

RAPPORT ANNUEL 2005

L'ORÉAL

# Un monde de passion



Né de la science il y a près d'un siècle, L'Oréal n'a cessé depuis d'investir dans la recherche pour garantir la performance et l'innovation de ses produits, au service d'un métier : la cosmétique.

Porté par ses marques mondiales à la sensibilité esthétique propre et à l'aura exclusive, L'Oréal a fait du rêve universel de beauté une expérience singulière et un mode d'expression personnel que chaque femme, chaque homme s'approprie dans toutes ses différences.

Au-delà de cette alchimie de science et de sensibilité, il y a la passion de ceux qui font L'Oréal, leur faculté de capter les aspirations à venir et leur volonté de saisir, encore et toujours, ce qui commence.

---

<b>2</b>	Message du Président
<b>6</b>	Conseil d'Administration
<b>7</b>	Hommage à François Dalle
<b>8</b>	Gouvernement d'entreprise
<b>10</b>	Comité de Direction
<b>11</b>	L'Oréal en chiffres
<b>16</b>	L'Oréal sur 10 ans
<b>18</b>	Des marques internationales pour toutes les beautés du monde

<b>20</b>	Développement international
<b>28</b>	Tendances
<b>32</b>	Recherche et Développement
<b>36</b>	Production et Technologie
<b>38</b>	Relations humaines
<b>42</b>	Développement durable

<b>44</b>	<b>COSMÉTIQUE</b>
<b>46</b>	Produits Professionnels
<b>52</b>	Produits Grand Public
<b>60</b>	Produits de Luxe
<b>68</b>	Cosmétique Active
<b>73</b>	<b>DERMATOLOGIE</b>
<b>74</b>	Information de l'actionnaire

---

# Vers de nouveaux horizons

Pour l'année 2005, nous nous étions fixé en priorité deux objectifs.

D'abord, mettre en route le changement de génération à la tête de L'Oréal, préparé de longue date, sans déstabiliser l'entreprise ni les marchés. On peut dire aujourd'hui que cet objectif est largement atteint : la légitimité de Jean-Paul Agon est très largement reconnue à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. La transition se déroule donc sereinement sous le signe de la continuité mais aussi d'une ouverture d'esprit et d'une ambition réaffirmées.

Le deuxième objectif était, comme toujours, de réaliser une nouvelle année de croissance à deux chiffres de nos résultats. Nous l'avons atteint pour la vingt-et-unième fois consécutive.

## **Croissance mondiale malgré des difficultés en Europe**

Le chiffre d'affaires hors Europe de L'Oréal représente désormais en 2005 près de 53% de nos ventes et même plus de 55% au second semestre de l'année.

C'est sans doute ce qui nous permet d'atteindre une croissance du chiffre d'affaires de +6,5% sur l'année malgré quelques difficultés en Europe. En effet, dans un marché très déprimé, nous avons terminé l'année en croissance de +0,1% en Europe de L'Oréal malgré un début d'année très difficile.

En Amérique du Nord, notre activité a été soutenue avec une progression du chiffre d'affaires de +6,4% à données comparables, soit une croissance près de deux fois supérieure à celle du marché.

Par ailleurs, L'Oréal a continué sa progression très rapide dans le reste du monde avec de nouvelles percées dans les nouveaux marchés comme en Russie où la croissance demeure extrêmement forte (+40%), au Mexique (+13%), en Argentine (+22%) ou en Chine (+27% hors acquisitions), pays qui continue de représenter un très grand espoir pour notre groupe.

Une fois de plus, les pays relais de croissance ont donc magnifiquement mérité leur nom et confirmé le succès du pari pris il y a quelques années d'ouvrir simultanément des filiales dans la quasi-totalité des marchés émergents. Nous préparons déjà les "relais des relais" comme l'Inde où nos ventes ont progressé de 46% en 2005.

Au niveau de nos activités, notre stratégie de diversification a une fois de plus été validée.

La progression rapide des Divisions Cosmétique Active (+13,5%) et Produits Professionnels (+6,1%) a compensé une année dans laquelle les Produits de Luxe (+2,7%) ont été confrontés à la consolidation de la distribution en Europe comme aux Etats-Unis, et où la Division Produits Grand Public (+4,6%) a été freinée par une faible croissance en Europe.

*“Une fois de plus, les pays relais de croissance ont magnifiquement mérité leur nom et confirmé le succès du pari pris il y a quelques années d'ouvrir simultanément des filiales dans la quasi-totalité des marchés émergents.”*



*“Nous sommes  
pleinement convaincus  
que la diversité  
nous enrichit en nous  
rendant plus créatifs,  
plus imaginatifs,  
plus innovants.”*

### Nouvelle amélioration des marges

Au total, la croissance de nos ventes s'accompagne d'une nouvelle amélioration de nos marges opérationnelles.

L'amélioration du coût des ventes se situe dans le prolongement de nos améliorations historiques malgré, notamment, l'augmentation du prix de certaines matières premières. Les frais commerciaux et administratifs ont, eux aussi, évolué favorablement, tout comme les frais publi-promotionnels qui ont progressé un peu moins rapidement que le chiffre d'affaires grâce à l'amélioration des conditions d'achat et à une meilleure gestion des frais techniques.

Nous améliorons nos marges sans sacrifier les investissements à long terme de l'entreprise. Notre budget de recherche et développement a en effet continué à évoluer rapidement, exprimant notre croyance dans le progrès technique comme moteur de nos croissances futures.

La rentabilité progresse dans toutes les divisions et dans toutes les zones. Dans le reste du monde, en particulier, le résultat d'exploitation hors pertes et gains de change a connu une croissance de +29% en 2005. Comme pour le chiffre d'affaires, la dynamique de cette zone constitue un immense espoir et une magnifique perspective pour l'avenir.

Enfin, il faut noter que notre participation dans Sanofi-Aventis apporte une nouvelle forte contribution à nos résultats avec un dividende en progression de +17,6%. Les perspectives de cette entreprise nous confortent dans le choix que nous avons fait de soutenir la fusion entre ces deux laboratoires.

*“Ma confiance repose sur la capacité de nos équipes à “saisir ce qui commence”.”*

### Perspectives

Nous abordons le futur avec confiance.

Notre marché possède de nombreux gisements de croissance. Dans les pays développés d'abord, grâce au potentiel de nombreuses catégories de produits ou celui des nouveaux consommateurs comme les jeunes, les seniors ou les hommes auxquels est dédiée, pour la première fois, la couverture de notre Rapport Annuel. Il nous appartient d'inventer de nouveaux produits, de nouveaux services, de créer et satisfaire de nouveaux désirs.

Ma confiance repose sur la capacité de nos équipes à “saisir ce qui commence”, idée chère à François Dalle dont je tiens à saluer la mémoire dans ce Rapport. Savoir identifier en amont les nouvelles tendances, prendre des paris, décider rapidement : la cosmétique est un métier qui repose sur la qualité de l'intuition, la sensibilité, la réactivité et la rapidité.

Nos marques ont encore de nouveaux territoires à conquérir. Nos parts de marché peuvent progresser dans de nombreux pays, y compris les plus développés. Leur potentiel est plus important encore dans les marchés émergents. La zone reste du monde, qui représente déjà plus du quart de nos ventes, monte progressivement en régime. Dans quelques années, cette zone deviendra la première en chiffre d'affaires pour le groupe avec l'impact positif que l'on peut imaginer sur notre taux de croissance. Enfin, des acquisitions pourront, elles aussi, venir compléter notre croissance.

Pour nous développer, nous pouvons nous appuyer sur une mosaïque d'individus de culture, de sexe, de couleur, de conviction religieuse ou d'origine sociale différents.



C'est un véritable atout pour L'Oréal car nous sommes pleinement convaincus que la diversité nous enrichit en nous rendant plus créatifs, plus imaginatifs, plus innovants. Cette gestion responsable de nos ressources humaines est un des éléments clés de notre volonté d'ouverture au monde et de développement harmonieux et durable de notre groupe.

Enfin, j'ai toujours dit qu'à soixante ans j'initierais le processus de transition des pouvoirs opérationnels vers la nouvelle génération. Pour garantir aux actionnaires la permanence et la continuité des grandes orientations de notre société, j'ai proposé au Conseil d'Administration de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général au terme de mon mandat. C'est pourquoi je proposerai au Conseil du 25 avril 2006 de nommer Jean-Paul Agon Directeur général.

Son choix s'est imposé à tous. Brillant, modeste, chaleureux, doté de grandes qualités humaines, il a travaillé dans toutes les zones géographiques et dans toutes nos Divisions. Il a passé toutes les épreuves avec succès, faisant preuve d'une compréhension aiguë des choix stratégiques, d'une capacité à mobiliser et à inspirer ses équipes. Je suis convaincu qu'il saura relever tous les challenges à venir.

Il sait qu'il peut compter sur mon soutien comme sur celui des 52000 collaborateurs du groupe.

Comme je m'y étais engagé, la relève est donc assurée.

La grande aventure L'Oréal continue vers de nouveaux horizons.

**SIR LINDSAY OWEN-JONES,**  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORÉAL



*Jean-Paul Agon, Directeur général adjoint de L'Oréal.*

Agé de 49 ans, Jean-Paul Agon a effectué toute sa carrière au sein du groupe L'Oréal, dans toutes les divisions, sur plusieurs continents.

Il rejoint L'Oréal en 1978. D'abord représentant pendant un an, il prend ensuite en charge des fonctions marketing.

Il débute une carrière internationale en 1981 devenant, à 25 ans, Directeur général de la filiale de L'Oréal en Grèce. Cinq ans plus tard, il prend la Direction générale de la marque L'ORÉAL PARIS en France et lance notamment la gamme Studio Line. En 1989, il devient Directeur général international de BIOTHERM, marque de la Division Produits de Luxe dont il assure le repositionnement stratégique.

En 1994, Jean-Paul Agon devient Directeur général de L'Oréal en Allemagne.

En 1997, il crée la zone Asie où il assume la responsabilité de toutes les activités du groupe. Il implante des filiales dans les pays encore confiés à des agents et donne l'impulsion au développement rapide des marques dans cette région.

En octobre 2001, Jean-Paul Agon est nommé Président-directeur général de la première filiale du groupe, L'Oréal USA. Il déploie activement les marques américaines au niveau mondial et introduit aux Etats-Unis des gammes internationales comme Fructis de GARNIER. Parallèlement, il s'attache à renforcer la diversité des équipes en prenant des initiatives clés dans ce domaine, reprises ensuite dans le reste du groupe.

Jean-Paul Agon occupe les fonctions de Directeur général adjoint depuis juillet 2005.

Au cours de ces 27 années passées à travers le monde, Jean-Paul Agon a systématiquement cherché à comprendre les sensibilités et les cultures, attachant toujours la plus haute importance au respect des différences.

# Conseil d'Administration

## COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2005

(La liste complète des fonctions des administrateurs figure, conformément à la Loi, en annexe du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.)

### SIR LINDSAY OWEN-JONES<sup>(1)</sup>

59 ans. De nationalité britannique. Entré dans le groupe L'Oréal en 1969. Au cours d'une carrière internationale, Directeur général de L'Oréal Italie de 1978 à 1981 et Président (CEO) de L'Oréal USA de 1981 à 1984. Nommé Vice-Président-directeur général en 1984, **Président-directeur général** depuis 1988. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2002. Administrateur de Sanofi-Aventis et de Ferrari (Italie). Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide.

### JEAN-PIERRE MEYERS<sup>(2) (6)</sup>

57 ans. Administrateur de L'Oréal depuis 1987, son mandat ayant été renouvelé en 2005. **Vice-Président du Conseil d'Administration**. Administrateur de Nestlé SA (Suisse).

### PETER BRABECK-LETMATHE<sup>(2) (4)</sup>

61 ans. De nationalité autrichienne. Dans le groupe Nestlé depuis 1968, nommé Directeur général en 1992, puis Administrateur délégué (CEO) de Nestlé SA (Suisse) en 1997, Vice-Président du Conseil d'Administration en 2001 et Président en 2005. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2005. **Vice-Président du Conseil d'Administration**. Administrateur de Crédit Suisse Group (Suisse), d'Alcon (Suisse) et de Roche Holding (Suisse).

### LILIANE BETTENCOURT<sup>(2) (3)</sup>

Fille de Eugène Schueller, le fondateur de L'Oréal en 1907. Administrateur de L'Oréal depuis 1995, son mandat ayant été renouvelé en 2003.

### FRANÇOISE BETTENCOURT MEYERS

52 ans. Fille de Madame Bettencourt. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2005.

### WERNER BAUER

55 ans. De nationalité allemande. Dans le groupe Nestlé depuis 1990, nommé Directeur général en 2002. Administrateur de L'Oréal depuis le 26 avril 2005. Administrateur d'Alcon (Suisse).

### FRANCISCO CASTAÑER BASCO<sup>(2) (6)</sup>

61 ans. De nationalité espagnole. Dans le groupe Nestlé depuis 1964, nommé Directeur général en 1997. Administrateur de L'Oréal depuis 1998, son mandat ayant été renouvelé en 2002. Administrateur d'Alcon (Suisse).

### JEAN-LOUIS DUMAS<sup>(4)</sup>

67 ans. Entré chez Hermès en 1964, Directeur général en 1971, Président du groupe Hermès depuis 1978, Gérant Commandité de la Holding Hermès International depuis 1994. Administrateur de L'Oréal depuis 2002. Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA.

### XAVIER FONTANET<sup>(5)</sup>

57 ans. Nommé Directeur général d'Essilor en 1991, Vice-Président-directeur général en 1995, Président-directeur général depuis 1996. Administrateur de L'Oréal depuis 2002. Administrateur de Crédit Agricole SA.

### BERNARD KASRIEL<sup>(2)</sup>

59 ans. De 1970 à 1975 à l'Institut du développement industriel. Directeur général de Braud de 1972 à 1974. Directeur général adjoint de la Société phocéenne de métallurgie de 1975 à 1977.

Entré chez Lafarge en 1977, nommé Directeur général adjoint en 1982. Après avoir été détaché aux Etats-Unis de 1987 à 1989, nommé Vice-Président-directeur général de 1989 à 2003 puis Directeur général de 2003 à 2005. Administrateur de L'Oréal depuis 2004. Vice-Président du Conseil d'Administration de Lafarge.

### MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE

65 ans. Membre de l'Institut. Chez L'Oréal de 1976 à 1991, ancien Vice-Président en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, Directeur général adjoint du groupe de 1984 à 1991. Président-directeur général de Fimalac. Chairman de Fitch Ratings, Inc. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2002. Administrateur de Renault et de Casino.

### FRANCK RIBOUD

50 ans. Entré dans le groupe BSN en 1980, Président-directeur général du groupe Danone depuis 1996. Administrateur de L'Oréal depuis 2002. Administrateur de Renault. Membre du Conseil de Surveillance d'Accor. Administrateur de Quiksilver (Etats-Unis) et ONA (Maroc).

### LOUIS SCHWEITZER

63 ans. Entré chez Renault en 1986, Président-directeur général de 1992 au 29 avril 2005, Président du Conseil d'Administration depuis. Président du Conseil d'Administration d'AstraZeneca (Royaume-Uni). Administrateur de L'Oréal depuis le 26 avril 2005. Administrateur de BNP Paribas, EDF, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède). Vice-Président du Conseil de surveillance de Philips (Pays-Bas).

Le mandat d'administrateur de L'Oréal, renouvelable, a une durée statutaire de 4 ans.

Les administrateurs détiennent un minimum de 1 000 actions L'Oréal.

(1) Président du Comité "Stratégie et Réalisations".

(2) Membre du Comité "Stratégie et Réalisations".

(3) Présidente du Comité "Management et Rémunérations".

(4) Membre du Comité "Management et Rémunérations".

(5) Président du Comité d'Audit.

(6) Membre du Comité d'Audit.

**Rainer E. Gut** n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat d'administrateur en 2005.

**François Dalle** (décédé en août 2005) n'avait pas souhaité le renouvellement de son mandat d'administrateur en 2005.



# Hommage à François Dalle

PRÉSIDENT DE L'ORÉAL DE 1957 À 1984, FRANÇOIS DALLE EST DÉCÉDÉ LE 9 AOÛT 2005.



*“Il a été pour moi comme pour plusieurs générations de L'Oréaliens, un mentor exceptionnel. Un homme profondément généreux, avide d'échanger ses idées, de transmettre son savoir, son expérience et ses valeurs. Détecteur de talents, toujours exigeant, mais toujours chaleureux et attentif à ses collaborateurs. Son engagement, l'ambition qu'il a imprimée au groupe, sa vision de l'avenir, son sens de l'anticipation et de la stratégie auront été tout à fait remarquables. Son exemple guide toujours notre action.”*

C'est en ces termes que Sir Lindsay Owen-Jones a rendu hommage à François Dalle pour sa contribution exceptionnelle à la construction, la croissance et l'internationalisation du groupe.

## “Saisir ce qui commence”

Homme d'intuition, François Dalle a écrit un chapitre déterminant de l'aventure L'Oréal. On retiendra sa passion pour les Hommes, son amour des produits et sa vision d'avant-garde, souvent iconoclaste, des marchés et de la consommation. Comme Eugène Schueller, fondateur de L'Oréal dont il fut le plus proche collaborateur, François Dalle a cru en la recherche. Ils étaient 25 chercheurs à son arrivée chez L'Oréal, ils seront plus de 1 000 à son départ, et l'industrie cosmétique lui doit une part de sa légitimité scientifique.



Son anticipation des attentes des consommatrices a souvent surpris, elle se lit encore aujourd'hui. Des produits conçus en son temps font toujours un triomphe dans le monde : la laque Elnett de L'Oréal, la gamme de soins Dermo-Expertise, la coloration Majirel de L'ORÉAL PROFESSIONNEL ou le parfum Anaïs Anaïs de CACHAREL.

## Pionnier du rayonnement sans frontières

Le génie de François Dalle tient aussi dans l'exploration de tous les circuits susceptibles de distribuer des produits cosmétiques, ce que personne n'avait osé avant lui. Au début des années 1950, quand la grande distribution déploie ses premiers linéaires, il y fait entrer la marque L'Oréal, commercialisée jusqu'alors exclusivement chez les coiffeurs. Il a inauguré la présence de L'Oréal dans les circuits du luxe et de la pharmacie avec le rachat de nouvelles marques. Il a jeté les bases du développement international de L'Oréal, projeté ses marques en Europe, ouvert les Etats-Unis, le Japon, l'Amérique latine. En portant L'Oréal en Bourse en 1963, il a donné l'impulsion décisive au Grand L'Oréal.

## Une carrière entière chez L'Oréal

François Dalle entre en 1942 chez Monsavon, propriété d'Eugène Schueller, qui le nomme Directeur général adjoint de L'Oréal six ans plus tard. En 1951, les sociétés Monsavon et L'Oréal se fondent au sein d'une même entité, François Dalle en prend la Direction Générale. En 1957, au décès d'Eugène Schueller, il devient Président-directeur général de L'Oréal, il le restera plus de 27 ans. Il a été administrateur de L'Oréal de 1950 à avril 2005, et de Nestlé SA de 1974 à 1989.

# Un Conseil d'Administration toujours attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise

## Un Conseil équilibré, diversifié, aux compétences élargies

Le Conseil s'est enrichi de deux nouveaux administrateurs qui ont été élus lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2005. M. Werner Bauer et M. Louis Schweitzer apportent ainsi au Conseil de L'Oréal leurs connaissances dans les domaines scientifique et industriel. Leurs compétences et leur expérience s'ajoutent à celles des autres administrateurs de L'Oréal.

Le Conseil comprend treize membres : six sont issus des actionnaires majoritaires dont trois du groupe familial de Madame Bettencourt et trois de Nestlé. Parmi eux sont choisis les deux Vice-Présidents du Conseil. Aux côtés du Président, six autres administrateurs sont des personnalités indépendantes fortes de leurs responsabilités professionnelles de haut niveau.

*“Tous les administrateurs ont le même devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.”*

Dans un esprit de loyauté, tous les administrateurs ont le même devoir de vigilance, exercent leur totale liberté de jugement et respectent strictement le caractère collégial des décisions prises par le Conseil.

En matière de déontologie boursière, les principes que le Conseil s'applique à lui-même sont conformes aux mesures de prévention prises par L'Oréal vis-à-vis de ses collaborateurs. Elles conduisent à ce que l'utilisation et la transmission abusives d'informations privilégiées soient évitées et qu'un investissement dans les titres de la société soit effectué dans un cadre sécurisé. Dans le respect de l'intérêt de la société et de l'ensemble de ses actionnaires, les administrateurs ont de plus l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2005, avec un taux d'assiduité de près de 88 %. Les administrateurs sont également nombreux à participer à l'Assemblée Générale.

## Des comités actifs dans la préparation des travaux du Conseil

Les Comités du Conseil agissent dans le cadre des missions qui leur ont été données par le Conseil. Ils préparent activement les travaux du Conseil, mais n'ont pas de pouvoir de décision.

### ■ Le Comité “Stratégie et Réalisations”

Le Comité éclaire par ses analyses les orientations stratégiques soumises au Conseil et suit la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours. Il veille au maintien des grands équilibres financiers.

Dans ce cadre, le Comité examine les options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale avec leurs conséquences en matière économique et financière, les opportunités d'acquisitions, les opérations susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan. Il examine également les axes de développement du groupe.

Le Comité “Stratégie et Réalisations” s'est réuni cinq fois en 2005, en présence de tous ses membres.

En 2005, outre l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de L'Oréal dans le contexte international, le Comité a examiné la situation des grands pays en termes de performance, de parts de marchés et de positions par rapport à la concurrence. Le Comité a également étudié des dossiers d'acquisitions possibles ainsi que la situation de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis.

### ■ Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit s'assure que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles.

Après avoir fixé le calendrier et l'ordre du jour de ses réunions, le Comité s'est réuni quatre fois en 2005, en présence de tous ses membres.

Les principaux thèmes examinés avec les responsables en charge de ces domaines dans la société ont d'abord porté sur les nouvelles normes comptables, les provisions, les contentieux et les assurances.

Le Comité a pris connaissance des travaux de la Direction de l'Audit Interne. Le Rapport du Président sur le Contrôle Interne lui a été présenté avec notamment un document de synthèse sur les règles fondamentales du Contrôle Interne. Il a été rappelé à cette occasion que le Contrôle Interne a pour objectifs la protection et la sauvegarde du patrimoine, la fiabilité et la cohérence de l'information, notamment financière, la conformité aux lois et réglementations en vigueur et l'amélioration des performances. En 2005, avant la publication des comptes du premier semestre, le Comité a consacré une grande partie de ses travaux à l'examen de la conversion des comptes 2004 et de l'établissement des comptes 2005 en normes IFRS.

#### ■ Le Comité "Management et Rémunérations"

Le Comité "Management et Rémunérations" assiste le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe, réfléchit sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution, fait au Conseil des propositions sur la rémunération de la Direction Générale et les attributions de stock-options, s'enquiert des politiques générales de rémunération dans l'entreprise.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2005, en toute indépendance, et a principalement proposé ensuite au Conseil d'Administration un plan de succession pour la Direction Générale, des attributions de stock-options, les principes de fixation et le niveau de la rémunération de la Direction Générale.

Le Comité a demandé au Conseil d'approuver la proposition de Sir Lindsay Owen-Jones qui a souhaité présenter M. Jean-Paul Agon comme futur Directeur Général de L'Oréal. Le Conseil a remarqué que cette manière de préparer l'avenir était exemplaire, avec notamment une personnalité que le Conseil connaît et apprécie. M. Agon a à son actif de très belles réussites, particulièrement dans l'expansion et les résultats remarquables de L'Oréal aux Etats-Unis.

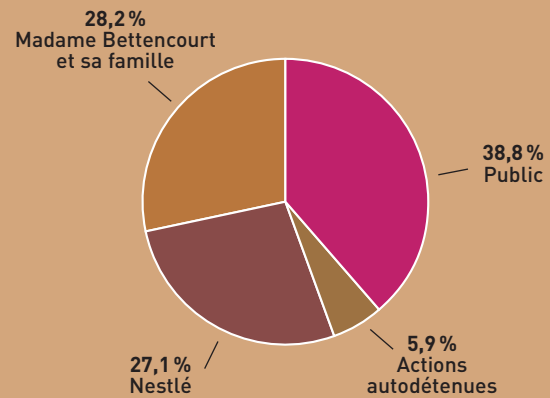
#### Une évaluation périodique du fonctionnement du Conseil, souhaitée depuis longtemps par les administrateurs

Chaque année, depuis 1996, le Conseil procède, à partir d'entretiens organisés par son Secrétaire sur la base des réglementations, recommandations et pratiques de place, à une évaluation formalisée de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement. Il prend, le cas échéant, des mesures d'amélioration.

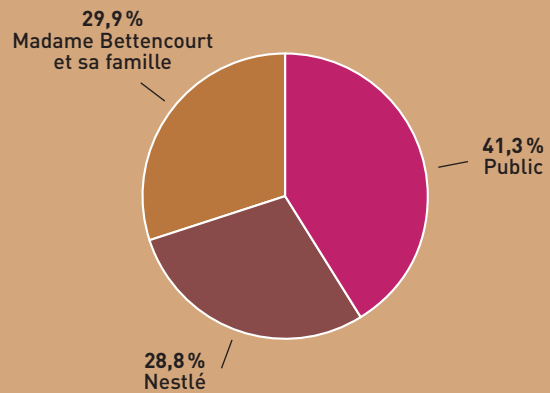
En 2005, le Conseil a apprécié le fait que plus de dirigeants sont intervenus dans les réunions ; il souhaite continuer dans cette voie de progrès. Ceci permet de connaître les principaux responsables et d'aborder toujours plus en profondeur tous les aspects de la stratégie du groupe.

Le Conseil a encouragé les Comités à faire plus régulièrement le compte rendu de leurs travaux, indispensable pour la qualité de ses débats.

Il a enfin demandé que l'organisation qui permet aux administrateurs de recevoir, en dehors des réunions, les informations pertinentes dont ils doivent prendre connaissance dans le cadre de leur mandat, soit encore améliorée. Le principe est que la société met à la disposition de ses administrateurs les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.



RÉPARTITION DU CAPITAL  
AU 31 DÉCEMBRE 2005



RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE  
AU 31 DÉCEMBRE 2005

#### Les Comités d'études du Conseil d'Administration

##### ■ LE COMITÉ "STRATÉGIE ET RÉALISATIONS"

6 membres :

- Sir Lindsay Owen-Jones (Président)
- Liliane Bettencourt
- Jean-Pierre Meyers
- Peter Brabeck-Letmathe
- Francisco Castañer Basco
- Bernard Kasriel

5 réunions en 2005.

##### ■ LE COMITÉ D'AUDIT

3 membres :

- Xavier Fontanet (Président)
- Jean-Pierre Meyers
- Francisco Castañer Basco

4 réunions en 2005.

##### ■ LE COMITÉ "MANAGEMENT ET RÉMUNÉRATIONS"

3 membres :

- Liliane Bettencourt (Présidente)
- Peter Brabeck-Letmathe
- Jean-Louis Dumas

4 réunions en 2005.

# Le Comité de Direction



**1 Sir Lindsay Owen-Jones**  
Président-directeur général

**2 Jean-Paul Agon**  
Directeur général adjoint

**3 Béatrice Dautresme**  
Vice-Présidente Directrice Générale  
Communication, Relations Extérieures  
et Prospective

**4 Jean-François Grollier**  
Vice-Président Directeur Général  
Recherche et Développement

**5 Marcel Lafforgue**  
Vice-Président Directeur Général  
Technique

**6 Jean-Jacques Lebel**  
Vice-Président Directeur Général  
Produits Professionnels

**7 Marc Menesguen**  
Vice-Président Directeur Général  
Produits de Luxe

**8 Christian Mulliez**  
Vice-Président Directeur Général  
Administration et Finances

**9 Patrick Rabain**  
Vice-Président Directeur Général  
Produits Grand Public

**10 Geoff Skingsley**  
Vice-Président Directeur Général  
Relations Humaines

# L'Oréal en chiffres

## Une gestion prudente et harmonieuse des grands équilibres financiers

La poursuite des objectifs majeurs de notre gestion financière s'est accompagnée en 2005 de changements importants qui apportent un progrès réel dans la présentation et le suivi de notre performance économique. Ces changements ont porté sur :

- la mise en place du référentiel comptable IFRS dont les principaux impacts sont présentés ci-dessous et détaillés dans le Document de Référence,
- la présentation par destination de notre compte de résultat,
- la publication de la rentabilité par Division.

Ces progrès sont le résultat d'un travail de fond, entamé dès 2002 pour le changement de référentiel comptable et auquel l'ensemble des équipes administratives et financières du groupe a largement contribué.

Poursuivant la modernisation de ses systèmes, la Direction Générale de l'Administration et des Finances mettra en place en 2006 un nouvel outil de reporting et de consolidation destiné à l'ensemble des entités du groupe.

Les départements Administration, Finance et Opération de toutes les entités de L'Oréal ont apporté leur contribution à la performance opérationnelle des affaires. Ils ont notamment participé à l'amélioration du cash-flow par une maîtrise constante des crédits clients, des stocks et des investissements. De plus, les services ont soutenu activement, et dans toutes les filiales, les programmes de réduction des coûts, d'amélioration de la productivité et de mutualisation des ressources.

Au total, le bilan de L'Oréal, conforté par son investissement financier dans Sanofi-Aventis, est solide.

L'Oréal peut ainsi mener une politique de croissance forte et régulière des dividendes versés à ses actionnaires, accompagnés depuis 2004 de programmes de rachats d'actions de montants significatifs.

### Christian Mulliez

Vice-Président Directeur Général Administration et Finances

#### NOUVELLE PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

*Ancienne présentation*

##### PAR NATURE

##### Chiffre d'affaires

Achats et variation de stocks

Charges de personnel

Charges externes

Impôts et taxes

Dotations aux amortissements

Dotations et reprises  
de provisions

##### Résultat d'exploitation

Pertes et gains de change

##### Résultat d'exploitation corrigé

*Nouvelle présentation*

##### PAR DESTINATION

##### Chiffre d'affaires

Coût des ventes

##### Marge brute

Frais de recherche et développement

Frais publi-promotionnels

Frais commerciaux et administratifs

##### Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change

Pertes et gains de change

##### Résultat d'exploitation

#### SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX IMPACTS DES NORMES IFRS SUR LES COMPTES 2004

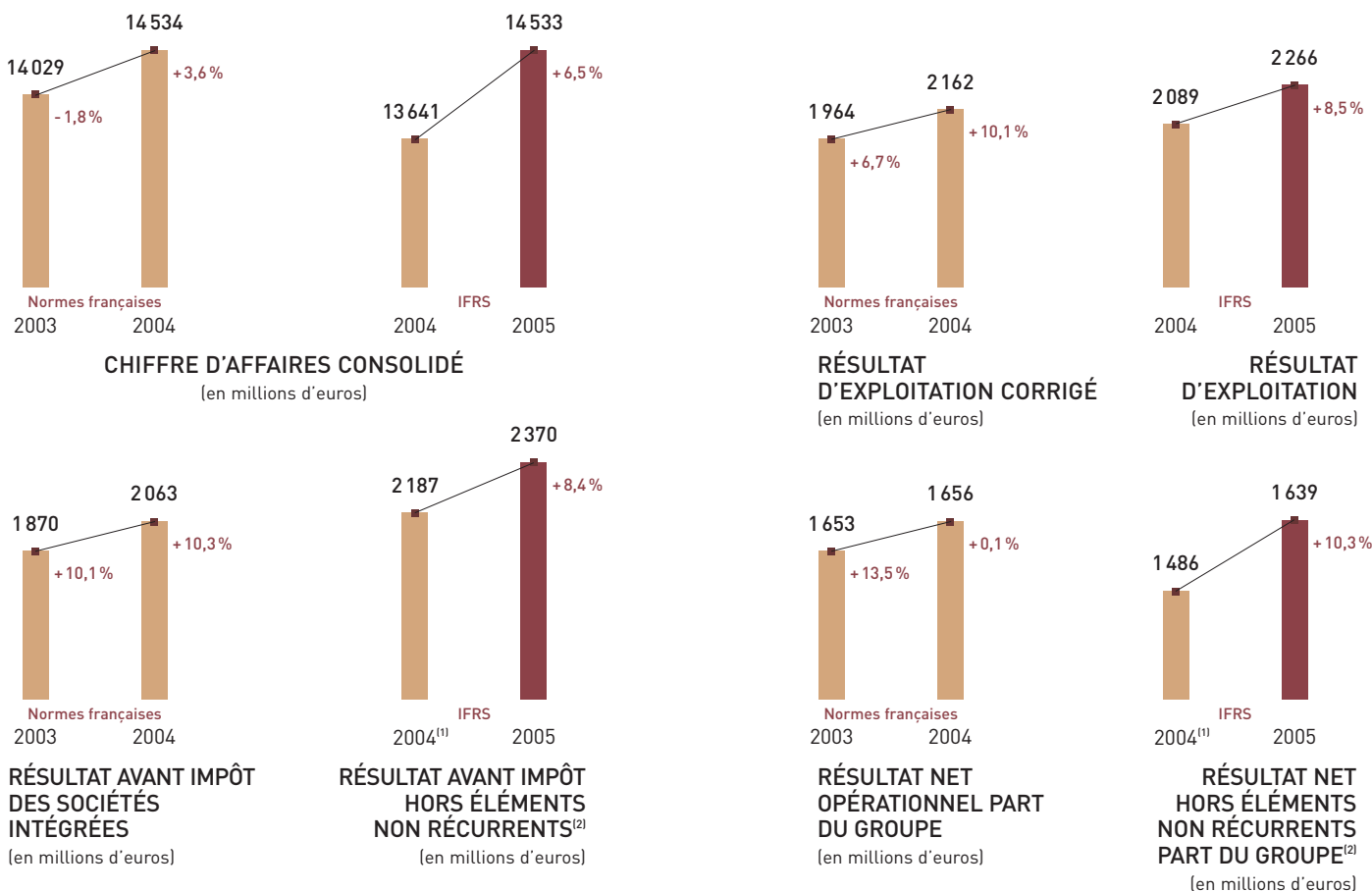
##### Bilan au 31/12/2004 : un renforcement de la structure

- Capitaux propres en augmentation de 1261 M€ à 11825 M€, soit +12%
- Dette nette passant de 1471 M€ à 1568 M€
- Ratio d'endettement passant de 15,9% à 13,3%

##### Compte de résultat 2004 : une légère amélioration du BNPA

- Chiffre d'affaires 2004 publié en diminution de 893 M€, soit -6,1%
- Amélioration de la rentabilité d'exploitation : de 2162 M€, soit 14,9% du chiffre d'affaires, à 2089 M€, soit 15,3% du chiffre d'affaires
- Résultat net comptable part du groupe en hausse : de 3626 M€ à 3970 M€
- Résultat net par action hors éléments non récurrents en hausse : de 2,46 € à 2,48 €
- Résultat net par action hors éléments non récurrents - Sanofi-Aventis déconsolidé - en hausse : de 2,23 € à 2,29 €

## PERFORMANCES DU GROUPE SUR TROIS ANS



(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros,

- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dégagée sur ces titres, soit 2854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

(2) Les éléments non récurrents comprennent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs à long terme ainsi que les coûts de restructuration.

## RÉPARTITION PAR BRANCHE<sup>(1)</sup>

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2005

	Millions d'euros	Croissance à données	
		Publiées	Comparables
Cosmétique	14 215	+ 6,5 %	+ 4,8 %
Dermatologie <sup>(2)</sup>	318	+ 8,3 %	+ 6,3 %

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2005

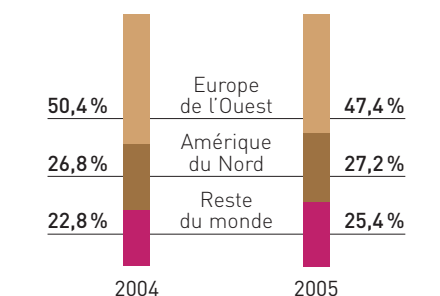
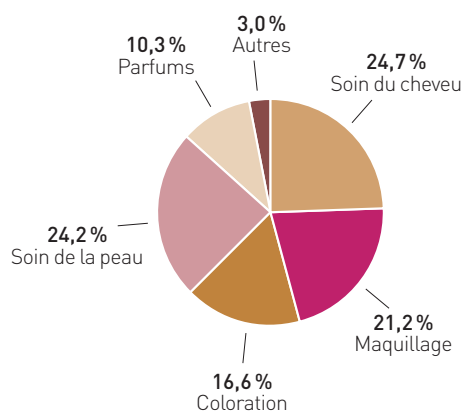
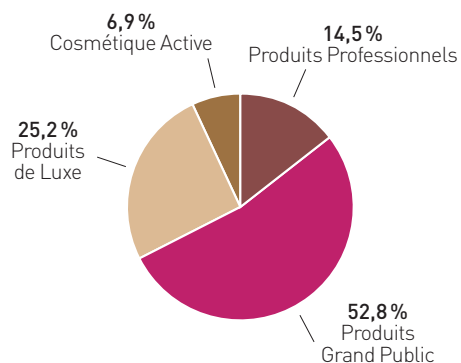
	Millions d'euros	Poids	Progression	En % du CA
Cosmétique	2 212	97,6 %	+ 8,5 %	15,6 %
Dermatologie <sup>(2)</sup>	54	2,4 %	+ 6,3 %	16,9 %

(1) Le groupe est constitué de deux branches : la cosmétique et la dermatologie.

(2) Part revenant au groupe, soit 50%.



## BRANCHE COSMÉTIQUE : CHIFFRE D'AFFAIRES 2005



ÉVOLUTION DU POIDS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES COSMÉTIQUE

### PAR DIVISION

	Millions d'euros	Progression à données publiées	Progression à données comparables
Produits Professionnels	2 061	+7,3%	+6,1%
Produits Grand Public	7 499	+6,4%	+4,6%
Produits de Luxe	3 582	+3,9%	+2,7%
Cosmétique Active	986	+17,2%	+13,5%
<b>Total branche cosmétique<sup>(1)</sup></b>	<b>14 215</b>	<b>+6,5%</b>	<b>+4,8%</b>

(1) Le solde entre le total de la branche cosmétique et les quatre divisions, soit 87 millions d'euros, est constitué, pour l'essentiel, de la vente à distance de produits cosmétiques.

### PAR MÉTIER

	Millions d'euros	Progression à données publiées	Progression à données comparables
Soin du cheveu	3 503	+7,2%	+5,6%
Maquillage	3 017	+4,9%	+3,3%
Coloration	2 359	+4,8%	+2,8%
Soin de la peau	3 443	+11,1%	+8,9%
Parfums	1 471	+2,3%	+1,3%
Autres	421	+1,0%	-0,9%
<b>Total branche cosmétique</b>	<b>14 215</b>	<b>+6,5%</b>	<b>+4,8%</b>

### PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Millions d'euros	Progression à données publiées	Progression à données comparables
Europe de l'Ouest	6 742	+0,1%	+0,1%
Amérique du Nord	3 868	+8,3%	+6,4%
Reste du monde, dont :	3 604	+18,4%	+12,6%
Asie	1 375	+10,6%	+7,4%
Amérique latine	861	+23,5%	+11,3%
Europe de l'Est	682	+34,3%	+28,5%
Autres pays	687	+15,0%	+11,5%
<b>Total branche cosmétique</b>	<b>14 215</b>	<b>+6,5%</b>	<b>+4,8%</b>

## BRANCHE COSMÉTIQUE : RÉSULTAT D'EXPLOITATION

### PAR DIVISION

	2004		2005	
	Millions d'euros	En % du CA	Millions d'euros	En % du CA
Produits Professionnels	365	19,0%	406	19,7%
Produits Grand Public	1 187	16,8%	1 290	17,2%
Produits de Luxe	694	20,1%	724	20,2%
Cosmétique Active	157	18,6%	187	19,0%
<b>Total des divisions cosmétiques<sup>(1)</sup></b>	<b>2 406</b>	<b>18,0%</b>	<b>2 609</b>	<b>18,4%</b>
Non alloué <sup>(2)</sup>	-368	-2,8%	-396	-2,8%
<b>Total branche cosmétique</b>	<b>2 038</b>	<b>15,3%</b>	<b>2 212</b>	<b>15,6%</b>

### PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	2004		2005	
	Millions d'euros	En % du CA	Millions d'euros	En % du CA
Europe de l'Ouest	1 363	20,2%	1 415	21,0%
Amérique du Nord	632	17,7%	708	18,3%
Reste du monde	411	13,5%	486	13,5%
<b>Total des zones géographiques<sup>(1)</sup></b>	<b>2 406</b>	<b>18,0%</b>	<b>2 609</b>	<b>18,4%</b>
Non alloué <sup>(2)</sup>	-368	-2,8%	-396	-2,8%
<b>Total branche cosmétique</b>	<b>2 038</b>	<b>15,3%</b>	<b>2 212</b>	<b>15,6%</b>

(1) Intègre le résultat d'exploitation de l'activité "divers cosmétiques" comprenant principalement l'activité de vente à distance de produits cosmétiques.

(2) Le "non alloué" correspond aux frais des directions fonctionnelles, de recherche fondamentale et aux charges de stock-options non affectés aux divisions cosmétiques. En outre, cette rubrique inclut les activités annexes aux métiers du groupe, telles que les activités d'assurance, de réassurance et bancaires.

## L'ACTION L'ORÉAL (au 31 décembre 2005)

Capitalisation boursière	41,37 milliards d'euros
Cours de l'action	62,80 euros
BNPA 2005 <sup>(1)</sup>	2,60 euros
Dividende par action 2005	1,00 euro
Performance annuelle de l'action en 2005	+ 12,4%

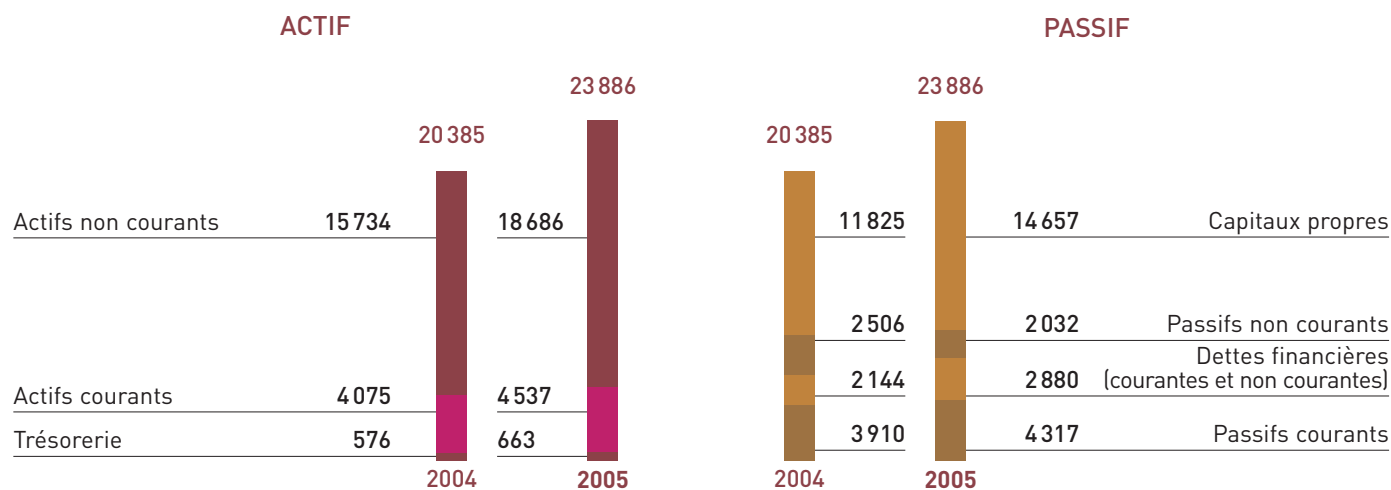
### PLACEMENT SUR 10 ANS EN ACTIONS L'ORÉAL

Achat de 75 actions à 199,86 euros le 31 décembre 1995	14 989,50 euros
Valorisation au 31 décembre 2005, y compris réinvestissement des dividendes (927 actions à 62,80 euros)	58 215,60 euros
<b>Capital initial multiplié par 3,88 en 10 ans</b>	
<b>Taux de rendement (actuariel) : 15,37%</b>	

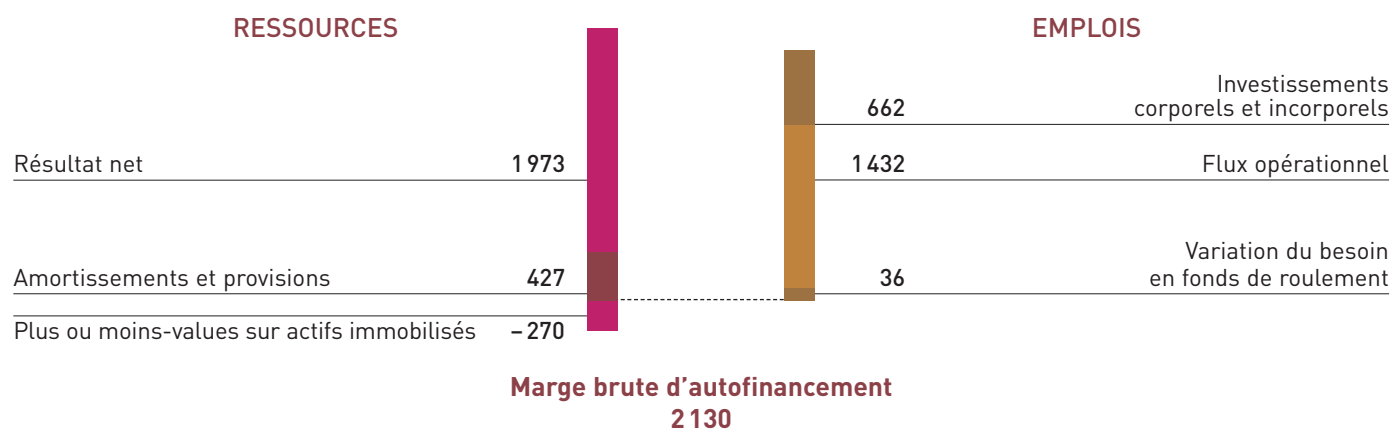
(1) Part du groupe, dilué, hors éléments non récurrents.

## BILAN, TRÉSorerIE ET RATIOS FINANCIERS

### BILAN (en millions d'euros)



### RESSOURCES ET EMPLOIS DE FONDS 2005 (en millions d'euros)



### RATIOS FINANCIERS

	2004	2005
(en % du CA)		
Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires	= 15,3%	<b>15,6%</b>
(en % des capitaux propres)		
Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe / Capitaux propres d'ouverture	= 12,9% <sup>(1)</sup>	<b>13,9%</b>
(en % des capitaux propres)		
Endettement net <sup>(2)</sup>	= 13,3%	<b>15,1%</b>

(1) Capitaux propres d'ouverture pro forma au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(2) Ratio d'endettement net =  $\frac{\text{Dettes financières courantes et non courantes} - \text{Trésorerie}}{\text{Capitaux propres part du groupe}}$

## L'ORÉAL SUR 10 ANS

IFRS (en millions d'euros)	2005	2004 <sup>(1)</sup> pro forma	2004
<b>Résultats</b>			
Chiffre d'affaires consolidé	14 533	13 641	13 641
Résultat d'exploitation	2 266	2 089	2 089
En % du chiffre d'affaires	15,6	15,3	15,3
Résultat avant impôt hors éléments non récurrents	2 370	2 187	2 334
Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe	1 639	1 486	-
Montant total du dividende	659	554	554
<b>Bilan</b>			
Actifs non courants	18 686	15 734	15 734
Actifs courants	4 537	4 075	4 075
Trésorerie	663	576	576
Capitaux propres <sup>(2)</sup>	14 657	11 825	11 825
Dettes financières nettes courantes et non courantes	2 217	1 568	1 568
<b>Données par action (en euros)</b>			
Résultat net dilué hors éléments non récurrents part du groupe	2,60	2,29	-
Dividende net <sup>(3)(4)</sup>	1,00	0,82	0,82
Cours de l'action en fin d'année <sup>(3)</sup>	62,80	55,85	55,85
Nombre d'actions moyen pondéré dilué	630 892 470	649 598 404	649 598 404

## IFRS

(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :  
- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros,  
- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dégagée sur ces titres, soit 2 854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

(2) Plus intérêts minoritaires.

(3) L'action L'Oréal est cotée en euros depuis le 4 janvier 1999 à la Bourse de Paris, où elle avait été introduite en 1963. Le capital social est de 131 753 932 euros : la valeur nominale de l'action est désormais de 0,2 euro.

(4) Dividende fixé en euros depuis l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

NORMES FRANÇAISES (en millions d'euros)	2004	2003
<b>Résultats</b>		
Chiffre d'affaires consolidé	14 534	14 029
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	2 063	1 870
En % du chiffre d'affaires	14,2	13,3
Impôts sur les résultats	696	629
Résultat net opérationnel	1 659	1 661
En % du chiffre d'affaires	11,4	11,8
Résultat net opérationnel part du groupe	1 656	1 653
Montant total du dividende	554	494
<b>Bilan</b>		
Immobilisations nettes	11 534	8 136
Actif circulant	6 645	6 876
Dont liquidités	1 981	2 303
Capitaux propres <sup>(3)</sup>	10 564	8 136
Emprunts et dettes financières	2 175	1 941
<b>Données par action – notes 4 à 6 (en euros)</b>		
Bénéfice net opérationnel part du groupe <sup>(7)(8)(9)</sup>	2,46	2,45
Dividende net <sup>(10)(11)</sup>	0,82	0,73
Avoir fiscal	-	0,37
Cours de l'action en fin d'année <sup>(10)</sup>	55,85	65,00
Nombre d'actions moyen pondéré	673 547 541	676 021 722

## NORMES FRANÇAISES

(1) Les données intègrent dans un but de comparabilité :

- en 1998, l'incidence pro forma du changement de méthode de consolidation de Synthélabo, suite à sa fusion avec Sanofi en mai 1999,
- les conséquences sur les années 1998 et 1999, qui résultent de la mise en place du règlement CRC n° 99-02 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Ceci concerne la comptabilisation de la totalité des impôts différés évalués selon la méthode bilantielle et la conception étendue, l'activation des contrats de location financement considérés comme significatifs et le reclassement de la participation des salariés dans les charges de personnel.

(2) Les données 1999 et 2000 intègrent également l'incidence sur le bilan de la mise en place de la méthode préférentielle relative à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001. L'impact de ce changement de méthode sur les comptes de résultat des années concernées n'est pas significatif.

2002	2001	2000 <sup>(2)</sup>	1999 <sup>(1)(2)</sup>	1998 <sup>(1)</sup>	1998	1997	1996	1995
14288	13740	12671	10751	9588	11498	10537	9200	8136
1698	1502	1322	1125	979	1339	1183	1011	897
11,9	10,9	10,4	10,5	10,2	11,6	11,2	11,0	11,0
580	536	488	429	375	488	422	328	285
1464	1236	1033	833	722	807	722	644	579
10,2	9,0	8,2	7,7	7,5	7,0	6,9	7,0	7,1
1456	1229	1028	827	719	719	641	568	515
433	365	297	230	191	191	165	144	125
8130	8140	7605	5918	5299	5590	5346	4687	3550
6843	6724	6256	5139	4229	4937	4512	4048	3617
2216	1954	1588	1080	762	903	825	810	685
7434	7210	6179	5470	5123	5428	5015	4429	3938
2646	2939	3424	1914	1718	1748	1767	1598	848
2,15	1,82	1,52	1,22	1,06	1,06	0,95	0,84	0,76
0,64	0,54	0,44	0,34	0,28	0,28	0,24	0,21	0,18
0,32	0,27	0,22	0,17	0,14	0,14	0,12	0,11	0,09
72,55	80,90	91,30	79,65	61,59	61,59	35,90	29,79	18,17
675990516	676062160	676062160	676062160	676062160	676062160	676062160	676062160	614601970

(3) Plus intérêts minoritaires.

(4) Y compris les certificats d'investissements émis en 1986 et en tenant compte des attributions de titres gratuits. Ces certificats d'investissements et de droits de vote ont fait l'objet d'Offres Publiques d'Echanges le jour de l'AGO de L'Oréal du 25 mai 1993 (voir note COB du 3 juin 1993). Ils ont été reconstitués en actions suite à l'AGS du 29 mars 1999 et à l'AGE du 1<sup>er</sup> juin 1999.

(5) Données ajustées en fonction de l'attribution d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.

(6) Division du nominal par 10 (Assemblée Générale du 30 mai 2000).

(7) Le bénéfice net par action est calculé en fonction d'un nombre de titres moyen pondéré selon les normes comptables en vigueur.

(8) Dans le souci de communiquer sur des données véritablement récurrentes, L'Oréal calcule et publie un résultat net par action sur la base de son résultat net opérationnel part du groupe avant prise en compte de la provision pour dépréciation des actions propres, des plus- et moins-values sur actifs immobilisés, des coûts de restructuration et de l'amortissement des écarts d'acquisition.

(9) Il y a, au 31 décembre 2004, 8,5 millions d'options de souscription attribuées à des cadres du groupe et susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions.

(10) L'action L'Oréal est cotée en euros depuis le 4 janvier 1999 à la Bourse de Paris, où elle avait été introduite en 1963. Le capital social est de 131 753 932 euros : la valeur nominale de l'action est désormais de 0,2 euro.

(11) Dividende fixé en euros depuis l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

# Des marques internationales pour

## PRODUITS PROFESSIONNELS

2 061 millions d'euros\*



**L'ORÉAL**  
PROFESSIONNEL  
PARIS



**KÉRASTASE**  
PARIS



**REDKEN**  
5TH AVENUE NYC



**MATRIX**



## PRODUITS GRAND PUBLIC

7 499 millions d'euros\*



**L'ORÉAL**  
PARIS



**GARNIER**



**MAYBELLINE**  
NEW YORK  
MAYBE SHE'S BORN WITH IT. MAYBE IT'S MAYBELLINE.



**SOFTSHEEN·CARSON™**





# toutes les beautés du monde

## PRODUITS DE LUXE

3 582 millions d'euros\*



LANCÔME  
PARIS



RALPH LAUREN



BIOThERM



cacharel



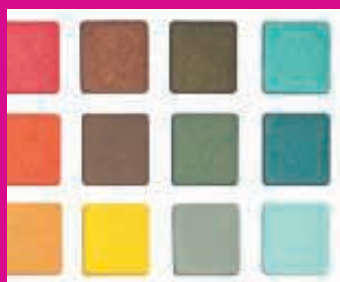
HR HELENA  
RUBINSTEIN



Kiehl's  
SINCE 1851



GIORGIO ARMANI  
PARFUMS



shu uemura



## COSMÉTIQUE ACTIVE

986 millions d'euros\*



VICHY  
LABORATOIRES



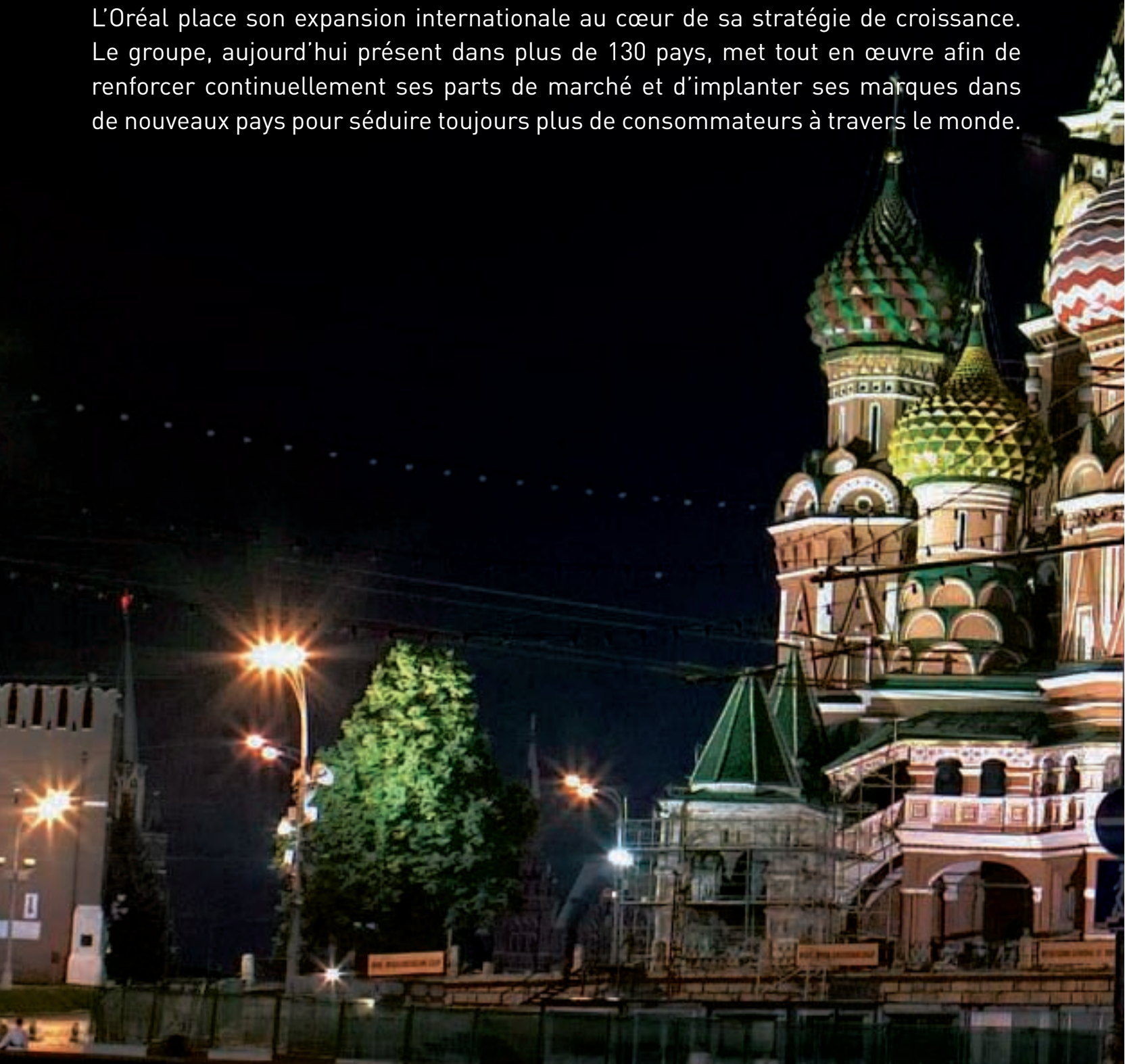
LA ROCHE-POSAY  
LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE



\*Chiffre d'affaires consolidé en 2005 (IFRS).

# Développement international : une dynamique de croissance porteuse d'avenir

L'Oréal place son expansion internationale au cœur de sa stratégie de croissance. Le groupe, aujourd'hui présent dans plus de 130 pays, met tout en œuvre afin de renforcer continuellement ses parts de marché et d'implanter ses marques dans de nouveaux pays pour séduire toujours plus de consommateurs à travers le monde.







A large billboard advertisement for Garnier Fructis Style hair gel. The billboard features a close-up portrait of a man with spiky, dark hair. To the right of the portrait is a green circular graphic containing a slice of lime and the text "РЕВОЛЮЦИЯ GARNIER FRUCTIS STYLE". Below this, it says "ГАРНИЕР ФРУКТИС СТАЙЛ С МИКРО-ВОСКАМИ ФРУКТОВ". To the right of the circle is a tube of the hair gel product. At the bottom of the billboard, the Garnier logo is displayed with three colored dots (green, orange, red) to the left of the word "GARNIER". At the bottom left of the billboard, there is a small "News" logo and the text "WE SEE A". At the bottom right, there is a small number "1000 800 5000".



## FRANCE

# Succès fulgurant d'Hypnôse

Il a suffi de trois mois pour faire d'Hypnôse de LANCÔME la première référence parfum en valeur dans le réseau du *travel retail*, avec les flacons de 30 ml. La deuxième place revient également à Hypnôse avec le flacon de 50 ml. Pour séduire la clientèle cosmopolite des aéroports

français, L'Oréal a déployé une campagne d'affichage sans précédent à l'intérieur et à l'extérieur de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Pour 2006, l'ambition est d'inscrire Hypnôse dans le top 5 des parfums et d'en faire le nouveau grand classique de la marque.



## ROYAUME-UNI

# Implantation réussie pour Mizani

MIZANI, la marque professionnelle experte des cheveux afro et métissés a fait son entrée en 2005 sur le marché britannique. Ses formules uniques sont composées d'éléments botaniques naturels, associés aux meilleures technologies de L'Oréal, créées spécifiquement par *The L'Oréal Institute for Ethnic Hair and Skin Research* de Chicago. Avec sa gamme très complète de services et son mode original de formation des coiffeurs, MIZANI magnifie la beauté des cheveux afro et métissés grâce à des *looks* résolument modernes. Ce positionnement unique a suscité au Royaume-Uni un succès immédiat, ainsi qu'une forte notoriété.



## CANADA

### Distribution innovante pour Cosmétique Active

C'est au succès d'un nouveau concept de distribution "Centre de soins dermocosmétiques" que sont dues les performances de Cosmétique Active au Canada en 2005 (+ 16%). Mis en place au sein des drugstores, ce concept a permis une très forte progression des marques – avec notamment + 38,6% pour LA ROCHE-POSAY – et a confirmé le leadership de VICHY dans la dermocosmétique.



## CHINE

### Biotherm gagnant en Chine

En s'appuyant sur ses produits piliers (Aquasource, Age Fitness, Hydra Detox, White Detox et Source Thérapie), en renforçant la proximité avec sa clientèle et en développant sa notoriété, BIODERM s'est installé comme un expert du soin pour les femmes mais aussi pour les hommes en Chine. L'année 2005 a d'ailleurs été marquée par un partenariat exceptionnel et remarquablement réussi avec la star pan-asiatique masculine Takeshi Kaneshiro pour incarner Biotherm Homme. En 2005, le succès de la marque s'est notamment traduit par l'ouverture de 12 nouveaux stands dotés d'espaces favorisant conseil et service, portant à 42 les comptoirs de vente BIODERM en Chine.





## BRÉSIL

### Elsève : quand efficacité rime avec cosméticité

Six mois seulement après son lancement en avril 2005, Elsève Antipelliculaire occupait déjà la première place sur son segment. Ce succès est soutenu par la technologie innovante de la gamme qui garantit une excellente efficacité antipelliculaire ainsi qu'une très bonne cosméticité. C'est cette proposition qui a séduit les consommateurs brésiliens, soucieux d'efficacité autant que de la beauté de leurs cheveux.

## ÉTATS-UNIS

### Fructis de Garnier : un pari gagné

Les shampoings et après-shampoings Fructis ainsi que les produits Fructis Style de Garnier ont connu une croissance sans faille aux Etats-Unis en 2005. Grâce à une gamme de produits étoffée, à des programmes marketing imaginatifs

ainsi que des PLV attrayantes et des publicités qui séduisent la jeunesse américaine, la "machine verte" gagne des parts de marché. En seulement trois ans, Fructis est devenu un acteur reconnu dans le soin du cheveu et le styling.





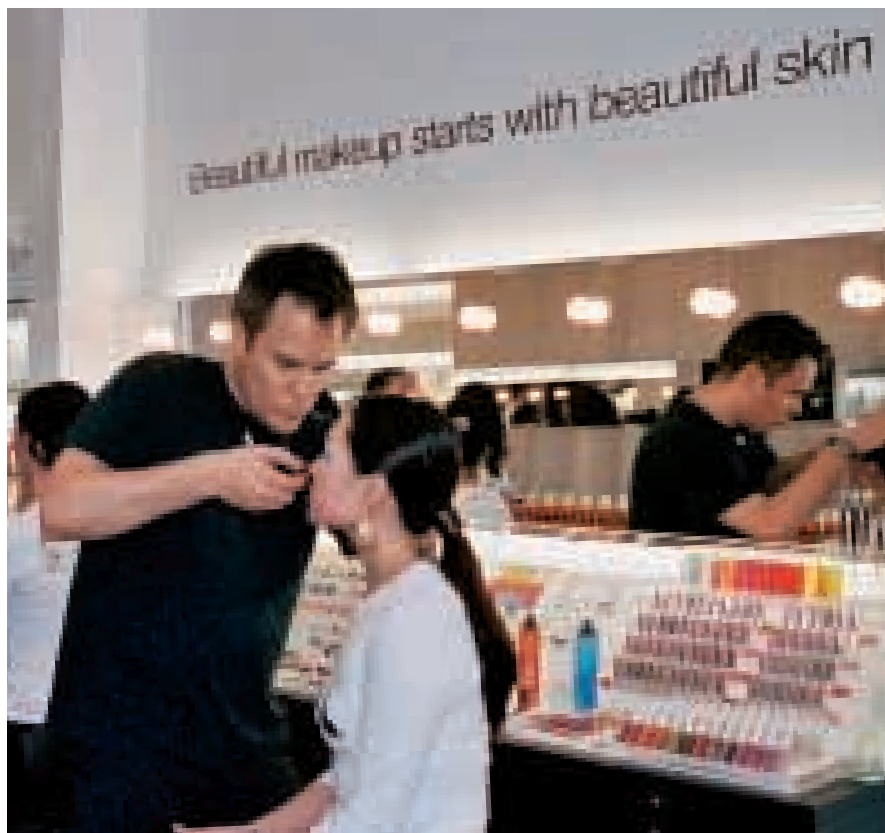


## CHINE

# Vichy : déjà 1300 points de vente

Le déploiement de VICHY à travers la Chine s'est accéléré en 2005. La marque est maintenant présente dans les 90 plus grandes villes du pays, dotée d'une forte visibilité en pharmacie, de grandes animations de diagnostic de peau et de communications média puissantes et

pédagogiques. En mai, VICHY a franchi un cap important avec l'ouverture à Wuhan de sa 1000<sup>e</sup> pharmacie et a clos l'année avec plus de 1300 points de vente. L'Asie a été également à l'affiche en septembre avec l'ouverture de la première boutique VICHY à Hong-Kong.



## ÉTATS-UNIS

# Shu Uemura à la conquête de la côte Ouest

L'ouverture de la nouvelle boutique SHU UEMURA à San Francisco en mai 2005 fut un des événements clés du printemps dernier pour les consommateurs de la côte Ouest. Si cette nouvelle boutique permet à SHU UEMURA d'assurer une croissance à deux chiffres aux Etats-Unis, elle accélère le développement d'une marque d'origine japonaise à travers le monde avec une expression unique et très moderne, faisant d'elle la marque "make-up artist" à la mode.





## INDE

# Matrix, partenaire de milliers de coiffeurs

MATRIX a réalisé cette année une véritable percée en Inde. Dans ce pays où la coloration des cheveux est, tant pour les hommes que pour les femmes, une véritable tradition, MATRIX a conquis les petits salons jusqu'alors peu ou pas utilisateurs de produits professionnels. C'est grâce à une

offre combinant des services à une gamme de coloration adaptée que MATRIX est ainsi devenu le partenaire de près de 5 000 salons en moins d'un an. L'effort d'implantation s'est pour l'instant concentré sur trois grandes villes : Bombay, New Dehli et Calcutta, et sera étendu dès 2006.



## DUBAI

# Hypnôse illumine le regard des "fashion shoppers"

Jamais un mascara n'avait connu un succès aussi rapide et fulgurant lors de son lancement au Moyen-Orient. Son impressionnant effet volume, la qualité de sa formule et sa facilité d'application en ont fait l'incontournable de toutes les élégantes du Golfe, grandes expertes et utilisatrices de produits de maquillage pour les yeux. La contribution d'Hypnôse au développement de l'attractivité de la marque a été exceptionnelle et a permis d'augmenter encore le leadership de LANCÔME dans cette région du monde.



## ESPAGNE

### La nutricosmétique s'impose

Sur un marché de la nutricosmétique peu développé en Espagne, le lancement en mars 2003 de la marque INNÉOV s'était traduit par un véritable succès commercial. A la fin de l'année 2005, INNÉOV s'inscrit parmi les leaders de la nutricosmétique. Cette performance a été réalisée grâce à une puissante campagne d'éducation des consommatrices, *via* la presse, les dermatologues et les pharmaciens, qui a permis de construire la crédibilité du produit. L'objectif est de renforcer cette pénétration et les perspectives sont encourageantes car la nutricosmétique ne représente en Espagne que 8% de la dermocosmétique contre 19% en France.

## MEXIQUE

# Maybelline, leader en grande distribution

Au Mexique, MAYBELLINE est désormais leader en volume et en valeur en grande distribution devant ses concurrents. Le redéploiement de la marque s'est effectué grâce à un élargissement de la distribution, aux succès des lancements XXL et Dream Matte Mousse, à la bonne santé des piliers Water Shine Liquid Diamonds, Super Natural et Wonder Finish, et à la mise en place du nouveau mobilier Urban Connection. Les premiers résultats du dernier lancement Hydra Extreme

ont permis à la marque de prendre la place de numéro 1 sur le marché du rouge à lèvres en grande distribution. XXL a confirmé également sa position de leader sur les mascaras : 1 mascara sur 3 en grande distribution est un mascara Maybelline ! La clé des performances ? Proposer des lancements présentant de véritables avancées technologiques et des prix plus accessibles.





Le marché des hommes,  
un formidable  
potentiel de croissance





**Béatrice Dautresme**

Vice-Présidente en charge de la Communication,  
des Relations Extérieures et de la Prospective

“Un être humain sur deux est un homme. Evidemment, L'Oréal n'a pas attendu 2005 pour intégrer cette donnée dans sa stratégie de recherche et développement comme dans sa vision prospective des marchés. Mais il est vrai que le potentiel de croissance révélé par l'évolution récente des mentalités a incité le groupe à s'investir ces dernières années avec encore plus d'ambition et de détermination dans l'univers masculin. Les perspectives de développement des produits destinés aux hommes pour le soin de la peau comme du cheveu sont immenses.

Ce marché ne représente encore que 10 % du marché total des cosmétiques, mais il s'affirme chaque jour un peu plus comme une formidable promesse de croissance. L'Oréal a anticipé depuis plusieurs années déjà ce nouveau marché et détient des positions stratégiques pour l'avenir.”

**PROGRESSION  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
TOTAL DES PRODUITS  
POUR HOMMES L'ORÉAL  
EN 2005 (à données comparables)**

**+ 17,8 %**

**L**es hommes d'aujourd'hui évoluent et échappent aux clichés : ils ont peu à peu adopté des modes de vie plus variés, consacrent plus de temps à leur famille.

“Faire attention à son apparence” n'est plus un tabou. C'est un moyen de se sentir bien. S'habiller et prendre soin de soi peuvent même devenir un plaisir. Partout à travers le monde, pour les nouvelles générations masculines, la peau et le cheveu sont devenus l'objet de soins tout à fait naturels.

#### **Le soin de la peau : un nouveau geste pour les hommes**

Le soin de la peau est le segment qui progresse le plus vite. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1990, seuls 4 % des Européens utilisaient un produit de soin, ils étaient 17 % en 2001 et 20 % en 2003<sup>(1)</sup>.

Bien sûr, les plus jeunes sont en avance sur cette tendance : en Europe, 24 % des moins de 30 ans utilisent des soins contre 20 % pour la population totale.

Au Japon, près de 30 % des moins de 30 ans utilisent un soin et, en Corée, on atteint plus de 80 %<sup>(2)</sup> ! Aux yeux des jeunes générations, soigner son apparence est considéré comme un atout sérieux pour s'affirmer professionnellement. Les plus âgés partagent ce souci de l'apparence mais pour eux il s'agit avant tout de se sentir mieux dans leur vie sociale et affective. Quant au nouveau plaisir de s'occuper de soi, il rassemble clairement les générations.

Nos études sur le marché de l'hygiène-beauté masculine montrent très nettement trois grands types de comportements vis-à-vis du soin.

Les “hédonistes” sont des hommes urbains très informés sur les cosmétiques. Surconsommateurs de produits cosmétiques, ils les utilisent pour le plaisir. Très exigeants, ils ne comprennent pas que les traitements les plus pointus soient proposés en priorité aux femmes. Comment L'Oréal s'est-il adressé à eux ?



## POURQUOI DES SOINS SPÉCIFIQUES POUR HOMMES ?

Le groupe étudie depuis plus de 40 ans la peau masculine et est en mesure d'apporter des réponses adaptées et différenciées. La peau des hommes est à la fois plus sensible et plus grasse que celle des femmes, d'où de fréquents problèmes de brillance. Elle est par ailleurs plus épaisse, ce qui conduit les hommes à avoir des rides plus tardivement mais aussi plus brutalement... Leurs besoins et leurs attitudes sont de toute évidence différents de ceux des femmes.

### Biotherm, première réponse aux "hédonistes"

Lancée dès 1985 en parfumeries et grands magasins, **BIO THERM** a été la première marque à conduire les hommes au-delà des traditionnels produits after shave vers de vrais soins de la peau, de plus en plus techniques. Son expertise lui permet aujourd'hui d'explorer avec succès d'autres territoires : l'hydratation antipollution, le *peeling* antirides... et même les soins du corps.

Les hommes font désormais confiance à **BIO THERM** dans le monde entier, aux Etats-Unis, à Hong-Kong, à Taiwan, en Corée et même en Chine, où la marque représentée par une célébrité mi-chinoise mi-japonaise, l'acteur Takeshi Kaneshiro, fait déjà figure de référence. Moins de dix ans plus tard, en 2003, **LANCÔME** Hommes marquait une nouvelle étape sur cette route de "l'émancipation cosmétique masculine"... et aujourd'hui le développement rapide de la marque **KIEHL'S** dont un tiers des clients sont des hommes confirme la pertinence de ces orientations. Ce qui vaut aujourd'hui à la Division Produits de Luxe de représenter près de 50% du marché du soin en Europe<sup>(3)</sup>.

### Vichy rassure les "sérieux"

Tous les hommes ne sont pas susceptibles de rentrer dans cette cible "hédoniste", loin s'en faut, une grande partie d'entre eux, les "sérieux", sont avant tout très attentifs à leur santé, ont besoin d'être rassurés par le cadre de la pharmacie.

C'est dans cet esprit que dès 1986, avec le lancement de Basic Homme, **VICHY** a su profiter du circuit du conseil pour éduquer

toute une génération. **VICHY** détient aujourd'hui 52%<sup>(4)</sup> du marché du soin de la peau en Europe et continue de progresser à un rythme soutenu grâce aux succès des soins fermeté visage MagC et Silicium R. La marque fait par ailleurs une entrée très réussie en Europe de l'Est et en Russie où la nouvelle génération n'hésite pas à consacrer des budgets importants pour peaufiner son *look*, adoptant ainsi sans transition les habitudes de consommations des occidentaux.

### L'Oréal Paris séduit les "pragmatiques"

Mais ces succès ne doivent pas faire oublier que la majorité des hommes restent des pragmatiques ; ils privilégient avant tout la simplicité de choix et l'accessibilité. C'est à eux que fut destinée la réponse apportée par Men Expert de **L'ORÉAL PARIS**, lancée à la fin de l'année 2004 en grande diffusion. Avec cette gamme, c'est le marché tout entier qui se trouve dynamisé : il double de taille en France<sup>(5)</sup> et augmente de près de 50% aux Etats-Unis<sup>(5)</sup>. Ce qui montre clairement son élasticité. Par ailleurs, ce marché se sophistique : les soins contour des yeux et anti-âge sont ainsi les *best-sellers* de Men Expert.





### Le cheveu, une préoccupation pour tous les hommes

Les cheveux représentent aussi une importante préoccupation pour les hommes. Naturellement, ils attendent des shampoings adaptés et L'Oréal propose depuis plusieurs années déjà des formules très spécifiques, comme Elsève Antipelliculaire de **L'ORÉAL PARIS**. Mais la préoccupation majeure, pour plus d'un homme sur deux, reste la chute des cheveux. Un vrai challenge pour la recherche L'Oréal qui a franchi un pas décisif en 2005 avec le lancement d'Aminexil SP94 par la marque **VICHY** lui permettant de renforcer sa place de n° 1 en Europe<sup>(4)</sup> sur ce segment.

Par ailleurs, on note dans le *styling* (gels et mousses de coiffage) une évolution similaire à celle du soin de la peau. En 2003, 61%<sup>(6)</sup> des jeunes Européens âgés de 12 à 19 ans utilisaient au moins un de ces produits. Comme en témoigne le succès cette année des produits de *styling* très sophistiqués Work Hard et Stand Tough de **REDKEN**, la marque branchée de New York vendue dans les salons de coiffure, qui propose à une clientèle urbaine de *trend setters* le *nec plus ultra* des soins capillaires.

### Le parfum reste le premier marché

Mais le segment mondial des produits pour hommes le plus important en valeur

reste le parfum. Les parfums – dont les eaux de toilette et les *after-shaves* – sont en effet un des premiers gestes historiquement adoptés par les hommes, car ils accompagnent le rasage. Ce segment pèse pour plus de 40%<sup>(7)</sup> dans le total du marché des cosmétiques pour hommes et L'Oréal y est leader mondial<sup>(8)</sup>. Le groupe a amplifié son avance en 2005 avec les succès conjugués des marques **GIORGIO ARMANI** et **RALPH LAUREN**. **GIORGIO ARMANI**, première marque de parfums masculins dans le monde, est depuis cette année aussi première aux Etats-Unis, grâce au succès fulgurant d'Armani Code lancé fin 2004. Par ailleurs, **RALPH LAUREN** a conforté ses positions avec le lancement de Polo Black, ce qui permet à L'Oréal d'occuper en fin d'année les quatre premières places du très compétitif marché américain des parfums pour hommes<sup>(9)</sup>.

Ce souci de soi ne peut que s'accroître, sur tous les continents, nous n'en sommes qu'au début. Le marché du soin pour hommes affiche une croissance rapide qui, si elle se confirmait sur les prochaines années, pourrait conduire à un taux de croissance au moins trois fois<sup>(10)</sup> supérieur à celui du reste du marché des cosmétiques.



Sources : (1) Etude Ipsos. (2) Etude TNS pour L'Oréal mars 2005. (3) European forecast 2004, NPD Europe 2004 et tendance 2005. (4) Panel IMS. (5) Nielsen fin novembre 2005. (6) Ipsos 2003. (7) Estimation Euromonitor 2004. (8) European forecast 2004, NPD USA 2004, Generation pour le travel retail 2004 et tendance 2005. (9) NPD USA décembre 2005. (10) Etude interne L'Oréal.

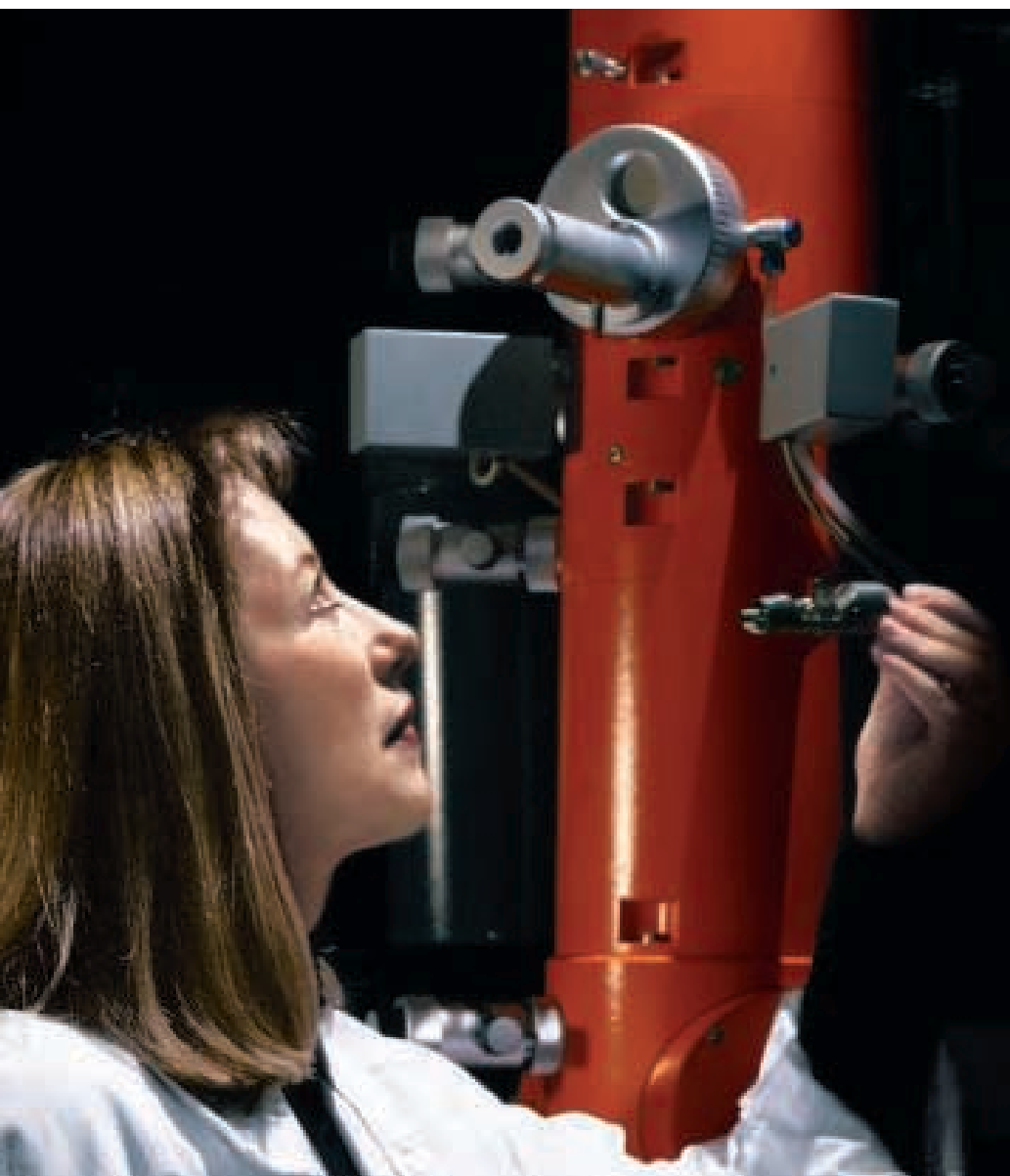
### Top 4 des parfums masculins aux Etats-Unis fin 2005<sup>(9)</sup>

- 1 - **Acqua di Gió**  
de **GIORGIO ARMANI**
- 2 - **Polo Black**  
de **RALPH LAUREN**
- 3 - **Armani Code**  
de **GIORGIO ARMANI**
- 4 - **Polo Blue**  
de **RALPH LAUREN**



# Une recherche ouverte sur le monde

Il ne peut y avoir de véritable innovation sans un savant dosage d'anticipation, de respect de la diversité des cultures et des environnements. Une fois de plus en 2005, la direction de la recherche et développement de L'Oréal s'est efforcée de traduire en actions concrètes ces principes indissociables de toute activité de recherche.



*Microscope électronique utilisé pour étudier la peau et les cheveux dans leurs dimensions les plus petites.*

## Anticiper les marchés du futur

L'ouverture du centre de recherche de Pudong dédié à l'étude de la peau et du cheveu chinois, inauguré en présence de Sir Lindsay Owen-Jones le 22 septembre 2005, a souligné la volonté du groupe d'anticiper les marchés du futur.

Le Président-directeur général a ainsi rappelé à cette occasion que 3,4% du chiffre d'affaires annuel consolidé était consacré à la recherche. Ainsi pour L'Oréal, la connaissance de la Chine, de ses rituels liés aux soins de la personne et de son capital scientifique est devenue un axe de développement. Rappelons que les individus d'origine chinoise sont au nombre de 2 milliards sur la planète.

Comme à chaque fois que L'Oréal ouvre à travers le monde un centre de recherche, il s'agit d'évaluer les spécificités des peaux ou des cheveux bien sûr, mais aussi des comportements. Etudier dans leur contexte d'utilisation l'impact des produits du groupe, les gestuelles et rituels de beauté appréhendés dans des situations quotidiennes permet d'adapter mais aussi de respecter les diversités locales.

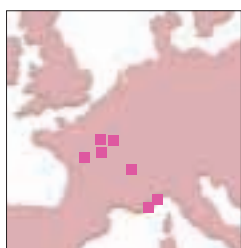
En plus des centres de recherche, les centres d'évaluation permettent à L'Oréal d'étendre à d'autres pays ou d'autres populations des spécificités remarquées sous d'autres latitudes. L'Oréal se constitue ainsi de véritables réservoirs de connaissances et de savoirs pour les marchés émergents mais aussi pour des marchés existants qui peuvent être enrichis par des découvertes réalisées ailleurs.

## Pleins feux sur les matériaux bio-inspirés

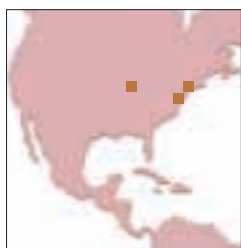
L'anticipation reste une préoccupation essentielle pour la recherche et développement. Les travaux menés en 2005 sur la couleur

### LES CENTRES DE RECHERCHE COSMÉTIQUE ET DERMATOLOGIQUE DANS LE MONDE

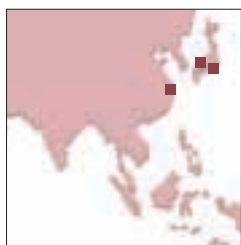
France : Chevilly-Larue, Clichy, Tours, Aulnay, Lyon, Sophia Antipolis, Monaco



Etats-Unis : Clark, Chicago, Princeton



Chine : Pudong  
Japon : Kawasaki, Tokyo



structurelle sont une bonne illustration de cette volonté d'aller au devant des exigences de la société comme des attentes du consommateur. En travaillant sur les structures photoniques de la nature pour créer une nouvelle génération de produits cosmétiques, L'Oréal oriente ses recherches vers des matériaux bio-inspirés.

La couleur structurelle, fruit de l'interaction des longueurs d'onde de la lumière avec la structure de certains matériaux comme le mica et la silice, pourrait permettre à terme de s'affranchir de l'utilisation des pigments. Dans le courant de l'année 2006, une première gamme de produits issus de ce type de procédé ouvrira la voie à de nouvelles matières. Cette avancée a été rendue possible par la collaboration initiée avec le chercheur britannique Pete Vukusic (voir encadré). Ce spécialiste est mondialement reconnu pour ses travaux sur la caractérisation des systèmes photoniques uniques développés naturellement par les animaux, les plantes et les minéraux. Les ailes de papillon illustrent ce que le jeu de la lumière sur la superposition des écailles qui les constituent peut produire comme palette de couleurs. La nature sait organiser des structures générant des couleurs. C'est de ce modèle, maîtrisant les flux de photons constituant le rayonnement lumineux, que L'Oréal s'est inspiré.

#### Du nouveau pour lutter contre le vieillissement

Dans le même esprit et avec la même volonté d'anticiper, L'Oréal conduit des recherches fondamentales consacrées au vieillissement cutané. L'une d'elles, dédiée à "la machinerie



### La couleur structurelle

"Ma rencontre puis ma collaboration avec les chercheurs de L'Oréal ont été une expérience fascinante. Eux, spécialistes de la couleur, et moi, chercheur en photonique naturelle, avons trouvé un terrain d'entente fructueux consistant à engendrer des couleurs sans pigments. Ce domaine de la photonique est celui que j'explore depuis des années. La nature sait organiser des structures dans les ailes des papillons ou les opales qui donnent des couleurs chatoyantes sans utiliser de pigments. Ces structures, je les ai montrées, expliquées aux chercheurs de L'Oréal et, six mois plus tard, les équipes du laboratoire Maquillage sont revenues vers moi avec des poudres ou des gels blancs et translucides qui, appliqués sur la peau, les lèvres, les ongles, révélaient des couleurs superbes... aussi belles que celles de la nature. Ce fut un grand moment pour moi. Mon travail académique débouchait sur des produits de grande consommation. C'est avec plaisir que je continue à partager ma connaissance avec eux."

PETE VUKUSIC,  
SCHOOL OF PHYSICS  
EXETER UNIVERSITY (ROYAUME-UNI)

496 M€

investis en 2005  
(inclus 50% des investissements en recherche de Galderma)

529

brevets déposés en 2005

2 903

salariés de la recherche cosmétique et dermatologique

(inclus 50% des salariés de la recherche de Galderma)

# Les coulisses de Platinéum de Lancôme

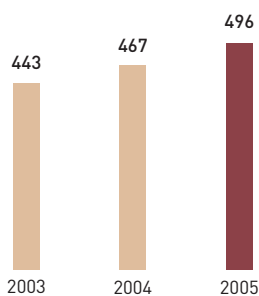
Platinéum, le premier soin de la peau dédié aux femmes de plus de 60 ans, est l'aboutissement d'une démarche d'innovation basée sur la connaissance, la collaboration avec des experts mondiaux de la peau, l'art de la formulation et la rigueur de l'évaluation.

## Etape 1

Avec l'âge, l'épiderme s'affine et s'aplatit. Cette atrophie est un des premiers signes du vieillissement cutané. En 1985, le Pr. Peter Elias de l'Université de San Francisco montrait qu'un épiderme normal présente une concentration en ions calcium qui varie de la profondeur vers la surface de la peau. Au cours du vieillissement de la peau, cette concentration diminue avec pour conséquence sa fragilisation.

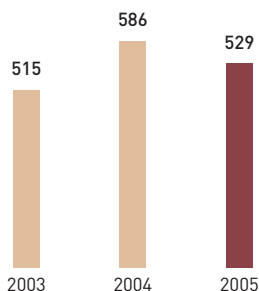
## Etape 2

De ce constat est née l'idée d'apporter des ions calcium à l'épiderme pour prévenir le vieillissement. Les laboratoires de recherche de L'Oréal ont identifié le meilleur ingrédient en termes d'innocuité et d'efficacité : un sel de calcium, l'hydroxyapatite, sous forme de petites sphères dont la taille a été optimisée. Sur cette microscopie de coupe d'épiderme, on visualise la restauration du gradient calcique par une répartition homogène des grains d'hydroxyapatite.



### BUDGET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

(en millions d'euros - incluant 50% des investissements en recherche de Galderma)



### BREVETS

(recherche cosmétique et dermatologique)

hormonale de la peau jeune et âgée", a permis de cerner la cause hormonale du vieillissement. C'est sur la base des travaux du chercheur québécois Fernand Labrie que la recherche de L'Oréal est parvenue à démontrer les mécanismes de la machine hormonale de la peau.

Dans un deuxième temps, le décryptage de cette machinerie hormonale a été mis à l'épreuve des faits sur des échantillons d'épiderme reconstruit, ce qui a permis une incontestable progression dans la compréhension des phases et des mécanismes du vieillissement.

D'autres études sur le vieillissement de la peau se sont accompagnées de progrès considérables dans la connaissance de la peau des hommes, qui jusqu'à présent n'avait pas fait l'objet de priorités marquées. Elles ont abouti à un modèle prédictif du vieillissement cutané.

Comme ces développements le prouvent, l'ouverture vers la communauté scientifique, au niveau mondial, est un axe prioritaire pour L'Oréal. "Saisir ce qui commence" signifie aussi pour la recherche et développement veiller à être associés aux technologies émergentes à travers le monde, que ce soit

les nouvelles méthodes d'investigation ou les instruments d'imagerie capables d'atteindre l'échelle de l'atome. Cette ouverture passe par une alliance avec des chercheurs mondialement reconnus, voire avec des secteurs d'activité inattendus ou inexplorés jusqu'alors comme l'industrie optique, micro-électronique ou biotechnologique.

### Un développement responsable de l'innovation

Dans tous ses domaines d'activités ou d'anticipation, la recherche de L'Oréal s'efforce de respecter cinq principes de développement durable :

- le respect du consommateur, notamment par la protection contre tout risque lié à l'utilisation des produits,
- le souci de préserver la biodiversité de l'environnement naturel mais aussi des espèces,
- l'application d'une éthique irréprochable dans la mise au point des produits mais aussi dans la procédure de dépôt de brevets et de diffusion des connaissances,
- l'équité dans l'échange avec les partenaires,
- la prise en compte de l'impact social et sociétal des innovations mises au point.





### Etape 3

La formule intégrant cet actif a fait l'objet d'une étude d'évaluation de l'efficacité à l'aide de mesures de l'hydratation, de la tonicité de la peau et d'une étude clinique sous contrôle dermatologique, sur 25 sujets de 60 ans et plus. La dernière étape avant le lancement consiste à conduire des études d'évaluation sensorielle du produit pour s'assurer que la texture et son parfumage sont appréciés et, enfin, des tests consommateurs qui vérifient la satisfaction des attentes.

### Etape 4

Platinéum a été plébiscité par le marché car ce soin apporte aux femmes de plus de 60 ans une réponse sur mesure. Son originalité repose sur le fait que la peau, comme les os, perd sa teneur vitale en calcium avec l'âge. La recherche de L'Oréal a permis de la restaurer en mettant au point une formule unique.



## Ouverture à Shanghai du premier centre de recherche dédié à l'étude de la peau et du cheveu chinois

Installé à Pudong, à la périphérie de Shanghai, le centre de recherche de L'Oréal en Chine, premier et seul de ce type créé par un industriel de la cosmétique, est doté d'une équipe d'une quarantaine de chercheurs et techniciens. Sur 3000 m<sup>2</sup>, il abritera un laboratoire de développement spécialisé dans l'étude et l'évaluation des produits destinés au marché asiatique.

Dans un premier temps, des laboratoires de développement se pencheront sur le maquillage, le soin de la peau et le soin capillaire. En 2006, il accueillera des laboratoires de biologie et d'analyse chimique : les premiers se concentreront sur l'ingénierie tissulaire, les seconds mettront l'accent sur la valorisation des matières premières chimiques et végétales, utilisées en médecine chinoise. Fin 2006, plus de 60 personnes y travailleront.



# Innovation et standardisation au service de la performance

En 2005, les usines du groupe ont produit 4,4 milliards d'unités. Au-delà des améliorations en termes de sécurité et de productivité, cette année est caractérisée par la mise en place d'un nouveau procédé de fabrication des shampoings déployé dans l'ensemble des usines, ainsi que par la poursuite des efforts d'organisation de la production.



Ligne de conditionnement des kits Dark and Lovely, usine de Midrand (Afrique du Sud).

## Innovation packaging

70 brevets packaging ont été déposés en 2005. Les mascaras MAYBELLINE XXL et L'Oréal Panoramic Curl ont notamment bénéficié de l'innovation packaging. Les produits de la gamme de coiffage Tecni.art de L'ORÉAL PROFESSIONNEL ont par ailleurs reçu l'oscar<sup>(1)</sup> 2005 de l'emballage pour le pot Play Ball aux qualités sensorielles et ergonomiques innovantes.

Le groupe a d'autre part lancé un ambitieux programme mondial d'allègement des flacons visant à réduire les quantités de matières plastiques utilisées.

## Qualité, sécurité et environnement

94 % de la production des usines ont été réalisés sous certification ISO 9001. Par ailleurs, cette production a été conduite dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement. Ainsi, un tiers des sites n'a enregistré aucun accident avec arrêt en 2005. Près de la moitié des usines est maintenant certifiée en management de la sécurité OHSAS<sup>(2)</sup> 18001 ou OSHA VPP<sup>(3)</sup>. L'objectif du groupe qui vise à obtenir la certification environnementale ISO 14001 pour la totalité de ses usines devrait être atteint en 2006.

## Dynamique d'optimisation de la production

La spécialisation des sites par technologie engagée depuis plusieurs années a encore permis en 2005 d'améliorer la productivité. En parallèle, la standardisation des équipements contribue à la baisse des investissements dans les usines.

## Logistique d'approvisionnement des filiales

La réorganisation de la logistique d'approvisionnement des filiales s'intensifie avec le déploiement de cette organisation en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie.

En Europe, la Division Produits de Luxe dispose depuis l'an dernier d'une seule logistique d'approvisionnement des filiales. La mise en place de ce réseau permet d'optimiser les flux d'informations des usines vers les filiales en améliorant le taux de service et en diminuant le niveau de stock.

## Réduction des coûts

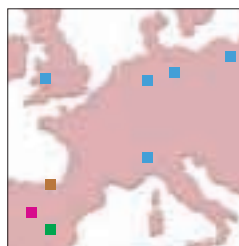
Face à un contexte de hausse du prix des matières premières, et en particulier du pétrole, les équipes d'acheteurs industriels ont travaillé en étroite collaboration avec les fournisseurs sur l'ensemble des facteurs conduisant à la réduction des coûts (analyses de procédés, massifications de marchés, analyse de la valeur, négociations avec les fournisseurs de nos fournisseurs...). De plus, le développement des enchères inversées et du sourcing dans les pays émergents ont

(1) Oscar de l'emballage décerné le 24 novembre 2005.

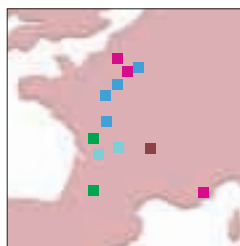
(2) OHSAS : Occupation Health and Safety Assessment Series.

(3) OSHA VPP : Occupational Safety and Health Administration Voluntary Protection Program.

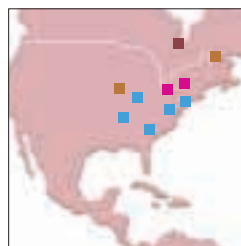
## IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES DANS LE MONDE



Europe :  
20 usines



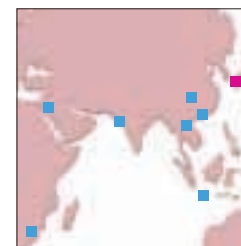
dont France :  
12 usines



Amérique du Nord :  
10 usines



Amérique du Sud :  
4 usines



Asie-Afrique :  
8 usines

- Produits Grand Public : 25 usines
- Produits de Luxe : 7 usines
- Produits Professionnels : 3 usines
- Cosmétique Active : 2 usines
- Dermatologie : 2 usines
- Matières premières : 3 usines

offert de nouvelles opportunités d'économies. Menées mondialement, ces actions ont fortement contribué à la baisse des achats d'emballages et de matières premières. Ainsi, les coûts de production continuent de décroître, aidés par la progression des volumes et des gains de productivité.

	2003	2004	2005
<i>En millions d'unités</i>			
<b>Production des usines cosmétiques</b>	3 853	4 307	<b>4 379</b>
<i>En millions d'euros</i>			
<b>Engagement d'investissements cosmétiques (production et distribution physique)</b>	332	293	<b>288</b>
<i>Indice (base 100 en 2003)</i>			
<b>Evolution de l'indice d'achat des produits comparables</b>	100	95,6	<b>92,1</b>
<i>Unités</i>			
<b>Brevets de packaging</b>	81	80	<b>70</b>

2005	Production cosmétique	Chiffre d'affaires cosmétique
<b>Europe de l'Ouest</b>	51,4 %	47,4 %
<b>Amérique du Nord</b>	27,0 %	27,2 %
<b>Reste du monde</b>	21,6 %	25,4 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>



### Nouveau procédé shampooing

La famille des shampooings représente chez L'Oréal une part très importante des volumes de fabrication. Toute amélioration dans ce domaine a donc des conséquences économiques particulièrement importantes sur la productivité des usines.

La mise au point d'un nouveau procédé a permis de diminuer dans des proportions importantes le temps de fabrication des shampooings. Cela conduit à une baisse significative des coûts de production.

Ainsi, la capacité de production actuelle devrait être suffisante pour absorber sans investissements supplémentaires la croissance prévisionnelle des volumes de shampooings pour les trois ans à venir.



# Renforcer le capital humain

Avec 52 403 collaborateurs répartis dans 58 pays, L'Oréal se doit de mener une politique de ressources humaines ouverte sur la diversité. Ainsi en 2005, L'Oréal a amplifié dans tous les pays ses efforts pour recruter les talents de demain et favoriser leur intégration, développer les compétences et promouvoir les leaders.



*Développer une sensibilité au produit.*

## Détecter les talents de demain

Pour trouver les talents de demain et les sensibiliser à ses métiers, L'Oréal a pris deux nouvelles initiatives en 2005 :

- le lancement d'une campagne mondiale de recrutement, "To build beauty, we need talent", lancée dans plus de 50 pays,
- la création du "L'Oréal Ingenius Contest" qui a mis en compétition 48 étudiants ingénieurs français et chinois. Chaque équipe était coachée par des managers de L'Oréal et concourrait pour le projet industriel le plus innovant.

La vision du long terme et la conduite d'actions opérationnelles sur les campus du monde entier sont les deux axes majeurs de la politique de recrutement de L'Oréal. En 2005, le groupe a poursuivi le déploiement international de ses jeux d'entreprise. "L'Oréal e-Strat Challenge" a touché plus de 36 000 étudiants dans 125 pays. "Brandstorm", le jeu marketing qui célébrait sa 13<sup>e</sup> année, a réuni quant à lui plus de 4 000 étudiants de 31 pays autour de projets innovants pour la gamme Studio Line.

Par ailleurs, l'enquête "Trendence", réalisée en 2005 auprès de 22 000 étudiants de 11 pays européens, a classé L'Oréal 1<sup>re</sup> entreprise *ex aequo* pour laquelle les étudiants des *business schools* européennes souhaiteraient travailler.

Enfin, L'Oréal a recruté 2 027 cadres de 75 nationalités différentes en 2005, dont 242 jeunes cadres à l'issue d'un stage opérationnel.



Favoriser les échanges et transmettre les savoir-faire.



### Favoriser et personnaliser l'intégration

Recruter de nouveaux talents a toujours été considéré comme un investissement à long terme. Pour accompagner leur intégration, L'Oréal a créé le programme "Follow-up and Integration Track" (FIT). Ce projet transversal implique à la fois le Comité de Direction, les managers d'équipes, les équipes RH et les nouveaux collaborateurs.

Inspiré des meilleures pratiques recensées et éprouvées à l'international, FIT est un programme d'accompagnement personnalisé sur deux ans composé de six étapes de découverte qui permettent au nouveau collaborateur, jeune diplômé ou plus expérimenté, de mieux comprendre le fonctionnement du groupe et d'y trouver sa voie.

En valorisant l'intégration, ce parcours respecte la diversité des cultures, permet aux nouveaux collaborateurs d'être plus rapidement efficaces et leur donne l'envie et les moyens de poursuivre l'aventure chez L'Oréal. Le renforcement de la diversité des talents et la transmission de la culture, de l'expertise et du savoir-faire qui ont construit le succès de L'Oréal contribuent ainsi à assurer la pérennité de l'organisation.

### Comprendre le métier, développer les compétences, transmettre la culture

Afin de donner aux collaborateurs le meilleur accès aux actions de formation et de développement, L'Oréal s'appuie sur quatre "Management Development Centers" dans le monde, dont le dernier, destiné à l'Asie, a été inauguré en 2005 à Shanghai.

### Faits marquants 2005

#### ■ Février

L'Oréal crée le programme "Follow-up and Integration Track" (FIT) qui propose aux nouveaux collaborateurs, jeunes diplômés ou plus expérimentés, un parcours d'intégration personnalisé, en six étapes programmées sur deux ans.

#### ■ Avril

Après New York, Rio de Janeiro et Paris, inauguration à Shanghai pour l'Asie du 4<sup>e</sup> "Management Development Center" destiné à donner aux collaborateurs le meilleur accès aux actions de formation et de développement.

#### ■ Juin

L'Oréal est élue 1<sup>re</sup> entreprise (*ex aequo* avec BMW) pour laquelle les étudiants des *business schools* européennes aimeraient travailler (enquête "Trendence" menée auprès de 22 000 étudiants dans 11 pays européens).

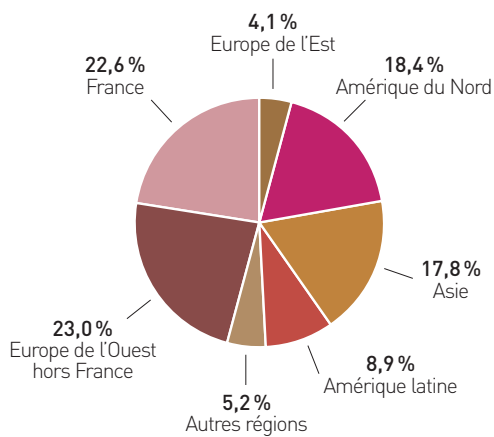
#### ■ Septembre

Lancement dans plus de 50 pays d'une campagne mondiale de recrutement "To build beauty, we need talent".

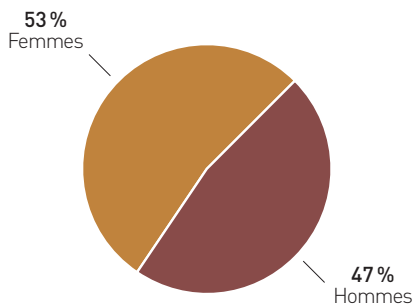
L'Oréal se place au 2<sup>e</sup> rang des 10 meilleures entreprises pour les dirigeants, selon l'étude réalisée en Europe par la société Hewitt Associates "Top 10 Companies for Leadership".

#### ■ Novembre

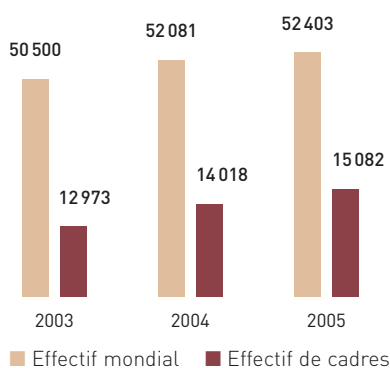
Lancement de la version 2006 du jeu de stratégie industrielle internationale, "L'Oréal Ingenius Contest". Après la France et la Chine, le jeu a été étendu au Brésil, au Mexique, aux Etats-Unis et à l'Allemagne.



RÉPARTITION DU PERSONNEL  
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DES CADRES  
PAR GENRE



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



"L'Oréal e-Strat Challenge":  
détecter les talents de demain.

## Jeux d'entreprise

### ■ "L'Oréal Brandstorm"

Ce jeu donne l'opportunité aux étudiants du monde entier de vivre une véritable expérience marketing. Pour sa 13<sup>e</sup> édition, "L'Oréal Brandstorm" a connu un très large succès avec la participation de 4 000 étudiants de 31 pays représentant 176 écoles et universités. Des dirigeants de L'Oréal et McCann Erickson ont jugé les meilleures stratégies marketing pour la gamme Studio Line. L'Université de Saint-Gall en Suisse a remporté le 1<sup>er</sup> prix pour la seconde fois, une première dans l'histoire du jeu. Les accessits ont récompensé Monash University (Australie), University of Cape Town (Afrique du Sud), University Teknologi (Malaisie) et Universidad Adolfo Ibáñez (Chili).

### ■ "L'Oréal e-Strat Challenge"

Cette compétition, la première en son genre, est un moyen accéléré d'exposer les étudiants à l'industrie de la cosmétique en utilisant les plus récents outils offerts par Internet. Réussir dans le jeu on-line implique d'être capable de réussir face à de véritables situations d'entreprise. Plus de 36 000 étudiants de 125 pays ont relevé le défi de cette 5<sup>e</sup> édition. Les premières places ont été remportées, pour le niveau MBA, par l'équipe brésilienne de Coppead Graduate School of Business de Rio de Janeiro et, pour le niveau Licence, par l'équipe chinoise de University of Business and Economics de Beijing.

### ■ "L'Oréal Ingenius Contest"

En 2005, des étudiants ingénieurs français et chinois ont relevé le challenge de dessiner un site industriel pour L'Oréal. Epaulés par des managers du groupe, 48 étudiants de cinq écoles et universités ont créé des usines virtuelles et exprimé leur talent d'innovation, de travail en équipe et de prise de décisions. Des experts industriels de L'Oréal ont désigné la Zhejiang University (Chine) et l'Ecole des Mines de Paris (France) comme vainqueurs remportant des stages industriels internationaux.



Des parcours de formation individualisés permettent à chacun d'acquérir les compétences nécessaires à leur évolution.



L'Oréal décline pour les cadres de chaque zone géographique des parcours de formation individualisés. En 2005, l'offre de formation s'est considérablement étoffée avec les actions suivantes :

- la série des programmes de management "Transition to", accompagnant les managers à chaque nouvelle prise de responsabilités, a été complétée par le module "Transition to Advanced Management". En partenariat avec l'Université de Cranfield, ce séminaire forme les managers qui accèdent à un Comité de Direction ou à une fonction similaire,
- pour optimiser les moyens et enrichir les contenus, une partie des séminaires marketing destinés aux chefs de produit des quatre Divisions du groupe a été mutualisée à partir d'un tronc commun et de modules d'expertise spécifiques à chaque Division,
- pour sensibiliser les collaborateurs aux différentes dimensions du luxe, la Division Produits de Luxe a développé un programme spécifique baptisé "Les énergies du luxe",
- la création du séminaire "HR Manager as Business Partner", en partenariat avec l'Université de Cranfield, offre aux DRH les moyens de devenir des acteurs dans l'accompagnement du changement.

Par ailleurs, le dispositif d'accompagnement des dirigeants a été renforcé par la création de nouveaux programmes :

- "Global Learning Alliance", une expérience conjointe avec quatre grands groupes leaders mondiaux,

- "Re-Source", des séminaires structurés autour de questions centrales en lien avec les responsabilités de dirigeant et le métier de L'Oréal.

Enfin, en partenariat avec le Centre européen d'éducation permanente (Cedep), les opportunités de dialogue et d'échange entre la Direction Générale et les cadres du groupe ont été intensifiées.

### Responsabiliser les leaders

Fondée sur le dispositif "Talent Development" qui permet à chaque cadre de bénéficier d'un entretien d'évaluation et de développement, la promotion de jeunes leaders est une des particularités de la politique de ressources humaines et une des clés de la réussite de L'Oréal.

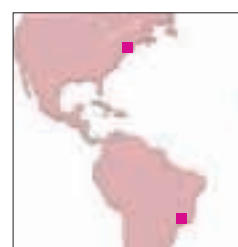
Un suivi attentif et la participation à des programmes spécifiques de développement du leadership garantissent à ces jeunes managers l'acquisition de compétences et la progression de leur carrière.

La composition des Comités de Direction est révélatrice des possibilités d'évolution personnelle, de mobilité et de diversité des parcours professionnels : ainsi, 26 % des membres sont non locaux et 33 % sont des femmes.



### MANAGEMENT DEVELOPMENT CENTERS

Europe :  
France, Paris



Amérique :  
New York  
Rio de Janeiro



Asie :  
Shanghai

# Une démarche civique et responsable

Dans la droite ligne de son premier rapport de développement durable publié en 2004, L'Oréal a réaffirmé en 2005 sa volonté de lier étroitement sa croissance économique à des principes éthiques forts et une réelle conscience de ses responsabilités.



Les lauréates du prix L'Oréal-Unesco Pour les Femmes et la Science 2005.

## Prix L'Oréal-Unesco Pour les Femmes et la Science 2005

En 2004, sur les 190 membres de l'Académie des Sciences en France, 14 seulement sont des femmes. Entre 1903 et 2004, seuls 12 des 503 Prix Nobel scientifiques ont été attribués à des femmes. Constatant que les femmes sont aujourd'hui sous-représentées au plus haut niveau scientifique et convaincu que les femmes de science peuvent influencer sur les orientations scientifiques de demain à travers une nouvelle vision sociale de la science et de ses bienfaits, L'Oréal s'est engagé depuis 1998 à promouvoir et récompenser les femmes de science.

Le programme Pour les Femmes et la Science, développé en partenariat avec L'Unesco, se décline à trois niveaux : remise de cinq prix à d'éminentes scientifiques venant des cinq continents, attribution de 15 bourses internationales à des étudiantes en post-doctorat et attribution de bourses nationales dans une quinzaine de pays, avec la volonté de les développer dans plus de 50 pays, dont la France.



Sir Lindsay Owen-Jones, Président-directeur général de L'Oréal, Koichiro Matsuura, Directeur général de l'Unesco.

## La diversité, une valeur fondatrice

L'Oréal veille à favoriser la diversité non seulement de ses produits et de ses circuits de distribution mais aussi celle de ses équipes. Signataire de la Charte de la Diversité en France depuis décembre 2004, le groupe a poursuivi ses efforts en 2005 par :

- la nomination d'un responsable "diversité" rattaché au Recrutement International,
- le développement de programmes de formation et de sensibilisation visant les ressources humaines, les managers et les collaborateurs,
- la diversification des sources de recrutement (présence sur des forums et partenariats avec des associations ou des sociétés d'intérim visant à promouvoir les minorités),
- le développement d'un programme d'intégration international,
- des actions de mécénat pour favoriser l'accès aux formations sélectives d'étudiants issus de milieux défavorisés, pour soutenir des étudiants étrangers ou encore pour promouvoir les femmes,
- la mise en place d'un audit sur le handicap sur l'ensemble des sites en France.

Preuve de l'engagement du groupe, sa démarche en faveur des minorités visibles et de la lutte contre la discrimination a récemment été récompensée par la remise à Sir Lindsay Owen-Jones de l'*Anti-Defamation League's International Leadership Award*.

## Protéger l'environnement, renforcer la sécurité

Dans le domaine de la Sécurité, de l'Hygiène et l'Environnement (SHE), L'Oréal a défini trois objectifs prioritaires en 2005 : la réduction de la consommation d'eau et de la quantité d'énergie électrique par produit fini (mesures d'efficacité) et l'amélioration de la sécurité dans toutes ses activités. Outre ces axes prioritaires, le groupe s'attache à améliorer tous les indicateurs clés de performance (KPI) en matière d'environnement et de sécurité. Par ailleurs, L'Oréal s'engage à appliquer ses normes internes partout dans le monde, même si le niveau des contraintes législatives et réglementaires locales est inférieur. La conformité des sites avec les normes internes et la réglementation des pays d'accueil est ainsi contrôlée par un programme exhaustif d'audit. De plus, les sites industriels établissent un reporting mensuel sur plus de 80 indicateurs clés de performance SHE. Un rapport complet et détaillé des programmes SHE et des progrès enregistrés sera intégré au Rapport Développement Durable accessible sur le site Internet du groupe [www.loreal.com](http://www.loreal.com).

	2004	2005	Evolution
<i>En litre/produit fini</i> <b>Consommation d'eau</b>	0,750	0,717	- 4,4 %
<i>En kWh/1 000 produits finis</i> <b>Consommation d'énergie</b>	188	186	- 1,0 %
<i>En %</i> <b>Indice de valorisation des déchets</b>	89,3 %	89,2 %	- 0,1 %

ÉVOLUTION DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX  
(usines et centrales du groupe)

## Favoriser le dialogue social

L'Oréal est attaché à un dialogue social de qualité au sein des différentes instances de représentation du personnel dans les pays où il est présent.

En 1996 a été conclu un accord entre la Direction et les organisations syndicales françaises et européennes (FECCIA et EMCEF), créant l'Instance Européenne de Dialogue Social (IEDS) de L'Oréal.

Cette Instance a pour objet d'informer et d'échanger avec les représentants du personnel sur la situation existante et les perspectives d'évolution économique, financière et sociale du groupe.

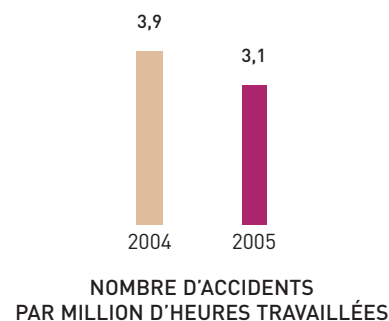
Avec l'élargissement de l'Union européenne en 2004, l'IEDS comprend 30 membres représentant 15 pays qui bénéficient d'une formation économique et sociale. Un Secrétariat de liaison, où au moins deux nationalités sont représentées, fait le lien entre les membres de l'Instance.

En 2006, le mandat des représentants du personnel à l'IEDS sera renouvelé pour la troisième fois consécutive.

## Un engagement reconnu

L'ensemble de ces efforts continus vaut à L'Oréal de figurer dans la plupart des indices boursiers internationaux de développement durable (ASPI Eurozone, FTSE4Good Indexes et Ethibel Sustainability Index).

Pour plus d'informations, consultez le rapport de développement durable du groupe ou sa version Internet accessible sur [www.loreal.com](http://www.loreal.com).



En un an, le taux de fréquence conventionnel (nombre d'accidents avec arrêt/1 million d'heures travaillées) des sites industriels et centrales d'expédition du groupe a diminué de 20,5%.



Françoise Rivière, sous-directrice générale de l'Unesco  
et Jean-Jacques Lebel, Vice-Président Directeur Général  
Produits Professionnels de L'Oréal.

## Des coiffeurs du monde entier contre le Sida

Le 3 mai 2005, l'Unesco et la Division Produits Professionnels de L'Oréal ont lancé le programme d'éducation préventive "Coiffeurs du monde contre le Sida" à travers le réseau des professionnels de la coiffure du groupe. Ce programme s'inscrit dans la continuité de celui mis en place par L'Oréal Afrique du Sud et SoftSheen-Carson en 2003. Dans ce cadre, plus de 200 000 jours de formation ont été dispensés à des coiffeurs de deux pays d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Sud.

La Division Produits Professionnels possède 115 centres de formation technique répartis dans plus de 50 pays, animés par plusieurs milliers d'éducateurs prêts à s'engager dans ce projet éducatif. Mené en direction de 400 000 salons partenaires du monde entier, le programme pourrait atteindre plus de deux millions de professionnels.

Des supports de formation ont été développés avec le concours de l'Unesco. A ce jour, des programmes pilotes adaptés à la culture de chaque pays ont été lancés en Inde, au Brésil et en France. Véritables relais de cette campagne, les coiffeurs transmettent leurs connaissances à leurs clients qui fréquentent les salons de coiffure, lieux d'échange et de dialogue dans le monde entier.



# Au service de la beauté, dans tous les circuits

## PRODUITS PROFESSIONNELS



46

En partenariat et en exclusivité chez les coiffeurs du monde entier.

L'ORÉAL PROFESSIONNEL  
KÉRASTASE  
REDKEN  
MATRIX  
MIZANI

## PRODUITS GRAND PUBLIC



52

Accessibles au plus grand nombre dans les circuits de grande distribution.

L'ORÉAL PARIS  
GARNIER  
MAYBELLINE NEW YORK  
SOFTSHEEN·CARSON  
CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ  
YUE-SAI

## PRODUITS DE LUXE



60

Présence sélective pour un conseil personnalisé en grands magasins, parfumeries, *travel retail* et boutiques en propre.

LANCÔME  
 BIOTHERM  
 HELENA RUBINSTEIN  
 GIORGIO ARMANI  
 RALPH LAUREN  
 CACHAREL  
 KIEHL'S  
 SHU UEMURA  
 VIKTOR & ROLF

## COSMÉTIQUE ACTIVE



68

Soins dermocosmétiques proposés en pharmacie et prescrits par les dermatologues.

VICHY  
 LA ROCHE-POSAY  
 INNÉOV  
 SKINCEUTICALS





# PRODUITS PROFESSIONNELS

L'ORÉAL PROFESSIONNEL ▪ KÉRASTASE ▪ REDKEN ▪  
MATRIX ▪ MIZANI





## ENJEUX ET STRATÉGIE

**JEAN-JACQUES LABEL,**  
VICE-PRÉSIDENT  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
PRODUITS PROFESSIONNELS

“Notre premier enjeu est d’être le partenaire du plus grand nombre de salons de coiffure à travers le monde et de renforcer notre position de leader grâce à un portefeuille de marques complémentaires et inégalées. Le deuxième enjeu est d’accélérer le déploiement de la Division dans les zones géographiques où les potentiels de croissance et de développement sont très importants, en Chine, en Inde, en Amérique latine et en Europe de l’Est. Le troisième enjeu s’inscrit dans la continuité de notre politique de développement de la

profession à travers la création de nouveaux produits et services et de l’éducation qui participeront à l’essor et à la modernisation du circuit professionnel.

En 2005, la Division a confirmé sa position de leader mondial en matière d’éducation professionnelle avec la présence de 115 Académies L’Oréal.

L’engagement pris avec l’Unesco et les coiffeurs du monde contre le Sida est également un pas important dans le sens du développement durable.”

## MIEUX QUE LE MARCHÉ ET LA CONCURRENCE

### CHIFFRE D’AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

IFRS en millions d’euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004	
				à données publiées	comparables
Europe de l’Ouest	951,1	960,1	46,6 %	+0,9 %	+1,0 %
Amérique du Nord	594,4	649,6	31,5 %	+9,3 %	+7,8 %
Reste du monde	375,0	451,2	21,9 %	+20,3 %	+15,8 %
<b>Total</b>	<b>1 920,4</b>	<b>2 060,9</b>	<b>100 %</b>	<b>+7,3 %</b>	<b>+6,1 %</b>

En 2005 et pour la sixième année consécutive, la Division Produits Professionnels a progressé de façon sensiblement plus forte que le marché et que ses grands concurrents. Avec une croissance à données comparables de +6,1 %, la Division a gagné des parts de marché sur tous les continents.

### CHIFFRE D’AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

IFRS en millions d’euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004	
				à données publiées	comparables
Coloration	767,8	813,9	39,5 %	+6,0 %	+4,7 %
Coiffage et forme	351,8	359,4	17,4 %	+2,2 %	+1,3 %
Shampoings et soins	800,8	887,6	43,1 %	+10,8 %	+9,5 %
<b>Total</b>	<b>1 920,4</b>	<b>2 060,9</b>	<b>100 %</b>	<b>+7,3 %</b>	<b>+6,1 %</b>

La progression a été de +1 % en Europe de l’Ouest, de +7,8 % en Amérique du Nord, de +30,2 % en Europe de l’Est (y compris la Russie à +48,3 %), de +19,4 % en Asie (hors Japon), de +17,1 % en Amérique latine et de +12,9 % dans le reste du monde (y compris l’Inde à +58,2 %).

## FAITS MARQUANTS 2005



- Avec une succession de lancements réussis, KÉRASTASE a renforcé de façon très significative sa position de leader dans les plus grands salons de luxe du monde entier.
- L'ORÉAL PROFESSIONNEL a très largement contribué à la dynamique du marché professionnel avec trois innovations majeures : la coloration Hi-Richesse, le soin Absolut Repair et le styling Play Ball.
- REDKEN a renforcé sa position de marque new yorkaise à travers le monde et réinventé la catégorie des hairsprays dans le coiffage.
- MATRIX a complété cette année encore sa couverture géographique avec de nouvelles implantations réussies, notamment en Inde et au Brésil.



*A la Division Produits Professionnels, des équipes mobilisées pour mettre au point des produits performants et innovants capables de répondre aux exigences des coiffeurs du monde entier.*



## PERSPECTIVES 2006

Plusieurs facteurs favorables viendront soutenir l'activité de la Division Produits Professionnels en 2006 :

- la réussite des grands lancements en fin d'année 2005, complétée par un programme d'innovations produits très important en 2006, aura un impact positif,
- MATRIX va poursuivre son internationalisation avec une montée en puissance dans les pays relais de croissance,
- enfin, l'effort d'éducation sera maintenu, en particulier dans les pays nouveaux, avec par exemple l'ouverture de la première école de coiffure L'Oréal à Bombay.

La Division Produits Professionnels dispose d'un portefeuille de marques à la fois uniques et complémentaires. Quel que soit le degré de maturité du marché professionnel local, la Division peut satisfaire les besoins de toutes les catégories de salons de coiffure dans le monde entier. Elle développe des services et propose des produits répondant aux attentes des coiffeurs en matière de coloration des cheveux, de forme durable et de soin des cheveux.

### L'Oréal Professionnel

En 2005, L'ORÉAL PROFESSIONNEL a renforcé ses positions tout en dynamisant le marché professionnel au travers de lancements de produits et services particulièrement innovants :

- dans le domaine de la coloration, le renouveau et l'élargissement de la gamme Richesse se sont déjà affirmés comme un très grand succès qui permet la conquête d'une nouvelle clientèle. Par ailleurs, le relancement de la gamme Majirel sur tous les continents a rencontré un accueil très favorable et la montée en puissance de la nouvelle décoloration Platinum, plébiscitée par les professionnels les plus exigeants, s'est confirmée,
- dans la catégorie des soins, la gamme Absolut Repair, dont le produit star Renew C fait appel à la nouvelle technologie AHA, permet de reconstruire instantanément et en profondeur les cheveux très abîmés,
- en matière de coiffage, Play Ball va permettre de renforcer les positions de la Division sur le créneau du styling jeune, alternatif et avant-gardiste.

### Kérastase

L'expansion de la marque s'est poursuivie de façon très active avec des taux de croissance élevés aux Etats-Unis (+30,7%), en Asie (+26,7%) et au Japon (+25,5%). Exceptionnels réservoir de croissance, ces pays contribuent fortement à la création et à l'enrichissement du modèle "Marque Institut" KÉRASTASE. La réussite de lancements innovants a contribué à l'essor de la marque dans tous les pays :

- lancée mondialement, la gamme Réflexion a confirmé son important succès auprès des consommatrices à cheveux colorés, mais aussi son fort pouvoir de recrutement,
- le lancement des soins Volumactive qui apportent corps et volume durables aux cheveux fins grâce à une innovation technologique : le complexe amplifiant,
- riche du succès du masque Age Recharge, destiné aux cheveux en perte de matière, la marque a lancé Lipo-Recharge, soin anti-âge cuir chevelu pour des cheveux en pleine santé.



KÉRASTASE - France.



MATRIX - Brésil.

### Redken

La marque a réalisé cette année une progression de +9,3% avec un accroissement important de ses parts de marché en Amérique du Nord et une conquête de salons extrêmement modernes. REDKEN a renforcé ses positions sur le segment de la coloration grâce à Color Fusion et Shades EQ qui ont progressé respectivement de +14% et +18,6%, mais aussi sur le marché des hommes, du *haircare* et du *styling* avec une succession de lancements réussis. Les nouveaux sprays coiffants lancés en fin d'année avec leur technologie "24 H humidity resistance" rencontrent déjà un vif succès.

### Matrix

D'origine américaine, MATRIX s'adresse à une distribution plus large avec des prix de service accessibles. La marque a progressé de +10,7% en 2005 avec la contribution déjà très significative des nouveaux pays relais de croissance tels que le Brésil, l'Inde, la Chine ou les pays d'Europe de l'Est. L'année a été marquée par de grands succès produits, en particulier la refonte complète de la gamme de soins Biolage avec la technologie "Céra Repair", le lancement des soins Color Smart et le renouvellement des produits de *styling* Vavoom.

### Mizani

Cette marque afro-américaine qui bénéficie des dernières technologies des laboratoires de Chicago a connu en 2005 une forte expansion et a démarré son internationalisation dans les meilleurs salons multiethniques en Europe et en Afrique du Sud.





## LEADER MONDIAL DE L'ÉDUCATION

La nouvelle Académie 14, rue Royale est au cœur d'un réseau de 115 Académies à travers le monde. Un réseau qui fait de L'Oréal le premier partenaire des coiffeurs et le leader mondial de l'éducation.

Dans ces Académies, 3 000 formateurs animent des stages de perfectionnement pour tous les acteurs de la coiffure : apprentis, jeunes coiffeurs, coloristes, stylistes, responsables de salons.

Tous les aspects de l'expertise de ce métier sont traités : technique, esthétique, relationnel, managérial, au travers d'une pédagogie

spécifiquement créée pour les coiffeurs et adaptée à chaque région du monde.

Les Académies de la Division, et tout particulièrement celle du 14, rue Royale, sont pensées dans une architecture qui traduit cette pédagogie et montre l'engagement de L'Oréal à accompagner la profession dans son développement économique. Les meilleurs spécialistes en architecture de rénovation et d'intérieur, en scénographie d'éclairage et en création de mobilier ont contribué à faire de l'Académie du 14, rue Royale à Paris le plus grand centre de formation au monde.



**L'Oréal Professionnel, Hi.Richesse**  
Coloration soin ton sur ton sans ammoniaque.

**L'Oréal Professionnel, Play Ball by Techni.art**  
Styling pour les jeunes.

**Kérastase, Volumactive**  
Gamme de soins pour cheveux fins.

**Redken, Hairspray**  
Sprays coiffants.


**Matrix, Biolage**  
Gamme complète de soins.





ORIGINEAL EXTRACTS  
PARIS  
**L'ORÉAL**

**COLLAGÈNE**  
RIDES



# PRODUITS GRAND PUBLIC

L'ORÉAL PARIS ■ GARNIER ■ MAYBELLINE NEW YORK ■  
SOFTSHEEN·CARSON ■ CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ ■ YUE-SAI





## ENJEUX ET STRATÉGIE

**PATRICK RABAIN,**  
VICE-PRÉSIDENT  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
PRODUITS GRAND PUBLIC

“Trois idées stratégiques inspirent l'ensemble de notre politique :

- l'accélération du déploiement géographique permet de progresser encore plus vite dans les marchés à forte croissance (Europe de l'Est, Asie, Amérique latine et Amérique du Nord). Pour la première fois en 2005, ces marchés ont représenté 53 % du chiffre d'affaires. Pour autant, l'Europe de l'Ouest peut continuer à apporter sa part de croissance, comme le démontre le second semestre 2005 avec une valorisation des unités vendues et des initiatives produits ciblées,
- les nouveaux produits sont au cœur de notre stratégie de croissance. C'est l'innovation, la qualité de leur formule et de l'exécution de la mise sur le marché qui sont déterminantes pour apporter durablement un chiffre d'affaires additionnel et gagner des parts de marché. Les soins capillaires NutriGloss, les antirides UltraLift et RevitaLift,

le mascara Volume Shocking, le fond de teint Dream Matte Mousse... ont été des réussites spectaculaires partout, quelles qu'aient pu être localement les difficultés des marchés,

- l'exploitation de nouvelles catégories de consommateurs qui peuvent redynamiser les marchés de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord. Dans de nombreux segments, comme les produits solaires ou les antirides, la pénétration de l'usage de produits essentiels pour le bien-être et la beauté reste étonnamment faible. Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie et les nouvelles aspirations des *baby-boomers* entraînent une nouvelle dynamique de consommation avec des produits spécifiques. Les hommes enfin, déjà fortement présents dans les catégories capillaire et hygiène, constituent un relais de croissance considérable dans le soin du visage comme en témoignent les résultats de la ligne Men Expert.”

## UN SECOND SEMESTRE 2005 PROMETTEUR POUR L'ANNÉE 2006

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

IFRS en millions d'euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004	
				à données publiées	comparables
Europe de l'Ouest	3 525,0	3 520,1	46,9 %	-0,1 %	-0,1 %
Amérique du Nord	1 901,5	2 077,1	27,7 %	+9,2 %	+7,5 %
Reste du monde	1 623,6	1 902,2	25,4 %	+17,2 %	+10,8 %
<b>Total</b>	<b>7 050,1</b>	<b>7 499,4</b>	<b>100 %</b>	<b>+6,4 %</b>	<b>+4,6 %</b>

En 2005, les ventes de la Division Produits Grand Public ont progressé de +4,6 % à données comparables et de +6,4 % à données publiées. A la très belle performance de l'Amérique du Nord (+7,5 % à données comparables) et du reste du monde, s'est ajouté un meilleur second semestre en Europe de l'Ouest.

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

IFRS en millions d'euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004	
				à données publiées	comparables
Coloration	1 480,6	1 543,2	20,6 %	+4,2 %	+1,9 %
Soin du cheveu et coiffage	2 081,5	2 196,0	29,3 %	+5,5 %	+3,8 %
Maquillage	1 910,6	2 026,2	27,0 %	+6,1 %	+4,2 %
Soin de la peau	1 242,0	1 414,6	18,9 %	+13,9 %	+12,3 %
Autres	335,4	319,3	4,3 %	-4,9 %	-5,6 %
<b>Total</b>	<b>7 050,1</b>	<b>7 499,4</b>	<b>100 %</b>	<b>+6,4 %</b>	<b>+4,6 %</b>

Un retournement : après trois semestres consécutifs marqués par une absence de valorisation, le second semestre 2005 a vu une forte remontée du prix moyen par unité vendue, qui permet à la Division de démarrer l'année 2006 avec un effet prix positif.



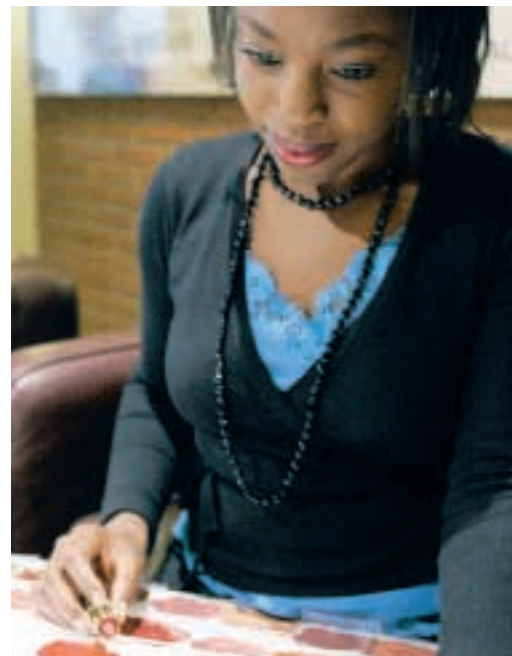
## FAITS MARQUANTS 2005



- Forte croissance en Amérique du Nord (+7,5%) ainsi qu'en Europe de l'Est (+22,1%) et en Amérique latine (+9,6%).
- Après un 1<sup>er</sup> semestre négatif (-1,2%), l'Europe de l'Ouest se reprend au second semestre (+1,1%) avec une forte poussée en soin capillaire et en soin de la peau, qui se traduit par des gains de parts de marché depuis septembre.
- Pour la 1<sup>re</sup> fois, tiré par le soin de la peau qui a vu son chiffre doubler en cinq ans, l'ensemble des métiers hors capillaires atteint 50% du chiffre d'affaires.
- Les programmes de réduction des coûts se sont poursuivis en 2005 et permettent une accélération des économies et une diminution des frais, par la mutualisation des organisations et l'optimisation du planning et des achats médias avec une nouvelle agence.



*Issues de tous les horizons, les équipes de la Division Produits Grand Public développent des produits accessibles combinant haute technologie et forte valeur ajoutée.*



## PERSPECTIVES 2006

Plusieurs facteurs devraient favoriser le développement de la Division en 2006 :

- Europe de l'Ouest : la Division devrait réaliser une année de croissance positive sur la lancée des gains de parts de marché observée sur le quatrième trimestre 2005 en soins capillaires, en soin du visage et en maquillage. Dans le métier du coiffage, une importante initiative est prévue. Enfin, 2006 démarre avec un mix prix/qualité plus favorable que celui du début de l'année 2005,
- Amérique du Nord : comme en 2005, la Division devrait maintenir une croissance soutenue et plus rapide que le marché, avec l'apport de plusieurs initiatives importantes. En particulier, au sein de GARNIER, fer de lance de la croissance aux Etats-Unis, qui devrait poursuivre sa conquête américaine,
- Reste du monde : une performance encore meilleure qu'en 2005 devrait être réalisée avec, notamment, une marque L'ORÉAL PARIS très inspirée et bien adaptée aux nouvelles classes moyennes qui recherchent la qualité. La Chine devrait particulièrement se distinguer ainsi que la Russie, l'Inde et le Brésil.



La Division Produits Grand Public distribue ses produits dans tous les circuits de grande diffusion. Son portefeuille de marques diversifiées propose aux consommateurs des produits accessibles qui allient haute technologie et forte valeur ajoutée.

### L'Oréal Paris

La marque a réalisé en 2005 une croissance de +4,5% de son chiffre d'affaires à données comparables.

L'année a été marquée par des performances remarquables en soin de la peau, très bonnes en maquillage et en soin du cheveu, plus contrastées sur la coloration et le coiffage. Première marque mondiale de l'industrie cosmétique avec près de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, L'ORÉAL PARIS s'adresse aux consommateurs les plus exigeants à la recherche de produits performants à forte valeur ajoutée technologique. Par cette stratégie de valorisation qui place ses produits en position Premium, L'ORÉAL PARIS occupe le segment supérieur du marché des cosmétiques de grande diffusion.

En 2005, les actrices Scarlett Johansson et Pénélope Cruz ont rejoint la *dream team* d'ambassadrices de toutes origines, représentant toutes les formes de beauté et tous les âges, sur laquelle s'appuie la marque. A l'origine marque experte en produits capillaires, L'ORÉAL PARIS s'est imposée ces dernières années sur le maquillage et sur le soin de la peau en général et sur le soin de la peau pour hommes en particulier.

En 2005, L'ORÉAL PARIS a continué à lancer des produits très innovants et fortement valorisés :

- dans le soin de la peau, le soin RevitaLift Double Lifting à l'attention des femmes de 50 ans doit son succès à son action inédite à deux niveaux : un lissage immédiat de la peau et un traitement en profondeur des rides et de la fermeté. Son packaging double pompe est par ailleurs unique sur le marché.

Autre grand succès, Combleur Collagène, premier antirides intensif, à l'attention d'une cible à la recherche de produits technologiques utilisant les ingrédients de prédilection des dermatologues comme le collagène.

Men Expert, 1<sup>re</sup> gamme soin anti-âge pour hommes lancée fin 2004 est un succès sans précédent se classant en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> positions du marché des hommes sur les continents européen et américain.

Enfin, L'ORÉAL PARIS a réaffirmé en 2005 sa position de leader sur les amincissants avec Perfect Slim et sur les soins autobronzants avec la gamme Sublim' Bronze,

- en maquillage, la marque a continué sa *success story* avec deux succès majeurs, chacun numéro 1 sur leur segment respectif : le fond de teint longue tenue Infaillible et le mascara Volume Shocking qui permet de doubler le volume des cils avec une formule et un conditionnement uniques protégés par 16 brevets. Le succès de Volume Shocking,

vendu deux fois plus cher que le prix moyen du marché, démontre une fois de plus la capacité de L'ORÉAL PARIS à séduire les consommatrices avec des propositions valorisées,

- en soin du cheveu, Elsève a bénéficié du succès de son shampoing Nutri-Gloss. Destiné aux jeunes de 18 à 35 ans, Nutri-Gloss vient s'ajouter aux autres piliers de la marque tels que le shampoing leader Elsève Color Vive pour les cheveux colorés,
- en coloration, Excellence avec son positionnement unique de triple protection confirme sa force et enregistre une forte croissance dans toutes les régions.

### Garnier

En 2005, GARNIER a progressé de 8,4% à données comparables. Poursuivant sa croissance en Europe de l'Ouest, la marque a accéléré son développement aux Etats-Unis et dans les pays relais de croissance (Europe de l'Est, Inde, Asie du Sud-Est et Amérique latine).

La marque GARNIER propose des produits accessibles et efficaces utilisant en priorité des actifs naturels. Toujours proche du consommateur, GARNIER met en œuvre sa stratégie en intégrant une dimension locale afin de capter les sensibilités de régions culturellement variées.

Sur le marché du soin du cheveu, GARNIER a de nouveau réalisé une croissance à deux chiffres grâce au succès de sa gamme Fructis aux Etats-Unis, avec des produits stars comme les shampooings Sleek and Shine aux micro-huiles, pour le soin et le lissage particulièrement adaptés aux cheveux hispaniques. Sur le marché nord-américain, Fructis Style s'est hissé à la deuxième place deux ans après son lancement.

En coloration, Nutrisse a connu une nouvelle progression à deux chiffres aidée par un fort développement en Europe de l'Ouest, aux Etats-Unis et en Amérique latine où la marque est devenue numéro un, au Mexique et au Brésil. Color Naturals a poursuivi son exceptionnel succès en Europe de l'Est, notamment en Russie, et en Inde confirmant la justesse du positionnement de GARNIER comme la marque de qualité accessible pour les pays relais de croissance. Grâce à l'ensemble de ces initiatives, GARNIER s'est imposé en 2005 comme le deuxième acteur mondial du marché de la coloration derrière L'ORÉAL PARIS.



L'ORÉAL PARIS - Chine.



GARNIER - Royaume-Uni.



L'ORÉAL PARIS - Allemagne.

**L'Oréal Paris, Revitalift Double Lifting**

Association d'un gel retenseur extrême à une crème antirides pour un traitement actif en profondeur et dans le temps.

**L'Oréal Paris, Infaillible**

Fond de teint perfecteur qui résiste aux signes de la fatigue.

**L'Oréal Paris, Combleur Collagène**

Premier soin réducteur de rides intensif aux biosphères de collagène.

**Garnier, Nutritionist**

Hydratant régénérant au concentré actif cellulaire Oméga 3 et 6.

**L'Oréal Paris, Elseve Nutri-Gloss**

Shampooing à la protéine de perle qui pénètre dans la chevelure et apporte à la fibre une nutrition ciblée.

**Garnier, Oil Repair Fructis**

Premier programme fortifiant aux micro-huiles nutritives de fruits.







MAYBELLINE - Espagne.



SOFTSHEEN-CARSON - Afrique du Sud.

La marque a par ailleurs connu une accélération de la croissance en soin du visage, notamment en Europe de l'Ouest où Garnier Skin Naturals a enregistré la meilleure progression du marché, mais aussi en Europe de l'Est, et plus particulièrement en Russie où GARNIER se place déjà au premier rang des marques internationales. Ce succès résulte de rénovations réussies, comme celle de l'anti-rides Ultra Lift, et du lancement de la gamme Nutritionist qui connaît un démarrage prometteur.

GARNIER a progressé également dans les soins du corps avec ses gammes Bodytonic et Bodyrepair, ainsi qu'en protection solaire avec Ambre Solaire et les sprays Clear Protect qui assurent une haute protection sans trace blanche. Confiante sur ce marché d'avenir, GARNIER bénéficiera en 2006 du rachat de la marque Delial, leader en Espagne.

### Maybelline New York

MAYBELLINE NEW YORK, numéro 1 mondial du maquillage avec une présence dans 90 pays, a enregistré une croissance à données comparables de +2,9% en 2005. Si les ventes en Europe de l'Ouest sont restées stables, elles ont réalisé une progression régulière dans le reste du monde, notamment en Russie, en Pologne, en Inde et au Mexique.

MAYBELLINE se positionne comme une marque américaine au caractère universel, branchée, urbaine et accessible, mais développe également de plus en plus de produits et de formules sur mesure, adaptés aux différentes zones géographiques.

Par ailleurs, MAYBELLINE a poursuivi l'extension de ses parts de marché auprès de sa cible de prédilection que sont les jeunes et étendu son offre à une clientèle plus mûre, particulièrement importante aux Etats-Unis, avec notamment le fond de teint Instant Age Rewind destiné aux peaux matures.

Après le succès du fond de teint Dream Matte Mousse, MAYBELLINE a élargi cette gamme avec le lancement de Dream Mousse Blush.

En maquillage des yeux, la marque a poursuivi le développement du mascara XXL Longueur & Volume avec une nouvelle interprétation, XXL Intense, pour des cils étirés à l'infini et un maximum de volume. 2005 a également été marquée par le lancement d'Unstoppable, mascara ultra-allongeant 100% qui ne coule pas et s'élimine à l'eau. Ces lancements ont conforté la place de leader qu'occupe MAYBELLINE sur le segment des mascaras avec des résultats records.

Enfin, sur le marché des rouges à lèvres, la marque a vu ses ventes progresser, notamment grâce au lancement d'Hydra Extrême, au pouvoir hautement hydratant. Au Japon, deuxième marché cosmétique du monde, le rouge à lèvres Water Shine s'est inscrit parmi les leaders.

### SoftSheen-Carson

Leader mondial sur le marché des soins capillaires destinés aux consommateurs d'origine africaine, SOFTSHEEN-CARSON a connu une année positive aux Etats-Unis, mais plus difficile en Afrique du Sud, confrontée à une réorganisation de son outil de production. Cependant, grâce au relancement de Dark and Lovely fin 2004, les ventes de produits de défrisage ont continué à progresser, confortant ainsi sa place de leader mondial sur ce segment.

### CCB-Club des Créateurs de Beauté

Société de vente à distance de produits cosmétiques, filiale à 50/50 de L'ORÉAL et des 3 SUISSES, le CCB a connu, en 2005, une année contrastée avec de bonnes performances en Asie, notamment à Taiwan, des ventes atones en France et une situation plus difficile en Allemagne.

Les ventes sur Internet poursuivent leur croissance très rapide à +57%. Ainsi, près du quart des ventes du CCB en France est désormais réalisé sur Internet ; cette proportion a atteint 33% en décembre 2005. Illustration de cette réussite, le site ccb-paris.com a été élu meilleur site cosmétique en France (étude panel direct 2005).

### Yue-Sai

YUE-SAI, marque chinoise de cosmétique acquise par le groupe en 2004, a réalisé une croissance de +13,7% à données comparables grâce à la réussite d'un nouveau rouge à lèvres et d'un nouveau fond de teint.

La sélectivité de YUE-SAI a été accentuée avec une réduction de points de vente de qualité insuffisante, lui permettant d'affirmer plus fortement son ambition d'être la marque chinoise de luxe numéro 1.



## PARTENARIAT

**JAMES KALIARDOS,**  
MAQUILLEUR-CRÉATEUR  
INTERNATIONAL  
POUR L'ORÉAL PARIS

“Je travaille en étroite collaboration avec l'équipe de L'ORÉAL PARIS pour proposer de nouveaux produits et de nouvelles couleurs, mais aussi pour améliorer les gammes de maquillage existantes et pour obtenir exactement les textures et les couleurs souhaitées. Les progrès techniques réalisés par L'ORÉAL PARIS sont réellement exceptionnels. Nous n'obtenons pas seulement une bonne couleur mais des formules à la pointe de la recherche scientifique. Nous travaillons actuellement sur des produits qui changeront vraiment la façon de se maquiller.

Par ailleurs, le maquillage du futur sera de plus en plus invisible, tout en respectant la richesse et la diversité des peaux. Nous travaillons également sur un procédé qui offrirait aux femmes la possibilité d'obtenir un *look* parfait grâce à un maquillage discret. J'aimerais beaucoup développer des produits qui donneraient une couleur ou une texture transparente et se dissoudraient à la surface de la peau.”



**Maybelline New York, Dream Mousse Blush**  
Une texture mousse inédite ultrafondante, légère et microaérée.

**SoftSheen-Carson, Optimum Oil Therapy**  
Gamme de shampoings qui reconstituent l'huile essentielle, empêchent la rupture du cheveu et protègent contre les dommages créés par la chaleur.

**Maybelline New York, Moisture Extreme**  
Rouge à lèvres enrichi en allantéine et en karité.








# PRODUITS DE LUXE

LANCÔME ■ BIOTHERM ■ HELENA RUBINSTEIN ■  
GIORGIO ARMANI ■ RALPH LAUREN ■ CACHAREL ■  
KIEHL'S ■ SHU UEMURA ■ VIKTOR & ROLF





## ENJEUX ET STRATÉGIE

**MARC MENESGUEN,**  
VICE-PRÉSIDENT  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
PRODUITS DE LUXE

“Le dynamisme du marché sélectif est soutenu par l'exigence de ses clients toujours en quête de nouveauté et par l'émergence de nouveaux consommateurs sur tous les continents. La diversité et la complémentarité des marques de la Division Produits de Luxe lui permettent d'apporter des réponses originales et personnalisées en termes de produits et de services, dans le cadre d'une stratégie claire.

Celle-ci se traduit par :

- des initiatives produits à forte valeur ajoutée technologique au sein des marques mondiales de la Division, valorisant les dernières avancées scientifiques de L'Oréal en soin et en maquillage,

- dans l'univers des parfums, féminins et masculins, des lancements dans les marques existantes (LANCÔME, CACHAREL ou ARMANI), mais aussi l'adjonction de nouvelles marques comme VIKTOR & ROLF,

- l'expansion géographique des marques émergentes : KIEHL'S en Asie et en Europe, GIORGIO ARMANI COSMETICS et SHU UEMURA en Amérique du Nord et en Europe,

- des efforts constants sur la maîtrise des coûts et la productivité des structures pour gagner en efficacité et réactivité.

Cette stratégie doit permettre à la Division de générer une croissance durable et de conquérir de nouvelles parts de marché dans les prochaines années.”

## ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE AU SECOND SEMESTRE

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

IFRS en millions d'euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004	
				à données publiées	comparables
Europe de l'Ouest	1 581,4	1 545,7	43,1 %	-2,3 %	-2,2 %
Amérique du Nord	1 027,4	1 072,3	29,9 %	+4,4 %	+2,9 %
Reste du monde	840,8	964,4	26,9 %	+14,7 %	+11,6 %
<b>Total</b>	<b>3 449,6</b>	<b>3 582,4</b>	<b>100 %</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>+2,7 %</b>

Après un premier semestre marqué notamment par un important déstockage de la distribution en Europe de l'Ouest, la Division a bénéficié au second semestre du fort rebond de son activité grâce à une série de lancements. Sur le métier du soin, la Division a repris une stratégie offensive avec des nouveautés à haute valeur ajoutée technologique, générant des gains significatifs de parts de marché. Elle a par ailleurs renforcé sa position sur le marché des hommes (parfums et cosmétiques) qui jouit d'un dynamisme remarquable.

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

IFRS en millions d'euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004	
				à données publiées	comparables
Soin de la peau	1 253,6	1 319,8	36,8 %	+5,3 %	+3,9 %
Parfums	1 327,6	1 372,3	38,3 %	+3,4 %	+2,3 %
Maquillage	868,4	890,3	24,9 %	+2,5 %	+1,7 %
<b>Total</b>	<b>3 449,6</b>	<b>3 582,4</b>	<b>100 %</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>+2,7 %</b>

L'expansion internationale s'est poursuivie cette année en Europe de l'Est (avec l'ouverture d'une filiale en Russie), en Asie (+8,4 %, dont Chine +55 %), en Amérique latine (Mexique +12,9 %, Argentine +26,5 %) et au Moyen-Orient (+10,6 %).

En Europe et en Amérique du Nord, les restructurations de la distribution ont eu un impact négatif sur ces marchés, où les marques ont cependant connu de bons écoulements.

## FAITS MARQUANTS 2005

- La Division a poursuivi sa conquête de nouveaux marchés avec l'ouverture d'une filiale en Russie.
- LANCÔME lance son nouveau parfum féminin Hypnôse qui se place dans les meilleures ventes européennes de fin d'année.
- Le premier parfum de VIKTOR & ROLF, Flowerbomb, a connu dès son lancement un immense succès en Europe et aux Etats-Unis.
- BIODERM a confirmé son leadership sur le soin pour homme avec deux grandes réussites : Line Peel Homme et Age Refirm.
- CACHAREL a complété son offre avec le nouveau parfum Promesse.
- KIEHL'S a poursuivi son expansion internationale avec l'ouverture de sa première boutique en Allemagne, à Hambourg.
- GIORGIO ARMANI conforte sa position de numéro un mondial des parfums masculins sur tous les continents avec le grand succès d'Armani Code, en Europe comme aux Etats-Unis, et le lancement d'Emporio City Glam.

*Les plus hautes exigences de qualité et de service sont la préoccupation constante des équipes de la Division Produits de Luxe.*



## PERSPECTIVES 2006

Le contexte mondial est favorable au marché du luxe. Des relais de croissance géographiques commencent à prendre un poids significatif et les perspectives se clarifient dans la distribution en Europe et en Amérique du Nord. Dans cette compétition planétaire, la variété du portefeuille de marques de la Division est un atout incontestable qui lui permet de renforcer ses positions dans chaque zone géographique avec l'offre la plus adaptée aux aspirations de la clientèle locale. La richesse et la diversité du capital humain de la Division, qui dispose d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus, ainsi que sa puissance commerciale lui donnent les moyens d'orchestrer et d'amplifier les succès des innovations proposées par les marques. Enfin, un travail important sur l'organisation industrielle et administrative de la Division doit lui permettre de dégager les ressources nécessaires à la poursuite de son développement, tout en améliorant régulièrement ses résultats.



La Division Produits de Luxe développe mondialement des marques de prestige, disposant chacune d'une origine, d'une histoire et d'un savoir-faire spécifiques. Commercialisée dans une distribution à forte valeur ajoutée de conseil et de service (grands magasins, parfumeries, aéroports, boutiques), chaque marque apporte à ses clients les plus exigeants des produits et des services de haut niveau.



HELENA RUBINSTEIN – Mexique.



LANCÔME – Chine.

## Lancôme

LANCÔME, première marque mondiale de cosmétiques de luxe, a connu une croissance particulièrement soutenue en Asie, notamment en Chine (+43%), ainsi qu'en Europe de l'Est et en Amérique latine, dont l'Argentine (+24,5%). En Europe, le dernier trimestre a été très dynamique en termes de lancements et de croissance.

Le succès remarquable des nouveautés a permis à LANCÔME de gagner des parts de marché en soin du visage. Grâce au lancement de Rénergie Morpholift, la franchise Rénergie a connu un fort rebond. En fin d'année, le lancement de Platinéum, soin restructurant complet utilisant les dernières découvertes sur le calcium et destiné aux femmes de plus de soixante ans, a reçu un excellent accueil tant de la communauté scientifique que des consommatrices. Par ailleurs, il faut noter la bonne performance des produits blanchissants spécifiques à l'Asie qui jouent un rôle très important dans la légitimité de la marque sur ce continent.

En maquillage, LANCÔME a consolidé ses positions sur chacun des segments : la rénovation de Rouge Absolu a permis à LANCÔME de reprendre l'offensive sur les rouges à lèvres et le lancement de L'Extrême, mascara allongeant, complète l'offre dans ce domaine. Enfin, avec Teint Idole Ultra, la marque renforce ses positions sur le créneau des fonds de teint.

Le lancement du nouveau parfum féminin Hypnôse a créé l'événement en fin d'année. Un magnifique flacon, issu du riche patrimoine des parfums LANCÔME, et une fragrance orientale boisée d'inspiration très moderne ont permis à Hypnôse de s'inscrire dès son lancement dans le hit-parade des meilleures ventes dans tous les pays d'Europe.

## Biotherm

BIOThERM, marque reconnue dans le domaine du soin de la peau, décline une offre particulièrement adaptée aux peaux jeunes. Elle a trouvé un écho très positif dans tous les nouveaux pays. La marque a en effet connu une croissance mondiale de +5,8%, particulièrement soutenue en Europe de l'Est, sur les marchés locaux d'Asie (+14%) et en Amérique latine (+12,6%), ainsi que dans le circuit *travel retail* (+21%).

La marque réalise une bonne performance en soin du visage, grâce à la solidité de son fond de catalogue (Age Fitness, Aquasource...), mais aussi au succès confirmé de Line Peel, soin antirides. Dans un contexte de concurrence très vive, BIOThERM a renforcé, dans tous les pays, sa place de leader mondial du soin pour homme, avec notamment deux initiatives sur le marché de l'anti-âge : Age Refirm, soin raffermissant au silicium pur, conçu pour renforcer l'architecture de la peau des hommes de plus de 45 ans, et Line Peel hommes, soin antirides qui bénéficie de la dernière technologie et donne un effet peau renouvelée.

En maquillage, les efforts ont porté sur les fonds de teint, avec l'introduction de Matte Soufflé dont la texture étonnante a permis de recruter de nombreuses nouvelles clientes. Par ailleurs, Looping, mascara ultrarecourbant, a également rencontré un vif succès auprès de nouvelles consommatrices.

## Helena Rubinstein

La marque a poursuivi son repositionnement haut de gamme avec des initiatives uniques en termes de qualité et d'innovation. En soin, la plus grande innovation a été incarnée par Gold Future, premier soin énergisant à l'or microactif, qui utilise les vertus thérapeutiques de l'or prescrit par la médecine chinoise pour renforcer la longévité et l'éclat de la peau. Ce soin, qui complète l'offre *premium* de la marque aux côtés de Prodigy et de Life Pearl, a reçu un excellent accueil. La dynamique positive de Collagenist Intense Fill, lancé en 2004, a permis à la marque de maintenir des positions fortes sur l'anti-âge.

La rénovation de l'offre maquillage s'est poursuivie avec davantage de modernité et de prestige, comme le démontre le nouveau rouge à lèvres Wanted Rouge, premier rouge soin à l'élixir de gelée royale. La position de la marque s'est renforcée en mascaras, avec le nouveau mascara volume Lash Queen, et en fonds de teint, avec le succès confirmé de Color Clone.



GIORGIO ARMANI – Etats-Unis.



**Biotherm, Age Refirm**  
Un soin pour homme raffermissant correcteur et réducteur de rides au silicium pur.

**Lancôme, Hypnôse**  
Un jus oriental boisé, composé de notes de fleur de la passion, de vanille et de vétiver, concentré dans un flacon luxueux aux courbes élégantes.

**Helena Rubinstein, Lash Queen**  
Mascara volumateur et allongeant.

**Helena Rubinstein, Wanted Rouge**  
Rouge à lèvres aux couleurs vibrantes, premier soin à l'élixir de gelée royale.



### Giorgio Armani

La marque a connu une croissance mondiale de +12,5% et a consolidé sa position de numéro un mondial des parfums masculins sur tous les continents avec la confirmation du succès d'Acqua di Giò désormais renforcé par celui d'Armani Code, qui s'est placé au même niveau dans les hit-parades.

La ligne Emporio s'est enrichie de City Glam, destinée à une clientèle jeune, chic et urbaine, qui connaît un grand succès en Europe, en particulier au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie.

Ligne de maquillage très exclusive et hautement qualitative, Giorgio Armani Cosmetics a maintenu son développement et réalisé encore d'excellents scores aux Etats-Unis (+32%) et en Asie hors Japon (+31%).

### Ralph Lauren

2005 a été une année de consolidation pour la marque qui a retrouvé un rythme de croissance soutenu au second semestre grâce au succès de Polo Black. Le parfum s'est imposé dès son introduction sur le marché dans le haut du hit-parade aux Etats-Unis comme dans plusieurs pays européens (Allemagne, Royaume-Uni...).

Le parfum féminin Pure Turquoise, initiative de grand prestige présente aux Etats-Unis dans les *specialty stores* les plus sélectifs, a également réalisé des scores très encourageants.

### Cacharel

Portée par une dynamique positive, la marque a progressé particulièrement en France, en Espagne et en Italie. Promesse, nouveau parfum lancé à l'automne en Europe et aux Etats-Unis, a rencontré un accueil très favorable et est venu compléter l'offre de la marque aux côtés d'Amor Amor et d'Anaïs Anaïs, classique intemporel dont le flacon a été rénové cette année.

### Kiehl's

Le développement de la marque s'est accru aux Etats-Unis avec l'ouverture de nouvelles boutiques à Los Angeles, Chicago, Palo Alto... Ailleurs, les ventes progressent de +49,9%, ce qui témoigne de l'accélération de l'internationalisation de la marque, comme l'atteste l'ouverture de nouvelles boutiques à Hambourg et à Hong Kong.

### Shu Uemura

Le développement international (hors Japon) s'est maintenu à un rythme soutenu de +27,5%. Les Etats-Unis ont été particulièrement dynamiques (+66,7%), et toutes les nouvelles ouvertures de points de vente ont connu un très grand succès.

La marque a poursuivi sa conquête du soin. Le lancement de Fresh Cleansing Oil, destinée aux peaux jeunes, a rencontré un succès immédiat. La rénovation de la gamme de produits blanchissants White Recovery EX a répondu à la même ambition.

En maquillage, SHU UEMURA a renforcé sa position sur le segment des yeux grâce à l'initiative du Tokyo lash bar et à l'introduction des nouvelles ombres à paupières et du mascara Fiber Extension.

### Viktor & Rolf

Le premier parfum féminin Flowerbomb a été introduit au printemps en Europe et aux Etats-Unis, dans des circuits de distribution très sélectifs et hautement qualitatifs. Salué par la presse pour son originalité et sa qualité, Flowerbomb a fait l'objet d'un accueil exceptionnel sur tous les marchés et s'est placé aux premiers rangs des ventes partout où il est distribué.



RALPH LAUREN - Etats-Unis.



KIEHL'S - Chine, Hong-Kong.



## PARTENARIAT

**DANBY CHAN,**  
MANAGER,  
CONCEPT-STORE LANCÔME  
À HONG-KONG (CHINE)

“En 2005, LANCÔME a ouvert avec succès son 3<sup>e</sup> *concept-store* à Hong-Kong. Situé dans la galerie marchande de l'*International Financial Center*, nouveau complexe au cœur du prestigieux quartier Central, il bénéficie de l'une des plus importantes vitrines du luxe en Asie. La collaboration avec le célèbre designer Jean-Marie Massaud a permis de créer une atmosphère unique et un concept innovant qui ont immédiatement été plébiscités par la clientèle de LANCÔME. Au-delà des produits de référence de la marque, ce magasin propose des services uniques tels qu'un diagnostic personnalisé et précis de la peau, réalisé grâce à l'outil *Diagnô Expert*, des consultations de maquillage et des soins de visage en cabine.

Ces expertises complémentaires représentent une part significative de l'activité. Elles ont par ailleurs permis de rencontrer une nouvelle clientèle qui ne fréquente habituellement pas les grands magasins. Ce type de distribution directe et alternative permet à LANCÔME de mieux comprendre sa clientèle, de répondre plus rapidement à ses besoins et de mieux contrôler son image et ses services. Il représente également un outil puissant pour tester de nouvelles idées de marketing et de distribution sur le long terme.

Ce point de vente a renforcé la position de LANCÔME Hong-Kong, à la fois en termes d'image et de parts de marché, et pose les jalons pour d'autres *concept-stores* à Hong-Kong et dans le reste de l'Asie.”



**Ralph Lauren, Polo Black**

Un boisé aromatique pour un parfum mystérieux et délicieusement audacieux.

**Giorgio Armani, Armani Code**

Un parfum oriental masculin au territoire olfactif enveloppant et glamour pour l'homme élégant et sensuel.

**Cacharel, Promesse**

Un floral fruité lumineux, intense, charnel et délicat.

**Viktor & Rolf, Flower Bomb**

Un parfum fleuri, audacieux et puissant, construit sur une dualité : la douceur des fleurs, la féminité, l'élégance, le rêve et le danger de la bombe, l'intensité, la puissance de l'imaginaire.





# COSMÉTIQUE ACTIVE

VICHY • LA ROCHE-POSAY • INNÉOV • SKINCEUTICALS



## ENJEUX ET STRATÉGIE

**BRIGITTE LIBERMAN,**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
COSMÉTIQUE ACTIVE

“Le développement de Cosmétique Active s’appuie sur trois axes stratégiques majeurs :  
- l’accélération de l’internationalisation de ses marques, en particulier dans les zones géographiques à forte croissance : Asie, Amérique latine et Europe de l’Est. Le déploiement de VICHY en Chine en 2005 en est une illustration et constitue une étape décisive dans le développement de cette marque de santé “populaire” qui offre aux consommatrices chinoises une gamme complète de produits de soin dans plus de 1 000 pharmacies,

- la modernisation du circuit de la pharmacie et l’apport de nouveaux services pour les consommateurs sur le point de vente, avec le partenariat des pharmaciens et des dermatologues,  
- enfin, la diversification des marques et l’innovation des produits qui restent des enjeux essentiels pour couvrir tous les courants de consommation alliant santé et beauté.”

## UNE NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE À DEUX CHIFFRES

### CHIFFRE D’AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

IFRS en millions d’euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004	
				à données publiées	comparables
Europe de l’Ouest	601,3	649,7	65,9 %	+ 8,0 %	+ 7,7 %
Amérique du Nord	44,5	69,3	7,0 %	+ 55,6 %	+ 19,0 %
Reste du monde	195,1	266,9	27,1 %	+ 36,8 %	+ 28,9 %
<b>Total</b>	<b>840,9</b>	<b>985,9</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 17,2 %</b>	<b>+ 13,5 %</b>

Cosmétique Active a connu une nouvelle année de forte croissance avec + 13,5 % à données comparables. L’année 2005 a été marquée par une progression soutenue sur toutes les marques et dans toutes les régions du monde.

### CHIFFRE D’AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

IFRS en millions d’euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004	
				à données publiées	comparables
Soin de la peau	648,0	755,8	76,7 %	+ 16,6 %	+ 12,4 %
Capillaire	66,5	88,4	9,0 %	+ 33,1 %	+ 30,8 %
Maquillage	72,9	78,6	8,0 %	+ 7,7 %	+ 6,9 %
Autre	53,5	63,1	6,4 %	+ 17,9 %	+ 14,2 %
<b>Total</b>	<b>840,9</b>	<b>985,9</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 17,2 %</b>	<b>+ 13,5 %</b>

La dynamique soutenue de l’Europe de l’Ouest et de l’Amérique du Nord et la formidable réussite dans les pays relais de croissance se sont traduites par des gains de parts de marché tant sur le soin de la peau que sur les capillaires.



## FAITS MARQUANTS 2005

- Grâce à la réussite exceptionnelle de ses grands lancements et de ses rénovations, VICHY a confirmé son leadership dans le circuit pharmaceutique.
- LA ROCHE-POSAY a accéléré sa croissance dans les pays émergents en Asie et en Amérique latine.
- INNÉOV a fortement progressé sur le marché des compléments nutritionnels à visée beauté sur les segments où la marque est présente.
- Cosmétique Active a acquis la marque SKINCEUTICALS, acteur majeur du marché américain des soins de la peau haut de gamme, commercialisés par les professionnels (spas, dermatologues, chirurgiens plasticiens).



*Les préoccupations de sécurité et d'efficacité des produits dermocosmétiques sont au centre de la réflexion des équipes de Cosmétique Active.*

## PERSPECTIVES 2006

Le déploiement géographique ainsi que la diversification du portefeuille de marques sont autant d'atouts pour une croissance soutenue. Les initiatives prévues en particulier sur le soin de la peau, un des secteurs les plus dynamiques et les plus valorisés, contribueront à renforcer les positions de Cosmétique Active dans toutes les régions du monde. Au-delà, la croissance du marché de la dermocosmétique, la modernisation du circuit de la pharmacie au niveau mondial et le rôle moteur des dermatologues dans le soin de la peau permettront d'amplifier le succès des marques.



Leader mondial du marché des soins dermocosmétiques, Cosmétique Active dispose d'un portefeuille de marques uniques et complémentaires pour répondre aux besoins croissants de santé et de soins de la peau des consommateurs. Partout dans le monde, elle propose des produits efficaces et sûrs, adaptés au conseil des pharmaciens et à la recommandation des dermatologues.



VICHY – Thaïlande.



LA ROCHE-POSAY – Russie.

## Vichy

VICHY s'engage à donner à chacun les moyens d'optimiser la santé de sa peau, via des produits vendus en pharmacies, alliant efficacité et sécurité.

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, VICHY a réalisé en 2005 la performance d'une croissance à deux chiffres (+13%) grâce à :

- une croissance continue en Europe de l'Ouest (+7,9%) et de l'Est (+19,2%) et une dynamique très positive des zones Asie (+50,8%) et Amérique latine (+32,8%),

- des rénovations réussies de produits historiques. LiftActiv Pro, soin antirides et fermeté, est devenu n°1 du marché anti-âge de la pharmacie européenne<sup>(1)</sup>. Aminexil SP 94, traitement antichute, a gagné des parts de marché<sup>(1)</sup>.

- Bi-White Advanced, soin blanchissant, a doublé en Chine et consolidé son leadership,

- l'entrée sur de nouveaux marchés porteurs comme le soin des pieds avec la gamme Podexine et le soin du corps pour les peaux sensibles avec la gamme Physio 5.5,

- des extensions de gamme performantes avec le stick Oligo Yeux et le fond de teint correcteur Dermablend.

VICHY a confirmé ainsi sa position de leader dans le circuit pharmaceutique.

Par ailleurs, la marque a poursuivi sa mission d'éducation en déployant ses Centres Santé de la Peau ouverts au public dans 22 pays, en collaboration avec les associations locales de dermatologues et de pharmaciens.

## La Roche-Posay

La marque développe des produits de soins quotidiens et de maquillage pour toutes les peaux, y compris les peaux sensibles, recommandés par les dermatologues et conseillés en pharmacie, ainsi que des produits à usage professionnel des dermatologues.

En 2005, le chiffre d'affaires de LA ROCHE-POSAY a progressé de +12,9% soutenu par le dynamisme des pays relais de croissance : +51,2% en Asie (tiré par la Chine), +31,9% en Amérique latine, +30,6% en Europe de l'Est. La marque poursuit son développement en Europe de l'Ouest (+6,7%) et en Amérique du Nord (+19,7%).

L'année a été marquée par de grandes victoires produits sur les axes historiques tels que les imperfections de la peau, avec Effaclar, et les solaires, avec Anthélios qui a renforcé son expertise sur les enfants en lançant Dermo Pediatrics.

LA ROCHE-POSAY a enrichi son catalogue avec des innovations sur trois marchés porteurs : - l'antipelluculaire, avec le shampoing Kérium, - la cicatrisation, avec Cicaplast, accélérateur de réparation épidermique,

- l'anti-âge, avec Redermic, soin de comblement antirides fermeté, salué par la presse pour la puissance de ses études cliniques. En 2005, la marque a aussi créé deux nouvelles fondations La Roche-Posay (en Amérique latine et en Amérique du Nord) pour développer la recherche en dermatologie et continuer ainsi à renforcer son ambition mondiale de "marque numéro 1 du dermatologue".

## Innéov

En 2005, les Laboratoires Innéov, *joint-venture* entre Nestlé et L'Oréal dans le secteur des compléments nutritionnels à visée beauté, ont poursuivi leur conquête sur ce nouveau marché.

Dans un contexte très compétitif, Innéov Fermeté, 1<sup>er</sup> redensifiant cutané visage et corps, a conforté sa première place sur le segment anti-âge en Europe<sup>(2)</sup>.

Innéov Masse Capillaire, premier antichute volumateur, a réussi à s'imposer en Europe à la deuxième place du premier segment du marché de la nutricosmétique<sup>(3)</sup>.

L'internationalisation s'est poursuivie notamment en Russie et en Turquie. En outre, le catalogue s'est élargi sur le segment du soin avec Innéov Peau Sèche, premier complément alimentaire renourissant corps et visage.

## SkinCeuticals

L'acquisition en juin 2005 de SKINCEUTICALS, acteur majeur du marché américain des produits de soins de la peau vendus dans des spas haut de gamme, chez les dermatologues et les chirurgiens plasticiens, apporte de fortes perspectives de croissance.

SKINCEUTICALS a réalisé en 2005 une croissance de +45,7%, à données comparables, grâce au succès du sérum CE Ferulic combinant des antioxydants puissants aux propriétés scientifiquement prouvées. Ce produit a en outre conforté le leadership de SKINCEUTICALS sur le marché du soin anti-âge professionnel.

(1) Source : IMS novembre 2005 – valeur Europe 7.

(2) Source : IMS novembre 2005 – valeur Europe 7 – segment anti-âge, hydratation, capillaires.

(3) Source : IMS novembre 2005 – valeur Europe 6.





## PARTENARIAT

**CHARLES NEY DE SIQUEIRA,**  
PHARMACIEN  
À RIO DE JANEIRO (BRÉSIL)

“En décembre 2004, après une rencontre avec l'équipe commerciale de Cosmétique Active, j'ai compris que j'avais tout à gagner à proposer une marque de dermocosmétiques. L'équipe m'a en effet convaincu que LA ROCHE-POSAY et VICHY m'offraient une chance unique de doper mes ventes et de conquérir une clientèle plus nombreuse et plus fidèle. A partir de là, un programme exhaustif de merchandising a été mis en place très rapidement. Pour optimiser les ventes, tout le personnel a reçu une formation et j'ai recruté une dermoconseillère. C'est un franc succès : le trafic a progressé

de 15% et les clients passent plus de temps dans ma pharmacie. Résultat : les ventes ont augmenté de 43%. Pourquoi ? Grâce au partenariat qui s'est établi avec l'équipe de Cosmétique Active, basé sur leur expertise et sur une confiance mutuelle. Grâce à la visibilité des marques qui m'ont permis de recruter de nouveaux clients. Enfin, grâce à la qualité du conseil que nous dispensons aujourd'hui. C'est ce qui nous a permis de gagner en compétitivité par rapport à d'autres circuits de distribution, comme le porte-à-porte.”



**Vichy, LiftActiv Pro**  
Soin profibrant antirides et fermeté, leader de l'antivieillesse en pharmacie sur le marché européen.

**La Roche-Posay, Cicaplast**  
Accélérateur de réparation épidermique, développé pour répondre aux exigences des peaux après une intervention dermatologique.

**Vichy, Podexine**  
Quatre formules exclusives de soins podologiques testées par des podologues.

**Innéov Peau Sèche**  
Pour une peau plus hydratée, apaisée et confortable.

# Galderma, acteur de la dermatologie du futur

Apporter des solutions thérapeutiques innovantes qui améliorent la qualité de vie des patients, telle est la mission de Galderma, joint-venture de Nestlé et L'Oréal créée en 1981 et numéro un de la dermatologie.



Galderma s'attache à comprendre et anticiper les besoins des patients en dermatologie.

Leader mondial de la dermatologie de prescription de produits topiques, Galderma consacre tous ses efforts de recherche, de développement et de commercialisation aux soins des personnes souffrant d'affections de la peau.

Dans un contexte économique et réglementaire complexe, Galderma a progressé de la 3<sup>e</sup> place en 2004 à la 1<sup>re</sup> place au troisième trimestre 2005 (source IMS Health, classe D – 33 pays) avec un chiffre d'affaires de 635,6 millions d'euros, en progression de +6,3% par rapport à 2004 en données comparables et de +8,3% en données publiées. Ce chiffre d'affaires est largement supérieur à l'évolution du marché global de la classe D qui a été de +3,1% durant la même période.

Pour anticiper et répondre aux besoins des patients dans un marché en pleine évolution, Galderma a fait le choix d'élargir son champ d'activité en s'attachant à améliorer la qualité de vie des patients. Au-delà de la mise à disposition de médicaments, Galderma propose de nouvelles solutions thérapeutiques

comme les procédures dans la thérapie photodynamique ou l'assistance aux patients dans le suivi de leur traitement.

Dans le segment dynamique de l'onychomycose (mycose de l'ongle), Locéryl<sup>®</sup>, médicament antifongique, a connu une croissance mondiale de +22,8%, avec notamment une progression exceptionnelle en Europe et en Asie. Tri-Luma<sup>®</sup>, reconnu comme le traitement le plus efficace du mélasma (hyperpigmentation), poursuit son succès. Introduit dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Asie en 2005, ce produit confirme sa position de leader avec une croissance spectaculaire (+357%).

Dans le traitement de la rosacée, Metrogel<sup>®</sup> 1% a été lancé aux Etats-Unis en juillet 2005. L'évolution des prescriptions confirment les très bonnes performances de ce nouveau médicament. Enfin, la commercialisation de Metvix<sup>®</sup> PDT (thérapie photodynamique), nouvelle voie de traitement dans certains types de cancer de la peau, s'est poursuivie en Europe avec des lancements réussis aux Pays-Bas, en Espagne, au Portugal et en Italie.



**Metrogel<sup>®</sup> 1%**  
Nouvelle formule dans le traitement de la rosacée.

## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE<sup>(1)</sup>

IFRS en millions d'euros	2004	2005	Poids 2005	Croissance 2005/2004 à données publiées comparables	
Europe de l'Ouest	145,3	160,6	25,3 %	+ 10,5 %	+ 10,8 %
Amérique du Nord	358,9	367,4	57,8 %	+ 2,3 %	+ 1,3 %
Reste du monde	82,6	107,6	16,9 %	+ 30,4 %	+ 19,2 %
<b>Total</b>	<b>586,8</b>	<b>635,6</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 8,3 %</b>	<b>+ 6,3 %</b>

(1) 100% des ventes de Galderma.

## PERSPECTIVES 2006

Lancé aux Etats-Unis en janvier 2006, Clobex<sup>®</sup> spray vient compléter une gamme innovante indiquée dans le traitement du psoriasis qui comporte déjà une lotion et un shampooing. Clobex<sup>®</sup> spray est le seul produit qui offre une formule corticostéroïde ultrapuissante – le clobétasol, dont l'efficacité n'est plus à démontrer – dans un format spray non aérosol, moderne et très pratique. Quant à Clobex<sup>®</sup> Shampooing, son déploiement se poursuivra en 2006 en Amérique latine et en Asie.

# Une information financière toujours plus transparente

A l'écoute de ses actionnaires et de la communauté financière, investisseurs individuels ou institutionnels, français ou étrangers, L'Oréal met tout en œuvre pour satisfaire leurs attentes et s'efforce d'améliorer la qualité de l'information financière.

En 2005, les sujets comptables et réglementaires ont occupé une place importante dans la communication financière du groupe, avec la mise en place des normes IFRS, la nouvelle présentation du compte de résultat par destination ainsi que la présentation de la rentabilité des divisions.

Soucieux d'entretenir des contacts réguliers avec ses actionnaires et de rester à leur écoute, L'Oréal a participé en 2005 à plusieurs réunions d'actionnaires organisées à l'initiative du Cliff<sup>(1)</sup> et de la FFCI<sup>(2)</sup> dans les grandes villes de province. Le groupe a également participé les 18 et 19 novembre 2005 au salon Actionaria à Paris.

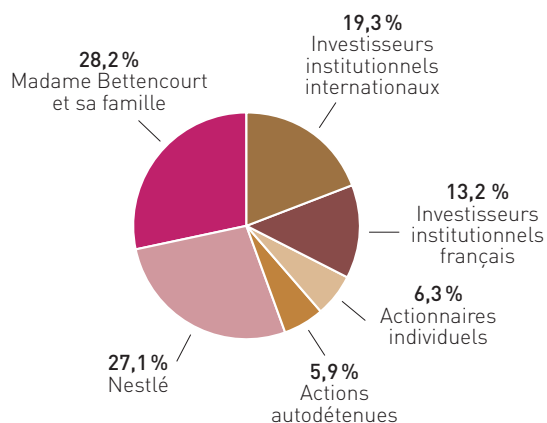
La Direction des Relations avec les Investisseurs organise des rencontres permanentes avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels dans toutes les grandes villes du monde. Deux réunions du panel évolutif des actionnaires ont permis d'associer quelques dizaines d'entre eux aux réflexions menées par la Direction de l'Information Financière Internationale dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale et de l'évaluation du Rapport Annuel 2004. Le Rapport Annuel, le Document de Référence, les lettres aux actionnaires et le site financier interactif ([www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)) constituent les supports d'information permanente que L'Oréal met à la disposition de ses actionnaires.

(1) Cliff : Cercle de liaison des informateurs financiers en France.  
(2) FFCI : Fédération française des clubs d'investissement.

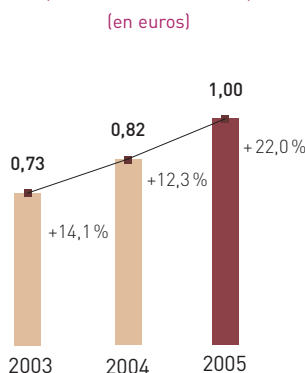


[www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2005



## DIVIDENDE NET PAR ACTION (HORS AVOIR FISCAL)



## CALENDRIER DE L'INFORMATION FINANCIÈRE EN 2006

### Vendredi 13 janvier

Communiqué sur le chiffre d'affaires annuel 2005

### Judi 16 février

Communiqué et réunion annuelle d'information financière sur les résultats annuels 2005

### Avril

Communiqué sur le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2006

### Mardi 25 avril

Assemblée Générale des actionnaires au Carrousel du Louvre

### Juillet

Communiqué sur le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2006

### Judi 31 août

Communiqué sur les résultats semestriels 2006

### Octobre

Communiqué sur le chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2006

### Vendredi 17 et samedi 18 novembre

Salon Actionaria

## VOS CONTACTS

### Par téléphone

- de France : 0 800 666 666  
- de l'étranger : +33 1 40 14 80 50

### Par Internet

[www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com),  
son Espace Actionnaire  
et sa version nomade pour PDA :  
[loreal-finance.com édition mobile](http://loreal-finance.com/edition_mobile)

### Par courrier

Actionariat L'Oréal  
BNP Paribas - Securities Services  
Service aux émetteurs  
Immeuble Tolbiac  
75450 Paris cedex 09

### L'Oréal

Siège administratif  
41, rue Martre 92117 Clichy  
Tél. : 01 47 56 70 00  
Fax : 01 47 56 86 42

### Vos interlocuteurs sont pour :

**les actionnaires individuels  
et les autorités de marché**  
M. Jean-Régis Carof,  
Directeur de l'Information  
Financière Internationale

**les analystes financiers  
et les investisseurs institutionnels**  
Mme Caroline Millot,  
Directeur des Relations  
avec les Investisseurs


**les journalistes français**  
M. Lorrain Kressmann,  
Directeur des Relations Presse  
France

**les journalistes internationaux**  
M. Mike Rumsby,  
Directeur des Relations Presse  
Internationale



Réalisation de la Direction Générale de l'Administration et des Finances et de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures de L'Oréal.

Photographes : Cédric Arnold/Gamma (p. 71), David Arraez (p. 31, 38, 39, 41, 49, 51, 55, 63, 70), Leonardo Aversa/Gamma (couverture verso, p. 24, 44, 50, 72), Archives L'Oréal (p. 7), Martin Beddal/Gamma (p. 22, 56), Carole Bellaïche (p. 3, 5, 10, 29, 48, 54, 62, 69), Alain Buu (p. 36, 37), Rémi Cortin/Gamma (p. 50), Stéphane Coutelle (p. 52, 53), JF Deroubaix/Gamma (p. 42), Nicolas Dumont/Gamma (p. 26), Simon Emmet (p. 46, 47), Vasiliy Evtimiev (p. 20, 21), Galderma (p. 73), Louise Gubb/Corbis (p. 58), Martin Hangen/Gamma (couverture verso, p. 57), Hélène Kerhervé/Gamma (couverture verso, p. 23, 25, 26, 35, 45, 56, 64, 66, 67), Ch. Kettiguer (p. 68), Andreas Kuehn/Getty Images (p. 30), L'Oréal Recherche (p. 32, 33, 34, 35), Laurence Labat/Gamma (p. 23), Boyoung Lee (p. 25), Lifestock/Getty Images (p. 30), Luis Mendes/Gamma (p. 27), Patrick Messina (p. 27, 64), Sayah Msadek (p. 43), Kazuyo Okabe (p. 39), Andreas Pollok/Getty Images (p. 30), Simon Procter (p. 59), Aldo Rossi (couverture recto, p. 28), Gerardo Somoza/Gamma (couverture verso, p. 65, 66), Solve Sundsbo (p. 60, 61), Eric Vandeville/Gamma (p. 44), Manuel Vasquez/C Producers/Gamma (p. 27, 45, 58), Photography by courtesy of JC Decaux (p. 22), X.

Création et réalisation :  Publicis Consultants |  
133, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris.

Ce document est imprimé sur des papiers blanchis sans chlore.

# L'ORÉAL

Société Anonyme  
au capital de 131 753 932 euros  
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif :  
41, rue Martre  
92117 Clichy  
Tél. : 01 47 56 70 00  
Fax : 01 47 56 86 42

Siège social :  
14, rue Royale  
75008 Paris

Numéro Vert :  
0 800 66 66 66



**2**

Comptes **2005**

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Informations complémentaires pour le Document de Référence

**L'ORÉAL**



# PLAN DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2005

**Comptes consolidés 2005**

**Rapport de Gestion 2005 du Conseil d'Administration**

**Annexes au Rapport de Gestion**

**Comptes sociaux 2005**

**Assemblée Générale 2006**

**Informations complémentaires**

**Rapports et attestation**

Table des matières

Table de concordance

Le Document de Référence de L'Oréal est constitué de deux tomes :

- une plaquette générale « Rapport Annuel 2005 »,
- les comptes 2005, le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et les informations complémentaires légales, à la disposition des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale du mardi 25 avril 2006.

# Comptes consolidés 2005

07	<b>Comptes de résultat consolidés comparés – Normes IFRS 2004-2005</b>
08	<b>Bilans consolidés comparés IFRS</b>
10	<b>Tableau de variation des capitaux propres consolidés IFRS (pro forma 2004)</b>
11	<b>Tableau de variation des capitaux propres consolidés IFRS</b>
12	<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés IFRS</b>
13	<b>Notes annexes</b>
13	Note 1 - Principes comptables
18	Note 2 - Variations de périmètre
19	Note 3 - Information sectorielle
21	Note 4 - Frais de personnel et effectifs
22	Note 5 - Autres produits et charges
22	Note 6 - Coût de l'endettement financier net
22	Note 7 - Impôts sur les résultats
24	Note 8 - Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe – Résultat par action
25	Note 9 - Ecart d'acquisition
26	Note 10 - Autres immobilisations incorporelles
27	Note 11 - Immobilisations corporelles
27	Note 12 - Actifs financiers non courants
28	Note 13 - Stocks
28	Note 14 - Créances clients
28	Note 15 - Autres actifs courants
28	Note 16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie
28	Note 17 - Capitaux propres
30	Note 18 - Provisions pour retraites et autres avantages consentis aux salariés
32	Note 19 - Provisions pour risques et charges
33	Note 20 - Emprunts et dettes financières
34	Note 21 - Instruments dérivés et exposition aux risques de marché
37	Note 22 - Autres passifs courants
37	Note 23 - Engagements hors bilan
38	Note 24 - Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité
38	Note 25 - Incidences des variations de périmètre
38	Note 26 - Transactions entre parties liées
39	Note 27 - Tableaux de passage des normes françaises aux normes IFRS
46	<b>Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005</b>
46	a - Sociétés consolidées par intégration globale
49	b - Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

# Rapport de Gestion 2005 du Conseil d'Administration

<b>53</b>	<b>Données économiques et financières consolidées 2005</b>
53	Synthèse des résultats 2005 et principaux indicateurs
53	Chiffre d'affaires consolidé
56	Comptes consolidés 2005, flux de trésorerie et situation de l'endettement
56	Gestion des risques
56	Une information financière diversifiée, régulière et accessible
57	Passage aux normes IFRS
57	Contrôle Interne
57	Événement important depuis le début de l'exercice 2006
<b>57</b>	<b>Comptes sociaux 2005</b>
57	Chiffre d'affaires
57	Bilan et compte de résultat
58	Filiales et participations
<b>58</b>	<b>Production et technologie</b>
58	Dynamique d'optimisation de la production
58	Réduction des coûts
<b>58</b>	<b>Recherche</b>
58	Dans le respect de la diversité des cultures et des environnements
<b>59</b>	<b>Développement durable</b>
59	Une démarche civique et responsable
59	Favoriser le dialogue social et la diversité
59	Protéger l'environnement, renforcer la sécurité
59	Informations environnementales L'Oréal SA
<b>59</b>	<b>Ressources humaines</b>
59	Détecter les talents de demain et encourager la diversité
60	Informations sociales L'Oréal SA
65	Options d'achat et de souscription d'actions chez L'Oréal
66	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2005 de procéder à l'attribution gratuite d'actions
<b>66</b>	<b>Organisation du Conseil d'Administration en 2005</b>
67	Hommage à Monsieur François Dalle
67	Nomination de nouveaux administrateurs en 2005
67	Renouvellement de mandats d'administrateur en 2005
67	Conventions réglementées
<b>67</b>	<b>Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux</b>
68	Rémunération de la Direction Générale
68	Options attribuées à la Direction Générale
69	Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux
69	Jetons de présence et autres avantages
70	Principales attributions d'options à des salariés non mandataires sociaux, et leurs levées



**70 Renseignements de caractère général concernant le capital**

- 70 Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux
- 70 Capital émis et capital autorisé non émis
- 71 Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années
- 71 Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle
- 71 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années
- 72 Participation des salariés dans le capital
- 72 Franchissements de seuils déclarés à la société
- 72 Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société
- 73 Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue d'augmenter le capital, soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- 73 Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés

**74 Rachat par la société de ses propres actions****74 Modification des statuts**

## Annexes au Rapport de Gestion

- 75 Rapport 2005 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal
- 80 Informations sur les mandataires sociaux
- 91 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- 95 Titres de participation
- 96 Résultats financiers sur 5 ans

## Comptes sociaux 2005

- 98 Bilans comparés
- 100 Comptes de résultat comparés
- 101 Variation des capitaux propres
- 102 Tableau des flux de trésorerie
- 103 Annexes
- 113 Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2005

## Assemblée Générale 2006

- 116 Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale
- 118 Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006

# Informations complémentaires

- 122 Renseignements de caractère général concernant la société
- 123 L'action L'Oréal
- 123 Marché des titres de L'Oréal
- 125 Rachat par la société de ses propres actions – Informations détaillées
- 127 Facteurs de risque
- 129 Politique d'investissements
- 129 Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires
- 132 Principaux actionnaires – Opérations avec des apparentés
- 132 Politique d'information
- 133 Document annuel d'information
- 134 Événements récents et perspectives
- 141 Responsables du contrôle des comptes
- 141 Informations financières historiques incluses par référence

# Rapports et attestation

- 142 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 143 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 144 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations pro forma
- 145 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- 146 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- 147 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux
- 148 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
- 149 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions autodétenues
- 150 Responsable du Document de Référence
- 150 Déclaration du responsable du Document de Référence
- 151 Table des matières**
- 153 Table de concordance**

# Comptes consolidés

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS COMPARÉS – NORMES IFRS 2004-2005

En millions d'euros

	31.12.2005	31.12.2004 pro forma <sup>(1)</sup>	31.12.2004
<b>Chiffre d'affaires</b> (note 3)	<b>14 532,5</b>	<b>13 641,3</b>	<b>13 641,3</b>
Coût des ventes	-4 347,3	-4 101,1	-4 101,1
<b>Marge brute</b>	<b>10 185,2</b>	<b>9 540,2</b>	<b>9 540,2</b>
Frais de recherche et développement	-496,2	-466,6	-466,6
Frais publipromotionnels	-4 367,2	-4 176,9	-4 176,9
Frais commerciaux et administratifs	-3 009,3	-2 844,3	-2 844,3
<b>Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change</b>	<b>2 312,5</b>	<b>2 052,4</b>	<b>2 052,4</b>
Pertes et gains de change	-46,5	36,5	36,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 266,0</b>	<b>2 088,9</b>	<b>2 088,9</b>
Autres produits et charges (note 5)	9,3	-126,2	2 728,3
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 275,3</b>	<b>1 962,7</b>	<b>4 817,2</b>
Coût de l'endettement financier net (note 6)	-63,8	-43,1	-43,1
Autres produits et charges financiers	-3,3	-3,9	-3,9
Dividendes Sanofi-Aventis	171,6	145,9	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-0,7	-1,2	292,3
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 379,1</b>	<b>2 060,4</b>	<b>5 062,5</b>
Impôts sur les résultats (note 7)	-405,9	-618,6	-1 089,7
<b>Résultat net</b>	<b>1 973,2</b>	<b>1 441,8</b>	<b>3 972,8</b>
<b>Dont :</b>			
• part du groupe	1 972,3	1 438,7	3 969,7
• part des minoritaires	0,9	3,1	3,1
Résultat net par action part du groupe (en euros)	3,13	2,22	6,13
Résultat net dilué par action part du groupe (en euros)	3,13	2,21	6,11
Résultat net par action hors éléments non récurrents part du groupe (en euros) (note 8)	2,60	2,29	-
Résultat net dilué par action hors éléments non récurrents part du groupe (en euros) (note 8)	2,60	2,29	-

(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthelabo au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :  
- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthelabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros,  
- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dégagée sur ces titres, soit 2 854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

**BILANS CONSOLIDÉS COMPARÉS IFRS**

En millions d'euros

	31.12.2005	31.12.2004
<b>Actif</b>		
<b>Actifs non courants</b>	<b>18 686,0</b>	<b>15 734,0</b>
Ecart d'acquisition (note 9)	3 837,1	3 513,8
Autres immobilisations incorporelles (note 10)	1 201,0	1 064,9
Immobilisations corporelles (note 11)	2 466,0	2 185,0
Actifs financiers non courants (note 12)	10 757,1	8 542,4
Impôts différés actifs (note 7)	424,8	427,9
<b>Actifs courants</b>	<b>5 200,1</b>	<b>4 651,2</b>
Stocks (note 13)	1 261,8	1 123,4
Créances clients (note 14)	2 379,7	2 063,4
Autres actifs courants (note 15)	829,0	831,0
Impôts sur les bénéfices	66,4	57,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 16)	663,2	576,2
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>23 886,1</b>	<b>20 385,2</b>



En millions d'euros

	31.12.2005	31.12.2004
<b>Passif</b>		
<b>Capitaux propres (note 17)</b>	<b>14 657,2</b>	<b>11 825,4</b>
Capital	131,7	135,2
Primes	953,9	953,5
Autres réserves	8 824,8	6 325,6
Éléments constatés directement en capitaux propres	5 197,2	3 031,0
Réserves de conversion	214,0	- 139,9
Actions autodétenues	- 2 638,2	- 2 450,9
Résultat net part du groupe	1 972,3	3 969,7
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>14 655,7</b>	<b>11 824,2</b>
Intérêts minoritaires	1,5	1,2
<b>Passifs non courants</b>	<b>2 460,5</b>	<b>3 218,8</b>
Provisions pour retraites et autres avantages (note 18)	960,6	995,6
Provisions pour risques et charges (note 19)	157,0	188,0
Impôts différés passifs (note 7)	914,7	1 322,2
Emprunts et dettes financières non courants (note 20)	428,2	713,0
<b>Passifs courants</b>	<b>6 768,4</b>	<b>5 341,0</b>
Dettes fournisseurs	2 276,5	2 108,7
Autres passifs courants (note 22)	1 812,5	1 597,5
Impôts sur les bénéfices	227,3	203,6
Emprunts et dettes financières courants (note 20)	2 452,1	1 431,2
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>23 886,1</b>	<b>20 385,2</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS (PRO FORMA 2004)

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultats	Éléments constatés directement en capitaux propres	Actions autodétenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 31.12.2003</b>	<b>649 575 760</b>	<b>135,2</b>	<b>953,4</b>	<b>6 773,6</b>	<b>73,7</b>	<b>-1 792,6</b>		<b>6 143,3</b>	<b>8,3</b>	<b>6 151,6</b>
Retraitement pro forma <sup>(1)</sup>				2 531,0	2 800,1			5 331,1		5 331,1
<b>Situation au 31.12.2003 pro forma</b>	<b>649 575 760</b>	<b>135,2</b>	<b>953,4</b>	<b>9 304,6</b>	<b>2 873,8</b>	<b>-1 792,6</b>		<b>11 474,4</b>	<b>8,3</b>	<b>11 482,7</b>
Dividendes versés (hors actions propres)				-513,8				-513,8	-6,0	-519,8
<i>Réserves de conversion</i>							-139,9	-139,9	-0,3	-140,2
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					174,0			174,0		174,0
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-16,8			-16,8	-0,3	-17,1
Variations reconnues directement en capitaux propres					157,2		-139,9	17,3	-0,6	16,7
Résultat consolidé de l'exercice				1 438,7				1 438,7	3,1	1 441,8
Rémunérations payées en actions				20,4				20,4		20,4
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-11 301 400					-658,3		-658,3		-658,3
Autres variations <sup>(2)</sup>			0,1	45,4				45,5	-3,7	41,8
<b>Situation au 31.12.2004</b>	<b>638 274 360</b>	<b>135,2</b>	<b>953,5</b>	<b>10 295,3</b>	<b>3 031,0</b>	<b>-2 450,9</b>	<b>-139,9</b>	<b>11 824,2</b>	<b>1,2</b>	<b>11 825,4</b>
Augmentation de capital	7 500	0,0	0,4					0,4		0,4
Annulation d'actions autodétenues		-3,5		-980,9		984,4				
Dividendes versés (hors actions propres)				-518,8				-518,8	-0,6	-519,4
<i>Réserves de conversion</i>							353,9	353,9	0,2	354,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					2 255,8			2 255,8		2 255,8
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-89,6			-89,6	-0,1	-89,7
Variations reconnues directement en capitaux propres					2 166,2		353,9	2 520,1	0,1	2 520,2
Résultat consolidé de l'exercice				1 972,3				1 972,3	0,9	1 973,2
Rémunérations payées en actions				29,9				29,9		29,9
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-18 308 250			-0,9		-1 171,7		-1 172,6		-1 172,6
Autres variations				0,2				0,2	-0,1	0,1
<b>Situation au 31.12.2005</b>	<b>619 973 610</b>	<b>131,7</b>	<b>953,9</b>	<b>10 797,1</b>	<b>5 197,2</b>	<b>-2 638,2</b>	<b>214,0</b>	<b>14 655,7</b>	<b>1,5</b>	<b>14 657,2</b>

(1) Par souci de comparaison, la situation nette au 31 décembre 2003 pro forma est retraitée pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthelabo à cette date.

(2) Les autres variations concernent essentiellement pour 2004 les ajustements liés au passage aux normes IFRS de Sanofi-Synthelabo ainsi qu'une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres pour 36,9 millions d'euros.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultats	Éléments constatés directement en capitaux propres	Actions autodétenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 31.12.2003</b>	<b>649 575 760</b>	<b>135,2</b>	<b>953,4</b>	<b>6 773,6</b>	<b>73,7</b>	<b>-1 792,6</b>		<b>6 143,3</b>	<b>8,3</b>	<b>6 151,6</b>
Dividendes versés (hors actions propres)				-513,8				-513,8	-6,0	-519,8
<i>Réserves de conversion</i>							-139,9	-139,9	-0,3	-140,2
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					2 974,1			2 974,1		2 974,1
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-16,8			-16,8	-0,3	-17,1
Variations reconnues directement en capitaux propres					2 957,3		-139,9	2 817,4	-0,6	2 816,8
Résultat consolidé de l'exercice				3 969,7				3 969,7	3,1	3 972,8
Rémunérations payées en actions				20,4				20,4		20,4
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-11 301 400					-658,3		-658,3		-658,3
Autres variations <sup>(1)</sup>			0,1	45,4				45,5	-3,7	41,8
<b>Situation au 31.12.2004</b>	<b>638 274 360</b>	<b>135,2</b>	<b>953,5</b>	<b>10 295,3</b>	<b>3 031,0</b>	<b>-2 450,9</b>	<b>-139,9</b>	<b>11 824,2</b>	<b>1,2</b>	<b>11 825,4</b>
Augmentation de capital	7 500	0,0	0,4					0,4		0,4
Annulation d'actions autodétenues		-3,5		-980,9		984,4				
Dividendes versés (hors actions propres)				-518,8				-518,8	-0,6	-519,4
<i>Réserves de conversion</i>							353,9	353,9	0,2	354,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					2 255,8			2 255,8		2 255,8
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-89,6			-89,6	-0,1	-89,7
Variations reconnues directement en capitaux propres					2 166,2		353,9	2 520,1	0,1	2 520,2
Résultat consolidé de l'exercice				1 972,3				1 972,3	0,9	1 973,2
Rémunérations payées en actions				29,9				29,9		29,9
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-18 308 250			-0,9		-1 171,7		-1 172,6		-1 172,6
Autres variations				0,2				0,2	-0,1	0,1
<b>Situation au 31.12.2005</b>	<b>619 973 610</b>	<b>131,7</b>	<b>953,9</b>	<b>10 797,1</b>	<b>5 197,2</b>	<b>-2 638,2</b>	<b>214,0</b>	<b>14 655,7</b>	<b>1,5</b>	<b>14 657,2</b>

(1) Les autres variations concernent essentiellement les ajustements liés au passage aux normes IFRS de Sanofi-Synthelabo ainsi que pour 2004 une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres pour 36,9 millions d'euros.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS COMPARÉS IFRS

En millions d'euros

	31.12.2005	31.12.2004 pro forma <sup>(1)</sup>	31.12.2004
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net part du groupe	1 972,3	1 438,7	3 969,7
Intérêts minoritaires	0,9	3,1	3,1
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• amortissements et provisions	426,9	413,2	413,2
• variation des impôts différés	-290,1	-19,2	451,9
• charge de rémunération des plans de stock-options	29,9	20,4	20,4
• plus- ou moins-values	-11,4	62,7	62,7
• plus-value de dilution Sanofi-Aventis	-	-	-2 854,5
• quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	0,7	1,3	-146,3
• autres opérations sans incidence sur la trésorerie	0,4	2,5	2,5
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>2 129,6</b>	<b>1 922,8</b>	<b>1 922,8</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-35,7	-76,4	-76,4
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>2 093,9</b>	<b>1 846,4</b>	<b>1 846,4</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-662,3	-677,1	-677,1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11,9	32,2	32,2
Variation des autres actifs financiers (y compris les titres non consolidés)	-37,7	-11,6	-11,6
Incidence des variations de périmètre	-181,7	-465,4	-465,4
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-869,8</b>	<b>-1 121,9</b>	<b>-1 121,9</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Dividendes versés	-563,3	-542,9	-542,9
Augmentation de capital de la société mère	0,4	-	-
Valeur de cession/(acquisition) des actions autodétenues	-1 193,9	-637,0	-637,0
Emission (remboursement) d'emprunts à court terme	582,0	382,9	382,9
Emission d'emprunts à long terme	100,0	50,0	50,0
Remboursement d'emprunts à long terme	-85,0	-111,9	-111,9
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>-1 159,8</b>	<b>-858,9</b>	<b>-858,9</b>
Incidence des variations de cours des devises et de juste valeur (D)	22,7	-8,8	-8,8
<b>Variation de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>87,0</b>	<b>-143,2</b>	<b>-143,2</b>
<b>Trésorerie d'ouverture (E)</b>	<b>576,2</b>	<b>719,4</b>	<b>719,4</b>
<b>Trésorerie de clôture (A+B+C+D+E)</b>	<b>663,2</b>	<b>576,2</b>	<b>576,2</b>

(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :  
- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros,  
- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dégagée sur ces titres, soit 2 854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

Les impôts payés s'élèvent à 688,3 millions d'euros et 644,3 millions d'euros respectivement pour les exercices 2005 et 2004.

Les intérêts payés s'élèvent à 82,5 millions d'euros et 69,3 millions d'euros respectivement pour les exercices 2005 et 2004.

Les dividendes reçus s'élèvent à 171,6 millions d'euros et 145,9 millions d'euros respectivement pour les exercices 2005 et 2004.



## NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« le groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2005, sont établis conformément au référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2005.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2005, le 15 février 2006. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 25 avril 2006.

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« le groupe »), publiés avant l'exercice 2005, étaient établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 en conformité avec les « nouvelles règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés », approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétrospectif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS :

- non-retraitement des regroupements d'entreprise antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- reclassement des réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les réserves consolidées,
- non-réévaluation des immobilisations corporelles au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- non-comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions antérieurs au 7 novembre 2002.

Par ailleurs, les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 par souci de comparaison.

L'amendement d'IAS39 « Comptabilité de couverture de flux futurs de transactions intragroupe » obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 a été appliqué par anticipation dans les comptes 2004 et 2005. Aucune autre application anticipée des normes comptables ou amendements de normes existantes au 31 décembre 2005 dont la date d'application effective est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2006, n'a été effectuée.

Des tableaux de réconciliation entre les résultats consolidés de l'année 2004 et les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 selon les normes IFRS et ceux établis selon les principes français préalablement utilisés sont présentés en note 27.

Le détail des principaux reclassements effectués pour le tableau de flux de l'année 2004 est également présenté en note 27.

Les comptes consolidés 2004 et 2003 établis en conformité avec les normes françaises sont disponibles dans le Document de Référence 2004 du groupe déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers.

## a - Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du groupe dans lesquelles la société mère L'Oréal exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés du groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

## b - Méthode de conversion

### 1 - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat.

En matière de change, des contrats à terme et des options sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan comme couvertures de juste valeur et les flux de trésorerie sur opérations commerciales futures comptabilisés comme couvertures de flux futurs dont la réalisation est jugée hautement probable.

Tous les instruments dérivés de couverture de change sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché, même ceux couvrant les achats et ventes de la période suivante. Si la relation de couverture de flux futurs est dûment documentée et l'efficacité démontrée, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée de la façon suivante :

- la partie de la valeur de marché liée aux variations de la valeur temps est comptabilisée en résultat, y compris pour les primes d'option,
- la partie de la valeur de marché liée aux variations du cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de clôture est comptabilisée directement en capitaux propres et impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes. Toute partie inefficace est enregistrée directement en résultat.

En application de la comptabilité de couverture, l'écart de change relatif aux stocks non encore vendus est différé au bilan dans les stocks. De même, lorsque les immobilisations achetées en devise font l'objet d'une couverture de change, elles sont valorisées au bilan sur la base du cours de couverture.

Le groupe peut être amené à couvrir certains investissements dans des entreprises étrangères. Les pertes ou gains de change relatifs à ces couvertures affectent directement les capitaux propres consolidés, dans le poste *Réserves de conversion*.

## 2 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste *Réserves de conversion*, pour la part revenant au groupe et au poste *Intérêts minoritaires*, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

## 3 - Evaluation des écarts d'acquisition en devise

Les écarts d'acquisition dégagés sur des sociétés étrangères sont considérés comme des actifs et passifs de la société étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entité et convertis au cours de clôture. Les écarts d'acquisition constatés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été conservés en euros, au cours historique.

## c - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

## d - Coût des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût de revient industriel des produits vendus, les coûts de distribution des produits aux clients y compris les frais de transports et de livraison des marchandises vers les clients, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de dépôts, ainsi que les coûts de dépréciation des stocks et les redevances versées à des tiers.

## e - Frais de recherche et de développement

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en *Immobilisations incorporelles* uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,

- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet, ou son utilité en interne est démontrée.

Compte tenu du nombre très important de projets de développement et des aléas liés à la décision du lancement des produits concernés par ces projets, L'Oréal considère que certains critères d'activation ne sont dès lors pas remplis.

Les frais de développement des logiciels à usage interne sont capitalisés pour les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des mises à jour importantes et des améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont également activés.

Les frais de développement capitalisés sont amortis à compter de la mise à disposition des logiciels dans l'entité concernée, sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement entre 5 et 7 ans.

## f - Frais publipromotionnels

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## g - Frais commerciaux et administratifs

Ils regroupent essentiellement les forces de vente et leur encadrement, les équipes marketing, les services administratifs ainsi que les frais généraux et les charges de stock-options.

## h - Pertes et gains de change

Les pertes et gains de change inclus dans cette ligne concernent les écarts de change constatés sur les charges et produits d'exploitation en devises valorisés au cours du jour de la transaction et leur cours de règlement, après prise en compte des dérivés de couverture. En outre, la variation de la valeur temps des instruments dérivés de couverture est systématiquement comptabilisée en résultat, y compris pour les primes d'options (note 1-b p. 13).

## i - Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation correspond à la marge brute diminuée des frais de recherche et développement, des frais publipromotionnels, des frais commerciaux et administratifs ainsi que des pertes et gains de change sur les transactions commerciales.

## j - Autres produits et charges

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

## k - Provisions pour restructuration

Le coût des opérations de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

## l - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

## m - Coût de l'endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

## n - Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantiale avec application du report variable.

Le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement donne lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probables. Ils sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante, L'Oréal, reste redevable.

Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

## o - Immobilisations

### 1 - Immobilisations incorporelles

#### *Écarts d'acquisition*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en *Écarts d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition d'une société mise en équivalence sont présentés sur la ligne *Titres mis en équivalence*.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprise ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient, et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans (période nécessaire au positionnement stratégique d'une acquisition) et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du groupe (WACC), s'élevant à 7,2% pour 2005 et à 8,15% pour 2004, ajusté d'une prime de risque pays si nécessaire. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de marques, de gammes de produits ainsi que de formules ou brevets.

Les immobilisations acquises sont valorisées par un expert indépendant.

En ce qui concerne les marques, l'utilisation de la méthode des « flux de trésorerie actualisés » est privilégiée afin de faciliter le suivi de la valeur d'utilité après acquisition.

Deux approches ont été mises en œuvre à ce jour :

- l'approche par la prime : cette méthode consiste à estimer la part des flux futurs générés par la marque par comparaison avec les flux futurs que l'activité pourrait générer sans la marque,
- l'approche par les redevances : elle consiste à estimer la valeur de la marque par référence à des niveaux de redevances qui sont exigés pour l'utilisation de marques comparables. Elle s'appuie sur des projections de chiffres d'affaires établies par le groupe.

Ces approches s'appuient sur une analyse qualitative de la marque qui assure la pertinence des hypothèses retenues. Le taux d'actualisation retenu se réfère au coût moyen pondéré du capital (WACC) de la cible acquise.

Une marque peut avoir une durée de vie finie ou indéfinie.

Les marques locales destinées à être progressivement remplacées par une marque internationale déjà existante dans le groupe sont à durée de vie finie.

Elles sont amorties sur la durée de vie estimée à la date d'acquisition.

Les marques à vocation internationale ont une durée de vie indéfinie. Elles font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre. Le test de perte de valeur consiste à calculer la valeur recouvrable de la marque sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

En ce qui concerne les gammes de produits, cette notion recouvre tous les éléments qui constituent une franchise : le concept du produit, son nom complémentaire à celui de la signature, les formules et brevets utilisés, son packaging, ses logos, son empreinte publicitaire...

La durée de vie d'une gamme de produits est limitée : une gamme arrive en fin de vie le jour où les principaux éléments sous-jacents tels que packaging, nom, formules et brevets ne sont plus utilisés. A ce titre, les gammes de produits sont amorties sur leur durée de vie résiduelle, estimée à la date d'acquisition.

Le groupe peut être amené à identifier et valoriser des brevets et formules qu'il souhaite développer.

La valeur d'un brevet ou d'une formule est évaluée à partir des bénéfices futurs qui sont attendus de sa propriété dans le futur, selon l'approche par les redevances.

La durée d'amortissement des brevets correspond à la durée de protection juridique. Les formules, qui ne font pas l'objet d'une protection juridique, sont amorties sur une durée maximum de 5 ans.

Les parts de marché et les fonds de commerce comptabilisés dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables français ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel séparable et ont été reclassés en *Ecarts d'acquisition*.

## 2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens d'importance significative financés par des contrats de location financement, qui en substance transfèrent au groupe les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Les subventions d'investissement sont présentées au passif dans les *Autres passifs courants*.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées de vie économiques suivantes :

Constructions	10/40 ans
Matériels industriels	5/15 ans
Publicité sur lieu de vente, stands et présentoirs	3/5 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

Les amortissements et dépréciations sont présentés au compte de résultat selon la destination de l'immobilisation.

Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économique présentées ci-dessus.

## p - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois.

Les titres de participation sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres sur la ligne *Eléments constatés directement en capitaux propres*.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. En conséquence, ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

## q - Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon les méthodes du coût moyen pondéré ou du « premier entré, premier sorti ».

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles.



## r - Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

## s - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les *Autres actifs courants*.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les *Emprunts et Dettes financières courants*.

Les parts d'OPCVM sont qualifiées d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, elles sont valorisées au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne « Eléments constatés directement en capitaux propres ».

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

## t - Actions autodétenues

Les actions autodétenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## u - Options de souscription ou d'achat d'actions

Les stock-options sont destinées à motiver et fidéliser les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », la valeur des options accordées calculée à la date d'attribution des options est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, généralement 5 ans.

La juste valeur des stock-options est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes. Ce dernier prend en compte les caractéristiques du plan tels que prix d'exercice et période d'exercice, les données de marché lors de l'attribution tels que taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus et une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 pour lesquels des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est pris en compte sur la ligne du compte de résultat *Frais commerciaux et administratifs* globalement au niveau du groupe et n'est pas alloué aux divisions ni aux zones géographiques.

## v - Provisions pour retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du groupe sont les suivantes :

- en France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le groupe et bénéficiant aux retraités. A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle.
- à l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,
- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit des fonds externes calculé sur la base du rendement normalisé des placements à long terme,
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que

jubilés, médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique *Provisions pour retraites et autres avantages*.

### w - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation tels que ruptures de contrats, reprises de produits et des risques sociaux.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques, selon la nature des provisions.

Les provisions pour risques et charges sont classées selon leur nature en *Passifs non courants* ou en *Passifs courants*. Les provisions concernant des risques ou litiges devant se régler dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation (*i.e.* retours produits) sont présentées dans les *Passifs courants*. Les autres provisions pour risques et charges sont présentées dans les *Passifs non courants*.

### x - Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Conformément au principe de comptabilisation des couvertures de juste valeur, les emprunts et dettes financières à taux fixe «swappés» à taux variable sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur qui en résultent sont comptabilisées en coût de l'endettement financier et sont compensées par les variations de valeur des swaps de taux attachés.

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée par actualisation des cash flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture, avec prise en compte du «spread» correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur comptable des dettes à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les *Passifs non courants*. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins de un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les *Passifs courants*.

### y - Instruments dérivés

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par

les sociétés du groupe ne le sont qu'à des fins de couverture et suivent ainsi le principe de la comptabilité de couverture.

En matière de risque de change, les principes comptables applicables sont détaillés en note 1-b p. 13.

S'agissant du risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à leur valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne *Éléments constatés directement en capitaux propres*.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

### z - Résultats par action

Le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions autodétenues et portées en minoration des capitaux propres.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ayant un effet dilutif selon la «méthode du rachat d'actions»: les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

## NOTE 2 - VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

### a - Année 2005

En mai 2005, le groupe L'Oréal a complété sa participation dans le CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ Japon à hauteur de 50%. Cette société précédemment mise en équivalence est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à compter du 1er juillet 2005.

En juin 2005, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de SKINCEUTICALS, société non cotée, comptant parmi les principaux acteurs du marché américain des produits de soins de la peau haut de gamme commercialisés par les professionnels. Le chiffre d'affaires de SKINCEUTICALS a atteint 35 millions de dollars (USD) en 2004.

Fin août 2005, le groupe L'Oréal a acquis la marque de produits solaires Delial, une des marques leader de la protection solaire en Europe. Le chiffre d'affaires de Delial a atteint 20 millions d'euros en 2004.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 180 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit respectivement à 128 millions d'euros et à 60 millions d'euros.

### b - Année 2004

En janvier 2004, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de la marque chinoise de soins de la peau MININURSE. Les activités de MININURSE sont consolidées par intégration globale à 100% depuis cette date. Le chiffre d'affaires de MININURSE pour l'année 2003 a été de l'ordre de 40 millions d'euros.

En mai 2004, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de l'affaire chinoise de maquillage et de soins de la peau YUE-SAI. Cette activité est consolidée par intégration globale, à 100%, depuis juin 2004. Le chiffre d'affaires de YUE-SAI pour l'année 2003 a été de l'ordre de 38 millions d'euros.

Le groupe a acquis le contrôle de la société Shu Uemura Cosmetics, Inc qui produit et commercialise les produits de la marque SHU UEMURA au Japon. Cette société, antérieurement consolidée par intégration proportionnelle à 35%, est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Son chiffre d'affaires à 100% pour l'année 2003 a été de 69 millions d'euros.

Au premier trimestre 2004, le groupe a racheté les intérêts minoritaires des sociétés Lavicosmetica Cosmétique Active Hellas (Grèce) et Parmobel (Chypre) et en décembre 2004 de la société Shu Uemura Cosmetic Corporate (Taiwan). Ces sociétés sont désormais consolidées à 100%.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 530 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisitions et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit respectivement à 412 millions d'euros et à 110 millions d'euros.

Les résultats définitifs de l'offre de Sanofi-Synthelabo sur Aventis publiés le 12 août 2004 par l'AMF ont confirmé le succès de l'opération à hauteur de 95,47% du capital d'Aventis. A la suite de cette opération, L'Oréal détenait 10,41% du capital et 17,23% des droits de vote du nouveau groupe Sanofi-Aventis. En conséquence, L'Oréal a procédé à la déconsolidation de sa participation dans Sanofi-Synthelabo au 12 août 2004 et a dégagé une plus value brute de dilution de 2,9 milliards d'euros. Le pacte d'actionnaires conclu entre la société L'Oréal et le groupe Total, concernant leurs participations respectives dans Sanofi-Synthelabo, est arrivé à échéance au 2 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de L'Oréal du 29 avril 2004 a approuvé la fusion-absorption de la société Gesparal par L'Oréal. A l'issue de cette opération la famille Bettencourt et Nestlé sont devenus actionnaires directs de L'Oréal avec des participations respectives d'environ 27,5% et 26,4% en capital et 28,6% et 27,4% en droits de vote. Cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur la structure et les résultats du groupe L'Oréal, Gesparal ne détenant que des titres L'Oréal et n'ayant aucun endettement au moment de la fusion.

## NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

### a - Informations par secteur d'activité

La branche Cosmétique est organisée en quatre secteurs, s'adressant chacun à des circuits de distribution spécifiques :

- Division Produits Professionnels : produits utilisés mais aussi vendus dans les salons de coiffure,
- Division Produits Grand Public : produits commercialisés dans les circuits de grande distribution,
- Division Produits de Luxe : produits commercialisés dans la distribution sélective, c'est-à-dire grands magasins, parfumeries, travel retail et boutiques en propre,
- Département Cosmétique Active : soins dermocosmétiques vendus en pharmacie et dans les espaces spécialisés des parapharmacies.

En outre, les « Divers cosmétiques » comprennent principalement l'activité de vente à distance de produits cosmétiques.

Le « Non alloué » correspond aux frais des Directions Fonctionnelles, de Recherche Fondamentale et aux charges de stock-options non affectés aux Divisions cosmétiques. En outre, cette rubrique inclut les activités annexes aux métiers du groupe, telles que les activités d'assurance, de réassurance et bancaire.

La branche Dermatologie constituée par Galderma, *joint-venture* entre L'Oréal et Nestlé, répond aux besoins des dermatologues et de leurs patients.

Les données par branche et division sont établies en suivant les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés, et décrits dans la note 1.

La mesure de la performance de chaque branche ou de chaque division est basée sur le « résultat d'exploitation ».

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel <sup>(1)</sup>	Passif opérationnel <sup>(2)</sup>	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
2005						
Produits professionnels	2 060,9	405,8	1 802,5	554,7	64,1	63,2
Produits Grand Public	7 499,4	1 290,4	5 460,7	2 064,5	369,5	321,9
Produits de Luxe	3 582,4	723,5	2 570,0	1 053,7	143,5	131,8
Cosmétique Active	985,9	187,0	719,8	247,6	22,4	31,5
Divers cosmétiques	86,2	1,9	27,0	34,2	1,6	4,0
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>14 214,7</b>	<b>2 608,6</b>	<b>10 580,0</b>	<b>3 954,8</b>	<b>601,2</b>	<b>552,3</b>
Non alloué		-396,4	326,3	549,4	57,3	46,2
<b>Branche cosmétique</b>	<b>14 214,7</b>	<b>2 212,2</b>	<b>10 906,3</b>	<b>4 504,2</b>	<b>658,4</b>	<b>598,5</b>
<b>Branche dermatologie</b>	<b>317,8</b>	<b>53,8</b>	<b>359,1</b>	<b>73,6</b>	<b>15,5</b>	<b>26,7</b>
<b>Groupe</b>	<b>14 532,5</b>	<b>2 266,0</b>	<b>11 265,5</b>	<b>4 577,8</b>	<b>673,9</b>	<b>625,3</b>

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel <sup>(1)</sup>	Passif opérationnel <sup>(2)</sup>	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
2004						
Produits professionnels	1 920,4	365,4	1 654,1	523,1	77,9	57,1
Produits Grand Public	7 050,1	1 186,6	4 876,1	1 887,5	332,1	270,5
Produits de Luxe	3 449,6	693,6	2 361,9	1 026,9	116,0	123,4
Cosmétique Active	840,9	156,8	512,2	210,5	37,5	19,2
Divers cosmétiques	86,8	4,0	29,5	37,7	3,6	7,3
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>13 347,9</b>	<b>2 406,3</b>	<b>9 433,7</b>	<b>3 685,7</b>	<b>567,1</b>	<b>477,4</b>
Non alloué		-368,0	298,5	588,7	74,4	48,2
<b>Branche cosmétique</b>	<b>13 347,9</b>	<b>2 038,3</b>	<b>9 732,2</b>	<b>4 274,3</b>	<b>641,4</b>	<b>525,6</b>
<b>Branche dermatologie</b>	<b>293,4</b>	<b>50,6</b>	<b>333,6</b>	<b>66,4</b>	<b>31,5</b>	<b>19,9</b>
<b>Groupe</b>	<b>13 641,3</b>	<b>2 088,9</b>	<b>10 065,8</b>	<b>4 340,7</b>	<b>672,9</b>	<b>545,6</b>

(1) L'actif opérationnel comprend les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les clients, les stocks, les échantillons et la publicité sur le lieu de vente constatés d'avance.

(2) Le passif opérationnel comprend les provisions pour risques et charges (hors provisions pour impôt et restructurations), les provisions pour retraites, les dettes fournisseurs, les dettes sociales et les comptes clients créditeurs.

L'actif et le passif opérationnel se raccordent comme suit aux bilans 2005 et 2004 :

En millions d'euros	2005	2004	2005	2004
<b>Actif opérationnel</b>	<b>11 265,5</b>	<b>10 065,8</b>	<b>Passif opérationnel</b>	<b>4 577,8</b>
Actifs financiers non courants	10 757,1	8 542,4	Capitaux propres	14 657,2
			Emprunts et dettes financières non courants	428,2
Impôts différés actifs	424,8	427,9	Provision pour risques et charges	113,1
			Emprunts et dettes financières courants	2 452,1
Autres actifs courants	775,5	772,8	Impôts différés passifs	914,7
Trésorerie et équivalents et trésorerie	663,2	576,2	Autres passifs courants	743,0
<b>Actif non ventilé</b>	<b>12 620,6</b>	<b>10 319,4</b>	<b>Passif non ventilé</b>	<b>19 308,4</b>
<b>Total Actif</b>	<b>23 886,1</b>	<b>20 385,2</b>	<b>Total Passif</b>	<b>23 886,1</b>

## b - Informations par zone géographique - Groupe

Toutes les informations sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales, à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires par destination, qui est établie selon la localisation géographique du client.

### 1 - Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

	2005		Croissance (en %)		2004	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	6 822,4	46,9	0,2	0,3	6 805,5	49,9
Amérique du Nord	4 051,9	27,9	8,1	6,4	3 750,0	27,5
Reste du monde	3 658,2	25,2	18,5	13,4	3 085,9	22,6
<b>Groupe</b>	<b>14 532,5</b>	<b>100,0</b>	<b>6,5</b>	<b>5,0</b>	<b>13 641,3</b>	<b>100,0</b>



## 2 - Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique par destination

Les poids respectifs des zones géographiques par destination des ventes se ventilent ainsi pour 2005 et 2004 :

- Europe de l'Ouest : 45,8 % et 48,5 %,
- Amérique du Nord : 27,4 % et 27,1 %,
- Reste du monde : 26,8 % et 24,4 %.

## 3 - Chiffre d'affaires cosmétique par zone géographique

	2005		Croissance (en %)		2004	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	6 742,1	47,4	0,1	0,2	6 732,8	50,4
Amérique du Nord	3 868,2	27,2	8,3	6,7	3 570,5	26,7
Reste du monde	3 604,4	25,4	18,4	13,3	3 044,6	22,8
<b>Groupe</b>	<b>14 214,7</b>	<b>100,0</b>	<b>6,5</b>	<b>5,0</b>	<b>13 347,9</b>	<b>100,0</b>

## 4 - Ventilation du résultat d'exploitation de la branche cosmétique par zone géographique

En millions d'euros	2005	2004
Europe de l'Ouest	1 415,1	1 362,9
Amérique du Nord	708,0	632,0
Reste du monde	485,5	411,4
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>2 608,6</b>	<b>2 406,3</b>
Non alloué	- 396,4	- 368,0
<b>Branche cosmétique</b>	<b>2 212,2</b>	<b>2 038,3</b>

## 5 - Ventilation de l'actif opérationnel et des investissements consolidés par zone géographique

En millions d'euros	2005		2004	
	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels
Europe de l'Ouest	5 512,6	269,2	5 746,4	274,0
Amérique du Nord	3 289,8	206,1	2 594,5	204,1
Reste du monde	2 136,7	141,4	1 426,5	120,4
Non alloué	326,3	57,3	298,5	74,4
<b>Groupe</b>	<b>11 265,5</b>	<b>673,9</b>	<b>10 065,8</b>	<b>672,9</b>

## NOTE 4 - FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### a - Effectifs<sup>(1)</sup>

	31.12.2005	31.12.2004
Europe de l'Ouest	23 903	24 237
Amérique du Nord	9 622	9 077
Reste du monde	18 878	18 767
<b>Total</b>	<b>52 403</b>	<b>52 081</b>

(1) Après prise en compte des sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

### b - Frais de personnel

En millions d'euros	2005	2004
<b>Frais de personnel</b> (charges sociales incluses)	<b>2 851,7</b>	<b>2 719,0</b>

Les frais de personnel incluent les rémunérations liées aux stock-options ainsi que les impôts et taxes sur rémunérations.

### c - Rémunération des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordés au Comité de Direction et au Conseil d'Administration se ventilent comme suit :

En millions d'euros	2005	2004
Jetons de présence	0,9	0,9
Salaires et avantages en nature y compris charges patronales	23,4	20,5
Charges de retraite	14,5	12,8
Charges de stock-options	9,1	7,5

### NOTE 5 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Ce poste se décline comme suit :

En millions d'euros	2005	2004 pro forma	2004
Plus- ou moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels	11,5	-62,7	-62,7
Dépréciation des actifs corporels et incorporels	-	-24,0	-24,0
Coûts de restructuration	-2,2	-39,5	-39,5
Plus-value de dilution Sanofi-Aventis	-	-	2854,5
<b>Total</b>	<b>9,3</b>	<b>-126,2</b>	<b>2728,3</b>

### NOTE 6 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	2005	2004
Coût de l'endettement financier brut	-84,3	-64,6
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	20,5	21,5
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-63,8</b>	<b>-43,1</b>

### NOTE 7 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

#### a - Détail des impôts sur les résultats

En millions d'euros	2005	2004 pro forma	2004
Impôts exigibles	696,0	640,7	636,8
Impôts différés	-290,1	-22,1	452,9
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>405,9</b>	<b>618,6</b>	<b>1089,7</b>

## b - Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2005	2004
<b>Résultat comptable des sociétés intégrées avant impôt</b>	<b>2 379,8</b>	<b>4 770,2</b>
Taux théorique d'imposition	32,28%	34,62%
<b>Charge d'impôt attendue</b>	<b>768,2</b>	<b>1 651,6</b>
Effet des différences permanentes	37,0	117,5
Effet des différences de taux d'impôts	-398,3	-108,9
Variation des impôts différés non constatés	12,6	1,6
Impact sur plus-value de dilution Sanofi-Aventis <sup>(1)</sup>	-	-564,8
Autres <sup>(2)</sup>	-13,6	-7,3
<b>Charge d'impôt groupe</b>	<b>405,9</b>	<b>1 089,7</b>

(1) Plus-value calculée à 15,72% sur base fiscale correspondant à la valeur sociale des titres détenus.

(2) Dont crédits d'impôts, impôts sur distribution, redressements fiscaux et provisions pour risques fiscaux.

L'impôt attendu est le cumul du produit pour chaque pays, du résultat avant impôt et du taux normal d'imposition. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat consolidé avant impôt.

## c - Impôts différés au bilan

La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	
<b>Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2003</b>	<b>439,6</b>
<b>Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2003</b>	<b>-287,6</b>
Effet résultat	-452,9
Effet change	-0,3
Réévaluation Sanofi-Aventis	-555,0
Autres effets	-38,0
<b>Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2004</b>	<b>427,9</b>
<b>Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2004</b>	<b>-1 322,2</b>
Effet résultat	290,1
Effet change	-0,8
Autres effets	115,1
<b>Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2005</b>	<b>424,8</b>
<b>Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2005</b>	<b>-914,7</b>

Les impôts différés actifs et passifs enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

En millions d'euros	31.12.2005		31.12.2004	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Différences temporaires	416,9	82,7	419,2	80,7
Impôt différé passif sur réévaluation Sanofi-Aventis		832,0		1 241,5
Crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires	7,9		8,7	
<b>Total impôts différés</b>	<b>424,8</b>	<b>914,7</b>	<b>427,9</b>	<b>1 322,2</b>

Les impôts différés relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les pensions et indemnités de départ en retraite (298,7 millions d'euros et 303,9 millions d'euros respectivement à fin 2005 et fin 2004), les provisions pour risques et charges (102,7 millions d'euros et 106,6 millions d'euros respectivement à fin 2005 et fin 2004).

L'augmentation des impôts différés passifs en 2004 provient essentiellement de l'impôt différé passif lié à la plus-value de dilution Sanofi-Aventis au taux de 15,72% : ainsi la norme IAS 12 sur les impôts sur le résultat stipule que le taux d'impôt à retenir pour déterminer, à chaque clôture, l'impôt différé passif à constater sur les plus-values fiscales latentes, soit celui qui sera applicable, en l'état actuel des textes fiscaux, à la date attendue de réalisation de ces plus-values.

La loi de finances rectificative 2004 a abaissé le taux d'impôt (hors contributions additionnelles) applicable aux plus-values à long terme sur titres de participation à 15% pour 2005, 8% pour 2006 et 1,66% au-delà.

Dans l'impossibilité de déterminer la date éventuelle de cession de tout ou partie de sa participation dans Sanofi-Aventis, L'Oréal a retenu le taux d'impôt en matière de plus value à long terme le plus élevé en vigueur à fin 2005 et fin 2004 pour l'exercice à venir, soit respectivement 8 % et 15 %.

Cette position a conduit à enregistrer en résultat au 31 décembre 2004 un impôt différé passif de 450,4 millions d'euros.

Le maintien de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis au 31 décembre 2005 a conduit à reprendre par résultat de l'impôt différé passif à hauteur de 325,8 millions d'euros en 2005.

Le maintien de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007 conduirait à la reprise par résultat de l'impôt différé passif à hauteur de 285,6 millions d'euros en 2006.

Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'est pas jugée probable ne sont pas enregistrés dans les états financiers ; ils s'élèvent à 81,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 61,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

## NOTE 8 - RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS PART DU GROUPE – RÉSULTAT PAR ACTION

### a - Réconciliation avec le résultat net

Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe se réconcilie comme suit avec le résultat net part du groupe :

En millions d'euros	2005	2004 pro forma
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 972,3</b>	<b>1 438,7</b>
Plus- ou moins-values de cessions d'actifs corporels et incorporels	- 11,5	62,7
Dépréciation des actifs corporels et incorporels	-	24,0
Coût de restructuration	2,2	39,5
Effet impôt sur les éléments non récurrents	1,3	- 18,5
Effet du changement de taux sur impôt différé passif Sanofi-Aventis	- 325,8	- 60,3
Intérêts minoritaires	-	- 0,2
<b>Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe</b>	<b>1 638,5</b>	<b>1 485,9</b>

### b - Résultat net par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net part du groupe par action :

	Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net part du groupe par action (en euros)
<b>2005</b>			
Résultat net par action	1 972,3	629 508 822	3,13
Options d'achats et de souscriptions		1 383 648	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1 972,3</b>	<b>630 892 470</b>	<b>3,13</b>
<b>2004 pro forma</b>			
Résultat net par action	1 438,7	647 677 982	2,22
Options d'achats et de souscriptions		1 920 422	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1 438,7</b>	<b>649 598 404</b>	<b>2,21</b>
<b>2004</b>			
Résultat net par action	3 969,7	647 677 982	6,13
Options d'achats et de souscriptions		1 920 422	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>3 969,7</b>	<b>649 598 404</b>	<b>6,11</b>



### c - Résultat net hors éléments non récurrents par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action :

	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
<b>2005</b>			
Résultat net hors éléments non récurrents par action	1 638,5	629 508 822	2,60
Options d'achats et de souscriptions		1 383 648	
<b>Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action</b>	<b>1 638,5</b>	<b>630 892 470</b>	<b>2,60</b>

	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
<b>2004 pro forma</b>			
Résultat net hors éléments non récurrents par action	1 485,9	647 677 982	2,29
Options d'achats et de souscriptions		1 920 422	
<b>Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action</b>	<b>1 485,9</b>	<b>649 598 404</b>	<b>2,29</b>

### NOTE 9 - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie ou regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. La méthodologie des tests de dépréciation est décrite en note 1.

En millions d'euros	31.12.2004	Acquisitions Cessions	Autres mouvements	31.12.2005
<b>2005</b>				
L'ORÉAL PROFESSIONNEL/KÉRASTASE	300,2	-	16,5	316,6
MATRIX	175,8	-	19,9	195,7
REDKEN	107,2	-	-5,8	101,4
<b>Total Produits Professionnels</b>	<b>583,2</b>	<b>-</b>	<b>30,5</b>	<b>613,7</b>
L'ORÉAL PARIS	735,3	0,1	13,5	749,0
MAYBELLINE/GARNIER	952,6	29,5	111,3	1 093,4
SOFTSHEEN-CARSON	127,9	-	16,3	144,3
<b>Total Produits Grand Public</b>	<b>1 815,8</b>	<b>29,7</b>	<b>141,1</b>	<b>1 986,6</b>
LANCÔME	559,0	0,1	8,2	567,3
SHU UEMURA	120,3	-	3,8	124,0
Autres	190,8	-	4,9	195,7
<b>Total Produits de Luxe</b>	<b>870,0</b>	<b>0,1</b>	<b>16,9</b>	<b>887,0</b>
VICHY/Dermablend	201,9	-	2,9	204,8
Autres	42,3	97,4	3,3	142,9
<b>Total Cosmétique Active</b>	<b>244,2</b>	<b>97,4</b>	<b>6,2</b>	<b>347,7</b>
Divers cosmétiques	0,6	1,5	-	2,1
<b>Total groupe</b>	<b>3 513,8</b>	<b>128,7</b>	<b>194,7</b>	<b>3 837,1</b>

Les acquisitions de l'exercice 2005 concernent SKINCEUTICALS, Delial et le CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ Japon. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

En millions d'euros	31.12.2003	Acquisitions	Autres	31.12.2004
2004		Cessions	mouvements	
L'ORÉAL PROFESSIONNEL/KÉRASTASE	308,0	-	-7,9	300,2
MATRIX	184,7	-	-8,9	175,8
REDKEN	107,2	-	-	107,2
<b>Total Produits Professionnels</b>	<b>600,0</b>	<b>-</b>	<b>-16,8</b>	<b>583,2</b>
L'ORÉAL PARIS	663,3	72,6	-0,6	735,3
MAYBELLINE/GARNIER	863,8	140,4	-51,7	952,6
SOFTSHEEN-CARSON	157,5	-	-29,6	127,9
<b>Total Produits Grand Public</b>	<b>1 684,6</b>	<b>213,0</b>	<b>-81,8</b>	<b>1 815,8</b>
LANCÔME	497,6	77,6	-16,3	559,0
SHU UEMURA	85,6	54,0	-19,3	120,3
Autres	158,3	33,0	-0,5	190,8
<b>Total Produits de Luxe</b>	<b>741,5</b>	<b>164,7</b>	<b>-36,1</b>	<b>870,0</b>
VICHY/Dermablend	191,1	12,2	-1,4	201,9
Autres	41,5	1,0	-0,2	42,3
<b>Total Cosmétique Active</b>	<b>232,6</b>	<b>13,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>244,2</b>
Divers cosmétiques	0,6	-	-	0,6
<b>Total groupe</b>	<b>3 259,3</b>	<b>390,9</b>	<b>-136,4</b>	<b>3 513,8</b>

Les acquisitions de l'exercice 2004 concernent principalement MININURSE, YUE-SAI et SHU UEMURA. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période ainsi qu'une dépréciation de 24 millions d'euros sur SOFTSHEEN-CARSON.

## NOTE 10 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2004	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.2005
2005		Dotations	Reprises	mouvements <sup>(1)</sup>	
Marques à durée de vie indéfinie <sup>(2)</sup>	618,5	0,1	-	88,8	707,4
Marques et gammes de produits amortissables	28,5	0,2	-	13,7	42,4
Concessions, brevets, licences	453,6	5,9	-1,7	4,8	462,6
Autres	184,0	67,4	-8,3	33,6	276,6
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 284,6</b>	<b>73,5</b>	<b>-9,9</b>	<b>140,9</b>	<b>1 489,0</b>
Marques à durée de vie indéfinie	-	-	-	-	-
Marques et gammes de produits amortissables	1,8	13,0	-	1,6	16,5
Concessions, brevets, licences	107,4	22,2	-1,6	3,1	131,0
Autres	110,5	35,8	-7,8	2,1	140,6
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>219,7</b>	<b>70,9</b>	<b>-9,4</b>	<b>6,8</b>	<b>288,0</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 064,9</b>	<b>2,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>134,1</b>	<b>1 201,0</b>

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre (marques SKINCEUTICALS et Delia) et des variations de change.

(2) Au 31 décembre 2005, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques MATRIX (302,2 millions d'euros), KIEHL'S (134,0 millions d'euros) et SHU UEMURA (101,8 millions d'euros).

En millions d'euros	31.12.2003	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.2004
2004		Dotations	Reprises	mouvements <sup>(1)</sup>	
Marques à durée de vie indéfinie <sup>(2)</sup>	559,3	-	-	59,3	618,5
Marques et gammes de produits amortissables	3,5	-	-0,3	25,3	28,5
Concessions, brevets, licences	495,7	20,6	-60,9	-1,9	453,6
Autres	160,0	34,2	-13,4	3,2	184,0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 218,4</b>	<b>54,8</b>	<b>-74,6</b>	<b>85,9</b>	<b>1 284,6</b>
Marques à durée de vie indéfinie	-	-	-	-	-
Marques et gammes de produits amortissables	0,2	1,1	-	0,5	1,8
Concessions, brevets, licences	91,7	25,6	-9,2	-0,6	107,4
Autres	90,1	31,3	-13,1	2,1	110,5
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>182,0</b>	<b>58,0</b>	<b>-22,3</b>	<b>2,0</b>	<b>219,7</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 036,4</b>	<b>-3,2</b>	<b>-52,3</b>	<b>83,9</b>	<b>1 064,9</b>

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre (YUE-SAI, MININURSE, SHU UEMURA) et des variations de change.

(2) Au 31 décembre 2004, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques MATRIX (270,6 millions d'euros), KIEHL'S (121,4 millions d'euros) et SHU UEMURA (101,4 millions d'euros).

## NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.2005
2005						
Terrains et constructions	1 296,2	23,5	- 17,4	55,2	21,5	1 379,0
Installations techniques, matériel et outillage	1 880,9	155,3	- 89,7	115,6	78,4	2 140,5
PLV, stands et présentoirs	635,6	168,0	- 147,2	57,4	9,1	722,9
Autres immobilisations corporelles et en-cours	921,9	253,6	- 67,4	78,2	- 129,9	1 056,4
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 734,6</b>	<b>600,4</b>	<b>- 321,7</b>	<b>306,4</b>	<b>- 20,9</b>	<b>5 298,8</b>
Terrains et constructions	581,6	62,6	- 14,3	16,8	- 2,9	643,8
Installations techniques, matériel et outillage	1 110,8	167,9	- 88,2	62,7	- 22,1	1 231,1
PLV, stands et présentoirs	401,6	161,3	- 146,9	34,9	- 4,1	446,8
Autres immobilisations corporelles et en-cours	455,5	78,9	- 65,0	35,3	6,4	511,1
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>2 549,6</b>	<b>470,7</b>	<b>- 314,4</b>	<b>149,7</b>	<b>- 22,7</b>	<b>2 832,9</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 185,0</b>	<b>129,7</b>	<b>- 7,3</b>	<b>156,7</b>	<b>1,8</b>	<b>2 466,0</b>

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

En millions d'euros	31.12.2003	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.2004
2004						
Terrains et constructions	1 228,8	57,3	- 34,6	- 12,8	57,5	1 296,2
Installations techniques, matériel et outillage	1 755,4	145,1	- 52,4	- 40,5	73,4	1 880,9
PLV, stands et présentoirs	536,1	194,0	- 83,3	- 17,0	5,6	635,6
Autres immobilisations corporelles et en-cours	877,3	237,7	- 43,0	- 26,0	- 124,2	921,9
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 397,6</b>	<b>634,1</b>	<b>- 213,3</b>	<b>- 96,2</b>	<b>12,4</b>	<b>4 734,6</b>
Terrains et constructions	547,8	55,5	- 21,8	- 4,7	4,8	581,6
Installations techniques, matériel et outillage	1 034,9	146,6	- 45,2	- 23,6	- 1,9	1 110,8
PLV, stands et présentoirs	336,1	140,8	- 85,0	- 9,7	19,4	401,6
Autres immobilisations corporelles et en-cours	429,9	72,0	- 38,8	- 11,9	4,4	455,5
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>2 348,7</b>	<b>414,9</b>	<b>- 190,8</b>	<b>- 49,8</b>	<b>26,7</b>	<b>2 549,6</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 048,9</b>	<b>219,2</b>	<b>- 22,4</b>	<b>- 46,4</b>	<b>- 14,3</b>	<b>2 185,0</b>

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

Les immobilisations corporelles comprennent des contrats de location-financement pour les montants suivants :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Terrains et constructions	167,5	170,5
Installations techniques, matériel et outillage	6,2	6,5
Autres immobilisations corporelles et en-cours	21,6	12,2
<b>Valeurs brutes</b>	<b>195,3</b>	<b>189,2</b>
Amortissements	98,0	92,9
<b>Valeurs nettes</b>	<b>97,3</b>	<b>96,3</b>

## NOTE 12 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En millions d'euros	31.12.2005		31.12.2004	
	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition
Titres de participation				
Sanofi-Aventis <sup>(1)</sup>	10 585,0	4 880,1	8 410,8	4 880,1
Titres non cotés <sup>(2)</sup>	4,4	4,4	4,0	4,0
Prêts et créances financiers non courants	167,7	167,7	127,6	127,5
<b>Total</b>	<b>10 757,1</b>	<b>5 052,2</b>	<b>8 542,4</b>	<b>5 011,6</b>

(1) Sanofi-Aventis a été déconsolidé le 12 août 2004 (voir note b p. 19). La valeur au bilan au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 respectivement de 8 410,8 millions d'euros et de 10 585 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2004 et 2005 respectivement de 58,80 euros et 74,00 euros.

(2) Leur juste valeur n'étant pas déterminable de façon fiable, ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

**NOTE 13 - STOCKS**

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Produits finis et marchandises	1 147,3	1 005,9
Matières premières, articles de conditionnement et en-cours	289,9	290,8
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 437,2</b>	<b>1 296,7</b>
Provisions pour dépréciation	175,4	173,3
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>1 261,8</b>	<b>1 123,4</b>

**NOTE 14 - CRÉANCES CLIENTS**

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Valeur brute	2 422,8	2 115,2
Provisions pour dépréciation	43,2	51,8
<b>Valeur nette</b>	<b>2 379,7</b>	<b>2 063,4</b>

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

**NOTE 15 - AUTRES ACTIFS COURANTS**

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Créances fiscales (hors impôts sur les bénéfices) et sociales	198,4	173,0
Charges constatées d'avance	163,7	128,3
Publicité sur le lieu de vente	119,8	115,5
Instruments dérivés	73,3	183,3
Autres actifs courants	273,8	230,9
<b>Total</b>	<b>829,0</b>	<b>831,0</b>

**NOTE 16 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

En millions d'euros	31.12.2005		31.12.2004	
	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition
Valeurs mobilières de placements	142,7	136,6	180,4	170,9
Comptes bancaires et autres disponibilités	520,5	520,5	395,8	395,8
<b>Total</b>	<b>663,2</b>	<b>657,1</b>	<b>576,2</b>	<b>566,7</b>

Les valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des SICAV monétaires et des fonds communs de placement (rémunérés sur la base de l'EONIA) ainsi que des placements à court terme.

Les gains latents constatés sur la période s'élèvent à 6,1 millions d'euros contre 9,5 millions d'euros en 2004 et sont enregistrés directement en capitaux propres.

**NOTE 17 - CAPITAUX PROPRES****a - Capital et primes**

Le capital se compose de 658 769 660 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2005 suite à la décision du Conseil d'Administration du 26 avril 2005 d'annuler 17 300 000 actions L'Oréal et aux levées d'options de souscription à hauteur de 7 500 actions. Il se composait de 676 062 160 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2004.

**b - Actions autodétenues**

Un programme de rachat d'actions L'Oréal a été autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires du 29 mai 2002, du 22 mai 2003, du 29 avril 2004 et du 26 avril 2005. Les actions correspondantes sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.



Durant l'exercice 2004, L'Oréal a acheté 12 340 000 actions pour 691,8 millions d'euros. Ces actions étaient toujours détenues au 31 décembre 2004.

Durant l'exercice 2005, L'Oréal a acheté 20 000 000 actions pour 1 224,6 millions d'euros. Compte tenu des 17 300 000 actions annulées en avril 2005, 15 040 000 actions sont détenues au 31 décembre 2005 pour 932,0 millions d'euros, dont 1 800 000 actions affectées au plan d'options d'achat du 30 novembre 2005.

Par ailleurs, les actions L'Oréal acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, désormais comptabilisés en diminution des capitaux propres consolidés, s'élevaient à 25 447 800 actions au 31 décembre 2004 pour un prix d'acquisition de 1 759,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, ces actions s'élevaient à 23 756 050 pour un prix d'acquisition de 1 706,2 millions d'euros.

Au cours de l'année 2004, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 1 038 600 actions.

Au cours de l'année 2005, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 1 691 750 actions.

### c - Options de souscription ou d'achat d'actions

Les Conseils d'Administration du 29 juin 2005, du 30 novembre 2005, du 24 mars 2004 et du 1<sup>er</sup> décembre 2004 ont décidé de plans d'options de souscription d'actions de respectivement 400 000, 4 200 000, 2 000 000 et 4 000 000 d'actions avec un prix d'exercice de 60,17 euros, 61,37 euros, 64,69 euros et 55,54 euros. Le Conseil d'Administration du 30 novembre 2005 a également décidé d'un plan d'options d'achat d'actions, avec un prix d'exercice de 62,94 euros. Tous ces plans ont une période d'exercice de cinq ans et ne comportent pas de conditions de performance.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options, émis après le 7 novembre 2002 et en vigueur au 31 décembre 2005.

Date d'attribution	Nombre d'options	Nombre d'options restant à exercer	Période d'exercice		Prix d'exercice
			De	A	
3 décembre 2003	2 500 000	2 497 500	04.12.2008	03.12.2013	63,02
3 décembre 2003	2 500 000	2 500 000	04.12.2008	03.12.2013	71,90
24 mars 2004	2 000 000	2 000 000	25.03.2009	24.03.2014	64,69
1 <sup>er</sup> décembre 2004	4 000 000	3 995 000	02.12.2009	01.12.2014	55,54
29 juin 2005	400 000	400 000	30.06.2010	29.06.2015	60,17
30 novembre 2005	4 200 000	4 200 000	01.12.2010	30.11.2015	61,37
30 novembre 2005	1 800 000	1 800 000	01.12.2010	30.11.2015	62,94

La juste valeur des options est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	Options d'achat		Options de souscription				
	Décembre 2003	Novembre 2005	Décembre 2003	Mars 2004	Décembre 2004	Juin 2005	Novembre 2005
Taux de rendement sans risque	4,22 %	3,16 %	3,92 %	3,39 %	3,17 %	2,63 %	3,16 %
Durée de vie attendue	8 ans	6 ans	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Volatilité attendue	21,50 %	21,00 %	21,50 %	23,67 %	18,70 %	17 %	21 %
Dividendes attendus	1 %	1,35 %	1 %	1,20 %	1,34 %	1,38 %	1,35 %
Cours de l'action	63,45	61,30	63,45	60,60	54,60	59,40	61,30
Prix d'exercice	71,90	62,94	63,02	64,69	55,54	60,17	61,37
Juste valeur	15,24	12,30	15,66	14,67	10,15	9,45	12,88

La volatilité attendue est égale à la volatilité implicite des options cotées sur le Monep aux dates d'attribution. La durée de vie attendue a été ajustée afin de tenir compte au mieux des hypothèses comportementales des bénéficiaires.

Les données relatives à la totalité des plans d'options sur actions au cours des exercices 2004 et 2005 sont récapitulés ci-dessous :

	2005		2004	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré
Nombre d'options non levées en début de période	33 947 800	66,70	28 986 400	67,13
• Options attribuées	6 400 000	61,74	6 000 000	58,59
• Options exercées	- 1 699 250	30,59	- 1 038 600	31,85
Nombre d'options non levées en fin de période	38 648 550	67,47	33 947 800	66,70
Dont : nombre d'options exerçables en fin de période	11 043 800	65,06	7 404 050	46,50
options caduques en fin de période	2 667 500		1 688 250	

Le cours moyen pondéré de l'action s'élève à 60,91 euros et 60,28 euros respectivement pour l'exercice 2005 et 2004. La charge totale comptabilisée en 2005 et 2004 s'élève respectivement à 29,9 et 20,4 millions d'euros.

#### d - Eléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature de couverture les mouvements sur ces éléments :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
<b>Titres disponibles à la vente</b>		
Réserve à l'ouverture	3 540,2	12,0
Variations de juste valeur de la période	2 176,8	3 533,2
Perte de valeur constatée en résultat	-	-
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession	-6,0	-5,0
<b>Réserve à la clôture</b>	<b>5 711,0</b>	<b>3 540,2</b>

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
<b>Couverture de flux futurs (change)</b>		
Réserve à l'ouverture	68,8	98,2
Variations de juste valeur de la période	- 105,9	43,8
Variations de juste valeur constatées en résultat	- 10,5	- 73,2
<b>Réserve à la clôture</b>	<b>- 47,6</b>	<b>68,8</b>

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
<b>Couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt)</b>		
Réserve à l'ouverture	- 2,2	- 4,1
Variations de juste valeur de la période	+ 2,8	- 1,4
Variations de juste valeur constatées en résultat	- 0,6	+ 3,3
<b>Réserve à la clôture</b>	<b>-</b>	<b>- 2,2</b>

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
<b>Total des éléments constatés directement en capitaux propres</b>		
Réserve brute	5 663,4	3 606,8
Effet impôt associé	- 466,2	- 575,8
<b>Réserve nette d'impôt</b>	<b>5 197,2</b>	<b>3 031,0</b>

#### NOTE 18 - PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AUX SALARIÉS

Les engagements de retraite et autres avantages consentis aux salariés comprennent notamment :

- les indemnités et avantages liés aux départs en retraite et/ou fin de carrière,
- les avantages sociaux postérieurs à l'emploi (pension, capital retraite, assurance vie, assistance médicale...),
- les autres avantages à long terme (jubilé, autres cadeaux et/ou avantages liés à l'ancienneté...).

### a - Provisions pour retraites et indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées).

### b - Avantages sociaux postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour le calcul des retraites. L'ensemble des engagements concernant les retraités ainsi que les droits acquis par les salariés a été provisionné.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. Les hypothèses moyennes pondérées se déclinent comme suit pour le groupe :

	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation	4,5%	5,0%
Taux de progression des salaires	4,5%	4,6%
Taux de rendement long terme sur les actifs	5,4%	5,8%

	31.12.2005			31.12.2004		
	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final
Taux d'évolution des coûts médicaux	7,4%	4,7%	2011	8,1%	4,1%	2011

Les variations durant les exercices 2005 et 2004 s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Ecart actuariels	Provisions au bilan
<b>Solde au 31 décembre 2003</b>	<b>1 993,3</b>	<b>883,7</b>	<b>-20,4</b>	<b>1 130,0</b>
Charge de l'exercice :				
• Coûts des services rendus au cours de la période	94,8			94,8
• Effet de l'actualisation	98,1			98,1
• Rendement attendu des fonds		57,2		-57,2
• Amortissement des écarts actuariels			-	-
• Reprise de provision <sup>(1)</sup>	-34,4		1,2	-35,6
Prestations versées	-86,9	-51,5		-35,4
Cotisations versées	6,6	142,6		-136,0
Écarts actuariels non constatés au bilan	193,1	24,4	168,7	
Effet de la variation des taux de change	-32,8	-23,3	-2,7	-6,8
Autres mouvements	-54,1	2,4	-0,2	-56,3
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	<b>2 177,7</b>	<b>1 035,5</b>	<b>146,6</b>	<b>995,6</b>
Charge de l'exercice :				
• Coûts des services rendus au cours de la période	107,2			107,2
• Effet de l'actualisation	109,8			109,8
• Rendement attendu des fonds		66,6		-66,6
• Amortissement des écarts actuariels	-12,0		3,6	-15,6
• Reprise de provision	-0,6			-0,6
Prestations versées	-97,1	-57,1		-40,0
Cotisations versées	6,8	156,6		-149,8
Écarts actuariels non constatés au bilan	166,8	43,4	123,5	-0,1
Effet de la variation des taux de change	81,2	57,0	6,3	17,9
Autres mouvements	2,8			2,8
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>2 542,6</b>	<b>1 302,0</b>	<b>280,0</b>	<b>960,6</b>

(1) En 2004, les autres mouvements incluent 57,2 millions d'euros de reprise de provision antérieurement dotée par les capitaux propres lors de la première application de la méthode préférentielle du CRC 99-02. L'évolution de ce même engagement a également généré une réduction de 35,6 millions d'euros de la charge 2004.

Les coûts de retraite pris en charges se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Coûts des services rendus au cours de la période	107,2	94,8
Actualisation des droits acquis	109,8	98,1
Rendement attendu des fonds	-66,6	-57,2
Amortissement des écarts actuariels	-15,6	-
Reprise de provision <sup>(1)</sup>	-0,6	-35,6
<b>Total</b>	<b>134,2</b>	<b>100,1</b>

(1) En 2004, les autres mouvements incluent 57,2 millions d'euros de reprise de provision antérieurement dotée par les capitaux propres lors de la première application de la méthode préférentielle du CRC 99-02. L'évolution de ce même engagement a également généré une réduction de 35,6 millions d'euros de la charge 2004.

## NOTE 19 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### a - Soldes à la clôture

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
<b>Autres provisions pour risques et charges non courantes</b>	<b>157,0</b>	<b>188,0</b>
Provisions pour restructuration	2,8	3,7
Autres provisions non courantes <sup>(1)</sup>	154,2	184,3
<b>Provisions pour risques et charges courantes<sup>(2)</sup></b>	<b>289,3</b>	<b>286,6</b>
Provisions pour restructuration	32,2	44,0
Autres provisions courantes <sup>(1)</sup>	257,1	242,6
<b>Total</b>	<b>446,3</b>	<b>474,6</b>

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (ruptures de contrats, reprises de produits) et des coûts liés au personnel.

(2) Elles sont présentées au bilan dans les *Autres passifs courants*.

### b - Variations de l'exercice des Provisions pour restructurations et Autres provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2004	Dotation <sup>(2)</sup>	Reprises (utilisées) <sup>(2)</sup>	Reprises (non utilisées) <sup>(2)</sup>	Incidence Périmètre / taux de change / Autres <sup>(1)</sup>	31.12.2005
Autres provisions pour risques et charges	426,9	109,8	-95,1	-60,2	29,9	411,3
Provisions pour restructurations	47,7	5,3	-15,2	-3,5	0,7	35,0
<b>Total</b>	<b>474,6</b>	<b>115,1</b>	<b>-110,3</b>	<b>-63,7</b>	<b>30,6</b>	<b>446,3</b>

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
• Autres produits et charges	5,3	-15,2	-3,5
• Résultat d'exploitation	106,0	-87,2	-41,4
• Impôts sur les résultats	3,8	-7,9	-18,8



## NOTE 20 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Le groupe se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme, par l'émission de billets de trésorerie en France et de papier commercial aux Etats-Unis.

### a - Analyse de la dette par nature

En millions d'euros	31.12.2005		31.12.2004	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Billets de trésorerie		1 795,9		1 109,8
Emprunts bancaires MLT	339,3	359,4	606,0	70,9
Prêt à durée indéterminée	8,0	13,0	22,9	11,6
Dettes financières de location-financement	53,9	14,5	60,1	11,0
Concours bancaires		51,0		69,3
Autres emprunts et dettes financières	27,0	218,3	24,0	158,6
<b>Total</b>	<b>428,2</b>	<b>2 452,1</b>	<b>713,0</b>	<b>1 431,2</b>

### b - Analyse de la dette par maturité

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Inférieure à 1 an	2 452,1	1 431,2
De 1 à 5 ans	385,1	665,8
Supérieure à 5 ans	43,1	47,2
<b>Total</b>	<b>2 880,3</b>	<b>2 144,2</b>

### c - Analyse de la dette par devise (après prise en compte des instruments de couverture de change)

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Euro (EUR)	1 772,3	1 280,5
US dollar (USD)	808,9	589,6
Yuan (CNY)	57,4	6,2
Dollar Canadien (CAD)	56,0	36,3
Yen (JPY)	32,8	39,1
Autres	152,9	192,5
<b>Total</b>	<b>2 880,3</b>	<b>2 144,2</b>

### d - Répartition de la dette taux fixe – taux variable (après prise en compte des instruments de couverture de taux)

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Taux variable	2 592,7	1 888,5
Taux fixe	287,6	255,7
<b>Total</b>	<b>2 880,3</b>	<b>2 144,2</b>

### e - Taux d'intérêt effectif

Les taux d'intérêt effectif de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élèvent respectivement à 2,40 % en 2004 et 3,10 % en 2005 pour les billets de trésorerie et à 2,23 % en 2004 et 2,56 % en 2005 pour les emprunts bancaires.

### f - Taux moyen de la dette

Les taux moyens de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élèvent respectivement à 2,17 % en 2004 et 2,18 % en 2005 pour l'euro et respectivement à 1,85 % en 2004 et 3,31 % en 2005 pour l'US dollar.

### g - Juste valeur des emprunts et dettes financières

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des cash-flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur nette comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des dettes s'élève à 2 884,9 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, elle s'élevait à 2 151,1 millions d'euros.

### h - Dettes couvertes par des sûretés réelles

Il n'existe pas de dette couverte par des sûretés réelles de montants significatifs au 31 décembre 2005 ni au 31 décembre 2004.

### i - Lignes de crédit confirmées

Au 31 décembre 2005, L'Oréal et ses filiales ont 2 625 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées contre 2 268 millions d'euros au 31 décembre 2004.

## NOTE 21 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découle de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan.

Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

### a - Couverture du risque de change

Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir au minimum 80% du risque de change par des instruments dérivés dès lors que les budgets d'exploitation sont arrêtés dans les filiales du groupe.

L'ensemble des flux futurs du groupe en devises fait l'objet de prévisions détaillées sur l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devise de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlement du groupe. Les instruments dérivés de change sont négociés par Régéfi (banque du groupe) ou, de manière exceptionnelle, directement par des filiales du groupe lorsque la monnaie n'est pas convertible, ces opérations étant soumises au contrôle de Régéfi.

Les sociétés du groupe devant par ailleurs emprunter et placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Nominal		Valeurs de marché	
	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
<b>Changes à terme</b>				
<b>Achat euro contre devises</b>	<b>1 563,0</b>	<b>1 097,6</b>	<b>- 71,4</b>	<b>38,8</b>
EUR/USD	523,4	387,5	- 38,0	30,7
EUR/GBP	160,5	151,4	- 0,8	2,7
EUR/RUB	123,7	86,6	- 5,7	3,3
EUR/CHF	110,3	91,2	0,4	0,2
EUR/CAD	101,1	76,1	- 6,9	2,6
EUR/Devises Europe de l'Ouest	101,6	106,9	0,5	- 0,5
EUR/Devises Europe de l'Est	72,8	56,5	- 1,8	- 2,7
EUR/Devises Asie	166,4	34,0	- 4,5	1,9
EUR/Devises Amérique latine	81,9	18,7	- 9,0	0,7
EUR/Autres devises	121,3	88,8	- 5,6	- 0,1
<b>Achat USD contre devises</b>	<b>174,9</b>	<b>261,8</b>	<b>0,8</b>	<b>- 10,4</b>
USD/CNY	80,4	-	0,6	-
USD/Autres devises Asie	18,5	122,7	- 0,1	- 2,1
USD/Devises Amérique latine	56,2	68,3	- 0,4	- 3,7
USD/Autres devises	19,8	70,8	0,7	- 4,7
<b>Vente USD contre CHF</b>	<b>- 58,6</b>	<b>- 92,3</b>	<b>- 1,2</b>	<b>1,6</b>
<b>Autres couples de devises</b>	<b>87,3</b>	<b>67,0</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 0,3</b>
<b>Total changes à terme</b>	<b>1 766,5</b>	<b>1 334,1</b>	<b>- 72,2</b>	<b>29,8</b>
<b>Options de change</b>				
Options EUR/USD	136,2	438,8	2,5	41,5
Options EUR/GBP	75,3	130,7	1,4	7,4
Options EUR/RUB	21,9	65,2	0,4	4,3
Options EUR/BRL	24,8	37,0	- 0,2	0,8
Options EUR/MXN	19,2	36,9	0,4	2,4
Options EUR/Autres devises	86,1	119,1	1,3	3,3
Options USD/CHF	115,5	-	5,3	-
Options USD/RUB	17,9	-	0,2	-
<b>Autres couples de devises</b>	<b>30,0</b>	<b>23,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,3</b>
<b>Total options de change</b>	<b>526,9</b>	<b>850,8</b>	<b>12,2</b>	<b>60,0</b>
Dont : options achetées	599,0	1 062,2	12,6	71,3
options vendues	- 72,1	- 221,4	- 0,4	- 11,3
<b>Total</b>	<b>2 293,4</b>	<b>2 184,9</b>	<b>- 60,0</b>	<b>89,8</b>

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les valeurs de marché par nature de couverture se décomposent comme suit :

	2005	2004
Couvertures de juste valeur	- 6,7	8,8
Couvertures de flux futurs	- 47,8	71,3
Couvertures d'investissement net à l'étranger	- 5,5	9,7
<b>Total</b>	<b>- 60,0</b>	<b>89,8</b>

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché.

Le groupe n'a pas de positions en devises significatives non couvertes au bilan.

## b - Couverture du risque de taux d'intérêt

Le groupe se refinance principalement à taux variable et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échange (swaps) et d'options de taux d'intérêts (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments telles que détaillées ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

En millions d'euros	Notionnels		Valeurs de marché	
	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
<b>Dérivés de taux</b>				
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
<b>Swaps de taux emprunteurs taux fixe</b>				
EUR Euribor/taux fixe	21,0	21,7	-2,3	-2,0
USD Libor/taux fixe	212,0	183,6	2,3	-0,4
CAD Libcad/taux fixe	-	5,3	-	-0,2
<b>Caps - Achats</b>				
EUR Euribor	-	300,0	-	-
<b>Couvertures de juste valeur</b>				
<b>Swaps de taux emprunteurs taux variable</b>				
EUR Euribor/taux fixe	309,6	325,5	13,3	22,0
<b>Dérivés non qualifiés</b>				
<b>Swaps de taux variable/variable</b>				
EUR Euribor/Euribor	210,2	286,2	0,1	0,6
<b>Total</b>	<b>752,8</b>	<b>1 122,3</b>	<b>13,4</b>	<b>20,1</b>

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Les échéances des instruments dérivés de taux ventilés par nature de couverture se déclinent comme suit :

En millions d'euros	Nominal réparti par échéance							
	31.12.2005				31.12.2004			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>								
Swaps de taux emprunteurs taux fixe	0,7	218,0	14,3	233,0	189,6	5,7	15,3	210,6
Caps - Achats	-	-	-	-	300,0	-	-	300,0
<b>Couvertures de flux de juste valeur</b>								
Swaps de taux emprunteurs taux variable	174,0	135,5	-	309,5	16,0	309,5	-	325,5
<b>Dérivés non qualifiés</b>								
Swaps de taux variable / variable	196,4	13,8	-	210,2	76,0	210,2	-	286,2
<b>Total</b>	<b>371,2</b>	<b>367,3</b>	<b>14,3</b>	<b>752,8</b>	<b>581,6</b>	<b>525,4</b>	<b>15,3</b>	<b>1 122,3</b>

## c - Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêts

Une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base aurait un impact direct sur la charge financière du groupe de 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2005, après prise en compte de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés, et en considérant que le montant total de la dette nette reste stable et que les dettes à taux fixe arrivées à échéance sont remplacées par du taux variable.

L'incidence d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers à taux fixe du groupe, après prise en compte des instruments dérivés, peut être estimée à 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.



#### d - Risque de contrepartie

Le groupe privilégie les relations financières avec les banques de taille internationale bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées. Dès lors, le groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

#### e - Risque sur actions

Il n'existe pas de trésorerie investie en actions.

La trésorerie disponible est placée, auprès d'organismes financiers de réputation incontestable, sous forme d'instruments qui sont non spéculatifs et susceptibles d'être mobilisés dans des délais très courts.

### NOTE 22 - AUTRES PASSIFS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Dettes sociales et fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	722,4	657,7
Provisions pour risques et charges courantes	289,3	286,6
Clients créditeurs	473,9	359,1
Dettes sur immobilisations	120,4	128,6
Instruments dérivés	124,6	85,8
Autres passifs courants	81,9	79,7
<b>Total</b>	<b>1 812,5</b>	<b>1 597,5</b>

### NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### a - Engagements de location simple

Ils s'élèvent à 1 362,8 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 1 326,0 millions d'euros au 31 décembre 2004 dont :

- 248,6 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2005, contre 226,9 millions d'euros au 31 décembre 2004,
- 584,9 millions d'euros de 1 à 5 ans au 31 décembre 2005, contre 668,8 millions d'euros au 31 décembre 2004,
- 529,3 millions d'euros à plus de 5 ans au 31 décembre 2005, contre 430,3 millions d'euros au 31 décembre 2004.

#### b - Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 20.

Les autres engagements hors bilan se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Garanties données <sup>(1)</sup>	45,3	38,1
Crédits documentaires	5,4	5,1
Garanties reçues	32,3	31,2
Commandes d'investissement	202,4	181,3

(1) Il s'agit essentiellement de garanties données à des administrations ou sur des prêts consentis à des tiers partenaires du groupe.

#### c - Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

### d - Risques environnementaux

Le groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du groupe.

### NOTE 24 - VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

Elles s'élèvent à -35,7 et -76,4 millions d'euros respectivement pour l'exercice 2005 et 2004 et se ventilent de la façon suivante :

En millions d'euros	2005	2004
Stocks	-35,1	-56,0
Clients	-174,8	-91,5
Fournisseurs	66,8	58,2
Autres créances et dettes	107,4	12,9
<b>Total</b>	<b>-35,7</b>	<b>-76,4</b>

### NOTE 25 - INCIDENCES DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Pour 2005, elles concernent essentiellement les acquisitions de SKINCEUTICALS et de Delial.

Pour 2004, elles concernent notamment les acquisitions de MININURSE et YUE-SAI en Chine ainsi que le rachat de minoritaires intervenus dans l'exercice.

### NOTE 26 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

#### a - Coentreprises

Les transactions envers les entreprises consolidées en intégration proportionnelle sont détaillées comme suit :

En millions d'euros	2005	2004
Ventes de biens et de services	11,6	19,3
Coût des ventes	-0,7	-0,4
Charges et produits financiers	0,8	0,7

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont les suivantes :

En millions d'euros	2005	2004
Créances d'exploitation	18,3	15,6
Dettes	-0,3	-6,8
Créances financières	59,4	64,5

#### b - Parties liées ayant une influence notable sur le groupe

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le groupe.

#### c - Entreprises associées

Il n'existe pas de transaction significative avec une société mise en équivalence, au cours des exercices 2005 et 2004, hormis les dividendes reçus de Sanofi-Aventis en 2004.

## NOTE 27 - TABLEAUX DE PASSAGE DES NORMES FRANÇAISES AUX NORMES IFRS

### a - Réconciliation du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004

#### Actif

En millions d'euros		Reclassement et retraitement IFRS		Bilan d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2004		
Bilan publié au 31 décembre 2003		Note	Actif/Actif	Actif/Passif	Bilan d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	
en normes françaises					en normes IFRS	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>8 136,4</b>		<b>660,2</b>	<b>- 43,1</b>	<b>Actifs non courants</b>	<b>8 753,5</b>
Ecart d'acquisition	844,0	1	2 378,7	36,6	Ecart d'acquisition	3 259,3
Immobilisations incorporelles	3 761,7	2	- 2 718,5	- 6,8	Immobilisations incorporelles	1 036,4
Immobilisations corporelles	1 843,9	3	205,0	-	Immobilisations corporelles	2 048,9
Immobilisations financières	161,1	4	- 49,9	- 2,1	Actifs financiers non courants	109,1
Titres mis en équivalence	1 525,7	5	340,7	- 6,2	Titres mis en équivalence	1 860,2
		6	504,2	- 64,6	Impôts différés actifs	439,6
<b>Actif circulant</b>	<b>6 875,7</b>		<b>- 660,2</b>	<b>- 1 409,8</b>	<b>Actifs courants</b>	<b>4 805,7</b>
Stocks	1 093,3		-	- 4,3	Stocks	1 089,0
Avances et acomptes versés	64,5		- 64,5	-		
Créances clients	2 006,8		- 8,3	-	Créances clients	1 998,5
Autres créances et comptes de régularisation	1 408,4	6	- 577,5	98,0	Autres actifs courants	928,9
			69,9	-	Impôts sur les bénéfices	69,9
Valeurs mobilières de placement	1 748,6	7	- 233,1	- 1 515,5		
Disponibilités	554,1	8	153,3	12,0	Trésorerie et équivalents de trésorerie	719,4
<b>Total</b>	<b>15 012,1</b>		<b>0,0</b>	<b>- 1 452,9</b>	<b>Total</b>	<b>13 559,2</b>

#### Passif

En millions d'euros		Reclassement et retraitement IFRS		Bilan d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2004		
Bilan publié au 31 décembre 2003		Note	Passif/Passif	Actif/Passif	Bilan d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	
en normes françaises					en normes IFRS	
<b>Capitaux propres<sup>(1)</sup></b>	<b>8 136,2</b>	15	<b>- 558,1</b>	<b>- 1 426,5</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>6 151,6</b>
Capital	135,2		-	-	Capital	135,2
Primes d'émission, fusion	953,4		-	-	Primes d'émission, fusion	953,4
Réserves	8 279,0		- 1 755,4	257,8	Réserves	6 781,4
Réserve de conversion	- 1 243,3		1 242,3	1,0	Réserve de conversion	0
			- 4,2	70,1	Réserve de couverture de flux futurs	65,9
				- 1 792,6	Actions détenues en propre	- 1 792,6
					<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>6 143,3</b>
Intérêts minoritaires	11,9		- 40,8	37,2	Intérêts minoritaires	8,3
<b>Provisions risquées et charges</b>	<b>1 439,3</b>		<b>202,2</b>	<b>- 25,1</b>	<b>Passifs non courants</b>	<b>2 370,6</b>
Provisions pour retraites et autres avantages	906,3	9	223,7	-	Provisions pour retraites et autres avantages	1 130,0
Autres provisions pour risques et charges	492,5	10	- 293,7	-	Provisions pour risques et charges	198,8
Impôts différés passif	40,5	11	272,2	- 25,1	Impôts différés passif	287,6
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 941,2</b>	12	<b>- 1 187,2</b>	0,2	Emprunts et dettes financières non courants	754,2
<b>Dettes d'exploitation et autres</b>	<b>3 495,4</b>		<b>1 543,1</b>	<b>- 1,5</b>	<b>Passifs courants</b>	<b>5 037,0</b>
Avances et acomptes	0,4		- 0,4	-		
Dettes fournisseurs	2 078,0		- 1,0	1,4	Dettes fournisseurs	2 078,4
		13	1 149,5	- 0,6	Emprunts et dettes financières courants	1 148,9
Autres dettes et comptes de régularisation	1 417,0	14	162,9	- 2,3	Autres passifs courants	1 577,6
			232,1	-	Impôts sur les bénéfices	232,1
<b>Total</b>	<b>15 012,1</b>		<b>0,0</b>	<b>- 1 452,9</b>	<b>Total</b>	<b>13 559,2</b>

(1) Y compris Intérêts minoritaires.

### Notes relatives à la réconciliation du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004

#### Bilan actif

#### Notes 1 et 2

Les fonds de commerce (2 608,6 millions d'euros) et les parts de marché (110,8 millions d'euros) ont été reclassés en écarts d'acquisition car ils ne peuvent pas être qualifiés d'actifs incorporels identifiables selon IAS 38.

L'écart d'acquisition relatif aux titres Sanofi-Synthélabo a été reclassé sur la ligne *Titres mis en équivalence* pour 340,7 millions d'euros.

#### Note 3

Les matériels publicitaires amortissables ont été transférés des *Autres créances et comptes de régularisation* en immobilisations corporelles pour un montant de 200 millions d'euros (norme IAS 16).

#### Note 4

La part courante des prêts a été reclassée dans les *Autres créances courantes*.

#### Note 5

L'écart d'acquisition relatif aux titres Sanofi-Synthélabo a été reclassé sur la ligne *Titres mis en équivalence* pour 340,7 millions d'euros.

#### Note 6

Il s'agit du reclassement des impôts différés actifs sur une ligne distincte en IFRS (504,2 millions d'euros), du reclassement des matériels publicitaires amortissables en immobilisations corporelles (200 millions d'euros), ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 126,7 millions d'euros au titre des *Avances et acomptes versés*, des impôts courants, des instruments financiers de couverture et de la part courante des prêts.

#### Note 7

Il s'agit du reclassement des actions propres en déduction des capitaux propres (valeur brute : 1 792,6 millions d'euros, dépréciation : 277,1 millions d'euros), du reclassement des SICAV et fonds communs de placement sans risque actions dans la trésorerie (157,2 millions d'euros) et du reclassement des instruments financiers de couverture (75,3 millions d'euros), conformément à IAS 32.

#### Note 8

Il s'agit du reclassement des SICAV et fonds communs de placement sans risque actions des *Valeurs mobilières de placement* dans la trésorerie.

#### Bilan passif

#### Note 9

Il s'agit pour l'essentiel de la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux en accord avec l'option prévue par IFRS 1.

#### Note 10

Les provisions pour risques et charges ont été ventilées entre passifs courants (provisions liées au cycle d'exploitation et/ou dont la date de réalisation est inférieure à 12 mois) et passifs non courants.

#### Note 11

Un impôt différé passif est constaté sur les titres Sanofi-Synthélabo (272,2 millions d'euros) sur la différence entre la valeur fiscale des titres et leur valeur dans les comptes consolidés conformément à IAS 12.

#### Notes 12 et 13

Les emprunts et dettes financières ont été ventilés entre la part courante et non courante.

#### Note 14

Il s'agit du reclassement de l'impôt courant sur une ligne distincte (232,1 millions d'euros) et du reclassement de la part courante des provisions pour risques et charges (292,9 millions d'euros) ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 102,1 millions d'euros.



## b – Réconciliation des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004

### Note 15

Les ajustements sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 se déclinent comme suit :

En millions d'euros	Note	Reclassement et retraitement IFRS		Total
		Passif/Passif	Actif/Passif	
<b>Capitaux propres part du groupe</b>				<b>8 124,3</b>
Intérêts minoritaires				11,9
<b>Capitaux propres publiés au 31.12.2003 en normes françaises</b>				<b>8 136,2</b>
<b>Réserves</b>		<b>- 1 755,4</b>	<b>257,8</b>	<b>- 1 497,6</b>
Annulation de la dépréciation sur actions autodétenues	7		277,1	
Effet d'impôt attaché			- 93,9	
Impôt différé passif sur les titres Sanofi-Synthélabo	11	- 272,2		
Comptabilisation des écarts actuariels liés aux retraites et autres ajustements	9	- 221,3		
Effet d'impôt attaché			77,1	
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves		- 1 242,3		
Couverture de juste valeur nette d'impôt		- 19,6	1,2	
Autres retraitements nets d'impôt			- 3,7	
<b>Réserve de conversion</b>		<b>1 242,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1 243,3</b>
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves		1 242,3	1,0	
<b>Réserve de couverture de flux futurs</b>		<b>- 4,2</b>	<b>70,1</b>	<b>65,9</b>
<b>Actions détenues en propre</b>			<b>- 1 792,6</b>	<b>- 1 792,6</b>
Reclassement de la valeur brute classée en VMP en déduction des capitaux propres	7		- 1 792,6	
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>- 40,8</b>	<b>37,2</b>	<b>- 3,6</b>
Engagements de rachat des minoritaires		- 40,8	36,7	
Effet des couvertures de flux futurs			0,5	
<b>Capitaux propres au 01.01.2004 en normes IFRS</b>				<b>6 151,6</b>

## c - Réconciliation du bilan au 31 décembre 2004

## Actif

En millions d'euros		Reclassement et retraitement IFRS			Bilan au 31 décembre 2004	
Bilan publié au 31 décembre 2004 en normes françaises		Note	Actif/Actif	Actif/Passif	Bilan au 31 décembre 2004 en normes IFRS	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>11 533,7</b>		<b>769,6</b>	<b>3 430,7</b>	<b>Actifs non courants</b>	<b>15 734,0</b>
Ecart d'acquisition	817,2	1	2 669,9	26,7	Ecart d'acquisition	3 513,8
Immobilisations incorporelles	3 739,7	2	- 2 673,2	- 1,6	Autres immobilisations incorporelles	1 064,9
Immobilisations corporelles	1 943,7	3	241,3	0,0	Immobilisations corporelles	2 185,0
Immobilisations financières	5 033,1	4	- 10,6	3 519,9	Actifs financiers non courants	8 542,4
		5	542,2	- 114,3	Impôts différés actifs	427,9
<b>Actif circulant</b>	<b>6 645,4</b>		<b>- 769,6</b>	<b>- 1 224,6</b>	<b>Actifs courants</b>	<b>4 651,2</b>
Stocks	1 126,1			- 2,7	Stocks	1 123,4
Avances et acomptes versés	62,3		- 62,3			-
Créances clients	2 063,6		- 0,2		Créances clients	2 063,4
Autres créances et comptes de régularisation	1 412,9	5	- 674,5	92,6	Autres actifs courants	831,0
			57,2		Impôts sur les bénéfices	57,2
Valeurs mobilières de placement	1 579,6	6	- 255,6	- 1 324,0		-
Disponibilités	400,9	7	165,8	9,5	Trésorerie et équivalents de trésorerie	576,2
<b>Total</b>	<b>18 179,1</b>		<b>-</b>	<b>2 206,1</b>	<b>Total</b>	<b>20 385,2</b>

## Passif

En millions d'euros		Reclassement et retraitement IFRS			Bilan au 31 décembre 2004	
Bilan publié au 31 décembre 2004 en normes françaises		Note	Passif/Passif	Actif/Passif	Bilan au 31 décembre 2004 en normes IFRS	
<b>Capitaux propres<sup>(1)</sup></b>	<b>10 563,7</b>		<b>- 904,0</b>	<b>2 165,7</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>11 825,4</b>
Capital	135,2				Capital	135,2
Primes d'émission, fusion	953,5				Primes d'émission, fusion	953,5
Réserves	11 430,7		- 1 542,1	406,7	Réserves	10 295,3
			- 506,7	3 537,7	Eléments constatés directement en capitaux propres	3 031,0
Ecart de conversion	- 1 268,1		1 158,2	- 30,0	Réserve de conversion	- 139,9
Actions détenues en propre	- 691,8		-	- 1 759,1	Actions autodétenues	- 2 450,9
					Capitaux propres - part du groupe	11 824,2
Intérêts minoritaires	4,2		- 13,4	10,4	Intérêts minoritaires	1,2
<b>Provisions risques et charges</b>	<b>1 921,6</b>		<b>606,3</b>	<b>- 22,1</b>	<b>Passifs non courants</b>	<b>3 218,8</b>
Provisions pour retraites et autres avantages	787,1	8	208,5		Provisions pour retraites et autres avantages	995,6
Autres provisions pour risques et charges	474,6	9	- 286,6		Provisions pour risques et charges	188,0
Impôts différés passif	659,9	10	684,4	- 22,1	Impôts différés passifs	1 322,2
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>2 174,7</b>	11	<b>- 1 492,0</b>	<b>30,3</b>	Emprunts et dettes financières non courants	713,0
<b>Dettes d'exploitation et autres</b>	<b>3 519,1</b>		<b>1 789,7</b>	<b>32,2</b>	<b>Passifs courants</b>	<b>5 341,0</b>
Avances et acomptes	0,3		- 0,3			
Dettes fournisseurs	2 108,0		- 0,1	0,8	Dettes fournisseurs	2 108,7
		12	1 431,6	- 0,4	Emprunts et dettes financières courants	1 431,2
Autres dettes et comptes de régularisation	1 410,8	13	154,9	31,8	Autres passifs courants	1 597,5
			203,6		Impôts sur les bénéfices	203,6
<b>Total</b>	<b>18 179,1</b>		<b>-</b>	<b>2 206,1</b>	<b>Total</b>	<b>20 385,2</b>

(1) Y compris Intérêts minoritaires.

## Notes relatives à la réconciliation du bilan au 31 décembre 2004

### *Bilan actif*

#### **Notes 1 et 2**

Les fonds de commerce (2 564,6 millions d'euros) et les parts de marché (105,2 millions d'euros) ont été reclassés en écarts d'acquisition car ils ne peuvent pas être qualifiés d'actifs incorporels identifiables selon IAS 38.

#### **Note 3**

Les matériels publicitaires amortissables ont été transférés des *Autres créances et comptes de régularisation* en immobilisations corporelles pour un montant de 234,1 millions d'euros (norme IAS 16).

#### **Note 4**

Les titres Sanofi-Aventis ont été réévalués à leur valeur de marché au 31 décembre 2004 (3 530,7 millions d'euros) ; la part courante des prêts a été reclassée dans les *Autres créances courantes*.

#### **Note 5**

Il s'agit du reclassement des impôts différés actifs sur une ligne distincte en IFRS (542,2 millions d'euros), du reclassement des matériels publicitaires amortissables en immobilisations corporelles (234,1 millions d'euros), ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 101,8 millions d'euros au titre des *Avances et acomptes versés*, des impôts courants, des instruments financiers de couverture et de la part courante des prêts.

#### **Note 6**

Il s'agit du reclassement des actions autodétenues en déduction des capitaux propres (valeur brute : 1 759,1 millions d'euros, dépréciation : 435,1 millions d'euros), du reclassement des SICAV et fonds communs de placement sans risque actions dans la trésorerie (170,9 millions d'euros) et du reclassement des instruments financiers de couverture (84 millions d'euros), conformément à IAS 32.

#### **Note 7**

Il s'agit du reclassement des SICAV et fonds communs de placement sans risque actions des *Valeurs mobilières de placement* dans la trésorerie.

### *Bilan passif*

#### **Note 8**

Il s'agit pour l'essentiel de la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux en accord avec l'option prévue par IFRS 1.

#### **Note 9**

Les provisions pour risques et charges ont été ventilées entre passifs courants (provisions liées au cycle d'exploitation et/ou dont la date de réalisation est inférieure à 12 mois) et passifs non courants.

#### **Note 10**

Un impôt différé passif est constaté sur les titres Sanofi-Aventis (684,4 millions d'euros) sur la différence entre la valeur fiscale des titres et leur valeur dans les comptes consolidés conformément à IAS 12.

#### **Notes 11 et 12**

Les emprunts et dettes financières ont été ventilés entre la part courante et non courante.

#### **Note 13**

Il s'agit du reclassement de l'impôt courant sur une ligne distincte (203,6 millions d'euros) et du reclassement de la part courante des provisions pour risques et charges (286,6 millions d'euros) ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 71,9 millions d'euros.

**d - Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004**

Les ajustements sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 se déclinent comme suit :

En millions d'euros	Reclassement et retraitement IFRS		Total
	Passif/Passif	Actif/Passif	
Capitaux propres part du groupe			10 559,5
Intérêts minoritaires			4,2
<b>Capitaux propres publiés au 31.12.2003 en normes françaises</b>			<b>10 563,7</b>
<b>Réserves</b>	<b>- 1 542,1</b>	<b>406,7</b>	<b>- 1 135,4</b>
Annulation de la dépréciation des actions autodétenues		435,1	
Effet d'impôt attaché		- 148,0	
Impôt différé passif sur les titres Sanofi-Aventis	- 129,4		
Impact IFRS sur les titres Sanofi-Aventis		- 23,7	
Comptabilisation des écarts actuariels liés aux retraites et autres ajustements	- 211,4		
Effet d'impôt attaché		73,0	
Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition		57,3	
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves au 01.01.2004	- 1 243,3		
Annulation du mouvement de réserve de conversion sur déconsolidation Sanofi-Aventis	87,1		
Couverture de juste valeur nette d'impôt (taux d'intérêt)	19,2	- 18,5	
Couverture de juste valeur nette d'impôt (change)	- 64,3	38,3	
Autres retraitements		- 6,8	
<b>Éléments constatés directement en capitaux propres</b>	<b>- 506,7</b>	<b>3 537,7</b>	<b>3 031,0</b>
Couverture de flux futurs nette d'impôt (change)	50,5		
Couverture de flux futurs nette d'impôt (taux d'intérêt)	- 2,2	0,8	
Revalorisation à leur valeur de marché des titres Sanofi-Aventis		3 530,7	
Effet d'impôt attaché	- 555,0		
Autres		6,2	
<b>Réserves de conversion</b>	<b>1 158,2</b>	<b>- 30,0</b>	<b>1 128,2</b>
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves au 01.01.2004	1 243,3		
Ecart de change sur écarts d'acquisition 2004 en devises		- 34,2	
Annulation mouvement 2004 sur déconsolidation de Sanofi-Aventis	- 87,1		
Autres	2,0	4,2	
<b>Actions autodétenues</b>		<b>- 1 759,1</b>	<b>- 1 759,1</b>
Reclassement de la valeur brute des actions autodétenues		- 1 759,1	
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>- 13,4</b>	<b>10,4</b>	<b>- 3,0</b>
Engagements de rachat des minoritaires	- 13,7	6,1	
Réestimation globale nette d'impôt		4,3	
Autres	0,3		
<b>Capitaux propres IFRS au 31.12.2004</b>			<b>11 825,4</b>



### e - Passage du résultat net comptable part du groupe au 31 décembre 2004 en normes françaises au résultat net comptable part du groupe 2004 en normes IFRS

<b>Résultat net comptable part du groupe 2004 normes françaises</b>	<b>3 625,7</b>
Charges liées aux plans de stock-options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 <sup>(1)</sup>	- 20,4
Suppression de la charge d'amortissement des écarts actuariels liés aux retraites	8,4
Prise en compte en résultat de la valeur temps des opérations de couverture du risque de change	- 9,1
Autres retraitements	- 0,2
Effet impôt des ajustements ci-dessus	- 1,2
Impôt différé passif sur mise en équivalence du résultat de Sanofi-Aventis	- 24,5
Annulation de la dotation aux provisions des actions autodétenues nette d'impôt	104,5
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition	57,3
Différentiel de traitement sur la plus-value brute de dilution Sanofi-Aventis	61,9
Différentiel d'impôt sur Sanofi-Aventis <sup>(2)</sup>	167,3
<b>Total des ajustements</b>	<b>344,0</b>
<b>Résultat net comptable part du groupe 2004 normes IFRS</b>	<b>3 969,7</b>

(1) Conformément à IFRS 2 sur les paiements en actions, la juste valeur des stocks options a été évaluée selon un modèle Black & Scholes et est amortie sur la durée d'acquisition des droits.

(2) Dont 107,0 millions d'euros sur la plus-value de dilution et 60,3 millions d'euros relatifs à la baisse du taux d'impôt sur les plus-values à long terme de 20,2 % à 15,72 %.

### f - Réconciliation du tableaux de flux de l'année 2004

Les différents retraitements effectués au titre de l'application des normes IFRS sont sans impact sur le tableau des flux de trésorerie. Il s'agit de la comptabilisation des charges liées aux plans de stock-options, de la suppression de la charge d'amortissement des écarts actuariels, de la comptabilisation des dérivés en valeur de marché et de la prise en compte des justes valeurs sur titres disponibles à la vente, ainsi que de la suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition et traitement de l'impôt différé sur les titres Sanofi-Aventis.

Les principaux impacts sur les différents niveaux de flux de trésorerie concernent les reclassements suivants :

- intégration des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence dans la marge brute d'autofinancement : pour 145,9 millions d'euros au titre de 2004,
- reclassement des investissements en matériels publicitaires amortissables du *Flux généré par l'activité* dans les *Flux liés aux opérations d'investissement* : pour 178,3 millions d'euros au titre de 2004,
- reclassement des rachats/cessions d'actions autodétenues du *Flux lié aux opérations d'investissement* dans le *Flux lié aux opérations de financement* pour 637 millions d'euros au titre de 2004,
- redéfinition de la notion de trésorerie avec reclassement des instruments financiers en variation du besoin en fonds de roulement soit - 9,3 millions d'euros au titre de 2004 et des découverts bancaires en *Flux lié aux opérations de financement* soit - 54,5 millions d'euros au titre de 2004.

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005

a - Sociétés consolidées par intégration globale<sup>(1)</sup>

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle <sup>(2)</sup>
Anglo Overseas Finance (India) Private Ltd	Inde		100,00	
Areca & Cie	France	784 787 517	100,00	
Avenamite S.A.	Espagne		100,00	
Beautycos International Co Ltd	Chine		100,00	
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Co Ltd	Chine		100,00	
Beautytech International Cosmetics (Yichang) Co Ltd	Chine		100,00	
Belcos	Japon		100,00	
Belocap Productos Capilares Ltda	Brésil		100,00	
Biotherm	Monaco	56 S 00206	99,80	
Biotherm Distribution & Cie	France	552 127 458	100,00	
Caribel Fragrances Inc.	Porto Rico		100,00	
Carson Midrand Manufacturing (Pty) Ltd	Afrique du Sud		100,00	
Carson Products West Africa Ltd	Ghana		100,00	
Centre Logistique d'Essigny	France	443 660 618	100,00	
Centrex	France	728 201 898	100,00	
Chimex	France	548 201 490	100,00	
Cobelsa Cosmetics S.A.	Espagne		100,00	
Colainaf	Maroc		100,00	
Compagnie Thermale Hôtelière et Financière	France	552 090 383	99,98	
Consortium Général de Publicité	France	552 089 690	100,00	
Cosbel SA de CV	Mexique		100,00	
Cosmelor	Japon		100,00	
Cosmelor KK	Japon		100,00	
Cosmephil Holdings Corporation	Philippines		100,00	
Cosmetica Activa Portugal Ltda	Portugal		100,00	
Cosmetil	Maroc		49,80	100,00
Cosmétique Active Belgilux	Belgique		100,00	
Cosmétique Active Deutschland GmbH	Allemagne		100,00	
Cosmétique Active España	Espagne		100,00	
Cosmétique Active France	France	325 202 711	100,00	
Cosmétique Active Hellas	Grèce		100,00	
Cosmétique Active International	France	350 760 559	100,00	
Cosmétique Active Ireland	Irlande		100,00	
Cosmétique Active Italia	Italie		100,00	
Cosmétique Active Nederland	Pays-Bas		100,00	
Cosmétique Active Österreich GmbH	Autriche		100,00	
Cosmétique Active Suisse	Suisse		100,00	
Elebelle (Pty) Ltd	Afrique du Sud		100,00	
Episkin	France	412 127 565	100,00	
Erwiton S.A.	Uruguay		100,00	
Exclusive Signatures International	France	433 976 255	100,00	
Fapagau & Cie	France	318 247 285	100,00	
Faprogi	France	393 461 454	100,00	
Finval	France	341 643 781	100,00	
Frabel S.A. de CV	Mexique		100,00	
Garnier New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande		100,00	
Gemey Maybelline Garnier	France	339 419 962	100,00	
Gemey Paris – Maybelline New York	France	339 381 584	100,00	
Geral Inc.	Etats-Unis		100,00	
Goldys International	France	337 844 914	100,00	
Helena Rubinstein	France	542 033 485	100,00	
Helena Rubinstein Italia Spa	Italie		100,00	
Holdial	France	324 084 698	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D 248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle <sup>(2)</sup>
Kosmepol Sp Z.O.O	Pologne		100,00	
L & J Re	France	413 178 740	100,00	
Laboratoire Garnier et Cie	France	572 186 047	100,00	
Lai Mei Cosmetics International Trading Co Ltd	Chine		100,00	
Lancarome A/S	Danemark		100,00	
Lancôme Parfums & Beauté & Cie	France	302 387 196	100,00	
Lancos	Japon		100,00	
La Roche-Posay Dermato-Cosmétique	France	410 336 127	99,98	
La Roche Posay Laboratoire Pharmaceutique	France	306 688 714	99,98	
LaScad	France	319 472 775	100,00	
Lehoux et Jacque	France	572 072 544	100,00	
L.I.D.V	France	975 620 675	100,00	
L'Oréal Argentina S.A.I.C	Argentine		100,00	
L'Oréal Australia	Australie		100,00	
L'Oréal Balkan	Serbie		100,00	
L'Oréal Baltic	Lettonie		100,00	
L'Oréal Belgilux	Belgique		100,00	
L'Oréal Canada Inc.	Canada		100,00	
L'Oréal Ceska Republica S.R.O	République tchèque		100,00	
L'Oréal Chile S.A.	Chili		100,00	
L'Oréal (China) Co Ltd	Chine		100,00	
L'Oréal Colombia S.A.	Colombie		100,00	
L'Oréal Danmark A/S	Danemark		100,00	
L'Oréal Deutschland GmbH	Allemagne		100,00	
L'Oréal Division Productos de Lujo S.A.	Espagne		100,00	
L'Oréal Division Productos Gran Publico S.A.	Espagne		100,00	
L'Oréal Division Productos Profesionales S.A.	Espagne		100,00	
L'Oréal España S.A.	Espagne		100,00	
L'Oréal Finland Oy	Finlande		100,00	
L'Oréal Guatemala	Guatemala		100,00	
L'Oréal Hellas S.A.	Grèce		100,00	
L'Oréal Hong-Kong Limited	Hong-Kong		100,00	
L'Oréal H.U.P GmbH & Co Kg	Allemagne		100,00	
L'Oréal H.U.P Beteiligungs GmbH	Allemagne		100,00	
L'Oréal India Ltd	Inde		100,00	
L'Oréal Indonesia	Indonésie		100,00	
L'Oréal Investments BV	Pays-Bas		100,00	
L'Oréal Israel Ltd	Israël		92,97	
L'Oréal Italia Spa	Italie		100,00	
L'Oréal Japan Ltd	Japon		100,00	
L'Oréal Korea	Corée		100,00	
L'Oréal Liban	Liban		99,88	
L'Oréal Libramont	Belgique		100,00	
L'Oréal Luxe Producten Nederland BV	Pays-Bas		100,00	
L'Oréal Luxury Products Norge	Norvège		100,00	
L'Oréal Luxury Products Sverige AB	Suède		100,00	
L'Oréal Luxusprodukte GmbH	Allemagne		100,00	
L'Oréal Magyarország Kozmetikai Kft	Hongrie		100,00	
L'Oréal Malaysia	Malaisie		96,02	
L'Oréal Maroc	Maroc		50,00	100,00
L'Oréal Mexico S.A. de CV	Mexique		100,00	
L'Oréal Mexico Servicios S.A. de C.V.	Mexique		100,00	
L'Oréal Middle East Fze	Emirats Arabes Unis		100,00	
L'Oréal Nederland BV	Pays-Bas		100,00	
L'Oréal New Zealand	Nouvelle Zélande		100,00	
L'Oréal Norge A/S	Norvège		100,00	
L'Oréal Österreich GmbH	Autriche		100,00	

(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle <sup>(2)</sup>
L'Oréal Panama	Panama		100,00	
L'Oréal Peru SA	Pérou		100,00	
L'Oréal Philippines	Philippines		100,00	
L'Oréal Polska Sp Z.O.O	Pologne		100,00	
L'Oréal Portugal	Portugal		100,00	
L'Oréal Prodotti di Lusso Italia Spa	Italie		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Belgilux	Belgique		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe France	France	314 428 186	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Hellas AE	Grèce		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe International	France	309 064 947	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Österreich	Autriche		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Portugal Lda	Portugal		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Suisse S.A.	Suisse		100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland Beteiligung GmbH	Allemagne		100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland GmbH & Co Kg	Allemagne		100,00	
L'Oréal Romania	Roumanie		100,00	
L'Oréal Saipo Industriale Spa	Italie		100,00	
L'Oréal Saipo Spa	Italie		100,00	
L'Oréal Services Centre de Coordination S.A.	Belgique		100,00	
L'Oréal Singapore Pte Ltd	Singapour		100,00	
L'Oréal Slovenija Kozmetika D.O.O.	Slovénie		100,00	
L'Oréal Slovensko S.R.O.	Slovaquie		100,00	
L'Oréal South Africa Holdings Ltd	Afrique du Sud		100,00	
L'Oréal Suisse S.A.	Suisse		100,00	
L'Oréal Sverige AB	Suède		100,00	
L'Oréal Taiwan Co. Ltd	Taiwan		100,00	
L'Oréal Thailand Ltd	Thaïlande		100,00	
L'Oréal Turkiye	Turquie		100,00	
L'Oréal UK Ltd	Grande-Bretagne		100,00	
L'Oréal Ukraine	Ukraine		100,00	
L'Oréal Uruguay S.A.	Uruguay		100,00	
L'Oréal USA Inc.	Etats-Unis		100,00	
L'Oréal Venezuela CA	Venezuela		100,00	
L'Oréal Zagreb	Croatie		100,00	
Marigny Manufacturing Australia Pty Ltd	Australie		100,00	
Maybelline KK	Japon		100,00	
Maybelline Suzhou Cosmetics Ltd	Chine		100,00	
Nihon L'Oréal KK	Japon		100,00	
Parbel of Florida Inc.	Etats-Unis		100,00	
Par-Bleue	France	394 015 812	100,00	
Parfums Cacharel et Cie	France	321 422 172	100,00	
Parfums Guy Laroche	France	304 504 574	100,00	
Parfums Paloma Picasso & Cie	France	333 006 252	100,00	
Parfums Ralph Lauren	France	334 121 415	100,00	
Parmobel Limited	Chypre		100,00	
Prestige & Collections International	France	334 171 113	100,00	
Procosa - Productos de Beleza S.A.	Brésil		100,00	
Productora Albesa S.A.	Espagne		100,00	
Productos Capilares L'Oréal S.A.	Espagne		100,00	
Redken France	France	441 459 443	100,00	
Regefi	France	592 065 239	100,00	
Scental	Hong-Kong		100,00	
Shu Uemura Cosmetic Corporate	Taiwan		100,00	
Shu Uemura Cosmetics Inc.	Japon		93,57	
Sicôs et Cie	France	687 020 214	100,00	
Sincos Pte Ltd	Singapour		100,00	
Socex de Expansao Mercantil em Cosméticos	Brésil		99,00	

(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle <sup>(2)</sup>
Société Civile Immobilière Socinay	France	428 623 292	100,00	
Société de Développement Artistique	France	417 893 112	100,00	
Société Hydrominérale de La Roche-Posay	France	542 065 040	99,98	
Sofamo	Monaco	58 S 00670	99,97	
Soprocos	France	586 680 092	100,00	
Soproréal	France	383 069 663	100,00	
Sparlys	France	652 054 065	100,00	
Swan Beauties Pvt Ltd	Inde		100,00	
Thai Shu Uemura	Thaïlande		96,84	
Venprobel	Venezuela		100,00	
Viktor & Rolf Parfums	France	451 403 612	100,00	
Yasulor Indonesia	Indonésie		100,00	
Yue-Sai Kan Cosmetics Shenzhen Ltd	Chine		100,00	
Zao L'Oréal	Russie		100,00	

(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

## b - Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle <sup>(3)</sup>
Beauté Créateurs	France	475 682 068	50,00 <sup>(1)</sup>	
Club des Créateurs de Beauté KK	Japon		50,00 <sup>(1)</sup>	
Club Créateurs Beauté Korea Ltd	Corée		50,00 <sup>(1)</sup>	
Cosimar Japon KK	Japon		50,00 <sup>(1)</sup>	
Galderma Argentina S.A.	Argentine		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Australia Pty Ltd	Australie		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Belgilux N.V	Belgique		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Brasil Limitada	Brésil		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Canada Inc.	Canada		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Colombia S.A.	Colombie		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Hellas	Grèce		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Hong-Kong	Hong-Kong		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma India Private Ltd	Inde		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma International	France	325 186 617	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Italia Spa	Italie		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Korea Ltd	Corée		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma KK	Japon		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Laboratories Inc.	Etats-Unis		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Laboratorium GmbH	Allemagne		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Laboratories South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Mexico S.A. de CV	Mexique		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Nordic AB	Suède		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Omega	France	440 139 533	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Peru Laboratorios	Pérou		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Pharma S.A.	Suisse		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Philippines Inc.	Philippines		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Polska	Pologne		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Production Canada Inc.	Canada		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Research & Development	France	317 099 679	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Research and Development Inc.	Etats-Unis		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma S.A.	Suisse		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Singapore	Singapour		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma UK Ltd	Grande-Bretagne		50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Uruguay	Uruguay		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Belgique	Belgique		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Brasil Nutricosméticos Ltda	Brésil		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Canada Inc.	Canada		50,00 <sup>(2)</sup>	

(1) Sociétés communes avec Les Trois Suisses.

(2) Sociétés communes avec Nestlé.

(3) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.



Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle <sup>(3)</sup>
Innéov CZ s.r.o.	République tchèque		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Deutschland GmbH	Allemagne		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov España S.A.	Espagne		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov France	France		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Hellas AE	Grèce		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Italia Spa	Italie		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Nutrikozmetik	Turquie		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Österreich GmbH	Autriche		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Polska Sp	Pologne		50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Suisse	Suisse		50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratoires Galderma	France	440 139 772	50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratoires Innéov	France	443 051 784	50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratoires Innéov Unipessoal Portugal Ltda	Portugal		50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratorios Galderma S.A.	Espagne		50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratorios Galderma Chile Limitada	Chili		50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratorios Galderma Venezuela S.A.	Venezuela		50,00 <sup>(2)</sup>	
Le Club des Créateurs de Beauté	Belgique		50,00 <sup>(1)</sup>	
Le Club des Créateurs de Beauté Taiwan	Taiwan		50,00 <sup>(1)</sup>	
Le Club des Créateurs Beauté USA	Etats-Unis		50,00 <sup>(1)</sup>	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand Verwaltungs GmbH	Allemagne		50,00 <sup>(1)</sup>	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand GmbH and Co Kg	Allemagne		50,00 <sup>(1)</sup>	
O.O.O. Innéov	Russie		50,00 <sup>(2)</sup>	

(1) Sociétés communes avec Les Trois Suisses.

(2) Sociétés communes avec Nestlé.

(3) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

# Rapport de Gestion 2005 du Conseil d'Administration

<b>53</b>	<b>Données économiques et financières consolidées 2005</b>
53	Synthèse des résultats 2005 et principaux indicateurs
53	Chiffre d'affaires consolidé
56	Comptes consolidés 2005, flux de trésorerie et situation de l'endettement
56	Gestion des risques
56	Une information financière diversifiée, régulière et accessible
57	Passage aux normes IFRS
57	Contrôle Interne
57	Événement important depuis le début de l'exercice 2006
<b>57</b>	<b>Comptes sociaux 2005</b>
57	Chiffre d'affaires
57	Bilan et compte de résultat
58	Filiales et participations
<b>58</b>	<b>Production et technologie</b>
58	Dynamique d'optimisation de la production
58	Réduction des coûts
<b>58</b>	<b>Recherche</b>
58	Dans le respect de la diversité des cultures et des environnements
<b>59</b>	<b>Développement durable</b>
59	Une démarche civique et responsable
59	Favoriser le dialogue social et la diversité
59	Protéger l'environnement, renforcer la sécurité
59	Informations environnementales L'Oréal SA
<b>59</b>	<b>Ressources humaines</b>
59	Détecter les talents de demain et encourager la diversité
60	Informations sociales L'Oréal SA
65	Options d'achat et de souscription d'actions chez L'Oréal
66	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2005 de procéder à l'attribution gratuite d'actions
<b>66</b>	<b>Organisation du Conseil d'Administration en 2005</b>
67	Hommage à Monsieur François Dalle
67	Nomination de nouveaux administrateurs en 2005
67	Renouvellement de mandats d'administrateur en 2005
67	Conventions réglementées
<b>67</b>	<b>Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux</b>
68	Rémunération de la Direction Générale
68	Options attribuées à la Direction Générale
69	Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux
69	Jetons de présence et autres avantages
70	Principales attribution d'options à des salariés non mandataires sociaux, et leurs levées

**70 Renseignements de caractère général concernant le capital**

- 70 Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux
- 70 Capital émis et capital autorisé non émis
- 71 Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années
- 71 Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle
- 71 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années
- 72 Participation des salariés dans le capital
- 72 Franchissements de seuils déclarés à la société
- 72 Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société
- 73 Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue d'augmenter le capital, soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- 73 Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés

**74 Rachat par la société de ses propres actions****74 Modification des statuts**

# Annexes au Rapport de Gestion

- 75 Rapport 2005 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal
- 80 Informations sur les mandataires sociaux
- 91 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- 95 Titres de participation
- 96 Résultats financiers sur 5 ans

# Rapport de Gestion 2005 du Conseil d'Administration

Le présent Rapport rend compte de l'activité de la société et de son groupe au cours de l'exercice 2005. Il comporte également des informations sur la gestion sociale et environnementale ainsi que sur la structure du Conseil d'Administration et sur la Direction Générale.

Dans un Rapport joint, le Président rend par ailleurs compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de Contrôle Interne mises en place et appliquées dans le groupe.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration établit son Rapport à l'Assemblée Générale publié avec l'avis de convocation à l'Assemblée. Il expose à cette occasion les motifs du projet des résolutions soumis au vote des actionnaires.

## DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES CONSOLIDÉES 2005

Le Conseil d'Administration rend compte dans ce qui suit du développement de la société en 2005 et des principales données économiques et financières. Elles sont le résultat des performances en matière d'innovation, d'initiatives en terme de pro-

duits, de conquêtes de nouveaux marchés et de réduction des coûts dans tous les domaines.

Les informations économiques et financières suivantes sont présentées au Conseil d'Administration dans sa réunion du 15 février 2006 avant que celui-ci n'arrête les comptes et son Rapport de Gestion.

### Synthèse des résultats 2005 et principaux indicateurs

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2005 s'élève à 14,53 milliards d'euros, en progression de +6,5% soit +4,8% à données comparables. Le résultat d'exploitation avant pertes et gains de change s'élève à 2313 millions d'euros, en croissance de +12,7%. Ce résultat fait apparaître une forte amélioration de la rentabilité d'exploitation avant pertes et gains de change qui passe de 15,0% à 15,9%. L'ensemble des postes de l'exploitation est en amélioration sensible. Après une perte de change de 47 millions d'euros, le résultat d'exploitation, à 2266 millions d'euros, progresse de +8,5% pour atteindre 15,6% du chiffre d'affaires. Le résultat net part du groupe hors éléments non récurrents s'élève à 1639 millions d'euros, en croissance de +10,3%. Le résultat net par action, s'établit à 2,60 euros en croissance de +13,5%. Le résultat net part du groupe, à 1972 millions d'euros est en forte progression à +37% comparé au pro forma 2004<sup>(1)</sup>.

### Chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2004	31.12.2005	Progression en % sur pro forma 2004
	IFRS	IFRS Pro forma <sup>(1)</sup>		
Chiffre d'affaires	13 641	13 641	14 533	+ 6,5
Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change	2 053	2 053	2 313	+ 12,7
Résultat d'exploitation	2 089	2 089	2 266	+ 8,5
Résultat avant impôts hors éléments non récurrents	2 334 <sup>(1)</sup>	2 187	2 370	+ 8,4
Résultat net part du groupe	3 970 <sup>(1)</sup>	1 439	1 972	+ 37
Résultat net hors éléments non récurrents <sup>(2)</sup>		1 486	1 639	+ 10,3
<b>Résultat net par action<sup>(3)</sup> (en euros)</b>		<b>2,29</b>	<b>2,60</b>	<b>+ 13,5</b>

(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthelabo au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthelabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros,

- et en neutralisant la plus value de dilution nette d'impôt dégagée sur ces titres, soit 2 854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

(2) Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe exclut les plus ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts associés et les intérêts minoritaires.

(3) Résultat net par action : résultat net par action dilué calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

### Chiffre d'affaires cosmétique par division opérationnelle et zone géographique

31.12.2005 <sup>(1)</sup>	En millions d'euros	Croissance à données	
		Comparables	Publiées
<b>Par division opérationnelle</b>			
Produits Professionnels	2 061	+ 6,1 %	+ 7,3 %
Produits Grand Public	7 499	+ 4,6 %	+ 6,4 %
Produits de Luxe	3 582	+ 2,7 %	+ 3,9 %
Cosmétique Active	986	+ 13,5 %	+ 17,2 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>14 215</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>
<b>Par zone géographique</b>			
Europe de l'Ouest	6 742	+ 0,1 %	+ 0,1 %
Amérique du Nord	3 868	+ 6,4 %	+ 8,3 %
Reste du monde	3 605	+ 12,6 %	+ 18,4 %
Dont : Asie	1 375	+ 7,4 %	+ 10,6 %
Amérique latine	861	+ 11,3 %	+ 23,5 %
Europe de l'Est	682	+ 28,5 %	+ 34,3 %
Autres pays	687	+ 11,5 %	+ 15,0 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>14 215</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>
Dermatologie <sup>(2)</sup>	318	+ 6,3 %	+ 8,3 %
<b>Total groupe</b>	<b>14 533</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>

(1) Tous les chiffres sont exprimés selon les normes IFRS.

(2) Part revenant au groupe, soit 50 %.

#### Chiffre d'affaires des divisions cosmétiques

Après un quatrième trimestre à + 8,5 %, la **Division Produits Professionnels** termine l'année avec une croissance de + 6,1 % à données comparables. Chez KÉRASTASE le lancement de Kérastase Réflexion a été un succès mondial. De plus, la nouvelle gamme VolumActive connaît un démarrage très prometteur. L'ORÉAL PROFESSIONNEL poursuit sa progression avec la nouvelle coloration Majirel et la pâte décolorante Platinum. REDKEN a relancé sa gamme de produits coiffants avec un grand succès. MATRIX a lancé Color Smart, rénové la gamme Biolage, et renforcé sa présence internationale.

Aux **Produits Grand Public**, le chiffre d'affaires a augmenté de + 4,6 % à données comparables et de + 6,4 % à données publiées. La marque GARNIER est en forte croissance grâce à la réussite des soins de la peau Ultra Lift, de la coloration Nutrisse et du succès continu des soins capillaires Fructis. La solide progression de la marque L'ORÉAL PARIS est soutenue par les lancements du soin RevitaLift Double Lifting, des soins capillaires Elsève Nutri-Gloss et du mascara Volume Shocking ainsi que par le succès de la gamme pour hommes Men Expert. Le maquillage MAYBELLINE réalise une bonne performance avec le fond de teint Dream Matte Mousse et le rouge à lèvres Moisture Extrême.

Le chiffre d'affaires annuel de la **Division Produits de Luxe** est en progression de + 2,7 %, à données comparables, avec une accélération très sensible sur le dernier trimestre à + 5,2 %. LANCÔME progresse en soins et en maquillage avec l'excellent accueil du soin Platinéum et du mascara L'Extrême. Le parfum Hypnôse s'impose comme un très grand succès en s'inscrivant dans le hit parade des meilleures ventes de fin d'année dans tous les marchés d'Europe. La marque ARMANI, en très forte croissance, renforce son leadership mondial sur les parfums masculins grâce au succès confirmé d'Armani Code et avec la réussite

d'Emporio City Glam. On note enfin la performance de Promesse de CACHAREL, Polo Black de RALPH LAUREN et Flowerbomb de VIKTOR & ROLF au quatrième trimestre 2005.

**Cosmétique Active**, leader du marché des soins dermo-cosmétiques en pharmacie, poursuit sa forte croissance à + 13,5 % à données comparables. Cette progression est le résultat du succès des lancements et des rénovations tels que le soin anti-rides fermeté LiftActiv Pro de VICHY et le traitement antichute Aminexil SP94. Par ailleurs, LA ROCHE-POSAY profite du bon démarrage de son premier soin antirides Redermic lancé fin 2005 et réalise une belle percée sur les marchés de la protection solaire et du soin des imperfections du visage. INNÉOV confirme la forte croissance de ses ventes.

#### L'Europe de l'Ouest repart en croissance

Les Produits Professionnels, avec une progression notable au quatrième trimestre, terminent l'année 2005 en croissance et renforcent leurs positions, en particulier en soins capillaires et en coloration avec notamment les succès de la coloration Richesse et des sprays REDKEN. La croissance des Produits Grand Public au deuxième semestre confirme le succès de ses lancements. Les nouveaux produits à haute valeur ajoutée ont permis des gains de parts de marché, particulièrement au quatrième trimestre, en soins de la peau avec RevitaLift Double Lifting, en soins capillaires avec Elsève Nutri-Gloss ainsi qu'en maquillage. Les ventes des Produits de Luxe ont été soutenues au dernier trimestre grâce au succès notable des lancements de nouveaux produits tels que le soin Platinéum de LANCÔME ainsi que les parfums Hypnôse de LANCÔME et Polo Black de RALPH LAUREN. Les ventes de Cosmétique Active sont bien orientées, dynamisées en particulier par le succès du relancement de LiftActiv Pro de VICHY.



### Poursuite d'une activité soutenue en Amérique du Nord

En **Amérique du Nord**, la progression du chiffre d'affaires a été de +6,4% à données comparables. La Division des Produits Grand Public a réalisé une forte croissance grâce au succès de GARNIER avec Fructis qui poursuit sa conquête du marché des shampoings et du coiffage et Nutrisse, celle du marché de la coloration capillaire. Par ailleurs, les ventes de maquillage sont soutenues par les initiatives réussies de L'ORÉAL PARIS avec le fond de teint Infaillible et le mascara Volume Shocking et de MAYBELLINE avec le rouge à lèvres Moisture Extrême. La Division des Produits Professionnels a bénéficié des succès de Color Smart et Biologie de MATRIX, et de la percée de REDKEN en coloration. Ces performances sont confortées par la croissance très rapide et très qualitative de KÉRASTASE. Malgré une progression contrariée par l'annonce de la fusion des deux plus importantes chaînes de grands magasins, la Division Produits de Luxe a connu une réussite spectaculaire de ses lancements : le soin Rénergie Microlift et le mascara L'Extrême de LANCÔME ainsi que les très grands succès des parfums masculins Armani Code et Polo Black de RALPH LAUREN. Enfin, le développement de Cosmétique Active a été renforcé par la forte croissance de SKINCEUTICALS, acquisition conclue en juin 2005.

### Fortes croissances dans les autres régions du monde

La zone **Asie** progresse de +7,4% à données comparables, soutenue par la Grande Chine et l'Indonésie. La Corée a été pénalisée toute l'année par la crise de la distribution spécialisée. Aux Produits Grand Public, Watershine et le mascara Unstoppable ont dynamisé MAYBELLINE, au Japon comme en Chine. Le succès de White Perfect permet à L'ORÉAL PARIS d'accroître ses positions en soin de la peau. Les Produits Professionnels gagnent des positions au Japon, grâce aux initiatives en coloration et soin du cheveu de L'ORÉAL PROFESSIONNEL, et de KÉRASTASE. MATRIX se déploie en Grande Chine et aux Philippines. Aux Produits de Luxe, BIOTHERM progresse fortement grâce à Line Peel, en particulier au Japon, et crée de manière spectaculaire le marché du soin pour hommes en Chine. SHU UEMURA innove partout avec le Tokyo Lash Bar. Cosmétique Active poursuit sa rapide expansion avec de nouvelles implantations géographiques, mais aussi grâce à des initiatives fortes, telles que LiftActiv Pro de VICHY et Méla D de LA ROCHE-POSAY.

Les ventes de la zone **Amérique latine**, à +11,3% à données comparables, poursuivent une croissance très soutenue. Les Produits Professionnels sont en progression rapide à +17% grâce, notamment, au succès de la gamme Réflexion de KÉRASTASE et à la progression de REDKEN. Le Brésil, le Venezuela et l'Argentine enregistrent les meilleures performances. Les Produits Grand Public bénéficient de la rénovation de la gamme de coloration Excellence qui vient conforter le remarquable succès de la coloration Nutrisse dans tous les pays de la zone. MAYBELLINE progresse rapidement au Mexique et en Argentine. Outre la réussite des parfums masculins Armani Code et Cool de RALPH LAUREN, la Division Produits de Luxe profite de la croissance de BIOTHERM qui renforce son leadership sur le segment des hommes dans le circuit sélectif.

Enfin, Cosmétique Active poursuit son développement avec de fortes progressions au Brésil, au Mexique, en Argentine et au Chili, grâce, entre autres, à la gamme Anthélios de LA ROCHE-POSAY qui se place en position de leader sur le marché de la protection solaire au Brésil.

En 2005, l'**Europe de l'Est** a une nouvelle fois confirmé la forte dynamique de croissance de ses activités avec une progression de +28,5% à données comparables. Parmi les marques qui ont contribué à ce succès, il faut souligner la rapide implantation de MATRIX dans les salons de coiffure de Pologne et de Russie ainsi que la poursuite du développement de marques VICHY et LA ROCHE-POSAY dans les pharmacies de ces mêmes pays. La réussite des Produits Grand Public s'appuie sur le succès confirmé des produits de soin du visage et du corps de GARNIER et sur la forte progression des shampoings Elsève et de la gamme Dermo-Expertise de L'ORÉAL PARIS. Enfin, la récente initiative très prometteuse du rouge à lèvres Hydra Extrême de MAYBELLINE vient consolider les positions déjà fortes de cette marque. En début d'année 2005, notre filiale russe a repris l'exploitation de nos grandes marques de Luxe dans ce pays. Par ailleurs, la zone poursuit son expansion géographique avec l'ouverture de filiales en Serbie et en Ukraine.

Les ventes des **Autres Régions du Monde** sont en forte progression à +11,5% à données comparables. L'Inde confirme la forte croissance de son chiffre d'affaires à +46% grâce aux remarquables succès des soins du visage Garnier Light, de la coloration Color Natural et des shampoings Fructis de la même marque.

De nouvelles perspectives s'ouvrent à L'Oréal, grâce à la conjonction de nombreux lancements innovateurs, du développement rapide des pays d'Europe de l'Est, d'Asie et d'Amérique latine, de la construction de positions fortes en Amérique du Nord, d'une meilleure dynamique en Europe de l'Ouest. Ces perspectives sont exposées par chacune des Divisions du groupe dans leur présentation respective dans le premier tome de ce Rapport Annuel.

## Comptes consolidés 2005, flux de trésorerie et situation de l'endettement

### Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	31.12.2004 Pro forma	En % du chiffre d'affaires	31.12.2005	En % du chiffre d'affaires	Progression en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 641,3</b>	<b>100</b>	<b>14 532,5</b>	<b>100</b>	<b>+ 6,5</b>
Coûts de ventes	- 4 101,1	30,1	- 4 347,3	29,9	+ 6,0
<b>Marge brute</b>	<b>9 540,2</b>	<b>69,9</b>	<b>10 185,2</b>	<b>70,1</b>	<b>+ 6,8</b>
Frais de recherche et développement	- 466,5	3,4	- 496,2	3,4	+ 6,4
Frais publi-promotionnels	- 4 176,9	30,6	- 4 367,2	30,1	+ 4,6
Frais commerciaux et administratifs	- 2 844,3	20,9	- 3 009,2	20,7	+ 5,8
Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change	2 052,5	15,0	2 312,6	15,9	+ 12,7
Pertes et gains de change	36,5	0,3	- 46,6	0,3	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 088,9</b>	<b>15,3</b>	<b>2 266,0</b>	<b>15,6</b>	<b>+ 8,5</b>

La marge brute ressort à 10 185 millions d'euros, en progression de + 6,8 %, et représente 70,1 % du chiffre d'affaires contre 69,9 % en 2004. Cette amélioration résulte notamment de la poursuite de nos programmes d'optimisation industrielle et du renforcement de l'organisation de nos achats. Les frais de recherche augmentent de + 6,4 %, à 496 millions d'euros, soit 3,4 % des ventes, niveau identique à celui de 2004. Les frais publi-promotionnels s'élèvent à 4 367 millions d'euros et représentent 30,1 % du chiffre d'affaires. Ils sont en légère diminution sous l'effet, d'une part, d'une meilleure gestion de nos frais promotionnels et, d'autre part, de l'obtention de meilleures conditions. Les frais commerciaux et administratifs, à 3 009 millions d'euros, soit 20,7 % du chiffre d'affaires sont en nette amélioration par rapport à leur niveau observé en 2004 où ils représentaient 20,9 % des ventes annuelles. Cette amélioration résulte d'efforts constants en termes d'organisation et de contrôle des coûts. Le résultat d'exploitation avant pertes et gains de change est de 2 313 millions d'euros, soit 15,9 % du chiffre d'affaires, à comparer à 15,0 % en 2004, soit une nouvelle progression en 2005. L'évolution des principales monnaies contre l'euro a conduit à constater une perte de change de 46,6 millions d'euros au lieu d'un gain de 36,5 millions d'euros en 2004. Après pertes et gains de change, le résultat d'exploitation s'établit à 2 266 millions d'euros soit 15,6 % du chiffre d'affaires à comparer à 15,3 % en 2004.

### Résultat d'exploitation par branche et par division

	2004 IFRS Pro forma	2005 IFRS
<b>Par division opérationnelle</b>		
Produits Professionnels	19,0 %	19,7 %
Produits Grand Public	16,8 %	17,2 %
Produits de Luxe	20,1 %	20,2 %
Cosmétique Active	18,6 %	19,0 %
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>18,0 %</b>	<b>18,4 %</b>
Non alloué <sup>(1)</sup>	- 2,8 %	- 2,8 %
<b>Branche cosmétique</b>	<b>15,3 %</b>	<b>15,6 %</b>
<b>Branche dermatologie</b>	<b>17,3 %</b>	<b>16,9 %</b>
<b>Groupe</b>	<b>15,3 %</b>	<b>15,6 %</b>

(1) Non Alloué = Frais centraux groupe, recherche fondamentale, stock-options et divers.  
En % du chiffre d'affaires total.

La charge financière nette s'élève à 67,1 millions d'euros. La quote-part de dividende reçue de Sanofi-Aventis au titre de l'exercice 2004 s'élève à 171,6 millions d'euros, en augmentation de

+ 17,6 %. Le résultat avant impôts hors éléments non récurrents s'élève à 2 370 millions d'euros, en croissance de + 8,4 %. L'impôt sur les résultats hors éléments non récurrents se monte à 730,5 millions d'euros, en augmentation de + 4,7 %. Le résultat net hors éléments non récurrents s'établit à 1 639 millions d'euros, en croissance de + 10,3 %.

Le résultat net après prise en compte des éléments non-récurrents, s'élève à 1 972 millions d'euros, en croissance de + 37 % par rapport à 2004 pro forma. Cette évolution forte résulte principalement de la réestimation des impôts différés liée au maintien de la position dans Sanofi-Aventis.

La marge brute d'autofinancement au 31 décembre 2005 s'élève à 2 130 millions d'euros, en croissance de + 10,7 %. Grâce au strict contrôle du besoin de roulement et à la stabilité des investissements, le flux opérationnel est en croissance de + 22,4 %. L'endettement net du groupe au 31 décembre 2005 ressort à 2 217 millions d'euros soit 15,1 % des capitaux propres.

### Gestion des risques

Les principaux risques auxquels L'Oréal est exposé du fait de son activité, de son organisation et de sa situation internationale, ainsi que leur gestion, sont détaillés dans le Document de Référence au chapitre « Facteurs de risque » et dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés (p. 34 à 37) du présent Document.

### Une information financière diversifiée, régulière et accessible

Soucieuse d'améliorer régulièrement la qualité et l'accessibilité de son information financière, L'Oréal met tout en œuvre pour satisfaire la communauté financière internationale et l'ensemble de ses actionnaires, investisseurs individuels ou institutionnels, français ou étrangers. Le groupe diffuse ses communiqués financiers simultanément à l'ensemble des publics afin de garantir l'égalité d'accès à l'information.

Un calendrier d'information financière, qui fixe les dates des publications, des réunions et de l'Assemblée Générale annuelle, rythme l'ensemble de l'exercice et assure la régularité de l'information.

Le groupe se fixe pour objectifs le dialogue et l'écoute, notamment lors de l'Assemblée Générale annuelle, de salons et des réunions d'actionnaires individuels dans les grandes villes françaises, mais aussi par le biais d'études et de consultations.

Enfin, L'Oréal améliore l'éventail de ses supports d'information financière, avec l'établissement de son rapport annuel sous la forme d'un Document de Référence, des « Lettres aux Actionnaires » régulières et un site Internet interactif ([www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)), spécialement dédié à la communauté financière et aux actionnaires.

En 2005, les sujets comptables et réglementaires ont occupé une place importante dans le calendrier de la communication financière du groupe. Ainsi, la mise en place du nouveau référentiel comptable selon les normes IFRS, les nouvelles présentations du compte de résultat par destination et de la rentabilité des divisions ont fait l'objet de communications spécifiques. Le Conseil d'Administration y a été associé grâce notamment aux travaux du Comité d'Audit.

### Passage aux normes IFRS

En 2005, avant la publication des comptes du premier semestre, le Comité d'Audit a consacré une grande partie de ses travaux, dans trois de ses réunions, à l'examen de la conversion des comptes 2004 et de l'établissement des comptes 2005 en normes IFRS. Il a fait le compte rendu de ses travaux au Conseil d'Administration qui a pu ensuite approuver les comptes selon les nouvelles normes. Les seules références comptables sont désormais les normes IFRS et les comptes consolidés 2005 sont les premiers comptes établis dans ce nouveau référentiel. La Direction Comptable du groupe continue son travail de « veille » sur les nouvelles normes IFRS en préparation et leurs évolutions.

Les principes comptables appliqués en 2005 sont détaillés dans la note 1 (p. 13) des notes annexes aux comptes consolidés.

### Contrôle Interne

S'agissant du processus d'élaboration des données qui constituent le support de l'information financière, le dispositif de Contrôle Interne chez L'Oréal vise à assurer le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis, la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe et le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Dans son Rapport sur le Contrôle Interne, joint à ce Rapport de Gestion, le Président développe ces aspects du contrôle de l'information financière et comptable.

### Événement important depuis le début de l'exercice 2006

Dans un communiqué le lundi 16 janvier 2006, L'Oréal a annoncé la signature d'un partenariat avec Diesel, marque culte auprès des jeunes pour le lancement d'une ligne de parfums.

*« La Division Produits de Luxe L'Oréal vient de signer un contrat de licence avec la marque Diesel, créée en 1978 et développée par son charismatique Président Renzo Rosso. Ce contrat porte sur la création d'une ligne de parfums. Ce partenariat signe la synergie entre le savoir-faire de L'Oréal, premier groupe de cosmétiques mondial et leader dans les parfums de luxe, et la force créative de Diesel qui a su en plus de 25 ans imposer originalité et innovation pour créer un groupe d'un milliard d'euros. Diesel est une marque culte auprès des 18-35 ans dans le monde entier. En travaillant de manière très originale sur le jean et sur le « casual wear » haut de gamme, Renzo Rosso, son Président-directeur général, a su inventer plus qu'une mode, une véritable attitude illustrée de manière emblématique par ses campagnes publicitaires et ses techniques marketing toujours en rupture. Diesel, société non cotée basée à Molvena (Italie), est présente dans 80 pays, à travers 5 000 points de vente dont plus de 300 exclusifs. Les flagship stores, dont le premier s'est ouvert à New York en 1996, suivi par toutes les grandes capitales s'implantent toujours au cœur des quartiers les plus branchés, inscrivant les produits Diesel en accessoires incontournables d'un luxe jeune et moderne. »*

### COMPTES SOCIAUX 2005

Les comptes sociaux de L'Oréal SA ont été examinés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 15 février 2006 en présence des Commissaires aux Comptes.

#### Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2005	2004	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>			
1 <sup>er</sup> trimestre	472,0	465,8	1,33
2 <sup>e</sup> trimestre	486,1	472,5	2,88
3 <sup>e</sup> trimestre	421,9	405,5	4,04
4 <sup>e</sup> trimestre	476,6	430,3	10,76
<b>Total</b>	<b>1 856,6</b>	<b>1 774,2</b>	<b>4,64</b>

Nota : Ce chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et de produits finis, les produits accessoires, les ventes de déchets, les prestations de service, déduction faite des réductions sur ventes. Ces ventes comprennent notamment des fournitures de marchandises faites à diverses filiales qui, du point de vue consolidé, sont des ventes intragroupe.

#### Bilan et compte de résultat

Le bilan et le compte de résultat de L'Oréal SA figurent en annexe au présent Rapport de Gestion.

Au 31 décembre 2005, le total du bilan s'élève à 10 086,4 millions d'euros contre 9 543,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.

La présentation des comptes sociaux est conforme au Plan Comptable Général 1999 adopté par le Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999.

Au 31 décembre 2005, le capital social est composé de 658 769 660 titres de 0,2 euro de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Les résultats qui vous sont présentés tiennent compte des divers revenus encaissés au titre de la concession de l'exploitation des brevets et marques et de l'assistance technique.

Les redevances encaissées au titre de l'exploitation des brevets et marques sont incluses dans le poste *Autres produits*, et au titre de l'assistance technique dans le poste *Chiffre d'affaires*.

Ces montants bénéficient pour partie de l'imposition au taux réduit.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 1 589,6 millions d'euros contre 1 230,1 millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'évolution du résultat d'une année sur l'autre s'explique notamment par la variation de 347,3 millions d'euros du résultat financier (variation des provisions pour dépréciation des actions propres, augmentation des produits financiers de participation principalement).

Le résultat net de 2005 de 1 589,6 millions d'euros s'entend :

- après reprise de la provision pour investissement constituée en 2000 au titre de l'exercice 1999 pour un montant de 6,6 millions d'euros, libre d'impôt sur les sociétés à l'expiration du délai légal de 5 ans,
- après constitution, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986 sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise :
  - d'une réserve au profit du personnel de 17,1 millions d'euros provisionnée en 2004 pour 17,6 millions d'euros,
  - et d'une dotation pour participation des salariés au titre de l'exercice 2005 de 15,3 millions d'euros,
- après constitution de la provision pour investissement, y compris le transfert effectué par nos filiales au profit de L'Oréal SA, en application de l'accord dérogatoire de participation pour un montant de 3,5 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2004.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

- dépenses et charges : 0,6 million d'euros,
- impôt correspondant : 0,2 million d'euros.

### Filiales et participations

Les informations relatives à l'activité des filiales sont notamment adressées au début du présent rapport, dans le descriptif de l'activité de la zone dont elles relèvent, ainsi que dans le tome 1 du Document de Référence. Des données financières les concernant sont également contenues dans le tableau des filiales et participations au 31 décembre 2005, annexé aux comptes sociaux.

En mai 2005, le groupe L'Oréal a complété sa participation dans le Club des Créateurs de Beauté Japon pour la porter à 50 %. Cette société précédemment mise en équivalence est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

En juin 2005, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de SKINCEUTICALS, société non cotée, comptant parmi les principaux acteurs du marché américain des produits de soins de la peau haut de gamme commercialisés par les professionnels. Le chiffre d'affaires de SKINCEUTICALS a atteint 35 millions de dollars (USD) en 2004.

Fin août 2005, le groupe L'Oréal a acquis la marque de produits solaires Delial, une des marques leader de la protection solaire en Europe. Le chiffre d'affaires de Delial a atteint 20 millions d'euros en 2004.

### Sanofi-Aventis

Au 31 décembre 2005, L'Oréal détenait 10,21 % du capital et 17,51 % des droits de vote de Sanofi-Aventis.

Dans les comptes de L'Oréal, Sanofi-Aventis a été déconsolidé le 12 août 2004. La valeur au bilan au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 respectivement de 8 410,8 millions d'euros et de 10 585 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005, respectivement de 58,80 euros et 74,00 euros.

## PRODUCTION ET TECHNOLOGIE

### Dynamique d'optimisation de la production

La poursuite de la politique de spécialisation des sites par technologie a permis de continuer l'amélioration de la productivité. En parallèle, les efforts de standardisation des équipements ont à nouveau contribué à la baisse des investissements dans les usines.

### Réduction des coûts

Face à un contexte de hausse du prix des matières premières, et en particulier du pétrole, les équipes de L'Oréal ont travaillé en étroite collaboration avec les fournisseurs sur l'ensemble des facteurs conduisant à la réduction des coûts (analyses de procédés, massifications de marchés, analyse de la valeur, négociations avec les fournisseurs...). De plus, de nouvelles opportunités d'économies dans le domaine des achats ont été exploitées en 2005.

## RECHERCHE

Les frais de recherche ont représenté, en 2005, 3,4 % du chiffre d'affaires consolidé.

### Dans le respect de la diversité des cultures et des environnements

Il ne peut y avoir de véritable innovation sans anticipation, dans le respect de la diversité des cultures et des environnements. A nouveau en 2005, la direction de la Recherche et Développement de L'Oréal s'est efforcée de traduire en actions concrètes ces principes indissociables de toute activité de recherche.

En 2005, l'ouverture en Chine du centre de recherche de Pudong, dédié à l'étude de la peau et du cheveu chinois, traduit la volonté du groupe d'anticiper les marchés du futur.

Comme à chaque fois que L'Oréal ouvre à travers le monde un centre de recherche, il s'agit d'évaluer les spécificités des peaux ou des cheveux. Etudier dans leur contexte d'utilisation les produits du groupe et les gestes et rituels de beauté associés, permet d'adapter mais aussi de respecter les diversités locales.

L'ouverture vers la communauté scientifique, au niveau mondial, est par ailleurs un axe prioritaire pour L'Oréal. La Recherche veille à être associée aux technologies émergentes à travers le monde, comme aux nouvelles disciplines scientifiques.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Une démarche civique et responsable

L'Oréal a réaffirmé en 2005 sa volonté de lier étroitement sa croissance économique à des principes éthiques forts et une réelle conscience de ses responsabilités.

Au-delà de la réalité économique de l'entreprise, détaillée dans le Rapport Annuel, L'Oréal a souhaité présenter ses valeurs et ses règles de conduite dans un Rapport sur le Développement Durable. Le Rapport est disponible à tout instant dans sa version Internet. Le groupe y décrit les progrès les plus significatifs accomplis depuis plusieurs années et se fixe des objectifs pour l'avenir. Avec détermination, il entend progresser pas à pas à travers des initiatives concrètes et mesurables dans le cadre d'une croissance durable et responsable.

Fidèle à sa culture d'entreprise, L'Oréal est intimement convaincu que pour être vraiment durable la croissance doit dépasser un modèle purement économique. C'est pourquoi la performance économique est liée à des principes éthiques forts et une conscience réelle des responsabilités à l'égard de l'ensemble des publics de l'entreprise, de l'environnement et de la communauté au sens large.

### Favoriser le dialogue social et la diversité

L'Oréal est attaché à un dialogue social de qualité au sein des différentes instances de représentation du personnel dans les pays où il est présent. Par exemple, en Europe, l'Instance Européenne de Dialogue Social (IEDS) de L'Oréal a pour objet d'informer et d'échanger avec les représentants du personnel sur la situation existante et les perspectives d'évolution économique, financière et sociale du groupe. L'IEDS comprend 30 membres représentant 15 pays et qui bénéficient d'une formation économique et sociale.

L'Oréal veille à favoriser la diversité non seulement de ses produits et de ses circuits de distribution mais aussi celle de ses équipes et est à ce titre signataire en France de la Charte de la Diversité depuis décembre 2004.

### Protéger l'environnement, renforcer la sécurité

Dans le domaine de la Sécurité, de l'Hygiène et l'Environnement (SHE), L'Oréal a défini trois objectifs prioritaires en 2005 que sont la réduction de la consommation d'eau et de la quantité d'énergie électrique par produit fini ainsi que l'amélioration de la sécurité dans toutes ses activités. Le groupe s'attache également à améliorer tous les indicateurs clés de performance (KPI) en matière d'environnement et de sécurité.

### Informations environnementales L'Oréal SA

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, L'Oréal fait figurer dans le présent Rapport des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences environnementales de son activité. La société L'Oréal SA faisant partie du groupe L'Oréal, les règles, normes et standards du groupe y sont appliqués. L'Oréal maison mère se compose de sites administratifs, de laboratoires et de centrales d'expéditions. L'incidence des activités de la société L'Oréal sur l'environnement est très limitée ; elle est essentiellement constituée en 2005 des éléments suivants (en données annuelles) :

Déchets transportables (t)	2 771
Total valorisé (t)	2 740
Indice valorisation (%) <sup>(1)</sup>	98,88
CO <sub>2</sub> (t)	7 124
SO <sub>2</sub> (t)	4
Rejets vers le sol	0
Consommation eau (m <sup>3</sup> )	187 142
Electricité (MWh)	49 116
Gaz (MWh)	31 023
Fuel (MWh)	401
Consommation énergie (MWh)	80 540

(1) L'indice de valorisation est le total des déchets valorisés sur le total des déchets transportables 98,88 %.

Les données groupe figurent dans le chapitre « Développement Durable » du tome 1 du Document de Référence. Des informations complémentaires sont données à la fin du tome 2 dans le chapitre « Risques industriels et environnementaux ».

## RESSOURCES HUMAINES

### Détecter les talents de demain et encourager la diversité

Avec 52 403 collaborateurs répartis dans 58 pays, L'Oréal mène une politique de ressources humaines ouverte sur la diversité. En 2005, L'Oréal a amplifié dans tous les pays ses efforts pour recruter les talents de demain et favoriser leur intégration, développer les compétences et promouvoir les leaders.

Détecter les talents de demain, favoriser et personnaliser l'intégration, enseigner le métier, transmettre la culture, développer les compétences et responsabiliser les leaders, avec une vision à long terme, sont les axes majeurs de la politique du groupe dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines.



## Informations sociales L'Oréal SA

En application de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce, L'Oréal fait figurer dans le Rapport de Gestion les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales de son activité.

### Effectif et embauches

#### Effectif total au 31.12.2005

L'effectif total de L'Oréal était de 5 695 personnes au 31 décembre 2005. L'Oréal a effectué 287 embauches à durée indéterminée et 437 embauches à durée déterminée. A ceci, s'ajoutent 386 personnes occasionnellement embauchées pendant la période de vacances ou pour une saison.

#### Nouvelles initiatives de recrutement

L'Oréal ne rencontre pas de difficultés en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel. Le groupe est dans une dynamique de recrutement et ce quels que soient les métiers.

En 2005, L'Oréal a renforcé son image d'employeur par le lancement d'une nouvelle campagne de communication internationale de recrutement *To Build Beauty, We Need Talent*.

Dans le cadre de l'étude Universum Europe 2005, menée dans les 100 meilleures écoles et universités de 19 pays européens, L'Oréal a été classée 2<sup>e</sup> employeur idéal par les étudiants.

L'Oréal poursuit et renforce ses initiatives auprès des jeunes diplômés des écoles de commerce et universités, et ceux issus d'autres formations (scientifique, recherche et technique), en redéployant ses jeux de stratégie, marketing et finance à vocation pédagogique (en 2005 L'Oréal e-Strat Challenge dans 125 pays, L'Oréal Brandstorm dans 31 pays, et L'Oréal Ingenius Contest en Chine et en France).

Afin de diversifier ses profils de recrutement, L'Oréal lance également au niveau international Creativity & Business, une initiative destinée aux étudiants ayant un profil créatif, permettant la rencontre entre un univers créatif et l'environnement professionnel.

#### Licenciement

En 2005, il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique. Le nombre de licenciements pour un motif inhérent à la personne a été de 66 sur un effectif total de 5 695 personnes.

#### Recours aux heures supplémentaires

L'Oréal a peu recours aux heures supplémentaires toutes catégories confondues. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2005 a été de 12 817 heures pour un montant brut de 252,7 milliers d'euros, représentant l'équivalent de 8,06 personnes, soit 0,14 % de l'effectif total.

#### Recours à l'intérim

L'Oréal a peu recours à l'intérim qui représente 3,09 % de l'effectif, pour un nombre moyen mensuel de 178 travailleurs temporaires et une durée moyenne des contrats de 11 jours.

### Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.

Il n'y a pas eu à L'Oréal de plan de réduction des effectifs en 2005.

### Organisation du travail

L'Oréal applique la convention collective nationale des industries chimiques ainsi que divers accords d'entreprise dont le dernier dans ce domaine, en date du 30 juin 2000, a été conclu en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

#### Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

#### Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se retrouvent dans toutes les catégories. Sur un effectif de 444 collaborateurs à temps partiel, la grande majorité travaille à 4/5, principalement dans le cadre de congés parentaux ou d'absences le mercredi.

#### Absentéisme par motif

Motifs	Total
Maladie	2,25 %
Accident de travail-trajet	0,19 %
Maternité	1,16 %
Evénements familiaux	0,49 %
Autres absences	0,02 %
<b>Total</b>	<b>4,10 %</b>

### Rémunération : évolution et égalité professionnelle

#### Rémunération mensuelle moyenne

#### Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la 2<sup>e</sup> année.

En euros	2004			2005			Evolution
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Cadres	5 357	4 421	4 867	5 536	4 564	5 027	+3,29%
Agents de maîtrise et techniciens	2 637	2 617	2 622	2 691	2 672	2 676	+2,08%
Employés	1 980	1 911	1 935	2 015	1 942	1 967	+1,64%
Ouvriers	2 081	2 030	2 062	2 126	2 066	2 104	+2,05%
VRP	3 819	3 259	3 645	3 955	3 419	3 789	+3,95%

### Charges patronales

Montant annuel des charges patronales 2005 :  
123,9 millions d'euros.

### Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

#### Intéressement

L'intéressement est un dispositif encadré par la loi mais à caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord de groupe en France, dès 1988. Son montant est proportionnel au résultat courant avant impôt corrigé des éléments exceptionnels et pondérés par le rapport salaire/valeur ajoutée.

#### Evolution de l'intéressement en France pour l'ensemble des sociétés concernées par l'accord de groupe L'Oréal :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
	73 741	79 427	82 388
Dont la société L'Oréal	37 767	41 085	43 350

Depuis 2001, L'Oréal a développé par étapes, dans la quasi-totalité des pays dans lesquels se trouvent ses filiales, un système d'intéressement fonction de l'évolution du chiffre d'affaire et/ou des résultats. C'est ainsi qu'en 2005, L'Oréal a versé 42,9 millions d'euros au titre de l'année 2004 pour l'intéressement mondial hors France.

#### Participation

La participation est un dispositif légal obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice.

Le groupe L'Oréal a apporté des aménagements favorables à la formule légale :

- il s'agit d'un accord de groupe : tous les salariés des sociétés signataires de cet accord, quels que soient leur secteur d'activité et leur résultat, perçoivent la même participation,
- il prévoit d'ajouter au bénéfice fiscal, des redevances de concession de brevets, d'inventions et de procédés techniques mis au point en France, ce qui crée une relation directe avec le développement international du groupe.

La participation est obligatoirement bloquée 5 ans. En contrepartie, elle est exonérée de charges sociales (sauf CSG et CRDS) et de l'impôt sur le revenu.

Plusieurs cas de déblocage avant l'échéance des cinq ans sont prévus par la loi (mariage, naissance d'un 3<sup>e</sup> enfant, acquisition d'une résidence principale...).

#### Evolution de la participation en France pour l'ensemble des sociétés concernées par l'accord de groupe L'Oréal

En milliers d'euros	2002	2003	2004
	33 625	29 536	31 465
Dont la société L'Oréal	17 881	15 791	17 075

#### Plan épargne entreprise et fonds L'Oréal

L'Oréal propose une diversité de fonds offrant une grande liberté de choix aux collaborateurs. Il est en effet possible :

- de placer la participation dans un compte courant bloqué rémunéré par L'Oréal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (TMOP) selon l'article R. 442-12 du Code du travail,
- de placer, depuis 2004, la participation dans un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) et de bénéficier d'un abondement de + 50 %,
- de placer la participation et l'intéressement dans un plan épargne entreprise composé de sept fonds communs de placement présentant un large éventail de possibilités et une grande souplesse d'utilisation. Quatre fonds sont diversifiés (actions, obligations, titres français et internationaux...) et trois sont des fonds constitués à 100 % d'actions L'Oréal. L'un peut recevoir exclusivement l'intéressement et il est abondé de + 25 %. Un autre peut recevoir, dans le cadre de l'accord des 35 heures, le versement volontaire de la contre valeur des jours travaillés et il est abondé de + 100 %.

#### Plan épargne entreprise et compte courant bloqué en cours pour l'ensemble des sociétés concernées par l'accord de groupe L'Oréal :

En milliers d'euros	2002	2003	2004
PEE et compte courant bloqué	305 614	359 256	352 692

#### Egalité professionnelle

L'égalité professionnelle fait l'objet d'un rapport examiné chaque année dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Ce rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 432-3-1 du Code du travail, porte, par catégorie professionnelle (c'est-à-dire cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers et VRP), sur la situation respective des hommes et des femmes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification et de classification, de rémunération effective et de conditions de travail.

## Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

### Relations professionnelles

La qualité du « climat social » au sein de L'Oréal est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

### Composition du Comité central d'entreprise par collègue

Nombre de représentants (titulaires) par collègue	2005
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens/VRP	1
Employés/Ouvriers	1

### Nombre de réunion du CCE et de ses commissions : 7

### Bilan des accords collectifs

#### Dates de signatures et objet des accords signés dans l'entreprise

13.04.2005	Avenant n°3 à l'accord de prévoyance du 13.04.1995
14.09.2005	Accord relatif au déblocage exceptionnel de la Participation versée en 2005
09.12.2005	Avenant 2005 à l'accord du régime de prévoyance du 10.06.1993

### Conditions d'hygiène et de sécurité

En application du décret du 5 novembre 2001 sur les risques professionnels, L'Oréal a procédé à la mise en œuvre d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise. Le nombre total d'accidents de travail avec arrêt a été de 54 en 2005.

### Mesures prises en faveur de la sécurité

La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs est un objectif fondamental, qui fait partie intégrante de la politique humaine et sociale. Elle repose sur la prévention des risques tant au niveau individuel, au travers d'exams de dépistage permettant de délivrer aux collaborateurs un suivi médical individuel approfondi et adapté qu'au niveau collectif, par l'évaluation et la maîtrise des risques professionnels :

- politique hygiène et sécurité mise en place depuis de nombreuses années sur les sites industriels et logistiques,
- système de management de la sécurité mis en place sur les sites industriels et en cours au sein de la recherche. La quasi-totalité des usines du groupe sont certifiées ISO 9001, 37 sont certifiées 14001, et des démarches de certification OHSAS 18001 ont été engagées,
- mise en œuvre de démarches d'évaluation des risques sur l'ensemble des sites,
- prise en charge des risques spécifiques au sein de chaque secteur d'activité.

La démarche Santé/Sécurité s'inscrit dans une démarche d'ensemble, conduite en étroite collaboration avec les médecins du travail, les responsables sécurité et les CHSCT.

### Démarches faites en Ergonomie

L'analyse des conditions de travail, notamment en matière d'ergonomie, est menée non seulement sur les sites industriels et logistiques mais également sur les sites administratifs, en particulier pour les collaborateurs travaillant sur écran. Ces démarches sont menées par les services sécurité, les médecins du travail et les CHSCT.

Elles reposent sur une analyse des situations de travail (audits d'ergonomie) permettant d'établir une cartographie des postes.

Ces audits ont permis :

- d'identifier des actions correctives et préventives,
- de mettre en place des actions relatives à l'organisation du travail,
- de développer des formations à destination des collaborateurs.

## Formation

### Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2005

Montant consacré à la formation (en milliers d'euros)	12 080
% de la masse salariale	4,2%

Nombre de personnes formées : 3 858  
soit 67,7% de l'effectif au 31.12.2005

Nombre d'actions de formation : 7 410

soit deux actions de formation par personne formée.

Nombre d'heures de formation : 125 451 h

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, conformément à la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie et à l'accord de branche de la chimie signé le 15 novembre 2004, les collaborateurs de L'Oréal ayant un an d'ancienneté au 31 décembre de l'année antérieure peuvent bénéficier du Droit Individuel à la Formation (D.I.F.). En 2005, 17 personnes ont bénéficié du D.I.F. Le site intranet RH de L'Oréal met à disposition des collaborateurs, des informations complètes sur leurs droits en matière de formation professionnelle et de D.I.F.

## Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le nombre de personnes handicapées en 2005 était de 104 personnes, soit 1,8% de l'effectif.

Le recours à la sous-traitance à des ateliers protégés et à des centres d'aide par le travail a représenté 129 321,63 euros.

L'accueil de personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la politique de L'Oréal en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés d'emploi. L'Oréal recrute des collaborateurs handicapés, procède à l'aménagement des postes de travail et des locaux, notamment en matière d'accessibilité.

L'Oréal collabore avec des ateliers protégés et des centres d'aides par le travail pour la réalisation de tâches variées (mailing, conditionnement de produits, réponses aux candidatures...).

En 2005, L'Oréal a renforcé sa politique d'emploi des personnes handicapées avec :

- la réalisation d'un audit sur l'accessibilité des locaux du groupe (22 sites audités) et la mise en place d'un plan d'actions pour 2006,
- la participation à des forums d'information et de recrutement dédiés à des personnes handicapées : Journée handicap de Vedioorbis le 25 mai, Forum AFIJ (Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) le 31 mai et le 06 octobre 2005, Jobdating de l'ADAPT le 14 novembre 2005 dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. L'objectif est de développer de nouvelles sources de recrutement.

### Insertion

L'Oréal a établi, depuis plus de dix ans, de nombreux partenariats avec des professionnels de l'insertion : associations, entreprises d'insertion, missions locales... Dans le cadre de projets communs, L'Oréal s'appuie sur l'expertise et le savoir-faire de ces partenaires notamment en matière de suivi social, qui sont essentiels pour la qualité et la pérennité des actions menées.

Quelques exemples :

- Renforcement du partenariat entre L'Oréal et l'association de quartier Sadakka à Aulnay-sous-Bois (93). En plus de la gestion de services de proximité destinés aux collaborateurs (repasage/pressing/retouches) Sadakka a bénéficié de dons matériels et financiers de la part des collaborateurs de L'Oréal (Opération « je te donne ») et de dons de produits de la part de l'entreprise.
- Mise en place d'un partenariat local entre l'usine Soproréal à Aulnay-sous-Bois (93) et la maison de l'emploi d'Aulnay-sous-Bois (Aulnay Interim) dans le cadre d'un programme d'intérim d'insertion. Ce projet a permis l'accueil en contrat d'insertion professionnelle intérimaire de 8 personnes avec la mise en place de formations spécifiques au métier d'opérateur de conditionnement.
- Implication de collaborateurs de L'Oréal dans le cadre de la Fondation de la 2<sup>e</sup> Chance sous la forme d'actions de parrainage à destination de personnes confrontées à des épreuves de vie d'origines diverses et qui manifestent une réelle volonté de saisir la chance qui leur est offerte. Depuis 1998, plus de 80 personnes ont ainsi été parrainées sur 4 sites de L'Oréal en France.
- Les laboratoires de la recherche appliquée et du développement capillaire ont mis en place en 2005 un partenariat avec l'hôpital Gouin à Clichy (92) dans le cadre de la création d'un « espace beauté » au sein de l'hôpital destiné aux personnes hospitalisées.

Depuis 1997, L'Oréal récompense les actions les plus innovantes et les plus exemplaires menées au sein de l'entreprise dans le domaine de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté et permet ainsi des échanges d'expériences entre les différentes entités. Le Trophée L'Oréal « Initiatives pour l'insertion » a désormais une dimension internationale grâce à la participation de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de la Finlande, du Brésil et des Etats-Unis.

## Œuvres sociales

### Répartition des dépenses de l'entreprise

En milliers d'euros	2005
<b>Logement</b>	
Versement au 1% logement	1 269
<b>Transport</b>	
Navettes	153
<b>Restauration</b>	
Restaurant d'entreprise	6 319
<b>Divers</b>	
Fête des Catherinettes, fête des anciens...	1 303
<b>Total</b>	<b>9 043</b>

Versement au Comité central d'entreprise et aux trois CE de L'Oréal : 1 361 milliers d'euros

### Importance de la sous-traitance

En milliers d'euros	2005
Achat de sous-traitance	3 910
Travaux à façon exécutés	247 942

### Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

L'Oréal attache une importance particulière au respect du Droit des Etats dans lesquels ses filiales exercent leur activité. La culture de L'Oréal repose sur des principes éthiques forts qui ont fondé son développement. Ces principes ont été formalisés au sein d'une charte éthique rappelant les valeurs fondamentales et les principes d'actions auxquels L'Oréal est attaché. La charte éthique a été remise en 2000 aux 50 000 collaborateurs du groupe et chaque nouveau collaborateur la reçoit personnellement dès son arrivée.

Le groupe prohibe le recours au travail forcé, interdit le travail des jeunes de moins de 16 ans et exige que ces principes soient respectés par ses sous-traitants et fournisseurs ainsi que le précisent les Conditions générales d'achat du groupe. A ce titre, il est rappelé que « le fournisseur devra se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et respecter des Conventions fondamentales de l'OIT, à savoir C87 et C98 sur la liberté syndicale, C29 et C105 sur l'abolition du travail forcé, C111 et C100 sur l'égalité et enfin, C138 et C182 sur l'élimination du travail des enfants. »

### Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements de L'Oréal sont situés en région parisienne : Paris, Clichy-la-Garenne, Roissy Charles de Gaulle, Saint-Ouen, Asnières, Aulnay-sous-Bois, Chevilly-Larue, Marly-la-Ville, Tremblay-en France. Au cours des trois dernières années sur l'ensemble de ces sites, L'Oréal a procédé à 2 211 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

L'Oréal a versé en 2005, 15 490 milliers d'euros au titre de la taxe professionnelle.

### **Relation avec les établissements d'enseignement et les associations**

#### *Les établissements d'enseignement*

Depuis plus de 30 ans L'Oréal développe des partenariats étroits avec les universités, les grandes écoles de gestion, d'ingénieurs et de recherche.

L'Oréal offre ainsi la possibilité aux étudiants de découvrir l'entreprise au cours de leur cursus en leur proposant chaque année plus de 500 stages dans tous les métiers. En 2005, L'Oréal a accueilli 553 stagiaires conventionnés. Des conférences, des visites d'usine, des études de cas L'Oréal sont également proposées.

Dans le cadre de la politique d'apprentissage, des relations privilégiées ont été développées avec des établissements préparant aux différents métiers de l'entreprise, à tous les niveaux de qualification et dans tous les domaines professionnels : participation à des jury, rencontre des maîtres d'apprentissage au sein des CFA, organisation de visites d'entreprise.

En signant en mai 2005 la Charte de l'Apprentissage, qui s'applique aux apprentis recrutés en France, L'Oréal réaffirme son engagement à :

- valoriser le rôle des tuteurs et les accompagner par la formation,
- respecter, lors du recrutement des apprentis, la diversité de la société française, et notamment sa diversité culturelle et ethnique, à tous les niveaux de qualification,
- intensifier la collaboration entre les organismes de formation et les entreprises dans le but d'améliorer la qualification des jeunes.

L'excellence de l'apprentissage facilite l'accès à l'emploi, améliore la gestion des ressources humaines et favorise la diversité. Depuis 1993, le groupe a accueilli en France 2 224 apprentis, dont 1 008 à L'Oréal SA ; 372 apprentis diplômés ont été embauchés depuis 1994, dont 175 à L'Oréal SA, soit 25 % des apprentis diplômés.

281 apprentis étaient présents au 31 décembre 2005, dont 144 à L'Oréal SA, en coopération avec 93 CFA dont 55 pour L'Oréal SA. 91 % des apprentis préparent un diplôme de niveau bac+2 et au-delà. Le taux de réussite au diplôme est de 86 %.

Une évaluation qualitative des CFA est effectuée chaque année.

#### *Les associations de défense de l'environnement*

L'Oréal poursuit son engagement en faveur de la protection de l'environnement, de l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail à travers une politique Sécurité Hygiène Environnement (SHE) rigoureuse.

Cette politique correspond à la responsabilité civique de l'Entreprise. Sur tous les sites (industriels, laboratoires de recherche et administratifs), des procédures et des outils ont été mis en place pour mesurer les résultats en terme de protection de l'environnement.

Les critères écologiques sont suivis à l'aide de tableaux de bord mensuels. Un responsable environnement est chargé de définir sur chaque site des programmes concrets d'amélioration, de formation et d'information. Un prix interne SHE-Initiatives Civiques anime, motive et récompense les efforts des sites.

Pour développer la conscience et améliorer la connaissance des collaborateurs sur l'environnement, L'Oréal a développé un programme d'autoformation, à travers des exemples concrets, des collaborateurs à l'environnement sur leur lieu de travail. Ce module e-learning a été mis en ligne en février 2005.

Par ailleurs, L'Oréal est membre d'associations de protection de l'environnement au niveau national (par exemple Eco-Emballages), européen (par exemple *European*) et international (par exemple *World Business Council for Sustainable Development*). L'Oréal est intégré à de nombreux groupes de travail, lieux privilégiés d'échanges d'expertises et de conseils.

#### *Les associations de défense des consommateurs*

L'Oréal est attaché à la qualité et à la pérennité de ses relations avec tous les acteurs de l'environnement social et économique. Le respect du consommateur est à ce titre rappelé dans la charte éthique, L'Oréal s'imposant d'innover à partir de réelles avancées techniques reposant sur un investissement continu dans la Recherche, de mettre sur le marché des produits dont l'efficacité est prouvée et dont la sécurité est assurée par des tests rigoureux d'innocuité et de tolérance, sans recourir à l'expérimentation animale. La production industrielle répond à des normes d'hygiène rigoureuses et inclut des contrôles de qualité stricts à chaque stade de la fabrication.

### **Développement régional et population locale**

Parce que le métier de L'Oréal est au cœur de la vie quotidienne et du bien-être des personnes, le groupe est étroitement impliqué dans la vie des communautés qui accueillent ses activités. L'Oréal se doit d'agir, par son comportement, en entreprise citoyenne et souhaite apporter sa contribution à des projets utiles à la collectivité.

D'une manière générale, les établissements de L'Oréal et ses filiales développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles elles opèrent et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement et de créer des conditions de travail exemplaires pour leurs collaborateurs.

Les concours internes Sécurité Hygiène Environnement Prix Initiatives Civiques viennent traduire, par la remise d'un prix, l'engagement, la mobilisation et l'implication d'un site (usine, centrale de distribution, site administratif) vis-à-vis de la communauté dans laquelle il exerce. Les meilleures initiatives locales, menées chaque année en partenariat avec les mairies, riverains, écoles en matière de solidarité, d'éducation ou d'environnement, se voient ainsi récompensées.

L'Oréal souhaite manifester par ces initiatives sa citoyenneté et l'ancrage solide du respect de l'éthique envers la communauté environnante.



## Options d'achat et de souscription d'actions chez L'Oréal

### Un intérêt commun pour les salariés et les actionnaires

La Direction Générale et le Conseil d'Administration rappellent l'importance accordée au rapprochement entre les intérêts des bénéficiaires de stock-options et les intérêts des actionnaires eux-mêmes. Les salariés bénéficiaires et les actionnaires partagent la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

### Autorisation au Conseil d'Administration d'attribuer des options sur les actions de la société L'Oréal

L'Assemblée Générale du 22 mai 2003 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de consentir, au bénéfice des cadres de la société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société ou à la souscription d'actions nouvelles. Cette autorisation a été donnée pour une période de trente-huit mois ; elle permet au Conseil d'Administration de disposer de la plus grande flexibilité possible afin d'encourager la motivation des bénéficiaires, quel que soit le contexte. En 2005, le Conseil a procédé à de nouvelles attributions sachant que les options sont consenties sans décote.

### Indisponibilité de cinq ans

Les options sont soumises à une période d'indisponibilité contractuelle de cinq ans, la validité d'une attribution est de dix ans. Cette disposition garantit que l'attribution d'options est bien, dans la durée, un élément moteur du développement à long terme du groupe. Les stock-options sont destinées à associer, motiver et fidéliser plus particulièrement les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe. Elles participent aussi à la volonté de L'Oréal d'encourager ou d'attirer des talents.

### Nombre de salariés concernés

En 2005, sur proposition de son Président et du Comité « Management et Rémunérations », le Conseil d'Administration a souhaité à nouveau donner à des collaborateurs la possibilité d'être associés plus étroitement à la marche de l'entreprise.

En juin et novembre 2005, L'Oréal a attribué un total de 6400000 options d'achat ou de souscription d'actions à 773 bénéficiaires. Ce qui porte à 3063 au 31 décembre 2005, le nombre de bénéficiaires de plans d'options depuis l'origine.

### Avec l'obligation de respecter le Code de déontologie boursière

Les bénéficiaires d'options sont tenus de respecter les règles en matière de déontologie boursière qui leur sont rappelées au moment où ils reçoivent le règlement du plan dont ils bénéficient. Ils doivent, s'ils souhaitent vendre des actions après avoir levé leurs options, s'assurer qu'ils ne se trouvent pas soit dans une période sensible, soit dans une situation où, détenant une information privilégiée, son exploitation pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action en Bourse.

### Plans d'options d'achat et de souscription d'actions de L'Oréal SA en cours<sup>(1)</sup>

Les plans d'options en cours à L'Oréal, au 31 décembre 2005, sont des plans d'achat ou de souscription d'actions. Leur situation, à cette date, est la suivante :

Date d'attribution	17.10.1997	15.10.1998	08.12.1998	14.10.1999	07.12.1999	05.04.2000	28.09.2000	07.12.2000	28.03.2001
Nombre d'options non exercées au 31.12.2005 dont Comité de Direction <sup>(2)</sup>	2 500 000 995 000	1 400 000 150 000	1 100 000 -	2 250 000 550 000	1 500 000 525 000	1 200 000 -	3 800 000 310 000	450 000 -	2 500 000 360 000
Nombre de dirigeants/ Nombre total de bénéficiaires	8/102	2/70	0/110	8/133	6/200	0/234	7/707	0/109	4/521
Date de première levée	18.10.2002	14.10.2003	09.12.2003	14.10.2004	08.12.2004	06.04.2005	29.09.2005	08.12.2005	29.03.2006
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.2005 dont Comité de Direction <sup>(3)</sup>	1 004 400 633 000	606 900 150 000	701 500 -	1 975 000 550 000	1 424 500 525 000	1 157 000 -	3 737 000 310 000	437 500 -	2 500 000 360 000
Date d'expiration	17.10.2007	15.10.2008	08.12.2008	15.10.2009	07.12.2009	05.04.2010	28.09.2010	07.12.2010	28.03.2011
Prix d'acquisition (en euros)	34,01	39,41	48,46	57,60	61,00	65,90	83,00	89,90	79,60

Date d'attribution	18.09.2001	08.10.2001	26.03.2002	04.09.2002	03.12.2003	24.03.2004	01.12.2004	29.06.2005	30.11.2005
Nombre d'options non exercées au 31.12.2005 dont Comité de Direction <sup>(2)</sup>	2 500 000 655 000	225 000 -	2 500 000 360 000	2 500 000 280 000	5 000 000 1 000 000	2 000 000 435 000	4 000 000 1 555 000	400 000 300 000	6 000 000 2 275 000
Nombre de dirigeants/ Nombre total de bénéficiaires	7/441	0/109	8/410	6/394	1/693	6/257	10/274	2/3	10/771
Date de première levée	19.09.2006	09.10.2006	27.03.2007	05.09.2007	04.12.2008	25.04.2009	02.12.2009	30.06.2010	01.12.2010
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.2005 dont Comité de Direction <sup>(2)</sup>	2 493 500 655 000	218 750 -	2 500 000 360 000	2 500 000 280 000	4 997 500 1 000 000	2 000 000 435 000	3 995 000 1 555 000	400 000 300 000	6 000 000 2 275 000
Date d'expiration	18.09.2011	08.10.2011	26.03.2012	04.09.2012	03.12.2013	24.03.2014	01.12.2014	29.06.2015	30.11.2015
Prix d'acquisition (A) ou de souscription (S) (en euros)	77,60 (A)	76,50 (A)	81,65 (A)	76,88 (A)	63,02 (S)	64,69 (S)	55,54 (S)	60,17 (S)	61,37 (S)
					71,90 (A)				62,94 (A)

(1) Il n'y a aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions dans les sociétés filiales de L'Oréal.

(2) Comité de Direction en exercice le jour de l'attribution.

(3) Le plan d'options du 3 décembre 2003 est composé, pour moitié, d'une offre d'options de souscription au prix de 63,02 euros (S) et, pour moitié, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 71,90 euros (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, à parts égales, d'options de souscription et d'options d'achat.

Le plan d'options du 30 novembre 2005 est composé, pour 70%, d'une offre d'options de souscription au prix de 61,37 euros (S) et, pour 30%, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 62,94 euros (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, dans cette proportion, d'options de souscription et d'options d'achat. Il n'y a eu aucun rompu.

NB : les nombres d'options et les prix mentionnés tiennent compte des ajustements liés aux opérations financières réalisées sur le capital, tels que l'échange des certificats d'investissement contre des actions réalisées en 1993, l'attribution gratuite d'une action pour dix anciennes en 1996 et la division du nominal de l'action par dix en 2000.

### Autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2005 de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il est possible d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Le Conseil d'Administration a proposé d'être doté dès 2005 de la faculté d'utiliser ce nouveau dispositif. Il s'agit, là aussi, de disposer de la plus grande flexibilité possible afin de motiver les bénéficiaires.

Une autorisation a été consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 26 avril 2005, pour une durée de 15 mois de manière à ce que son expiration coïncide avec l'expiration des autorisations d'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2003 pour une durée de 38 mois.

En 2005, le Conseil d'Administration n'a pas décidé d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

### ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2005

En ce qui concerne le Gouvernement d'Entreprise, L'Oréal applique les recommandations de l'AFEP et du MEDEF selon les modalités décrites dans le Rapport du Président qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil. Le Conseil adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission.

Le Conseil fait part ici des dispositions prises en matière d'organisation du Conseil, ceci dans le prolongement de sa présentation dans le tome 1 de ce Rapport Annuel, dans un chapitre sur le Gouvernement d'Entreprise.

Le Conseil d'Administration a arrêté son Règlement Intérieur lors de sa réunion du 2 septembre 2003 et l'a mis à jour le 1<sup>er</sup> décembre 2004. Il est joint au présent Rapport. Ce Règlement Intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements, mais aussi de son propre mode de fonctionnement. Dans ce cas, le nouveau Règlement Intérieur est rendu public dans les meilleurs délais, sur le site Internet par exemple.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal était composé de treize membres au 31 décembre 2005 : trois membres issus de la famille de Madame Bettencourt, trois de Nestlé, le Président, également Directeur Général de L'Oréal, un ancien salarié dont le statut a pris fin depuis plus de 12 ans et cinq personnalités extérieures.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice 2005, par chacun des mandataires sociaux figure dans les annexes au Rapport de Gestion.

Le Conseil a constitué en son sein 3 Comités d'études chargés de préparer ses délibérations. Le Comité « Stratégie et Réalisations », le Comité « Management et Rémunérations » et le Comité d'Audit. La composition de ces Comités est donnée dans le chapitre Gouvernement d'Entreprise du Rapport Annuel (tome 1), leurs missions sont précisées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et leurs travaux en 2005 sont détaillés dans le Rapport du Président joint à ce Rapport de Gestion. Les Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont donc pas de pouvoir de décision.

### Hommage à Monsieur François Dalle

Après la disparition de Monsieur François Dalle en août 2005, le Conseil a souhaité lui rendre hommage. Il a évoqué sa mémoire en rappelant toute sa longue carrière chez L'Oréal, son investissement personnel et son rôle très important dans le développement international du groupe. Entré chez L'Oréal en 1942, Monsieur Dalle avait quitté ses fonctions de Président-directeur général en 1984. Nommé administrateur en 1950, il n'avait pas souhaité le renouvellement de son mandat en avril 2005. Monsieur Owen-Jones avait alors informé le Conseil de cette décision, avec regret.

En introduction à ce Rapport Annuel, dans le premier tome, L'Oréal et le Conseil d'Administration rendent hommage à Monsieur François Dalle en évoquant sa contribution exceptionnelle à la construction, la croissance et l'internationalisation du groupe.

### Nomination de nouveaux administrateurs en 2005

Le Conseil a proposé la candidature en 2005 de deux nouveaux administrateurs à soumettre au vote des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale : Monsieur Werner Bauer, Directeur Général de Nestlé SA, en charge de la Recherche et de la Production, et Monsieur Louis Schweitzer, Président-directeur général de Renault.

Monsieur Bauer (55 ans), depuis 1990 chez Nestlé, Directeur Général depuis 2002, est un scientifique, rompu aussi à la conduite des affaires, passionné par les produits et par l'innovation.

Monsieur Schweitzer (63 ans), depuis 1986 chez Renault, Président-directeur général de 1992 à 2005, est un industriel tout à fait éminent, dont la vision stratégique est saluée dans le monde entier.

Le mardi 26 avril 2005, l'Assemblée Générale a nommé Messieurs Bauer et Schweitzer administrateurs de L'Oréal pour une période de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 appelée à statuer sur les comptes de 2008.

### Renouvellement de mandats d'administrateur en 2005

Le mandat d'administrateur de Madame Françoise Bettencourt Meyers, Monsieur Peter Brabeck-Letmathe et Monsieur Jean-Pierre Meyers a été renouvelé par l'Assemblée Générale du mardi 26 avril 2005 pour une période de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 appelée à statuer sur les comptes de 2008.

### Conventions réglementées

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005.

## RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Comité « Management et Rémunérations », Comité d'études du Conseil dont le Président traite dans son Rapport sur « les conditions de l'organisation et de la préparation des travaux du Conseil d'Administration », s'est réuni quatre fois en 2005, les 7 février, 11 avril, 28 juin et 30 novembre, en présence de tous ses membres, sauf pour sa dernière réunion, et en toute indépendance.

Le Comité « Management et Rémunérations » est, d'abord, chargé par le Conseil d'Administration d'examiner les conditions dans lesquelles les rémunérations des mandataires sociaux leur sont servies, et de lui rendre compte.

Le Comité « Management et Rémunérations » a, également, pour mission, de préparer pour le Conseil d'Administration, pour chaque mandataire social, des propositions de rémunération, comportant une partie fixe et une partie variable, et d'attribution de stock-options.

Le Comité prépare, chaque année, ses propositions de rémunération des mandataires sociaux, en deux temps :

- au début de chaque exercice, le Comité « Management et Rémunérations » soumet à la décision du Conseil le montant de la part fixe de la rémunération de chacun des mandataires, en établissant d'abord un objectif de rémunération annuelle pour chacun d'entre eux et en suivant, ensuite, une règle simple selon laquelle la partie fixe peut représenter environ la moitié de cet objectif.

Le Comité « Management et Rémunérations » soumet, en même temps, au Conseil d'Administration, les règles et les critères d'établissement de la part variable de la rémunération de chaque mandataire, pour l'exercice à venir ; ces règles et ces critères sont, ainsi, revus chaque année et sont retenus en fonction de leur pertinence, et de leur cohérence, avec les objectifs généraux de développement de l'entreprise assignés par le Conseil,

- à la fin de l'exercice, Le Comité « Management et Rémunérations » soumet au Conseil une proposition pour la part variable de la rémunération de chaque mandataire social, pour l'exercice écoulé, établie selon les règles et les critères retenus, en début d'exercice, par le Conseil.

Le Conseil a fixé une règle simple, selon laquelle la part variable est déterminée :

- pour moitié en se fondant sur une analyse de la performance de l'entreprise résultant de l'examen d'importants indicateurs économiques, témoignant, notamment, de l'évolution du chiffre d'affaires, du résultat, de la rentabilité, de la productivité ou encore des parts de marché,
- et pour moitié sur une appréciation des aspects qualitatifs du management, comme la pertinence des choix stratégiques, les perspectives des produits et des marchés, les projets de la Recherche, le renouvellement des structures, la capacité de fédérer les équipes, l'image projetée de l'entreprise, ou encore la qualité de la communication.

Le Comité note les évolutions constatées dans ces différents domaines et, sur ces bases, propose au Conseil de fixer le montant définitif de la partie variable de la rémunération de chaque mandataire social, pour l'année écoulée.

Le Comité « Management et Rémunérations » formule, en même temps, des propositions d'attribution d'options pour les mandataires sociaux.

Le Comité, afin que soient offertes aux mandataires sociaux des rémunérations et des options de nature à les attirer, les motiver et les fidéliser, est guidé dans ses réflexions par deux principes clairs :

- la rémunération en espèces doit être modulée en fonction de leurs responsabilités effectives, et être compétitive avec les rémunérations offertes, pour de semblables responsabilités, par les grandes sociétés internationales de biens de grande consommation, qui opèrent sur des marchés similaires. Elle doit dépendre, également, dans la détermination de sa part variable, de la performance de la société, et du rôle qu'y prend chacun des mandataires sociaux,
- des stock-options doivent être attribuées aux mandataires sociaux dans le but de les intéresser au développement à long terme de la valeur de l'entreprise et au cours de son action en Bourse et ce, à raison de leur contribution à cette valorisation. Suivant cette approche, le Comité « Management et Rémunérations » fait donc ses propositions au Conseil, au terme de deux analyses indépendantes :

- l'une de la performance de l'entreprise et de la performance de chacun de ses mandataires, qui l'amène à formuler ses propositions de rémunérations,
- l'autre des perspectives de valorisation du titre, qui le conduit à ses propositions d'attributions d'options.

Le Comité veille à formuler au Conseil des propositions de rémunérations, sans considération du cours du titre en Bourse, comme il veille à formuler des attributions d'options, sans se référer à la performance immédiate de l'entreprise.

Lors de sa dernière réunion de l'année 2005, le Comité « Management et Rémunérations » a formulé les propositions suivantes que le Conseil a fait siennes.

## Rémunération de la Direction Générale

La rémunération brute globale versée au Président-directeur général, au titre de l'exercice 2005, a été fixée par le Conseil d'Administration à 7 358 343 euros, avantages en nature et jetons de présence compris, dont 3 750 000 euros constituent la partie fixe, 3 500 000 euros la part variable, 87 937 euros les jetons de présence et 20 406 euros les avantages en nature. Le Président-directeur général dispose d'une voiture de fonction et d'un chauffeur. Les rémunérations arrêtées par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2005, et des années précédentes, sont les suivantes :

	2003	2004	2005
<b>Eléments de la rémunération</b>			
Rémunération fixe versée	3 000 000	3 500 000	3 750 000
Rémunération variable versée	3 500 000	3 000 000	3 500 000
Jetons de présence dus	76 184	75 874	87 937
Avantages en nature	19 333	20 509	20 406
Rémunération annuelle	6 576 193	6 596 383	7 358 343
	+5%	+0,3%	+11,6%

## Options attribuées à la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a consenti au Président-directeur général, le 30 novembre 2005, une attribution de 1 000 000 d'options, dont 700 000 options de souscription d'actions, au prix de 61,37 euros, et 300 000 options d'achat d'actions, au prix de 62,94 euros, qui pourront être exercées normalement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Le Président-directeur général a levé, le 15 décembre 2005, 250 000 options d'achat d'actions sur les 500 000 options qui lui avaient été consenties par le Conseil d'Administration le 17 octobre 1997 au prix de 34,01 euros par action.

Les options qui lui ont été consenties par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2005, et des années précédentes, sont les suivantes :

Date d'attribution par le Conseil d'Administration	Nombre d'options attribuées	Date de 1 <sup>re</sup> levée possible	Date d'expiration	Prix (en euros) d'acquisition (A) ou de souscription (S)
17.10.1997	500 000	18.10.2002	17.10.2007	34,01 (A)
15.10.1998	100 000	14.10.2003	15.10.2008	39,41 (A)
08.12.1998	-	-	-	-
14.10.1999	200 000	15.10.2004	14.10.2009	57,60 (A)
07.12.1999	300 000	08.12.2004	07.12.2009	61,00 (A)
05.04.2000	-	-	-	-
28.09.2000	150 000	29.09.2005	28.09.2010	83,00 (A)
07.12.2000	-	-	-	-
28.03.2001	200 000	29.03.2006	28.03.2011	79,60 (A)
18.09.2001	300 000	19.09.2006	18.09.2011	77,60 (A)
08.10.2001	-	-	-	-
26.03.2002	-	-	-	-
04.09.2002	-	-	-	-
03.12.2003	1 000 000	04.12.2008	03.12.2013	63,02 (S) 71,90 (A)
24.03.2004	-	-	-	-
01.12.2004	1 000 000	02.12.2009	01.12.2014	55,54 (S)
29.06.2005	-	-	-	-
30.11.2005	1 000 000	01.12.2010	30.11.2015	61,37 (S) 62,94 (A)

### Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux<sup>(1)</sup>

Le Conseil d'Administration de L'Oréal a pour politique constante d'assimiler les mandataires sociaux à des salariés pour tout élément accessoire lié à leur rémunération. Les mandataires sociaux relèvent, à ce titre, des mêmes régimes que les dirigeants de L'Oréal, notamment en matière de retraite et de prévoyance. Le Conseil n'a pris, en 2005, aucun engagement spécifique à leur égard.

### Jetons de présence et autres avantages

En application du chapitre 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration sur la « Rémunération des administrateurs », les administrateurs de L'Oréal ont perçu au titre de l'exercice 2005, des jetons de présence dans les conditions suivantes :

- une somme de 30 000 euros au titre de la part fixe pour une année complète,
- une somme de 15 000 euros au titre de la part fixe supplémentaire allouée aux membres des Comités d'études pour une année complète,
- une somme complémentaire de 15 000 euros pour les Présidents des Comités d'études,
- une somme de 5 000 euros par réunion du Conseil à laquelle chaque administrateur a effectivement participé.

Ainsi, au titre de l'exercice 2005, pour un montant total de 900 000 euros, les montants distribués aux administrateurs ont été les suivants, sachant que :

- le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois,
- Monsieur Bauer est administrateur depuis l'Assemblée de 2005,
- Monsieur Brabeck-Letmathe est membre de deux Comités du Conseil depuis l'Assemblée,
- Monsieur Dalle a été administrateur jusqu'à l'Assemblée,
- Monsieur Gut a été administrateur et membre de deux Comités du Conseil jusqu'à l'Assemblée,
- Monsieur Schweitzer est administrateur depuis l'Assemblée.

Monsieur Werner Bauer	35 000 euros
Madame Liliane Bettencourt	95 000 euros
Madame Françoise Bettencourt Meyers	55 000 euros
Monsieur Peter Brabeck-Letmathe	70 000 euros
Monsieur Francisco Castañer Basco	85 000 euros
Monsieur François Dalle	20 000 euros
Monsieur Jean-Louis Dumas	55 000 euros
Monsieur Xavier Fontanet	85 000 euros
Monsieur Rainer E. Gut	35 000 euros
Monsieur Bernard Kasriel	70 000 euros
Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière	55 000 euros
Monsieur Jean-Pierre Meyers	85 000 euros
Monsieur Lindsay Owen-Jones	85 000 euros
Monsieur Franck Riboud	45 000 euros
Monsieur Louis Schweitzer	25 000 euros

En 2005, il a été mis à la disposition de l'ancien Président de L'Oréal, une secrétaire, une voiture et un chauffeur, pour un montant de 263 549 euros.

(1) Les engagements en matière de régime de retraite et avantages complémentaires, pour les cadres dirigeants du groupe L'Oréal, sont décrits en page 129 du chapitre « Informations complémentaires » du présent Document.



### Principales attributions d'options à des salariés non mandataires sociaux, et leurs levées

Le nombre total des options attribuées, en 2005, aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu le nombre le plus élevé d'options s'élève à 1 600 000 options d'achat ou de souscription d'actions au prix moyen de 61,42 euros par action, dont 1 500 000 ont été consenties à neuf membres du Comité de Direction, au prix moyen de 61,51 euros par action.

Le nombre total des options levées, en 2005, par les dix salariés non mandataires sociaux ayant levé le nombre le plus élevé d'options s'élève à 556 500 options d'achat d'actions au prix moyen de 20,16 euros par action, dont 39 000 ont été levées par un membre du Comité de Direction, au prix moyen de 34,01 euros par action.

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

### Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

### Capital émis et capital autorisé non émis

Le capital social s'élève à 131 753 932,00 euros. Il est divisé en 658 769 660 actions de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie et portant même jouissance.

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de l'autorisation	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Durée de l'autorisation	Plafond autorisé	Utilisation faite de l'autorisation au cours de l'exercice 2005
Augmentation du capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 avril 2005 (12 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	Autorisation de porter le capital social jusqu'au montant maximum de 200 000 000 euros	Néant
Augmentation du capital social au profit des salariés	26 avril 2005 (13 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	1 % du capital social existant à la date de l'Assemblée ayant consenti l'autorisation (soit un maximum de 6 760 621 actions)	Néant

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dispose d'une autorisation d'attribuer aux cadres de la société et de ses filiales françaises et étrangères des options de souscription d'actions à émettre de la société. Le nombre total des options attribuées dans ce cadre ne peut représenter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital, et l'ensemble des options attribuées, tant d'achat que de souscription, ne peut représenter un nombre d'actions supérieur à 6 % du capital. Cette autorisation a été conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 22 mai 2003 pour une durée maximum de 38 mois.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a procédé à cinq attributions portant sur un total de 13 100 000 options de souscription d'actions :

Date d'attribution	Nombre d'options	Période d'exercice <sup>(1)</sup>
3 décembre 2003	2 500 000	Du 4 décembre 2008 au 3 décembre 2013
24 mars 2004	2 000 000	Du 25 mars 2009 au 24 mars 2014
1 <sup>er</sup> décembre 2004	4 000 000	Du 2 décembre 2009 au 1 <sup>er</sup> décembre 2014
29 juin 2005	400 000	Du 30 juin 2010 au 29 juin 2015
30 novembre 2005	4 200 000	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2010 au 30 novembre 2015
<b>Total</b>	<b>13 100 000</b>	

(1) Sauf levées anticipées par les bénéficiaires en cas de départ non volontaire du groupe selon les modalités prévues par le règlement des plans.

Toutes ces options sont exerçables à raison d'une action nouvelle par option exercée, et sont donc susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions.

Au 31 décembre, 12888750 options demeuraient exerçables, de sorte que le capital potentiel de la société s'élève à 134 331 682,00 euros divisé en 671 658 410 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Il n'existe pas de titres émis par la société donnant accès indirectement au capital.

### Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années

En euros	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant du capital à l'issue de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre d'actions après l'opération
31.12.2001	-	-	-	135 212 432	-	676 062 160
29.04.2004	Fusion absorption de Gesparal	72 808 580	907 375 804	208 021 012	364 042 900	1 040 105 060
	Annulation des actions préalablement détenues par Gesparal	-72 808 580	-907 312 807	135 212 432	-364 042 900	676 062 160
26.04.2005	Annulation d'actions	-3 460 000	-	131 752 432	-17 300 000	658 762 160
16.06.2005	Levée d'options de souscription	1 000	276 700	131 753 432	5 000	658 767 160
26.07.2005	Levée d'options de souscription	500	157 050	131 753 932	2 500	658 769 660

### Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle

Le concert formé par la famille Bettencourt d'une part, et Nestlé SA d'autre part, détient, au 31 décembre 2005, 55,26 % du capital et 58,72 % des droits de vote de la société (voir ci-après « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société »).

### Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital a évolué de la manière suivante :

	31.12.2003		31.12.2004		31.12.2005	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Gesparal <sup>(1)</sup>	364 042 900	53,85 %	-	-	-	-
Famille Bettencourt <sup>(2)</sup>	-	-	185 661 879	27,46 %	185 661 879	28,18 %
Nestlé SA <sup>(2)</sup>	-	-	178 381 021	26,39 %	178 381 021	27,08 %
Public	285 532 860	42,23 %	274 231 460	40,56 %	255 930 710	38,85 %
Actions autodétenues	26 486 400	3,92 %	37 787 800	5,59 %	38 796 050	5,89 %
<b>Total</b>	<b>676 062 160</b>	<b>100,00 %</b>	<b>676 062 160</b>	<b>100,00 %</b>	<b>658 769 660</b>	<b>100,00 %</b>

(1) Gesparal était une société anonyme de droit français, détenue à 51 % par la famille Bettencourt et à 49 % par Nestlé SA. Elle a été absorbée par L'Oréal, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2004, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004. Les actionnaires de Gesparal sont devenus de ce fait directement actionnaires de L'Oréal.

(2) La famille Bettencourt et Nestlé SA agissent de concert (voir ci-après « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société »).

Au cours de la période, la répartition des droits de vote a évolué comme suit (il est rappelé que, de par la loi, les actions autodétenues sont dépourvues de droit de vote, et que, jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004, les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire étaient assorties d'un droit de vote double) :

	31.12.2003		31.12.2004		31.12.2005	
	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Gesparal	727 120 800	71,66 %	-	-	-	-
Famille Bettencourt	-	-	185 661 879	29,09 %	185 661 879	29,95 %
Nestlé SA	-	-	178 381 021	27,95 %	178 381 021	28,77 %
Public	287 554 426	28,34 %	274 231 460	42,96 %	255 930 710	41,28 %
<b>Total</b>	<b>1 014 675 226</b>	<b>100,00 %</b>	<b>638 274 360</b>	<b>100,00 %</b>	<b>619 973 610</b>	<b>100,00 %</b>

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2005, les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction détenaient directement moins de 1 % du capital.

## Participation des salariés dans le capital

La participation du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées s'établit, au 31 décembre 2005, à 3 153 756 actions, soit 0,48 % du capital social, au travers des fonds communs de placement du plan d'épargne entreprise.

## Franchissements de seuils déclarés à la société

Au cours de l'exercice 2005, la société a été avisée des franchissements de seuils légaux de détention de ses droits de vote suivants :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuils déclarés franchis	Sens du franchissement	Détention à la suite du franchissement
13 décembre 2005	13 décembre 2005	Madame Liliane Bettencourt	10 % et 5 % des droits de vote	A la baisse [- 76 440 541 actions <sup>(1)</sup> en usufruit]	5 633 actions et droits de vote
13 décembre 2005	13 décembre 2005	Société Téthys (société par actions simplifiée contrôlée par Madame Liliane Bettencourt)	20 % et 25 % des droits de vote	A la hausse [+ 76 440 541 actions <sup>(1)</sup> en usufruit]	16,58 % du capital et 29,29 % des droits de vote

(1) Madame Françoise Bettencourt Meyers détenant la nue propriété de ces actions.

Par ailleurs, les franchissements de seuils statutaires suivants lui ont été déclarés :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuils déclarés franchis	Sens du franchissement	Détention à la suite du franchissement
20 mai 2005	6 mai 2005	Société Générale (pour le compte de son groupe)	1 % du capital	A la hausse	1,29 % du capital et 1,34 % des droits de vote
16 juin 2005	3 juin 2005	Société Générale (pour le compte de son groupe)	1 % du capital	A la baisse	0,98 % du capital et 1,02 % des droits de vote

## Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société

La société n'a pas connaissance d'autres accords d'actionnaires portant sur les titres composant son capital que celui conclu entre la famille Bettencourt et Nestlé le 3 février 2004.

Un protocole d'accord a été signé le 3 février 2004 entre d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille et d'autre part, Nestlé, prévoyant la fusion absorption de Gesparal par L'Oréal et contenant en outre les clauses suivantes.

### Clauses relatives à la gestion des actions détenues dans le capital de L'Oréal

#### Clause de plafonnement

Les parties se sont engagées à ne pas augmenter directement ou indirectement leurs participations en capital ou en droits de vote dans L'Oréal, par quelque moyen que ce soit, pendant une durée minimum de trois ans à compter du 29 avril 2004, et en tout état de cause pas avant six mois après le décès de Madame Bettencourt.

#### Clause d'incessibilité

Les parties se sont engagées à ne pas céder leurs actions L'Oréal en totalité ou en partie directement ou indirectement, pendant une durée de cinq ans à compter du 29 avril 2004.

#### Exceptions aux engagements de plafonnement et d'incessibilité

a - L'engagement de plafonnement ne s'applique pas si l'augmentation de la participation résulte d'une réduction du nombre d'actions ou de droits de vote de L'Oréal, de l'acquisition par la société de ses propres actions ou de la suspension ou suppression des droits de vote d'un actionnaire.

b - Les engagements de plafonnement et d'incessibilité cessent d'être applicables dans le cas d'une offre publique sur les actions L'Oréal, à compter de la publication de l'avis de recevabilité et jusqu'au lendemain de la publication de l'avis de résultat.

c - En cas d'augmentation du capital social de L'Oréal, les parties peuvent, à condition que l'autre partie ait voté en faveur de l'augmentation de capital, acquérir des actions ou souscrire de nouvelles actions, afin de maintenir leur participation au quantum existant avant ladite opération.

d - Les parties sont libres de procéder à des transferts d'actions L'Oréal en faveur, pour les personnes physiques, d'un ascendant, descendant ou conjoint sous forme de donation et pour les personnes physiques ou morales en faveur de toute société dont la personne procédant au transfert détiendrait plus de 90 % du capital ou des droits de vote.

#### *Clause de préemption*

Les parties se sont consenties réciproquement un droit de préemption sur les actions L'Oréal qu'elles détiennent depuis la fusion et qu'elles détiendront ultérieurement.

Ce droit de préemption entrera en vigueur à l'expiration de la clause d'inaccessibilité pour une durée de cinq années ; par exception, il entrera en vigueur avant l'expiration de la période d'inaccessibilité en cas d'offre publique sur les actions L'Oréal pour une durée débutant le jour de l'avis de recevabilité et se terminant le lendemain de la publication de l'avis de résultat.

#### *Absence de concert avec un tiers*

Les parties se sont interdites pendant une durée de dix années, à compter de la date d'effet de la fusion, de conclure avec un tiers un accord ou un concert relatif aux actions composant le capital social de L'Oréal.

La violation de cet engagement ouvre droit, au profit de l'autre partie, à l'exercice du droit de préemption sur la participation détenue par la partie auteur de la violation, pour un prix par action égal à la moyenne des trente derniers cours de Bourse, avant la notification d'exercice du droit de préemption.

#### **Conseil d'Administration**

Le Protocole ne prévoyait aucune modification du Conseil d'Administration par rapport à sa composition à la date de sa signature, mais l'engagement de vote des parties en faveur de la désignation en qualité d'administrateurs de trois membres proposés par l'autre partie.

La famille Bettencourt et Nestlé se sont également engagées à voter en faveur de la désignation de deux Vice-Présidents du Conseil d'Administration, l'un proposé par la famille Bettencourt, l'autre proposé par Nestlé.

Les parties ont prévu la création d'un comité au sein du Conseil d'Administration de L'Oréal dénommé « Stratégie et Réalisations », qui compte six membres, est présidé par le Président du Conseil d'Administration de L'Oréal et est composé de deux membres proposés par la famille Bettencourt, deux proposés par Nestlé et d'un autre administrateur indépendant. Il se réunit six fois par an.

#### **Durée**

Sauf stipulations contraires, le Protocole restera en vigueur pour une durée de cinq années à compter du 29 avril 2004 et en tout état de cause, jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après le décès de Madame Bettencourt.

#### **Action de concert entre les parties**

Les parties ont déclaré agir de concert pour une durée de cinq ans à compter du 29 avril 2004.

#### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue d'augmenter le capital, soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres**

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital, soit par émission d'actions de numéraire avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, arrivait à expiration lors de l'Assemblée Générale d'avril 2005. Bien qu'elle n'ait pas été mise en œuvre, il était néanmoins proposé de la renouveler. En application des nouvelles dispositions réglementaires applicables en la matière, la durée de la nouvelle autorisation, votée par l'Assemblée et utilisable en une ou plusieurs fois, a été ramenée à 26 mois et compte tenu de cette durée réduite, il a été décidé de fixer à 200 000 000 euros le montant nominal maximal au-delà duquel le capital ne peut être porté (au lieu de 250 000 000 euros dans le cadre de l'autorisation précédente), permettant ainsi une augmentation de capital d'un montant maximum de 64,8 millions d'euros en nominal.

En 2005, le Conseil n'a pas décidé d'augmentation de capital dans les conditions propres à cette résolution.

#### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés**

L'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, s'est prononcée sur une résolution d'augmentation de capital réservée aux salariés dans la mesure où elle a par ailleurs délégué au Conseil d'Administration la compétence pour éventuellement augmenter le capital de la société.

L'Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 225-138 du Code de commerce et à l'article L. 443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire. Cette autorisation était consentie pour une durée de 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée et le nombre total des actions qui peuvent être souscrites par les salariés ne peut être supérieur à 1 % du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration, avec un prix de souscription fixé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

En 2005, le Conseil d'Administration n'a pas décidé d'augmentation de capital réservée aux salariés.

## RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

La société est autorisée à opérer en Bourse ou autrement sur ses propres actions conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans les limites et selon les finalités définies par les autorisations qui lui sont conférées par son Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2005, la société détenait à ce titre 38 796 050 de ses propres actions (soit 5,89 % du capital, dont la valeur évaluée au cours d'achat était de 2 638,2 millions d'euros), dont :

- 25 556 050 sont affectées à la couverture des plans existants d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés du groupe,
- 2 740 000 ont vocation à être annulées, à l'exception de celles susceptibles d'être allouées à de futurs plans d'options d'achat destinés à des salariés du groupe,
- 10 500 000 sont destinées à être annulées.

Au cours de l'exercice, la société a procédé au rachat de 20 000 000 de ses propres actions, pour un montant total de 1 224,6 millions d'euros, dans le cadre de deux programmes successifs :

- l'un, qui avait été décidé par le Conseil d'Administration du 15 juin 2004, et qui s'est poursuivi et achevé pendant la première moitié de l'année ; les 9 500 000 actions acquises dans ce cadre, pour un prix d'achat moyen par action de 58,73 euros, ont vocation à être annulées, à l'exception de celles susceptibles d'être allouées à des plans de stock-options,
- l'autre, dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'Administration du 29 juin 2005 ; ce programme était en cours à la clôture de l'exercice ; les 10 500 000 actions acquises dans ce cadre, pour un prix d'achat moyen de 63,49 euros, ont vocation à être annulées.

Les frais de négociation correspondant à ces achats se sont élevés à 2,51 millions d'euros.

Des informations détaillées sur la réalisation de ces achats d'actions figurent dans le rapport spécial établi conformément à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce ainsi que dans la rubrique « Rachats par la Société de ses propres actions – informations détaillées » du Document de Référence.

Par ailleurs, 1 038 600 actions acquises antérieurement ont été cédées à des bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui les avaient exercées.

## MODIFICATION DES STATUTS

Après avoir assoupli les conditions d'accès des actionnaires nominatifs aux Assemblées Générales en 2004, les actionnaires de L'Oréal réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en avril 2005 ont décidé de modifier l'article 12 des statuts pour faciliter l'accès des actionnaires au porteur aux Assemblées en ramenant le délai d'immobilisation des actions au porteur à trois jours avant la réunion (contre cinq jours auparavant).

**Le Conseil d'Administration**



# Annexes au Rapport de Gestion

## RAPPORT 2005 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORÉAL

L'article L. 225-37 du Code de commerce, alinéa 7, fait obligation au Président de présenter un Rapport, joint au Rapport de Gestion :

« Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un Rapport joint au Rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de Contrôle Interne mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

### Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

La composition du Conseil d'Administration, ses pratiques et son mode de fonctionnement, que les administrateurs évaluent tous les ans depuis 1996 dans la dernière réunion de l'année, sont traités dans le Document de Référence dans un chapitre sur le Gouvernement d'Entreprise (tome 1), dans le Rapport de Gestion puis dans ce Rapport du Président du Conseil d'Administration (tome 2).

Le Conseil d'Administration de L'Oréal mène ses travaux dans le cadre d'un code de bonne conduite, de manière collégiale et dans un souci éthique. Il confie des missions préparatoires à des Comités d'études spécialisés dont les membres sont des administrateurs.

### Un code de bonne conduite dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations

Les travaux du Conseil s'organisent autour d'un Règlement Intérieur qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil dans son ensemble et les administrateurs en particulier s'astreignent naturellement. Le Règlement Intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil et celui de ses Comités d'études, dans l'intérêt de la société et de tous ses actionnaires.

Les administrateurs, qui ont un devoir de vigilance, ont à nouveau en 2005 exercé leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur a permis de participer, en toute indépendance, aux travaux puis décisions collégiales du Conseil et, le cas échéant, aux travaux préparatoires puis propositions des Comités.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit disposer des informations indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou de ses Comités. En 2005, les administrateurs ont constaté des progrès dans ce domaine et ont proposé de nouvelles améliorations qui seront mises en œuvre dès le début de l'année 2006.

### De bonnes pratiques, un comportement éthique

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2005, avec un taux de présence de ses membres de près de 88%. Les administrateurs sont assidus et présents également à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil recherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi, assure les conditions d'un bon gouvernement de l'entreprise.

Nommés par les actionnaires, les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière du groupe et participent à la définition de sa stratégie. Ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Le Conseil, avec la Direction Générale, a contribué à la mise en place dans le groupe d'un Code de déontologie boursière et s'assure de sa mise à jour régulière. Ce code, qui mentionne les textes de loi, règlements et recommandations à respecter, rappelle qu'une information privilégiée ne doit être transmise et ne doit être utilisée qu'à des fins professionnelles. Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action. Chez L'Oréal, cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du groupe ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un programme, à un projet ou à une opération financière donnés.

Le Code de déontologie boursière incite à la plus grande prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée de traiter ou de faire traiter des opérations financières sur les titres L'Oréal en Bourse et souligne que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales.

Dans le Règlement Intérieur du Conseil, il est demandé tout spécialement à l'administrateur de s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres L'Oréal pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose, dans le cadre de ses fonctions particulières, d'informations privilégiées. Enfin, les administrateurs communiquent sur chaque transaction réalisée par eux ou leurs proches sur le titre L'Oréal.

### Un conseil qui évalue périodiquement sa structure, son organisation et son mode de fonctionnement

Le Conseil d'Administration a retenu une méthode d'évaluation de ses travaux proche des préoccupations des administrateurs, dans le cadre strict de leurs responsabilités. Une fois par an, depuis 1996, le Conseil procède, à partir d'entretiens organisés par son Secrétaire sur la base des réglementations, recommandations et bonnes pratiques de place, à une évaluation formalisée de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement. Il prend, le cas échéant, des mesures d'amélioration.

Ainsi, en 2005, deux nouveaux administrateurs ont rejoint le Conseil, avec des connaissances et des compétences venant compléter celles des autres administrateurs.

En 2005, le Conseil s'est félicité du fait que plus de dirigeants sont intervenus dans les réunions pour présenter et débattre des conditions dans lesquelles par exemple les pays et les marques sous leur responsabilité se développent. Le Conseil souhaite continuer dans cette voie de progrès. Ceci permet de mieux connaître les principaux responsables et d'aborder toujours plus en profondeur tous les aspects de la stratégie du groupe.

Enfin, le Conseil a encouragé ses Comités d'études à faire plus régulièrement le compte rendu de leurs travaux, indispensables pour la qualité de ses débats.

### **Des Comités d'études actifs dans la préparation des travaux du Conseil**

#### *Le Comité « Stratégie et Réalisations »*

Le Comité « Stratégie et Réalisations » a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine notamment les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale avec leurs conséquences en matière économique et financière, les opportunités d'acquisitions, les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan. Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

Le Comité est composé de six administrateurs de L'Oréal, dont deux membres appartenant à la famille Bettencourt et deux membres émanant de Nestlé. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration et un autre administrateur indépendant en fait également partie. Créé en avril 2004, le Comité s'est réuni cinq fois en 2005.

En 2005, outre l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de L'Oréal dans le cadre de la conjoncture internationale, le Comité a examiné la situation des grands pays en terme de performance, de parts de marchés et de positionnement par rapport à la concurrence.

Le Comité a également étudié la situation de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis ainsi que des dossiers de croissance externe possible. Il est rappelé à ce sujet que les opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la société, sont soumises au Conseil.

#### *Le Comité d'Audit*

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend les Commissaires aux Comptes et les dirigeants de la société responsables notamment de l'établissement des comptes et du Contrôle Interne. Il examine les principes et les méthodes, le programme et les objectifs ainsi que les conclusions générales des missions de contrôle de l'Audit Interne.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de la lui soumettre. Par ailleurs, si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil. Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information.

En 2005, le Comité s'est réuni quatre fois en présence de tous ses membres, en toute indépendance. Les principaux thèmes examinés avec les responsables en charge de ces domaines dans la société, ont d'abord porté sur les provisions, les contentieux, les assurances et les nouvelles normes comptables.

Le Comité a par ailleurs entendu l'Audit Interne. Le Rapport du Président sur le Contrôle Interne lui a été présenté dans le cadre notamment de la très large diffusion dans le groupe d'un document de synthèse sur les règles fondamentales du Contrôle Interne chez L'Oréal. Il a été rappelé à cette occasion que le Contrôle Interne a pour objectifs la protection et la sauvegarde du patrimoine, la fiabilité et la cohérence de l'information, spécialement financière, la conformité aux lois et réglementations en vigueur et l'amélioration des performances.

En 2005, avant la publication des comptes du premier semestre, le Comité a consacré une grande partie de ses travaux à l'examen de la conversion des comptes 2004 et de l'établissement des comptes 2005 en normes IFRS. Il a été remarqué que les travaux réalisés par L'Oréal et les Commissaires aux Comptes permettent d'établir les comptes de façon satisfaisante et sécurisée.

#### *Le Comité « Management et Rémunérations »*

Le Comité « Management et Rémunérations » a pour missions principales de faire des propositions au Conseil sur la rémunération des mandataires sociaux et sur les attributions de stock-options (voir dans le Rapport de Gestion le chapitre consacré à cette question), de s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise, d'assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe et de réfléchir sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution.

Le Comité « Management et Rémunérations » rend compte de ses travaux au Conseil ; il peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2005, en toute indépendance. Il a principalement proposé au Conseil d'Administration des

candidats dans la fonction d'administrateur, un plan de succession pour la Direction Générale en 2006, des attributions de stock-options, les principes de fixation et le niveau de la rémunération de la Direction Générale pour 2005.

Le Comité a recommandé au Conseil, sur proposition du Président-directeur général, de nommer Monsieur Jean-Paul Agon comme Directeur Général de L'Oréal à l'issue de l'Assemblée Générale d'avril 2006, avec la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Le Conseil a remarqué que cette manière de préparer l'avenir dans la continuité était exemplaire, avec notamment une personnalité que le Conseil connaît et apprécie. Comme le Président l'a indiqué aux actionnaires dès l'Assemblée Générale d'avril 2005, Monsieur Agon a à son actif de très belles réussites, particulièrement dans l'expansion et les résultats remarquables de L'Oréal aux Etats-Unis.

### Des travaux du Conseil facilités et approfondis

En 2005, en dehors de l'arrêté des comptes annuels, de l'examen des comptes semestriels en normes IFRS, en présence des Commissaires aux Comptes, et de tous les autres aspects obligatoires de ses missions, le Conseil d'Administration, dans le prolongement des travaux préparatoires de ses Comités, a en particulier débattu de la stratégie, de la concurrence, du développement de L'Oréal dans certains grands pays, de la situation de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis et d'une nouvelle organisation de la Direction Générale.

### Le Contrôle Interne

A la demande du Président-directeur général, la Direction Générale Administration & Finance a réuni les éléments constitutifs du présent rapport sur la base des différents travaux réalisés par les services en charge des domaines du Contrôle Interne du groupe. Le rapport qui en résulte est présenté au Comité d'Audit.

### Les objectifs du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est, chez L'Oréal, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que son patrimoine est valorisé et ses actifs protégés.

Le dispositif de Contrôle Interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement industriel et économique du groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue, dans un environnement de contrôle adapté à nos métiers.

Depuis la création de son Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a toujours réaffirmé l'importance qu'il accorde, avec la Direction Générale, au Contrôle Interne et à ses principaux domaines d'application.

### Les acteurs

Les principaux acteurs du Contrôle Interne sont :

- la Direction Générale,
- les dirigeants, qu'ils appartiennent au domaine financier, juridique ou aux activités commerciales, administratives, de recherche, de marketing et de production,
- la Direction de l'Audit Interne,
- la Direction du Contrôle Interne,
- le Comité d'Audit.

### La Direction Générale et les dirigeants du groupe

La mission de la Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de Contrôle Interne et de s'assurer de leur correcte mise en place.

Pour ce faire, elle s'appuie sur les différents responsables en fonction de leurs champs de compétences respectifs et dans le cadre d'une organisation par affaire, pays, zone géographique et Division. La présence à chacun de ces niveaux d'un contrôleur de gestion, avec un double rattachement opérationnel et fonctionnel, participe au renforcement du dispositif du Contrôle Interne.

Le système de reporting mensuel des différents indicateurs économiques permet par ailleurs de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des affaires et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs qui leur ont été fixés.

### L'Audit Interne

Les auditeurs internes vérifient la bonne application des processus de Contrôle Interne.

Les missions de l'Audit Interne sont soumises à la Direction Générale et au Comité d'Audit et donnent lieu avec leur accord, à l'établissement d'un plan d'audit annuel.

Le choix des missions prend notamment en compte l'évaluation des risques les plus importants identifiés par les responsables des Divisions et des zones géographiques.

Le poids, la contribution aux principaux indicateurs économiques, l'antériorité des entités et le rythme de leur développement sont des paramètres qui sont également pris en considération.

L'Audit Interne a réalisé 43 missions en 2005, ce qui a permis de couvrir un tiers du chiffre d'affaires du groupe.

Les missions d'audit donnent lieu à l'établissement d'un rapport comportant l'exposé des constats et des risques et formulant éventuellement des recommandations, ainsi que d'un plan d'action à mettre en œuvre par l'entité auditée.

Le suivi de ce plan d'action, dont la formalisation a été renforcée en 2004, est assuré par l'Audit Interne et les Directions des Divisions et zones concernées.

L'Audit Interne établit et présente chaque année au Comité d'Audit une synthèse sur l'accomplissement et les résultats de son plan d'audit. Le Comité fait ensuite un compte-rendu de ses propres

réflexions au Conseil d'Administration. L'Audit Interne partage les résultats de ses audits avec les Commissaires aux Comptes.

Un programme d'audit des sites industriels est en place. Il vise à mesurer la performance et la progression des sites en matière de qualité, de sécurité, d'hygiène et d'environnement.

### La Direction du Contrôle Interne

Cette fonction a été créée en 2005 suite à la revue générale de nos normes, chartes, procédures et bonnes pratiques. Cette nouvelle direction a rassemblé et diffusé à tous les niveaux de l'organisation *les Fondamentaux du Contrôle Interne*. Ce document synthétique rappelle les grandes règles du Contrôle Interne résumées à une page par domaine.

Ce document a été validé par les experts métiers et présenté au Comité Exécutif.

Chaque fiche se réfère aux procédures détaillées du groupe. Un kit de formation a été diffusé ainsi qu'une approche par métier qui rassemble les bonnes questions à se poser par domaine. La Direction du Contrôle Interne devra faire vivre ce recueil des fondamentaux, outil essentiel pour la maîtrise du Contrôle Interne.

La Direction du Contrôle Interne devra, avec les experts métiers du groupe, améliorer la bonne compréhension des règles de Contrôle Interne.

Enfin, cette nouvelle Direction devra suivre et anticiper les évolutions réglementaires pour adapter notre système de Contrôle Interne si besoin.

### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit analyse notamment les procédures qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la remontée de l'information et son traitement,
- l'application des normes de Contrôle Interne destinées à l'établissement des éléments financiers,
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la société.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2005, en présence des Commissaires aux Comptes.

Les principaux thèmes ayant fait l'objet d'un examen au cours de cet exercice ont porté, dans la continuité de ce qui avait été fait en 2004, sur les provisions, les contentieux, les assurances et la mise en œuvre des nouvelles normes comptables. Le Comité a par ailleurs procédé à l'audition de la Direction de l'Audit Interne et le Rapport du Président sur le Contrôle Interne lui a été présenté.

En 2005, avant la publication des comptes du premier semestre, le Comité a consacré une grande partie de ses travaux, dans trois de ses réunions, à l'examen de la conversion des comptes 2004 et de l'établissement des comptes 2005 en normes IFRS.

En 2005, les procédures en vigueur dans la société pour assurer un contrôle optimum des opérations de trésorerie, ont été commentées devant le Comité d'Audit qui avait souhaité disposer de cette information.

A chaque fois, ces différents points ont été abordés par le Comité d'Audit en présence des principaux responsables en charge de ces domaines dans la société.

### Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du groupe et au Comité d'Audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

### Les autres acteurs

Les résultats des audits conduits par les compagnies d'assurance dans les usines et les centrales de distribution sont utilisés pour améliorer le contrôle interne dans ces entités.

### Des textes de référence, des normes et des procédures

Le Contrôle Interne repose sur des textes de référence, des chartes, des normes, des procédures et des bonnes pratiques :

- la charte éthique, qui a été remise à l'ensemble du personnel de L'Oréal et qui est donnée à chaque nouveau collaborateur. Cette charte reprend les valeurs et principes d'action qu'il appartient à chacun de respecter dans le domaine de l'éthique. Pour ce qui concerne particulièrement les principes de loyauté, d'intégrité, du respect de la personne humaine et de la diversité, la charte rappelle que :

«... Chacun agit dans l'intérêt du groupe, avec le souci constant de protéger les actifs, de préserver l'image et la réputation de celui-ci et doit garder confidentiels les informations et savoir-faire qu'il détient, quelle que soit leur nature... »

«... L'intégrité dans la gestion des affaires et dans le comportement est un devoir au quotidien qui est au centre des valeurs de L'Oréal. »

«... Le respect de la personne humaine est un principe fondamental. A L'Oréal, il s'applique au quotidien et commande les relations dans l'entreprise. L'Oréal croit en la vertu de la différence et de la diversité comme source de richesse humaine. »

- le Code de déontologie boursière,
- les obligations liées à la gestion du personnel, qui précisent les documents à remettre aux collaborateurs, le traitement des effectifs et charges de personnel, le contrôle et le suivi de la paie, les procédures de recrutement, de formation et d'évaluation,
- la charte juridique, qui fixe notamment les principes internes de signature, les règles générales et particulières en matière de contrats, de droit des marques, des brevets, de la propriété intellectuelle, du droit des sociétés et réaffirme l'obligation du respect des législations locales,
- la charte financière et la norme de gestion du risque de change, qui précisent notamment les principes à retenir par les entités du groupe afin d'assurer une gestion prudente et centralisée des risques de change,

- la procédure de *Demande d'Engagements de Dépenses*, qui a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses des entités du groupe,
- les conditions générales d'achat et de paiement,
- les procédures liées à la protection des biens, des données et des personnes, dont particulièrement les règles internes émises par la Direction Générale Technique du groupe fixant les principes de couverture des risques industriels et logistiques en matière d'organisation et de sécurité,
- les normes de qualité de la production, qui définissent les règles qui encadrent la qualité des produits, de la conception à la production jusqu'à la distribution. La plupart des usines sont certifiées ISO 9001,
- les grands principes de logistique, qui regroupent la gestion des stocks, la sous-traitance, les transports, la traçabilité des produits, le plan de continuité d'activité,
- les bonnes pratiques concernant les conditions générales de ventes, les tarifs et les contrats, les modes de facturation, le contrôle des politiques commerciales, la gestion des retours et litiges ainsi que la gestion du crédit client,
- la charte Assurances, qui rappelle que le groupe a recours principalement à des programmes mondiaux intégrés pour couvrir notamment la responsabilité civile de toutes ses entités, ainsi que les dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives à un sinistre garanti. Elle confirme également le choix du groupe de ne recourir qu'à des assureurs de premier rang et d'assurer son risque client,
- la charte de sécurité informatique, avec les précautions de confidentialité et la gestion des plans de secours, mais aussi les règles qui précisent la bonne utilisation des postes de travail, la gestion et l'administration des serveurs et le choix des outils logiciels,
- un plan de déploiement mondial du progiciel intégré, qui équipe déjà une grande majorité des filiales, contribue également à renforcer la fiabilité et la sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières,
- un plan d'action spécifique a été élaboré en 2004 afin de réexaminer les profils utilisateurs et formaliser les droits d'accès. Il a pour objectif de garantir une séparation des fonctions correcte entre les utilisateurs. Ce plan d'action est mis en œuvre progressivement en 2005 et devra être complètement opérationnel en 2006,
- le groupe s'est également doté d'un corps de règles et méthodes comptables et de gestion, dont l'application est obligatoire et qui permettent de fournir une information financière fiable :
  - les normes comptables, fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations. Elles précisent notamment les modalités de recensement et de valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes au référentiel comptable en vigueur en France,
  - le plan de comptes, fournit les définitions et les modalités d'élaboration du reporting nécessaires à l'établissement des comptes,
  - les normes de gestion, précisent en outre les règles applicables à la valorisation de certains comptes significatifs du Bilan et du Compte de Résultat.

## Elaboration de l'information financière

S'agissant du processus d'élaboration des données qui constituent le support de notre information financière, le dispositif de Contrôle Interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes,
- la vérification des opérations de consolidation,
- et la bonne application des normes.

En application des instructions générales, tous les éléments comptables et financiers envoyés par les entités consolidées, au titre des clôtures semestrielles et annuelles, font l'objet d'un audit préalable par les auditeurs externes auquel s'ajoute l'audit de la préclôture au 30 novembre de chaque année.

Les seules références comptables sont désormais les normes IFRS et les comptes consolidés 2005 sont les premiers comptes établis dans ce nouveau référentiel. La Direction Comptable du groupe continue son travail de veille sur les nouvelles normes IFRS en préparation afin d'alerter et d'anticiper au mieux leurs incidences sur les comptes du groupe.

## Conclusion

Nous poursuivons notre démarche de constante amélioration de notre système de Contrôle Interne, en particulier cette année, avec la création de la Direction du Contrôle Interne et la définition, la mise en œuvre et la diffusion des fondamentaux du Contrôle Interne.

## Le Président du Conseil d'Administration



## INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

### Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours des cinq dernières années

<b>Sir Lindsay Owen-Jones</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Président-directeur général</b>	<b>2006</b>
<b>Président du Comité « Stratégie et Réalisations »</b>	
<b>Adresse professionnelle :</b> L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy cedex	
<b>Détient 2 179 005 actions L'Oréal</b>	

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés françaises

L'Air Liquide SA	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Sanofi-Aventis SA	Administrateur

##### Sociétés étrangères

Ferrari Spa (Italie)	Administrateur (Amministratore) (depuis avril 2005)
Galderma Pharma SA (Suisse)	Administrateur
L'Oréal U.K. Ltd (Royaume-Uni)	Chairman & Director
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	Chairman & Director

#### Mandats et fonctions expirés

#### Echéance du mandat

##### Sociétés françaises

BNP Paribas SA	Administrateur	Décembre 2005
Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
L'Air Liquide SA	Administrateur	Novembre 2001
Lafarge SA	Administrateur	Septembre 2001

##### Société étrangère

Galderma Pharma SA (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	Mai 2004
-----------------------------	---------------------------------------	----------

### Jean-Pierre Meyers

#### Echéance du mandat

#### Administrateur

**2009**

#### Vice-Président du Conseil d'Administration

#### Membre du Comité d'Audit

#### Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »

**Adresse professionnelle :** Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine

**Détient 15 332 actions L'Oréal**

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés françaises

Gespral SA	Administrateur
Téthys SAS	Directeur Général Membre du Conseil de Surveillance

##### Société étrangère

Nestlé SA	Administrateur
-----------	----------------

##### Autres

Fondation Bettencourt Schueller	Vice-Président du Conseil d'Administration
Fondation Ophthalmologique Adolphe de Rothschild	Administrateur

#### Mandat expiré

#### Echéance du mandat

##### Société française

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
------------------------------------	----------------	------------

<b>Peter Brabeck-Letmathe</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Administrateur</b>	<b>2009</b>
<b>Vice-Président du Conseil d'Administration</b>	
<b>Membre du Comité « Management et Rémunérations »</b>	
<b>Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »</b>	
<b>Détient 1 000 actions L'Oréal</b>	

#### Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé SA (Suisse)	Président du Conseil d'Administration (depuis le 14 avril 2005) Administrateur délégué (CEO)
--------------------	---

**Adresse professionnelle :** Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés étrangères

Alcon, Inc. (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration
Credit Suisse Group (Suisse)	Administrateur
Dreyer's Grand Ice Cream Holdings, Inc. (Etats-Unis)	Vice-Président du Conseil d'Administration
Roche Holding SA (Suisse)	Administrateur
Uprona (Canada) Ltd (Canada)	Administrateur

##### Autres

Cereal Partners Worldwide (Suisse)	Coprésident du <i>Supervisory Board</i>
Forum Economique Mondial (Suisse)	Membre du Conseil de Fondation
Table Ronde des Industriels Européens (Belgique)	Membre

#### Mandats et fonctions expirés

#### Echéance du mandat

##### Société française

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
------------------------------------	----------------	------------

##### Sociétés étrangères

Credit Suisse (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Credit Suisse First Boston (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Credit Suisse Group (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Winterthur Insurance Company (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Winterthur Life (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005

##### Autres

Fondation Avenir Suisse (Suisse)	Membre du Conseil	Décembre 2004
Fondation pour la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Suisse)	Membre du Conseil	Novembre 2005
Prince of Wales International Business Leaders Forum (Royaume-Uni)	Président adjoint	Mars 2005

<b>Liliane Bettencourt</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Administrateur</b>	<b>2007</b>
<b>Présidente du Comité « Management et Rémunérations »</b>	
<b>Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »</b>	
<b>Adresse professionnelle :</b> Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine	
<b>Détient 5 633 actions L'Oréal en pleine propriété</b>	

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Clymene SAS	Présidente
Eugène Schueller SARL	Gérante
Gespral SA	Présidente du Conseil d'Administration
Téthys SAS	Présidente
	Présidente du Comité Stratégique
	Membre du Conseil de Surveillance

**Autre**

Fondation Bettencourt Schueller	Présidente
---------------------------------	------------

**Mandats et fonctions expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Compagnie Nouvelle d'Investissement SA (dissoute)	Administrateur	Jun 2005
Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004

**Françoise Bettencourt Meyers****Echéance du mandat****Administrateur****2009****Adresse professionnelle :** Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine**Détient 283 actions L'Oréal en pleine propriété et 76 440 541 actions en nue-propriété****Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Gespral SA	Administrateur
Société Immobilière Sebor SAS	Présidente
Téthys SAS	Membre du Conseil de Surveillance

**Autre**

Fondation Bettencourt Schueller	Administrateur
---------------------------------	----------------

**Mandat expiré****Echéance du mandat****Société française**

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
------------------------------------	----------------	------------

<b>Werner J. Bauer</b> <b>Administrateur</b> <b>Détient 1 000 actions L'Oréal</b>	<b>Echéance du mandat</b> <b>2009</b>
---	--

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Nestlé SA (Suisse)

Directeur Général

**Adresse professionnelle** : Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Alcon, Inc. (Suisse)	Administrateur
Hans Rychiger AG (Suisse)	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Life Ventures SA (Suisse)	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration
Nutrition-Wellness Venture AG (Suisse)	Administrateur
Upron (Canada) Ltd (Canada)	Administrateur

**Autres**

Cereal Partners Worldwide (Suisse)	Membre du <i>Supervisory Board</i>
Bertelsmann Foundation (Allemagne)	Membre du Conseil de Fondation ( <i>Member of the Board of Trustees</i> )
Société Suisse des Industries Chimiques (Suisse)	Membre du Conseil d'Administration

**Mandats et fonctions expirés****Echéance du mandat****Sociétés étrangères**

Alcon Laboratories (South Africa) Pty. Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Juin 2002
Dairymaid-Nestlé (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Janvier 2002
General Countainers (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Juin 2001
Nestlé (South Africa) (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Janvier 2002
Nestlé Foods Kenya Ltd (Kenya)	Administrateur	Janvier 2003
Nestlé's Products (Mauritius) Ltd (Ile Maurice)	Administrateur	Septembre 2002
Nestlé Purina (South Africa) (Pty) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Janvier 2002
Nestlé Waters (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Janvier 2002
Nestlé Zimbabwe (Private) Ltd (Zimbabwe)	Administrateur	Mars 2002
Sunland Foods (Swaziland) (Pty) Ltd (Swaziland)	Administrateur	Janvier 2002
TM Pets Products (Pty) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Mars 2002
Wilson-Rowntree (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Juin 2001

**Francisco Castañer Basco****Echéance du mandat****Administrateur****2006****Membre du Comité d'Audit****Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »****Détient 1 500 actions L'Oréal****Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Nestlé SA (Suisse)

Directeur Général

**Adresse professionnelle** : Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Alcon Inc. (Suisse) [anciennement Alcon Universal]	Administrateur
Galderma Pharma SA (Suisse)	Président du Conseil d'Administration
Upron (Canada) Ltd (Canada)	Administrateur

**Mandats et fonctions expirés****Echéance du mandat****Société française**

Gesparal SA ( <i>absorbée par L'Oréal</i> )	Administrateur	Avril 2004
---	----------------	------------

**Société étrangère**

Alcon Laboratories, Inc. (Etats-Unis)	Administrateur	Avril 2002
---------------------------------------	----------------	------------

**François Dalle****Administrateur (jusqu'au 26 avril 2005)** – décédé en août 2005**Autres mandats et fonctions exercés****Société étrangère**

L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis) Administrateur

**Autres**

Association Entreprise et Progrès Président fondateur

Institut de l'Entreprise Président fondateur

Revue Humanisme et Entreprise Président

**Jean-Louis Dumas****Echéance du mandat****Administrateur****2006****Membre du Comité « Management et Rémunérations »****Détient 2 500 actions L'Oréal****Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Hermès International SCA Associé Gérant commandité

**Adresse professionnelle** : 24 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Berfa SC Gérant

Compagnie des Cristalleries de Saint Louis SA Administrateur

Compagnie Hermès de Participations SAS Représentant permanent de Hermès International, Président du Conseil de Direction

Emile Hermès SARL Gérant

Gaulme SA Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance

Hermès Interactif SAS Représentant permanent de Hermès International, Président

Hermès Sellier SA Administrateur, Directeur Artistique

Immauger SCI Représentant permanent de Hermès International, gérant

Isamyol 8 SAS Représentant permanent de Hermès International, Président

Isamyol 9 SAS Représentant permanent de Hermès International, Président

Isamyol 10 SAS Représentant permanent de Hermès International, Président

Isamyol 11 SAS Représentant permanent de Hermès International, Président

Isamyol 12 SAS Représentant permanent de Hermès International, Président

Motsch George V SAS Représentant permanent de Hermès International, Président

Peugeot SA Membre du Conseil de Surveillance

SCI Auger Hoche Gérant

SCI Boissy les Mûriers Représentant permanent de Hermès International, gérant

SCI Boissy Nontron Représentant permanent de Hermès International, gérant

SCI « Briand Villiers I » Gérant

SCI « Briand Villiers II » Gérant

SCI du Faubourg Saint Honoré « SIFAH » Gérant

SCI Edouard VII Représentant permanent de Hermès International, gérant

SCI Les Capucines Représentant permanent de Hermès International, Gérant (depuis le 13 janvier 2005)

Sport Soie SA Président du Conseil d'Administration

**Sociétés étrangères**

Boissy Mexico (Mexique) Administrateur suppléant

Hermès de Paris (Mexique) Administrateur titulaire

Hermès Greater China (Hong Kong) Président du Conseil d'Administration

Hermès Grèce (Grèce) Administrateur (depuis le 18 juillet 2005)

Hermès Japon (Japon) Président du Conseil d'Administration

Hermès Retail (Malaisie) Président du Conseil d'Administration

La Montre Hermès (Suisse) Administrateur (depuis le 21 avril 2005)



## Mandats et fonctions expirés

## Échéance du mandat

## Sociétés françaises

Ateliers AS SA	Représentant permanent de Sport Soie, Administrateur	Mars 2003
Bagages et cuirs SAS	Représentant permanent de Cie Hermès de Participations, Membre du Conseil de Direction	Août 2002
Castille Investissements SA	Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Administrateur	Décembre 2003
Cie des Arts de la Table	Représentant permanent de Castille Investissements, Membre du Conseil de Direction	Février 2002
Gaumont SA	Administrateur	Octobre 2002
Ganterie de Saint-Junien SAS	Représentant permanent de Sport Soie, Membre du Conseil de Direction	Août 2002
Heraklion SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur	Décembre 2003
Hermès Porcelaine Périgord SA	Représentant permanent de Castille Investissements, Administrateur	Mars 2002
Holding Textile Hermès SA	Président et Membre du Conseil de Direction	Décembre 2003
John Lobb SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur	Décembre 2003
Manufacture de Seloncourt SAS	Représentant permanent de Sport Soie, Membre du Conseil de Direction	Décembre 2003
Maroquinerie de Belley SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président	Juillet 2003
Maroquinerie des Ardennes SASU	Représentant permanent de Hermès International, Président	Juillet 2003
SCI Boissy Belley	Représentant permanent de Hermès International, gérant	<a href="#">Décembre 2005</a>
SCI Boissy Bogny	Représentant permanent de Hermès International, gérant	<a href="#">Décembre 2005</a>
SCI Boissy Saint-Honoré	Représentant permanent de Hermès International, gérant	<a href="#">Décembre 2005</a>
SCI Les Jonquilles Soleil	Représentant permanent de Hermès International, gérant	<a href="#">Décembre 2005</a>
SIN REJAC SA	Représentant permanent de Sport Soie, Administrateur	Juillet 2002
Société d'impression sur Etoffes du Grand-Lemps SA	Représentant permanent de Holding Textile Hermès, Administrateur	Mars 2003
Soficuir International SA	Représentant permanent de Sport Soie, Administrateur	Avril 2003
Tissages Perrin SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur	Avril 2002
Tissages Verel SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur	Avril 2002

## Sociétés étrangères

Boissy Mexico (Mexique)	Administrateur titulaire	Février 2004
Ex-Pili (Hong-Kong)	Président du Conseil d'Administration	Décembre 2003
Financière Saint Eloi (Luxembourg)	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur	
Herlee (Hong-Kong)	Administrateur	Décembre 2003
Hermès Australia (Australie)	Administrateur	Décembre 2003
Hermès Bénélux (Belgique)	Administrateur	Décembre 2003
Hermès Canada (Canada)	Président du Conseil d'Administration	Février 2004
Hermès de Paris (Mexique)	Président du Conseil d'Administration	Février 2004
Hermès GB (Royaume-Uni)	Administrateur	Décembre 2003
Hermès Holding US (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration	Décembre 2003
Hermès Ibérica (Espagne)	Administrateur	Janvier 2004
Hermès Italie (Italie)	Administrateur	Mai 2004
Hermès Korea (Corée du Sud)	Administrateur et représentant légal	Février 2004
Hermès Korea Travel Retail (Corée du Sud)	Administrateur et représentant légal	Février 2004
Hermès of Hawaï (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration	Janvier 2004
Hermès of Paris (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration	Janvier 2004
Hermès Prague (République tchèque)	Président du Conseil de Surveillance	Février 2003
Hermès South East Asia (Singapour)	Administrateur	Décembre 2003
Hermès Suisse (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	Mars 2004
Hermtex (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration	Janvier 2004
J.L. & Co. (Royaume-Uni)	Administrateur	Janvier 2004
John Lobb Japan (Japon)	Administrateur	Mars 2004
La Montre Hermès (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	<a href="#">Avril 2005</a>
Leica Camera (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance	Octobre 2003
Saint Honoré (Thaïlande)	Administrateur	Décembre 2003
Saint Honoré Chile (Chili)	Administrateur titulaire	Juin 2004

<b>Xavier Fontanet</b> <b>Administrateur</b> <b>Président du Comité d'Audit</b> <b>Détient 1 000 actions L'Oréal</b>	<b>Echéance du mandat</b> <b>2006</b>
---	--

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Essilor International SA

Président-directeur général

**Adresse professionnelle :** 147 rue de Paris – 94227 Charenton Cedex**Autres mandats et fonctions en cours****Société française**

Crédit Agricole SA Administrateur

**Sociétés étrangères**

EOA Holding Co. Inc. (Etats-Unis) Administrateur

Essilor of America Inc. (Etats-Unis) Administrateur

Nikon Essilor Co. Ltd (Japon) Administrateur

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) Administrateur

Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas) Administrateur

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) Administrateur

**Mandats et fonctions expirés****Echéance du mandat****Société française**

Chantiers Beneteau SA Administrateur Janvier 2005

**Sociétés étrangères**

Essilor Laboratories of America Holding Co. Inc. (Etats-Unis) Administrateur Mars 2004

Transitions Optical Ltd (Irlande) Administrateur Juillet 2004

**Autre**

IMS – Entreprendre pour la Cité Administrateur Octobre 2005

**Rainer E. Gut****Administrateur****Vice-Président du Conseil d'Administration****Membre du Comité « Management et Rémunérations »****Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »**

Jusqu'au 26 avril 2005

**Mandat et fonction en cours****Société étrangère**

Crédit Suisse Group (Suisse) Président d'honneur

**Mandats et fonctions expirés****Echéance du mandat****Société française**

Pechiney Administrateur Janvier 2002

**Sociétés étrangères**

Nestlé S.A. (Suisse) Président du Conseil d'Administration Avril 2005

Membre du Comité du Conseil d'Administration Avril 2005

Union Carbide Corp. (Etats-Unis) Administrateur Février 2001

Uprona (Canada) Ltd (Canada) Président du Conseil d'Administration Juin 2005

Sofina SA (Belgique) Administrateur Mars 2003

<b>Bernard Kasriel</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Administrateur</b>	<b>2008</b>
<b>Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »</b>	
<b>Détient 1 290 actions L'Oréal</b>	

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Lafarge SA Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur  
**Adresse professionnelle :** 61 rue des Belles Feuilles – 75016 Paris

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Société française**

Edifixio SAS Administrateur

**Sociétés étrangères**

Compagnie Coppee de Développement Industriel (Belgique) *Director (depuis mai 2005)*

Lafarge North America (Etats-Unis) *Director*

Sabelfi (Belgique) *Director*

Sonoco Products Company (Etats-Unis) Administrateur

**Mandats et fonctions expirés**

**Echéance du mandat**

**Société française**

Lafarge SA Vice-Président directeur général Mai 2003  
 Directeur Général **Décembre 2005**

**Sociétés étrangères**

Lafarge North America (Etats-Unis) *Vice-Chairman of the board* **Décembre 2005**

Lafarge Roofing GmbH (Allemagne) *Aufsichtsratsvorsitzender*  
 (Membre du Conseil de Surveillance) **2005**

<b>Marc Ladreit de Lacharrière</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Administrateur</b>	<b>2006</b>
<b>Détient 32 910 actions L'Oréal</b>	

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Fimalac SA

Président-directeur général

**Adresse professionnelle** : 97 rue de Lille – 75007 Paris**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Casino	Administrateur
Fimalac Participations	Gérant
Groupe Euris SAS	Membre et Président du Conseil de Surveillance
Groupe Marc de Lacharrière	Gérant
Renault SA	Administrateur
Renault SAS	Administrateur

**Sociétés étrangères**

Fimalac Inc. (Etats-Unis)	Chairman
Fitch Inc. (Etats-Unis)	Chairman
Fitch Group (Etats-Unis)	Chairman (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)

**Autres**

Académie des Beaux-Arts	Membre (depuis février 2005)
American Friends of the Louvre	Membre (depuis le 10 mai 2005)
Banque de France	Membre du Conseil Consultatif
Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	Président d'honneur
Conseil Artistique des Musées Nationaux	Membre
Fondation Bettencourt Schueller	Membre
Fondation des Sciences Politiques	Membre
IERSE	Président d'honneur
Institut de France	Membre
Société des Amis du Musée du Quai Branly	Membre

**Mandats et fonctions expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Casino	Membre du Conseil de Surveillance	Septembre 2003
Canal+ SA	Administrateur	Août 2003
Euris	Censeur	Novembre 2003
Fimalac Investissements SA	Administrateur	Novembre 2003
Groupe Flo SA	Membre du Conseil de Surveillance	Octobre 2002
Lille Royale SA	Administrateur	Avril 2002
SCI Onzain-Ars	Gérant	Juin 2003
Sibmar SC	Gérant	Février 2004

**Sociétés étrangères**

Cassina (Italie)	Administrateur	Jun 2005
Duff & Phelps (Etats-Unis)	Chairman	2001
Engelhard-Clal (Suisse)	Administrateur	2002
Renault-Nissan (Suisse)	Membre de l'International Advisory Board	2002
SEMP SA (Espagne)	Administrateur	2002

**Autres**

Conseil Stratégique pour l'Attractivité de la France	Membre	Mars 2005
Fondation Agir Contre l'Exclusion	Vice-Président	2002
IERSE	Président	Janvier 2004
Musée du Louvre	Membre	Mars 2005
Le Siècle	Membre	Jun 2005

<b>Franck Riboud</b> <b>Administrateur</b> <b>Détient 1 000 actions L'Oréal</b>	<b>Echéance du mandat</b> <b>2006</b>
---	--

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Groupe Danone SA

Président-directeur général et Président du Comité Exécutif

**Adresse professionnelle** : 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Accor SA	Membre du Conseil de Surveillance
Compagnie Gervais Danone SA	Président du Conseil d'Administration
Finalim III SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président
Finalim IV SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président
Générale Agro-Alimentaire de Participations SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président
Générale Biscuit SA	Président du Conseil d'Administration
Renault SA	Administrateur
Renault SAS	Administrateur

**Sociétés étrangères**

Bagley LatinoAmerica SA (Espagne)	Administrateur
Danone Asia Pte Ltd (Singapour)	<i>Chairman &amp; Director</i>
Danone SA (Espagne)	Administrateur
ONA (Maroc)	Administrateur
Quiksilver (Etats-Unis)	Administrateur
Sofina SA (Belgique)	Administrateur
Wadia BSN India Ltd (Inde)	Administrateur

**Autres**

Association Nationale des Industries Agroalimentaires	Administrateur
Conseil National du Développement Durable	Membre, représentant du Groupe Danone
International Advisory Board HEC	Administrateur

**Mandats et fonctions expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Cabasse	Membre du Conseil de Surveillance	Juillet 2001
Compagnie Gervais Danone	Président-directeur général	Septembre 2001
Danone Finance SA	Administrateur	Février 2005
Danone France	Représentant permanent de Cie Gervais Danone	Avril 2002
Danone SA	Représentant permanent de Cie Gervais Danone	Août 2002
Eurazeo SA	Membre du Conseil de Surveillance	Avril 2005
Générale Biscuit	Président-directeur général	Septembre 2001
Kalisto Entertainment	Administrateur	Juillet 2001
Lu France	Représentant permanent de Générale Biscuit	Août 2004
Produits Laitiers Frais Nord Europe (ex Sageb SAS)	Représentant de Cie Gervais Danone, Président	Mars 2005
Société des Eaux de Volvic	Représentant permanent de Cie Gervais Danone	Février 2002
Victoire	Administrateur	Juillet 2001

**Sociétés étrangères**

Abi Holdings Ltd (ABIH) (Royaume-Uni)	Administrateur	Décembre 2004
Associated Biscuits International Ltd (ABIL) (Royaume-Uni)	<i>Director</i>	Décembre 2004
PT Tirta Investama (Indonésie)	<i>Commissioner</i>	Janvier 2005
Scottish & Newcastle Plc (Royaume-Uni)	<i>Director</i>	Novembre 2003
Strauss Dairy Ltd (Israël)	<i>Director</i>	Avril 2002

**Autres**

ANSA	Administrateur	Février 2005
Banque de France	Membre du Comité Consultatif	Mai 2004
Club Paris Saint Germain	Administrateur	Juillet 2001
E. Pensée	Administrateur	Juillet 2001



<b>Louis Schweitzer</b> <b>Administrateur</b> <b>Détient 2 000 actions L'Oréal</b>	<b>Echéance du mandat</b> <b>2009</b>
--	--

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Renault Président du Conseil d'Administration  
**Adresse professionnelle** : 860 quai de Stalingrad – 92513 Boulogne-Billancourt

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

BNP Paribas	Administrateur
Electricité de France	Administrateur
Renault SAS	Administrateur
Veolia Environnement	Administrateur

**Sociétés étrangères**

AB Volvo (Suède)	Administrateur
Allianz AG (Allemagne)	Membre du Conseil Consultatif
AstraZeneca (Royaume-Uni)	Administrateur Président du Conseil d'Administration (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)
Philips (Pays-Bas)	Vice-Président du Conseil de Surveillance

**Autres**

Banque de France	Membre du Conseil Consultatif
Festival d'Avignon	Président (depuis le 12 mars 2005)
Fondation Nationale des Sciences Politiques	Membre du Conseil
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité	Président (depuis le 8 mars 2005)
Institut Français des Relations Internationales	Membre du Conseil
Musée du Louvre	Membre du Conseil
Musée du Quai Branly	Administrateur (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)
Société des Amis du Musée du Quai Branly	Président

**Mandats et fonctions expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Compagnie Financière Renault (dissoute)	Administrateur	Juin 2003
RCI Banque (anciennement dénommée Renault Crédit International)	Administrateur	Février 2005
Renault	Président-directeur général	Avril 2005

**Société étrangère**

Renault-Nissan B.V. (Pays-Bas)	Président du Directoire	Avril 2005
--------------------------------	-------------------------	------------

**Autres**

Medef	Membre du Conseil Exécutif	Octobre 2005
Medef International	Président	Novembre 2005

**Liens familiaux existants entre les mandataires sociaux**

Madame Françoise Bettencourt Meyers est la fille de Madame Liliane Bettencourt et l'épouse de Monsieur Jean-Pierre Meyers.

**Conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de L'Oréal et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs**

Aucun sauf à préciser que Madame Liliane Bettencourt, Madame Françoise Bettencourt Meyers et Monsieur Jean-Pierre Meyers sont membres d'un concert détenant la majorité du capital et des droits de vote de L'Oréal et que Monsieur Brabeck-Letmathe, Monsieur Castañer Basco et Monsieur Bauer exercent une fonction de direction au sein de la société Nestlé, laquelle est membre du même concert (voir rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion).

**Arrangements ou accords conclus avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu desquels les mandataires sociaux ont été sélectionnés en tant qu'administrateurs de L'Oréal**

Accord signé le 3 février 2004 (« l'Accord ») entre d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille, et d'autre part, Nestlé, publié le 5 février 2004 (voir détails à la rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion), prévoyant l'engagement de vote des parties en faveur de la désignation en qualité d'administrateurs de trois membres proposés par l'autre partie.

### Restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de L'Oréal

Restrictions acceptées par, d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille et, d'autre part, Nestlé dans les termes de l'Accord (voir détails à la rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion) et règles relatives à la prévention du délit d'initié (voir Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, « Droits et obligations des administrateurs »).

### Autres informations visées aux points 14 et 16.2 de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004

Les mandataires sociaux ne sont pas liés à L'Oréal ou à l'une quelconque de ses filiales par un contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et n'ont pas, à la connaissance de la société, fait l'objet au cours des cinq dernières années de condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés), de décision d'un tribunal les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Double-cliquez sur le trombone pour consulter le Règlement mis à jour le 30 août 2006

Le présent Règlement est applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses Comités d'études, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

### 1 - Compétence du Conseil d'Administration

Les administrateurs de la société :

- apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle,
- ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'études.

Outre ses compétences légales ou réglementaires, notamment en matière d'orientations stratégiques et de contrôle de la bonne marche de l'entreprise, les opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la société, sont soumises au Conseil.

Dans tous les cas, la conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil d'Administration.

## 2 - Fonctionnement du Conseil d'Administration

### 2.1 - Convocation du Conseil

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

### 2.2 - Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des Comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### 2.3 - Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins cinq fois par an.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard au début de l'été, sauf réunion extraordinaire.

### 2.4 - Participation par visioconférence

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 9 § 2 des statuts, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cependant ce mode de participation est exclu lorsqu'il s'agit pour le Conseil de délibérer sur l'un ou l'autre des points suivants :

- la nomination et la révocation du Président, du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués, et la fixation de leur rémunération,
- l'arrêt des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société,
- l'établissement du Rapport de Gestion incluant le Rapport de Gestion du groupe.

Les caractéristiques techniques des moyens de visioconférence doivent permettre une retransmission en continu des débats.

Avant le début des délibérations, il doit être vérifié l'absence de tiers ou de micro ou de tout autre élément qui serait contraire au caractère confidentiel des délibérations.

### 2.5 - Procès-verbaux

Le projet du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante.

Le procès-verbal de délibération mentionne également la participation d'administrateurs par les moyens de la visioconférence. Il fait aussi état de la survenance éventuelle d'incidents techniques relatifs à une visioconférence lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Pour chaque site autre que le lieu de réunion, l'administrateur participant par visioconférence à la réunion du Conseil émerge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour l'administrateur qu'il représente. Le Secrétaire du Conseil annexera cette feuille de présence volante au registre de présence et recueillera, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la visioconférence.

### 3 - Comités d'études

Le Conseil, sur proposition de son Président, peut créer des Comités d'études dont il fixe la composition et les attributions. Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont donc pas de pouvoir de décision.

#### 3.1 - Comité d'Audit

##### 3.1.1 Missions

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social.

Le Comité analyse, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du groupe et qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la société sont établis,
- la remontée de l'information et son traitement à tous les niveaux,
- l'identification, l'évaluation, l'anticipation et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- l'application des normes de contrôle interne destinées à l'établissement des éléments financiers, en vigueur à tous les échelons de l'organisation,
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la société.

Cet audit permet au Comité d'émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre.

##### 3.1.2 Organisation des travaux

Le Comité d'Audit est composé au moins de trois membres, administrateurs de L'Oréal non dirigeants.

Le Président du Comité d'Audit oriente chaque année ses travaux en fonction de l'appréciation qu'il se fait de l'importance de tel ou tel type de risques encourus, en accord avec la Direction Générale et le Conseil.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à leur réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Le secrétariat du Comité est assuré par le Secrétaire du Conseil.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend les Commissaires aux Comptes et les dirigeants de la société responsables notamment de l'établissement des comptes et du contrôle interne. Il examine les principes et les méthodes, le programme et les objectifs ainsi que les conclusions générales des missions de contrôle opérationnel de l'Audit interne.

Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information.

##### 3.1.3 Rapport d'activité

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil de ses travaux, autant de fois que nécessaire et en tout cas avant l'arrêt définitif des comptes annuels, et recueille ses observations.

Le Comité d'Audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques,
- sur l'application effective des procédures en place et, le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Il y formule également toutes recommandations et propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle.

Si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil.

Le Comité d'Audit procède chaque année à l'examen de son mode de fonctionnement et, tenant compte des remarques qui peuvent lui être faites par le Conseil et la Direction Générale, formule dans le cadre de sa mission, toutes propositions visant à améliorer la qualité des travaux.

## 3.2 · Comité « Management et Rémunérations »

### 3.2.1 Missions

Le Comité « Management et Rémunérations » a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération de la Direction Générale,
- faire des propositions pour les attributions de stock-options,
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise,
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe,
- réfléchir sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution.

### 3.2.2 Organisation des travaux

Le Comité « Management et Rémunérations » est composé au moins de trois membres, administrateurs de L'Oréal non dirigeants.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

Le Comité peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

### 3.2.3 Rapport d'activité

Le Comité doit régulièrement faire le compte-rendu de ses travaux au Conseil et lui fait des propositions.

## 3.3 · Comité « Stratégie et Réalisations »

### 3.3.1 Missions

Le Comité « Stratégie et Réalisations » a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil d'Administration et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine :

- les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale, ainsi que leurs conséquences en matière économique et financière,
- les opportunités d'acquisitions ou de prises de participation d'un montant significatif ou sortant des activités habituelles du groupe, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre,
- les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan.

Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

### 3.3.2 Organisation des travaux

Le Comité « Stratégie et Réalisations » est composé de six administrateurs de L'Oréal. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration.

Il se réunit sur convocation du Président du Comité chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins six fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil d'Administration lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

### 3.3.3 Rapport d'activité

Le Comité « Stratégie et Réalisations » rend compte au Conseil de ses travaux aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

## 4 - Droits et obligations des administrateurs

Les administrateurs font preuve d'une totale intégrité.

### 4.1 · Connaissance et respect des textes réglementaires

Chacun des membres du Conseil déclare avoir connaissance :

- des statuts de la société,
- des textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à conseil d'administration françaises, spécialement :
  - les règles limitant le cumul de mandats,
  - celles relatives aux conventions et opérations conclues entre l'administrateur et la société,
  - la définition des pouvoirs du Conseil d'Administration,
- ainsi que des règles relatives à la détention et l'utilisation d'informations privilégiées, ci-après développées au 5.5.

### 4.2 · Respect de l'intérêt de la société

Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

### 4.3 · Obligation de diligence

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il limite le nombre de ses mandats de manière à être disponible.

Chaque membre du Conseil s'engage à être assidu :

- en assistant, le cas échéant même par des moyens de visioconférence à toutes les réunions du Conseil, sauf en cas d'empêchement majeur,
- en assistant dans la mesure du possible à toutes les Assemblées Générales d'actionnaires,
- en assistant aux réunions des Comités d'études dont il serait membre.

### 4.4 · Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

#### 4.5 - Obligation de réserve et de secret

Les administrateurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil sur des questions évoquées en Conseil. A l'extérieur de la société, seule une expression collégiale est possible, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information des marchés.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'obligation de discrétion s'impose à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

#### 4.6 - Déontologie boursière

##### 4.6.1 Principes

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit être en aucun cas communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, et à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Tout administrateur a le devoir de s'abstenir d'effectuer, ou de faire effectuer, ou de permettre à autrui d'effectuer sur la base de cette information, des opérations sur les titres de la société, tant que cette information n'est pas rendue publique.

Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres L'Oréal.

##### 4.6.2 Périodes d'abstention

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les initiés doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société, il est recommandé aux administrateurs de s'abstenir de toute opération sur les titres de la société pendant les 30 jours qui précèdent :

- le communiqué sur les résultats annuels,
- le communiqué sur les résultats du premier semestre.

##### 4.6.3 Délit d'initié

L'administrateur a été informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et Règlement n° 90-08 de la Commission des opérations de Bourse.

##### 4.6.4 Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société<sup>(1)</sup>

Conformément à la recommandation n° 2002-01 de la Commission des opérations de Bourse, chaque membre du Conseil, administrateur ou représentant permanent, s'oblige à déclarer à la société toutes les opérations sur ses titres réalisées directement par lui ou par personne interposée, pour compte propre ou pour un tiers en vertu d'un mandat à condition que ce mandat ne s'exerce pas dans le cadre du service de gestion pour compte de tiers.

En exécution de cet engagement, doivent être également déclarées les opérations effectuées sur les comptes de l'administrateur ou du représentant permanent par son conjoint ou toute personne disposant d'un mandat.

Les opérations à déclarer sont les opérations de souscription, d'achat ou de vente :

- de titres de capital de la société, à l'exception de l'exercice des options de souscription ou d'achat,
- de titres donnant accès au capital,
- d'instruments financiers à terme sur ses titres,
- ainsi que les opérations à terme sur les titres de la société.

La déclaration établie par écrit doit parvenir à la société dans le mois qui suit l'expiration de chaque trimestre de l'année civile, soit avant les 30 avril, 31 juillet, 31 octobre et 31 janvier.

L'administrateur qui ne procèdera à aucune déclaration dans l'un des délais impartis sera réputé n'avoir effectué aucune opération au cours du trimestre écoulé. La société qui, de son côté, transmet à la Commission des opérations de Bourse la déclaration récapitulative requise en vue de sa publication ne tiendra donc compte que des déclarations effectivement reçues par elle.

#### 4.7 - Détention d'un nombre minimal d'actions

Chaque administrateur est propriétaire d'au moins 1 000 actions de la société.

La décision de mettre ou non les actions détenues par l'administrateur au nominatif, en tout ou partie, lui revient.

## 5 - Rémunération des administrateurs

L'administrateur reçoit des jetons de présence dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil.

Le montant des jetons de présence est réparti entre les administrateurs de la manière suivante :

- une part égale attribuée à chacun d'entre eux, dont une partie fixe et une partie variable en fonction de l'assiduité aux réunions,
- une part supplémentaire pour les membres des Comités d'études.

(1) Cette section sera mise à jour à l'issue du processus de transposition par la France de la directive «Abus de marché».



## 6 - Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an, le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le Rapport Annuel.

## 7 - Modifications du Règlement Intérieur

Le présent Règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

## TITRES DE PARTICIPATION

### Principales variations et franchissement de seuils

En milliers d'euros	Situation au 31.12.2004		Acquisitions		Souscriptions		Cessions		Situation au 31.12.2005	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Club Créateurs de Beauté Japon	1 691,1	20,00	481,5	30,00					2 172,6	50,00
Club Créateurs de Beauté Korea	132,1	50,00			757,9	50,00			890,0	50,00
Laboratoires Innéov	3 500,0	50,00			2 800,0	50,00			6 300,0	50,00
L'Oréal Balkan	85,0	100,00			1 200,0	100,00			1 285,0	100,00
L'Oréal India	54 605,3	100,00			296,6	100,00			54 901,9	100,00
L'Oréal Liban	3 154,7	75,17	4 545,5	24,75			2,1	0,05	7 698,1	99,88
L'Oréal Malaysia SDN BHD	14 359,5	97,50					5 044,7	1,48 <sup>(1)</sup>	9 314,8	96,02
L'Oréal Ukraine	3,6	100,00			511,0	100,00			514,6	100,00
L'Oréal USA	2 561 561,1	100,00			129 561,3	100,00			2 691 122,4	100,00
Maybelline Suzhou	44 196,1	63,71			5 404,7	3,04			49 600,8	66,75
Procosa	155 184,0	100,00			15 058,9	100,00			170 242,9	100,00
Ormes Bel Air	946,4	100,00					946,4	100,00 <sup>(2)</sup>		
Siampar Limited	502,0	49,99					502,0	49,99 <sup>(3)</sup>		
Sincos	1 504,7	100,00					1 504,7	100,00 <sup>(3)</sup>		
<b>Total</b>	<b>2 841 425,6</b>		<b>5 027,0</b>		<b>155 590,4</b>		<b>7 999,9</b>		<b>2 994 043,1</b>	

(1) Remboursement de capital.  
(2) Dissolution sans liquidation.  
(3) Liquidation.

## RÉSULTATS FINANCIERS SUR 5 ANS

### Société L'Oréal (à l'exclusion de ses filiales)

En millions d'euros					
(sauf pour le résultat par action qui est en euros)	2001	2002	2003	2004	2005
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	135,2	135,2	135,2	135,2	131,8
Nombre d'actions et certificats d'investissement émis	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160	658 769 660 <sup>(1)</sup>
Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectuées</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 481,8	1 609,3	1 706,1	1 774,2	1 856,6
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	1 064,5	1 330,4	1 261,5	1 341,1	1 403,0
Impôts sur les bénéfices	81,1	57,3	124,2	- 20,8	- 58,8
Bénéfice net	875,3	1 014,3	939,5	1 230,1	1 589,6
Montant des bénéfices distribués	365,1	432,7	493,5	554,4	659 <sup>(2)</sup>
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action ou certificat d'investissement</b>					
Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,44	1,87	1,66	1,99	2,20
Résultat net	1,29	1,50	1,39	1,82	2,41
Dividende versé à chaque action et certificat d'investissement (non compris l'avoir fiscal)	0,54	0,64	0,73	0,82	1,00 <sup>(2)</sup>
<b>IV. Personnel</b>					
Nombre de salariés	5 397	5 627	5 731	5 746	5 759
Montant de la masse salariale	282,1	311,2	325,7	331,8	339,2
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	110,1	121,2	134,4	133,9	138,8

(1) Le capital correspond à 658 769 660 actions de 0,2 euro, suite à l'annulation de 17 300 000 actions en date du 26 avril 2005 et à la souscription de 7 500 actions par levées d'options.

(2) Le dividende sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2006.

## Comptes sociaux 2005

- 98 Bilans comparés
- 100 Comptes de résultat comparés
- 101 Variation des capitaux propres
- 102 Tableau des flux de trésorerie
- 103 Annexes
- 113 Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2005

## Assemblée Générale 2006

- 116 Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale
- 118 Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006

## Informations complémentaires

- 122 Renseignements de caractère général concernant la société
- 123 L'action L'Oréal
- 123 Marché des titres de L'Oréal
- 125 Rachat par la société de ses propres actions – Informations détaillées
- 127 Facteurs de risque
- 129 Politique d'investissements
- 129 Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires
- 132 Principaux actionnaires – Opérations avec des apparentés
- 132 Politique d'information
- 133 Document annuel d'information
- 134 Événements récents et perspectives
- 141 Responsables du contrôle des comptes
- 141 Informations financières historiques incluses par référence

## Rapports et attestation

- 142 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 143 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 144 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations pro forma
- 145 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- 146 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- 147 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux
- 148 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
- 149 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions autodétenues
- 150 Responsable du Document de Référence
- 150 Déclaration du responsable du Document de Référence
- 151 Table des matières**
- 153 Table de concordance**

# Comptes sociaux 2005

## BILANS COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
<b>Actif (en valeurs nettes)</b>			
Immobilisations incorporelles (note 1)	420,3	389,9	350,2
Immobilisations corporelles (note 2)	232,7	226,0	204,3
Immobilisations financières (note 4)	7 164,4	6 779,1	5 897,5
<b>Actif immobilisé</b>	<b>7 817,4</b>	<b>7 395,0</b>	<b>6 452,0</b>
Stocks	47,5	42,8	42,3
Avances et acomptes versés	7,5	7,0	8,1
Clients et comptes rattachés (note 8)	303,4	272,1	292,5
Autres actifs circulants (note 8)	166,1	142,3	115,6
Valeurs mobilières de placement (note 6)	1 418,4	1 339,0	1 528,3
Disponibilités	296,8	322,2	192,2
<b>Actif circulant</b>	<b>2 239,7</b>	<b>2 125,4</b>	<b>2 179,0</b>
<b>Comptes de régularisation actif (note 7)</b>	<b>24,7</b>	<b>19,2</b>	<b>16,1</b>
<b>Ecart de conversion actif (note 12)</b>	<b>4,6</b>	<b>3,8</b>	<b>12,2</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 086,4</b>	<b>9 543,4</b>	<b>8 659,3</b>

En millions d'euros

	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
<b>Passif</b>			
Capital	131,8	135,2	135,2
Primes	953,9	953,5	953,4
Réserves et report à nouveau	4 537,5	4 807,1	4 386,4
Résultat	1 589,6	1 230,1	939,5
Provisions réglementées	50,3	48,2	49,0
<b>Capitaux propres</b>	<b>7 263,1</b>	<b>7 174,1</b>	<b>6 463,5</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b> (note 9)	<b>147,6</b>	<b>185,0</b>	<b>279,1</b>
Emprunts et dettes financières (note 10)	2 159,3	1 662,7	1 320,1
Fournisseurs et comptes rattachés (note 11)	292,8	281,8	273,8
Autres passifs circulants (note 11)	220,8	235,0	313,0
<b>Autres dettes</b>	<b>2 672,9</b>	<b>2 179,5</b>	<b>1 906,9</b>
<b>Ecart de conversion passif</b> (note 12)	<b>2,8</b>	<b>4,8</b>	<b>9,8</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 086,4</b>	<b>9 543,4</b>	<b>8 659,3</b>



## COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 956,6</b>	<b>1 902,1</b>	<b>1 818,9</b>
Chiffre d'affaires net (note 15)	1 856,6	1 774,2	1 706,1
Reprise de provisions et transferts de charges	23,1	48,7	36,1
Autres produits (note 16)	76,9	79,2	76,7
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 1 809,7</b>	<b>- 1 764,1</b>	<b>- 1 781,6</b>
Achats consommés et variation de stocks	- 258,4	- 243,8	- 243,1
Autres achats et charges externes	- 907,4	- 877,2	- 905,9
Impôts et taxes	- 43,6	- 40,3	- 35,0
Charges de personnel (note 17)	- 478,1	- 465,7	- 460,1
Dotations aux amortissements et provisions (note 18)	- 66,5	- 74,3	- 72,5
Autres charges	- 55,7	- 62,8	- 65,0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>146,9</b>	<b>138,0</b>	<b>37,3</b>
Produits financiers nets	1 244,3	1 167,7	1 139,7
Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charges	165,7	- 152,7	- 150,5
Différence de change	- 27,9	19,8	36,1
<b>Résultat financier (note 19)</b>	<b>1 382,1</b>	<b>1 034,8</b>	<b>1 025,3</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 529,0</b>	<b>1 172,8</b>	<b>1 062,6</b>
<b>Résultat exceptionnel (note 20)</b>	<b>16,6</b>	<b>54,5</b>	<b>16,3</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	- 14,8	- 18,0	- 15,2
Impôts sur les bénéfices (note 21)	58,8	20,8	- 124,2
<b>Résultat net</b>	<b>1 589,6</b>	<b>1 230,1</b>	<b>939,5</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 131 753 932 euros se compose de 658 769 660 actions de 0,2 euro à la suite des opérations intervenues au cours de l'exercice 2005 :

- annulation de 17 300 000 actions autodétenues,
- souscription de 7 500 actions suite à des levées d'options.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En millions d'euros

	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Ecart de réévaluation 1976	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Solde au 31 décembre 2003 avant affectation du résultat</b>	<b>135,2</b>	<b>953,4</b>	<b>46,0</b>	<b>4 340,4</b>	<b>939,5</b>	<b>49,0</b>	<b>6 463,5</b>
Affectation du résultat 2003				647,5	-647,5		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2003				-182,5	-292,0		-474,5
Précompte mobilier				-39,2			-39,2
Résultat de l'exercice 2004					1 230,1		1 230,1
Fusion Gesparal au 1 <sup>er</sup> janvier 2004		0,1					0,1
Exit Tax				-5,0			-5,0
Autres variations de la période						-0,8	-0,8
<b>Solde au 31 décembre 2004 avant affectation du résultat</b>	<b>135,2</b>	<b>953,5</b>	<b>46,0</b>	<b>4 761,2</b>	<b>1 230,1</b>	<b>48,2</b>	<b>7 174,2</b>
Variations de capital	-3,4	0,4		-981,0			-984,0
Affectation du résultat 2004				711,3	-711,3		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2004					-518,8		-518,8
Résultat de l'exercice 2005					1 589,6		1 589,6
Autres variations de la période						2,1	2,1
<b>Solde au 31 décembre 2005 avant affectation du résultat</b>	<b>131,8</b>	<b>953,9</b>	<b>46,0</b>	<b>4 491,5</b>	<b>1 589,6</b>	<b>50,3</b>	<b>7 263,1</b>

Le montant porté en réserves correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres s'élève à 21,4 millions d'euros en 2005, contre 18 millions d'euros en 2004 ; un montant de 14,2 millions d'euros a également été porté en réserves compte tenu de l'annulation de titres intervenue en 2005.

Les provisions réglementées sont principalement constituées de la provision pour investissement qui s'élève au 31 décembre 2005 à 27 millions d'euros, contre 30 millions au 31 décembre 2004. En 2005, la provision pour investissement a fait l'objet d'une dotation de 3,5 millions d'euros au titre de la participation des salariés de l'exercice 2004 (contre 2,8 millions d'euros en 2004). Cette provision comprend le transfert, au profit de la société, d'une partie des provisions constituées par les filiales dans le cadre d'un accord de groupe. Parallèlement, la provision constituée en 2000 de 6,5 millions d'euros a été reprise en 2005 (contre 6,8 millions d'euros en 2004).

Les amortissements dérogatoires s'élèvent au 31 décembre 2005 à 23,3 millions d'euros, contre 18,1 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Il existe des plans d'options de souscription d'actions dont le détail est fourni dans le Rapport de gestion.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
<b>Exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>	<b>1 589,6</b>	<b>1 230,1</b>	<b>939,5</b>
Dotations aux amortissements	54,1	53,8	53,3
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	-196,4	60,2	135,4
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations	-0,3	15,1	3,1
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 447,0</b>	<b>1 359,2</b>	<b>1 131,3</b>
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (note 23)	-58,5	-83,7	156,2
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>1 388,5</b>	<b>1 275,5</b>	<b>1 287,5</b>
<b>Investissements</b>			
Acquisition d'immobilisations	-1 453,9	-1 167,6	-333,4
Variation des autres actifs financiers (note 24)	48,6	196,8	-117,6
Cession d'immobilisations	16,1	0,8	2,7
<b>Flux de trésorerie affectés aux investissements</b>	<b>- 1 389,2</b>	<b>- 970,0</b>	<b>- 448,3</b>
<b>Financement</b>			
Augmentation de capital	0,4	0,1	0,0
Dividendes versés	-518,8	-513,8	-460,0
Variation des dettes financières	494,1	343,7	-264,9
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>	<b>- 24,3</b>	<b>- 170,0</b>	<b>- 724,9</b>
Variation de trésorerie	-25,0	135,5	114,3
Trésorerie à l'ouverture	317,5	182,0	67,7
<b>Trésorerie à la clôture (note 25)</b>	<b>292,5</b>	<b>317,5</b>	<b>182,0</b>

## ANNEXES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

### Principes comptables

Les états financiers sont présentés en millions d'euros ; le tableau liste des filiales et participations est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes annuels sont établis conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

Conformément au règlement n° 2004-06 sur les actifs adopté par le Comité de la Réglementation Comptable, L'Oréal comptabilise, pour la première fois en charges sur l'exercice 2005, les frais de dépôts de marques précédemment immobilisés. L'impact à l'ouverture de ce changement de méthode, d'un montant de 2,9 millions d'euros, a été comptabilisé en résultat afin de garantir la déductibilité fiscale.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

L'application du règlement n° 2004-06 sur les actifs a conduit à identifier certaines marques comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les frais de premier dépôt de marque sont désormais comptabilisés en charges.

Les brevets sont amortis sur cinq ans.

Les logiciels de valeur significative sont amortis linéairement sur cinq années et donnent lieu à l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire dégressif sur douze mois.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas vingt ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20/50 ans
Installations, agencements	10 ans
Installations techniques, matériel, outillage	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Par exception pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur une base linéaire de dix ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire.

#### Immobilisations financières

##### Titres de participation et avances consolidables

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

##### Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Les stocks obsolètes et à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, évaluées en fonction des ventes réalisées et prévisionnelles.

#### Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

#### Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice à leur valeur probable de négociation.

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Pour les plans d'options d'achat d'actions antérieurs à l'année 2000, la différence entre le prix d'acquisition des actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires a fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le prix d'attribution des options est déterminé sans décote. Dès lors que les actions sont achetées à un cours inférieur au prix d'attribution, aucune provision pour dépréciation n'est requise. En revanche, dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une provision pour dépréciation est constituée; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

**Provisions pour risques et charges**

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature industrielle et commerciale (procès, retours de produits) ainsi que des risques fiscaux et liés au personnel.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

**Comptabilisation des opérations en devises et couverture du risque de change**

Selon les règles du groupe, la société ne prend pas de position spéculative en matière financière.

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan où les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts.

Les variations de change des opérations d'exploitation enregistrées au bilan et des instruments de couverture s'y rattachant sont comptabilisées au bilan au compte *Ecart de conversion*. La somme de ces écarts de conversion donne lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change toutes devises confondues.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

**Comptabilisation des instruments de taux**

S'agissant du risque de taux, les résultats dégagés par les swaps et les caps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au prorata temporis.

**Engagements en matière de régimes de retraite et avantages assimilés<sup>(1)</sup>**

L'Oréal participe, selon les lois et usages, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les mandataires sociaux sont assimilés à des salariés, pour tout élément accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors bilan.

Depuis 2004, les engagements au titre des médailles du travail ne sont plus inclus en engagement hors bilan mais font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle.

**Chiffre d'affaires**

Il est constitué des ventes de marchandises et des prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

**Frais de publicité et relations publiques**

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

**Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en autres charges et charges externes de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

**Impôts sur les bénéfices**

La société a opté pour le régime fiscal des groupes. Depuis 2004, les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

L'Oréal en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble.

(1) Les engagements en matière de régime de retraite et avantages complémentaires, pour les cadres dirigeants du groupe L'Oréal, sont décrits en page 129 du chapitre « Informations complémentaires » du présent Document.



## Notes sur le bilan et le hors-bilan

### Note 1 - Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2004	Augmentation Acquisition	Diminution Cession	31.12.2005
Brevets et marques	345,2	9,4	9,3	345,3
Fonds commerciaux	2,4	0,6	-	3,0
Autres	130,4	74,2	35,6	169,0
Avances et acomptes	0,1	n/s	0,1	n/s
<b>Valeur brute</b>	<b>478,1</b>	<b>84,2</b>	<b>45,0</b>	<b>517,3</b>
Brevets et marques	32,1	2,5	6,5	28,1
Fonds commerciaux	0,3	-	-	0,3
Autres	55,8	13,0	0,2	68,7
<b>Amortissements</b>	<b>88,2</b>	<b>15,5</b>	<b>6,7</b>	<b>97,0</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>389,9</b>	<b>68,7</b>	<b>38,3</b>	<b>420,3</b>

### Note 2 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2004	Augmentation Acquisition	Diminution Cession	31.12.2005
Terrains	48,3	0,1	n/s	48,4
Constructions	328,2	17,7	2,8	343,1
Installations techniques, matériel et outillage	135,5	11,0	2,7	143,8
Autres immobilisations corporelles	89,0	10,0	16,5	82,5
Immobilisations en cours	12,6	27,4	20,8	19,2
Avances et acomptes	1,1	5,2	5,1	1,2
<b>Valeur brute</b>	<b>614,7</b>	<b>71,4</b>	<b>47,9</b>	<b>638,2</b>
Constructions	217,5	19,2	2,8	233,9
Installations techniques, matériel et outillage	105,3	10,5	2,7	113,1
Autres immobilisations corporelles	65,9	8,9	16,3	58,5
<b>Amortissements</b>	<b>388,7</b>	<b>38,6</b>	<b>21,8</b>	<b>405,5</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>226,0</b>	<b>32,8</b>	<b>26,1</b>	<b>232,7</b>

La dotation annuelle en linéaire s'élève à 22,8 millions d'euros.

La dotation annuelle en dégressif s'élève à 15,1 millions d'euros.

Une dotation exceptionnelle a été enregistrée pour 0,7 million d'euros.

### Note 3 - Immobilisations détenues en crédit-bail

En millions d'euros	Immobilisations en crédit-bail			Bilan incluant les immobilisations en crédit-bail			
	Coût d'entrée <sup>(1)</sup>	Dotations aux amortissements <sup>(2)</sup> de l'exercice <sup>(3)</sup>	Dotations aux amortissements <sup>(2)</sup> cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Constructions et terrains	95,7	3,6	53,2	42,5	487,1	287,0	200,1
Installations techniques, matériel et outillage	n/s	n/s	n/s	-	143,8	113,1	30,7
<b>Total au 31.12.2005</b>	<b>95,7</b>	<b>3,6</b>	<b>53,2</b>	<b>42,5</b>	<b>630,9</b>	<b>400,1</b>	<b>230,8</b>
<b>Total au 31.12.2004</b>	<b>95,7</b>	<b>4,2</b>	<b>49,5</b>	<b>46,2</b>	<b>607,7</b>	<b>372,3</b>	<b>235,4</b>

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

(3) Mode d'amortissement retenu : linéaire 5 % à 2 %.

En millions d'euros	Engagements de crédit-bail						
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel <sup>(1)</sup>	
Postes du bilan	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	De + 5 ans	Total à payer	
Constructions et terrains	10,6	131,3	10,5	12,8	17,7	41,0	1,4
Installations techniques, matériel et outillage	n/s	n/s	-	-	-	-	n/s
<b>Total au 31.12.2005</b>	<b>10,6</b>	<b>131,3</b>	<b>10,5</b>	<b>12,8</b>	<b>17,7</b>	<b>41,0</b>	<b>1,4</b>
<b>Total au 31.12.2004</b>	<b>11,9</b>	<b>120,7</b>	<b>11,8</b>	<b>22,3</b>	<b>22,8</b>	<b>56,9</b>	<b>1,4</b>

(1) Selon contrat.

**Note 4 - Immobilisations financières**

En millions d'euros	31.12.2004	Augmentation Acquisition Souscription	Diminution Cession	31.12.2005
Titres de participation	6 119,0	159,7	7,0	6 271,7
Prêts et créances rattachées	190,5	559,1	579,2	170,4
Actions propres	691,8	1 224,6	984,4	932,0
Autres	9,1	0,2	0,7	8,6
<b>Valeur brute</b>	<b>7 010,4</b>	<b>1 943,6</b>	<b>1 571,3</b>	<b>7 382,7</b>
Titres de participation	213,9	16,6	17,4	213,1
Prêts et créances rattachées	-	-	-	-
Actions propres	12,4	-	12,4	-
Autres	5,0	0,2	-	5,2
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>231,3</b>	<b>16,8</b>	<b>29,8</b>	<b>218,3</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>6 779,1</b>	<b>1 926,8</b>	<b>1 541,5</b>	<b>7 164,4</b>

En 2005, L'Oréal a acheté 20 000 000 actions propres dans le cadre des programmes de rachat et a annulé 17 300 000 actions.

L'Oréal détient à la clôture 15 040 000 actions contre 12 340 000 actions au 31 décembre 2004.

Leur valeur boursière globale s'élève à 935,8 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 944,5 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2005, 1 800 000 actions comptabilisées en autres titres immobilisés ont été attribuées à un plan d'option d'achat d'actions émis en faveur des salariés.

Le tableau liste des filiales et participations est présenté à la fin des notes annexes.

**Note 5 - Opérations avec les entreprises liées**

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Immobilisations financières	6 215,1	6 070,6
Clients	168,4	142,5
Autres créances	6,0	19,8
Emprunts	47,8	172,7
Fournisseurs	66,8	52,7
Autres dettes	1,3	n/s
Charges financières	12,4	13,0
Produits financiers	1 304,8	1 218,3

**Note 6 - Valeurs mobilières de placement**

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Actions L'Oréal	1 706,2	1 759,1
Instruments financiers	1,6	3,2
Primes versées sur options	1,3	11,8
<b>Valeur brute</b>	<b>1 709,1</b>	<b>1 774,1</b>
Actions L'Oréal	290,7	435,1
Instruments financiers	-	-
Primes versées sur options	-	-
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>290,7</b>	<b>435,1</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 418,4</b>	<b>1 339,0</b>

Les actions propres de L'Oréal, acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, représentent une valeur nette de 1 415,5 millions d'euros pour 23 756 050 actions (après prise en compte d'une reprise de provision pour dépréciation de 144,4 millions d'euros) contre 1 324 million d'euros au 31 décembre 2004.

Au cours de l'année 2005, il n'a été procédé qu'à des levées d'options ayant porté sur 1 691 750 titres.

Pour 2005, la valeur boursière globale des actions propres s'élève à 1 478,1 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 491,9 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Pour 2004, la valeur boursière globale des actions propres s'élevait à 1 401,2 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 421,3 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

### Note 7 - Comptes de régularisation actif

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Charges constatées d'avance	24,7	18,5
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	0,7
<b>Total</b>	<b>24,7</b>	<b>19,2</b>

### Note 8 - Etat des échéances des créances

En millions d'euros	A un an au plus	A plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
<b>Actif immobilisé</b>					
Prêts et créances rattachées	83,3	87,1	170,4	-	170,4
Autres immobilisations financières	-	8,3	8,3	4,9	3,4
<b>Actif circulant</b>					
Créances clients et comptes rattachés	307,0	-	307,0	3,6	303,4
Autres actifs circulants	166,6	-	166,6	0,5	166,1
Dont : Créances fiscales et sociales	86,8	-	86,8	-	-
Groupe et associés	6,0	-	6,0	-	-
Débiteurs divers	73,8	-	73,8	-	-
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>24,7</b>	<b>-</b>	<b>24,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les comptes rattachés à l'actif circulant s'élèvent à 54,7 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 58,7 millions d'euros au 31 décembre 2004 et comprennent principalement des produits à recevoir pour 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

### Note 9 - Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2004	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31.12.2005
Provisions pour litiges	27,4	0,9	0,8	1,6	25,9
Provision pour pertes de change	-	1,8	-	-	1,8
Provisions pour charges	40,8	15,5	26,7	3,7	25,9
Autres provisions pour risques <sup>(1)</sup>	116,8	8,6	10,5	20,9	94,0
<b>Total</b>	<b>185,0</b>	<b>26,8</b>	<b>38,0</b>	<b>26,2</b>	<b>147,6</b>

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (contrats, reprise de produits) et à des risques liés au personnel.

La variation des provisions pour risques et charges a affecté les différents niveaux de résultat comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	11,1	11,1	4,1
Résultat financier	12,5	17,8	-
Résultat exceptionnel	2,9	9,1	22,1
Impôt sur les sociétés	0,3	-	-
<b>Total</b>	<b>26,8</b>	<b>38,0</b>	<b>26,2</b>

**Note 10 - Emprunts et dettes financières**

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France. Le montant du programme s'élève à 1 600 millions d'euros.

La liquidité sur les émissions de billets de trésorerie est assurée par des lignes bancaires de trésorerie confirmées qui s'élèvent à 2 625 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 2 121 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ces lignes de trésorerie, comme les emprunts à moyen terme, ne comportent pas de clause de ratio financier ni de clause de notation.

Le total des emprunts et dettes financières s'analyse de la façon suivante :

*Analyse par nature*

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Emprunts obligataires	n/s	n/s
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	751,7	721,7
Prêt à durée indéterminée <sup>(1)</sup>	80,4	83,2
Billets de trésorerie	1 224,6	634,3
Autres emprunts et dettes financières divers	100,4	221,2
Concours bancaires	2,2	2,3
<b>Total</b>	<b>2 159,3</b>	<b>1 662,7</b>

(1) Conformément à l'avis n° 28 de l'Ordre des Experts Comptables, le prêt à durée indéterminée figure en dettes financières. L'échéance de ce prêt étant 2007, en application de la Loi de Finances 2006, aucune incidence n'a été comptabilisée sur l'exercice 2005 au titre de l'impôt estimé à 9,7 millions d'euros.

*Analyse par échéance*

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Inférieure à 1 an	1 726,8	965,5
De 1 à 5 ans	431,5	624,3
Supérieure à 5 ans	1,0	72,9
<b>Total</b>	<b>2 159,3</b>	<b>1 662,7</b>

Dans le courant de l'exercice, les principales variations suivantes ont été enregistrées :

En millions d'euros	
Emprunts souscrits	1 456,5
Emprunts remboursés	960,3

Au 31 décembre 2005, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'Oréal en 1992 a généré une charge globale d'intérêts pour l'exercice de 9,8 millions d'euros dont 4,6 millions d'intérêts courus non échus.

**Note 11 - Etat des échéances des dettes**

En millions d'euros	
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>292,8</b>
<b>Autres passifs circulants</b>	<b>220,8</b>
Dont : Dettes fiscales et sociales et comptes rattachés	141,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11,1
Groupe et associés	0,1
Autres dettes	68,5

Il n'y a pas de dettes dont l'échéance est à plus d'un an.

Les comptes rattachés aux fournisseurs s'élèvent à 131,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 138,1 millions au 31 décembre 2004. Les comptes rattachés aux dettes fiscales et sociales s'élèvent à 85,6 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 86,8 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ils sont principalement constitués de la provision pour participation des salariés aux résultats de l'entreprise (15,3 millions d'euros au 31 décembre 2005) et de la provision pour intéressement (44,7 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Les comptes rattachés aux dettes sur immobilisations s'élèvent à 2,9 millions.

Les comptes rattachés aux autres dettes s'élèvent à 45,3 millions d'euros.

**Note 12 - Ecart de conversion**

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En millions d'euros	Actif		Passif	
	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
Créances financières	n/s	n/s	n/s	-
Clients	0,1	1,7	0,8	0,4
Dettes financières	1,7	-	0,1	0,5
Fournisseurs	0,4	n/s	0,2	1,3
Instruments financiers	2,4	2,1	1,7	2,6
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>3,8</b>	<b>2,8</b>	<b>4,8</b>

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits ci-avant, est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Yen	n/s	0,1
Dollar américain	-1,1	0,7
Dollar canadien	-0,4	n/s
Autres devises	-0,3	0,2
<b>Total</b>	<b>-1,8</b>	<b>1,0</b>

La position globale de change fait ressortir une perte latente, essentiellement sur le dollar américain, qui a été comptabilisée en résultat.

**Note 13 - Instruments dérivés**

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de change concernent principalement des opérations futures et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
<b>Change à terme net</b>				
Vente USD/Achat EUR	150,9	172,4	-9,2	6,1
Vente RUB/Achat EUR	64,9	27,5	-3,3	1,3
Vente CAD/Achat EUR	40,2	29,2	-3,0	0,6
Vente AUD/Achat EUR	21,8	8,9	-0,5	0,1
Vente GBP/Achat EUR	17,9	54,8	-0,4	0,7
Vente PLN/Achat EUR	11,6	4,0	-0,7	-0,3
Vente HKD/Achat EUR	9,5	-	-0,4	-
Vente MXN/Achat EUR	9,4	0,4	-1,0	n/s
Vente CHF/Achat EUR	7,7	6,9	n/s	n/s
Achat JPY/Vente EUR	13,5	9,5	-0,5	-0,1
Achat autres/Vente EUR	3,2	0,1	n/s	n/s
Vente CNY/ Achat USD	80,4	32,0	0,6	0,7
Vente ARS/Achat USD	22,5	13,2	0,8	-0,5
Vente RUB/Achat USD	-	33,1	-	-1,0
Vente MXN/Achat USD	-	1,1	-	n/s
Vente CNY/Achat JPY	0,8	-	n/s	-
Vente autres/Achat EUR	50,0	35,8	-1,2	-0,1
<b>Total change à terme</b>	<b>504,3</b>	<b>428,9</b>	<b>-18,8</b>	<b>7,5</b>
<b>Options de change</b>				
USD/EUR	28,0	74,0	-1,7	7,0
RUB/EUR	17,6	33,9	-0,8	2,4
GBP/EUR	3,2	8,5	n/s	0,2
RUB/SD	17,8	-	-0,5	-
CNY/USD	4,5	-	n/s	-
Autres/EUR	7,4	11,3	-0,4	0,5
<b>Total d'options de change</b>	<b>78,5</b>	<b>127,7</b>	<b>-3,4</b>	<b>10,1</b>
Dont : Options achetées	78,5	153,4	-3,4	11,8
Options vendues	-	-25,7	-	-1,7
<b>Total instruments à terme</b>	<b>582,8</b>	<b>556,6</b>	<b>-22,2</b>	<b>17,6</b>



Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de taux se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
Dérivés de taux				
<b>Swaps de taux emprunteur taux variable</b>				
EUR Euribor/taux fixe	309,5	325,5	13,3	22,0
<b>Swaps de taux variable/variable</b>				
EUR Euribor/Euribor	210,2	286,2	-	0,6
<b>Caps - achats</b>				
EUR Euribor	-	300,0	-	-
<b>Total</b>	<b>519,8</b>	<b>911,7</b>	<b>13,3</b>	<b>22,6</b>

#### Note 14 - Engagements hors bilan

a) Les engagements hors bilan s'analysent de la façon suivante :

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 10.

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Engagements donnés en matière de retraite et avantages assimilés <sup>(1)</sup>	575,2	487,2
Engagements de rachats de minoritaires	75,3	78,3
Garanties données <sup>(2)</sup>	716,1	621,1
Garanties reçues	5,4	9,0
Commandes investissements	39,6	35,0
Crédits documentaires	4,2	4,9

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2005 pour l'évaluation de ces engagements est de 4,25 % comparé à 4,75 % en 2004. Une convention de mutualisation du passif social a été mise en œuvre en 2004. Cette convention conduit à répartir entre les sociétés françaises du groupe les engagements et à organiser leur financement au prorata de leur masse salariale respective (personnalisée par régime) de telle sorte que les sociétés sont solidaires pour l'exécution desdits engagements dans la limite des fonds collectifs constitués.

(2) Cette ligne comprend les cautions et garanties diverses dont 709,1 millions d'euros, au 31 décembre 2005, pour le compte des filiales directes et indirectes, contre 613,3 millions d'euros au 31 décembre 2004. S'y ajoutent des garanties de passif conformes aux usages.

b) Par ailleurs, les engagements en matière de location simple s'élèvent à 4,6 millions d'euros à moins d'un an, à 5,4 millions d'euros de 1 à 5 ans et à 2,4 millions d'euros à plus de 5 ans.

La ventilation des engagements en matière de crédit-bail est fournie dans la note 3.

#### c) Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

### Notes sur le compte de résultat

#### Note 15 - Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Marchandises	873,4	849,4
Matières premières, articles de conditionnement	17,5	16,4
Prestations de services <sup>(1)</sup>	826,7	801,3
Locations	32,9	32,4
Autres produits des activités annexes	106,1	74,7
<b>Total</b>	<b>1 856,6</b>	<b>1 774,2</b>

(1) Concernent principalement la facturation des redevances d'assistance technique.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 1 151,8 millions d'euros en 2005 contre 1 119,6 millions d'euros en 2004.

**Note 16 - Autres produits**

Ce poste comprend principalement les redevances de marques.

**Note 17 - Ventilation de l'effectif moyen**

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	2005	2004
Cadres	2453	2400
Agents de maîtrise	2148	2157
Employés	503	518
Ouvriers	335	352
VRP	320	319
<b>Total</b>	<b>5759</b>	<b>5746</b>
Dont : apprentis	140	125
travailleurs extérieurs temporaires	178	189

**Note 18 - Dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Amortissements des immobilisations	53,5	53,4
Dépréciation de l'actif circulant	2,0	2,6
Provisions pour risques et charges	11,1	18,3
<b>Total</b>	<b>66,6</b>	<b>74,3</b>

**Note 19 - Résultat financier**

Les produits financiers nets qui s'élèvent au 31 décembre 2005 à 1 244,3 millions d'euros contre 1 167,7 millions au 31 décembre 2004, comprennent principalement les éléments suivants :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Dividendes encaissés	1303,7	1215,7
Produits des autres créances et valeurs mobilières de placement	11,2	5,5
Charges d'intérêts sur emprunts	-54,4	-38,6
Résultats déficitaires réglés aux SNC	-11,9	-12,0

Les *Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charge* s'élèvent au 31 décembre 2005, à 165,7 millions d'euros contre -152,7 millions au 31 décembre 2004 et concernent principalement :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Reprises nettes de provisions pour dépréciation des immobilisations financières hors actions propres	0,6	15,0
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres contre dotations nettes au 31 décembre 2004	156,7	-170,4
Reprises nettes de provisions pour risques et charges à caractère financier contre dotations nettes au 31 décembre 2004	5,3	-0,2

**Note 20 - Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel s'élève à 16,6 millions d'euros et comprend notamment :

- au titre des provisions pour risques et charges, la dotation pour 2,9 millions d'euros et la reprise pour provisions non utilisées pour 22,1 millions d'euros,
- au titre de la valeur nette comptable des dépôts de marques (« sortis » de l'actif au 1<sup>er</sup> janvier 2005 conformément à l'avis n° 2004-15) pour une valeur de 2,9 millions d'euros.

**Note 21 - Impôts sur les bénéfices**

Le produit d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Impôt sur le résultat courant	-46,9	-5,3
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	-12,2	-15,5
Provisions nettes pour impôt	0,3	-
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>-58,8</b>	<b>-20,8</b>

L'application des dispositions fiscales s'est traduite par une diminution du résultat de l'exercice de 1 million d'euros, en raison principalement de la dotation aux provisions réglementées et des crédits d'impôt recherche, mécénat et famille.

### Note 22 - Accroissements ou allègements de la dette future d'impôts

En millions d'euros	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Décalages temporaires</b>						
Provisions réglementées		7,3	3,2	5,2		9,3
Charges non déductibles temporairement	198,7		14,4	83,8	129,3	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés	0,1		2,4	3,2		0,7
Produits non taxables temporairement		0,8	0,2			0,6
<b>Eléments à imputer</b>						
Déficits, amortissements différés...						
<b>Eléments de taxation éventuelle</b>						
Réserve spéciale des plus-values à long terme <sup>(1)</sup>		176,8				176,8

(1) L'exit tax facultative instituée par la loi de finances rectificative pour 2004 sera libératoire du complément d'IS normalement dû en cas de prélèvement effectué sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. L'option pour cette taxe facultative doit être prise avant le 31 décembre 2006 et s'élèvera sur la base de cette réserve à 22,3 millions d'euros.

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,3% majorant l'impôt sur les sociétés au taux normal et réduit.

### Notes sur le tableau des flux de trésorerie

#### Note 23 - Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à -58,5 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre -83,7 millions d'euros au 31 décembre 2004, elle se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Stocks	-3,5	-0,8
Créances	-52,3	-14,6
Dettes	-2,7	-68,3
<b>Total</b>	<b>-58,5</b>	<b>-83,7</b>

#### Note 24 - Variation des autres actifs financiers

Cette ligne inclut les flux liés aux actions propres de l'exercice, classés en valeurs mobilières de placement.

#### Note 25 - Trésorerie à la clôture

La trésorerie à la clôture s'élève à 292,5 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 317,5 millions d'euros au 31 décembre 2004 et s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Disponibilités hors intérêts courus	294,7	319,8
Concours bancaires	-2,2	-2,3
<b>Total</b>	<b>292,5</b>	<b>317,5</b>

## TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2005

### Renseignements détaillés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
<b>A. Principales filiales françaises – Plus de 50 % du capital détenu</b>							
Areca & Cie	35	1	99,78	35	35	158	(1)
Banque RE.GE.FI.	19 250	62 386	100,00	75 670	75 670	13 730	10 435
Beauté Créateurs	4 412	- 1 701	50,00	3 425	3 425	5 691	766
Biotherm Distribution & Cie	182	415	99,90	472	472	3 129	4 675
Centrex	1 800	29	100,00	3 532	3 532	15	(1)
Chimex	5 642	- 4 152	100,00	7 501	7 501	- 708	
Cosmétique Active France	21	4 321	69,91	130	130	17 522	12 255
Cosmétique Active International	17	3 931	87,94	15	15	6 194	5 121
Episkin	1	0	99,00	2	2	48	(1)
Exclusive Signatures International	10	0	99,00	10	10	- 23	(1)
Fapagau & Cie	15	1	79,00	12	12	2 758	(1)
Faprogi	15	17	59,90	9	9	2 050	(1)
Finval	2	0	99,00	2	2	497	(1)
Gemey Maybelline Garnier	49	324	66,61	34	34	48 639	30 232
Gemey Paris-Maybelline NY	35	588	99,96	46	46	17 494	26 437
Goldys International	15	0	99,90	15	15	0	(1)
Helena Rubinstein	30	0	99,95	46 661	46 661	3 785	1 984
Holdial	1	0	98,00	1	1	754	(1)
L & J Re	1 500	7 679	100,00	1 500	1 500	- 7	
La Roche-Posay Laboratoire Pharmaceutique	380	4 542	99,98	27 579	27 579	8 147	6 861
Laboratoire Garnier & Cie	579	2	99,97	5 784	5 784	4 782	4 861
Laboratoires Innéov	350	6 100	50,00	6 300	3 225	- 6 847	(1)
Lancôme Parfums et Beauté & Cie	1 192	0	100,00	3 235	3 235	31 290	37 460
Lascad	18	0	99,17	18	18	37 477	34 657
Lehoux et Jacque	39	56	100,00	263	263	222	601
Laboratoires Industriels de Vichy	147	- 3 974	100,00	5 015	5 015	1 338	
L'Oréal Produits de Luxe International	76	1 478	99,20	76	76	40 424	43 912
L'Oréal Produits de Luxe France	63	4 075	74,33	46	46	18 216	14 311
Par-bleue	2	0	99,00	2	2	- 1 009	(1)
Parfums Cacharel & Cie	1	1	99,00	2	2	- 488	(1)
Parfums Guy Laroche	332	5 416	100,00	1 656	1 656	- 46	49
Parfums Paloma Picasso & Cie	2	0	99,00	2	2	- 177	(1)
Parfums Ralph Lauren	2	0	99,00	2	2	- 1	(1)
Prestige & Collections International	31	3 952	56,67	18	18	10 253	7 962
Sicos & Cie	375	6	80,00	999	999	6 316	(1)
Socinay	33	10	97,73	66	66	- 1	
Soprococ	8 250	1 436	100,00	11 904	11 904	1 421	2 083
Soproréal	15	0	99,90	15	15	3 446	(1)
Sparlys	750	1 498	100,00	3 826	3 826	929	242
Société de Développement Artistique	2	0	99,00	2	2	- 227	(1)
Viktor & Rolf Parfums	2	0	99,00	1	1	- 630	(1)
<b>B. Principales participations françaises – Moins de 50 % du capital détenu</b>							
Galderma International	932	72 165	26,67	2	2	142	
Sanofi-Aventis	2 802 613	(2)	10,21	512 853	512 853	(2)	171 649
<b>C. Principales filiales étrangères – Plus de 50 % du capital détenu</b>							
Aofi (Anglo Overseas Finance) (Inde)	2 529	- 29	100,00	4 306	2 247	- 1	
Avenamite S.A. (Espagne)	242	48	100,00	6 216	6 216	154	126

(1) Les SNC, GIE et sociétés civiles, non intégrés fiscalement, distribuent la totalité de leurs résultats.

(2) Ces informations ne sont pas disponibles.

## COMPTES SOCIAUX

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
Beautycos International Co. Ltd (Chine)	46 152	6 296	90,00	44 313	44 313	618	
Beautylux Intern.Cosm (Shanghai) Chine	6 187	-7 902	100,00	16 871	16 871	-413	
Beautytech Intern.Cosm (YiShang) Chine	3 374	-4 721	100,00	135 185	135 185	-1 316	
Biotherm (Monaco)	152	16	99,80	3 545	3 545	2 920	266
Caribel Fragrances Inc. (Porto Rico)	0	0	100,00	0	0	0	
Club des Créateurs de Beauté Korea	116	-197	50,00	890	0	79	
Club des Créateurs de Beauté Japon K.K	8 291	-14 287	50,00	2 173	802	1 242	
Cosmelor Ltd (Japon)	3 460	13 873	100,00	35 810	35 810	539	1 505
Cosmephil Holdings Corpo. (Philippines)	192	-162	100,00	400	14	0	
Cosmetica Activa Portugal Ltda	75	-225	95,00	709	709	2 316	2 484
Cosmétique Active Belgilux (Belgique)	3 240	433	86,71	3 423	3 423	3 233	2 315
Cosmétique Active Hellas (Grèce)	705	344	99,97	14 468	14 468	4 837	3 900
Cosmétique Active Ireland Ltd (Irlande)	82	-347	100,00	732	732	511	
Cosmétique Active Osterreich (Autriche)	75	38	100,00	1 579	1 579	2 527	1 893
Cosmétique Active Suisse	32	23	100,00	4 645	4 645	2 850	2 997
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	902	62 066	100,00	61 123	61 123	0	
Erwiton (Uruguay)	967	4 385	100,00	17	17	3 415	1 405
Galderma Pharma S.A. (Suisse)	31 471	18 480	50,00	10 124	10 124	41 650	
Geral Inc. (USA)	177	0	100,00	302	173	-26	
Kosmepol Sp ZOO (Pologne)	47 282	6 703	99,73	48 965	48 965	2 720	
Lai Mei Cosmetics Int. Trading (Chine)	10 443	1 887	100,00	11 197	11 197	9 244	7 405
Lancarome A/S (Danemark)	402	10	100,00	953	953	3 812	1 654
Le Club des Créateurs de Beauté (Belgique)	500	-704	50,00	251	0	-386	
Le Club des Créateurs de Beauté (Taiwan)	517	20	50,00	328	235	-98	
L'Oréal Argentina Sociedad anonima	13 469	-16 300	100,00	81 068	35 154	3 793	3 944
L'Oréal Australia	2 951	14 639	100,00	18 794	18 794	21 964	19 204
L'Oréal Balkan (Serbie)	1 201	-62	100,00	1 285	1 285	246	
L'Oréal Baltic (Lettonie)	374	2 832	100,00	529	529	684	
L'Oréal Belgilux (Belgique)	10 000	26 681	99,99	35 583	35 583	23 272	21 327
L'Oréal Canada Inc.	2 111	19 246	100,00	144 226	144 226	44 530	36 217
L'Oréal Ceska Republica (Rép. tchèque)	10 004	-4 296	100,00	8 678	7 844	1 544	
L'Oréal Chile (Chili)	25 873	925	100,00	43 784	38 430	9 714	5 872
L'Oréal China Co. Ltd (Chine)	26 102	-13 332	100,00	37 482	37 482	-15 298	
L'Oréal Colombia (Colombie)	2 516	1 765	94,00	6 395	4 101	204	681
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	268	5 419	100,00	7 382	7 382	6 328	4 584
L'Oréal Deutschland GmbH Allemagne	12 647	53 074	99,99	71 832	71 832	84 105	75 234
L'Oréal Espana S.A. (Espagne)	59 911	70 092	63,86	228 809	228 809	65 447	41 798
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	12	100,00	1 280	1 280	6 977	5 686
L'Oréal Guatemala S.A.	1 181	1 039	100,00	2 162	2 162	1 799	1 773
L'Oréal Hellas (Grèce)	3 465	4 544	77,41	2 112	2 112	11 268	9 638
L'Oréal Hong Kong Limited	3	-7 638	99,97	604	604	43 070	33 757
L'Oréal India Private Limited	43 244	-27 484	100,00	54 902	17 541	403	
L'Oréal Investments B.V. (Pays-Bas)	18	8	100,00	18	18	0	
L'Oréal Israël Ltd	4 200	8 403	92,97	38 497	33 597	4 148	2 925
L'Oréal Italia Spa	153 818	25 756	100,00	161 801	161 801	74 859	70 756
L'Oréal Japan Ltd (Japon)	360	-485	100,00	275	0	-77	
L'Oréal Korea Limited (Corée du Sud)	2 535	6 426	100,00	20 794	10 094	-9 833	
L'Oréal Liban SAL	3 390	636	99,88	7 698	7 698	2 304	3 060
L'Oréal Luxe Producten Nederland B.V.	908	26	100,00	1 937	1 937	6 258	10 166
L'Oréal Luxury Products Norge (Norvège)	313	249	100,00	853	853	1 680	1 413
L'Oréal Luxury Products Sverige (Suède)	107	8	100,00	108	108	2 115	1 519
L'Oréal Magyarorszag Kosmetikai Kft (Hongrie)	4 401	48	100,00	7 815	7 815	407	1 303
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	7 577	-708	96,02	9 315	9 315	4 602	
L'Oréal Mexico S.A de C.V	2 647	55 816	100,00	8 443	8 443	27 427	26 148
L'Oréal Middle East (Emirats Arabes Unis)	2 310	-622	100,00	2 507	2 507	8 513	5 635
L'Oréal Nederland BV (Pays-Bas)	34	3	100,00	4 894	4 894	16 479	16 663
L'Oréal New Zealand Limited	47	1 495	100,00	624	624	4 270	3 200



En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Norge A/S (Norvège)	1 203	1 489	100,00	3 198	3 198	8 352	6 864
L'Oréal Osterreich GmbH (Autriche)	2 785	304	100,00	2 240	2 240	7 614	5 365
L'Oréal Panama							
L'Oréal Peru (Pérou)	2 265	142	100,00	3 739	2 730	729	342
L'Oréal Philippines Inc.	2 404	647	95,38	12 478	3 063	-271	
L'Oréal Polska Sp. Z.O.O. (Pologne)	26 397	499	100,00	38 210	38 210	12 727	6 934
L'Oréal Portugal LDA	114	1 359	99,08	1 369	1 369	10 242	12 780
L'Oréal Produits de Luxe Belgique	250	817	99,97	2 885	2 885	7 900	7 928
L'Oréal Produits de Luxe Hellas A.E	1 026	1 807	99,89	2 135	2 135	4 232	3 431
L'Oréal Produits de Luxe Portugal LDA	250	-415	99,90	317	317	3 949	3 891
L'Oréal Produits de Luxe Suisse	257	130	100,00	556	556	3 117	3 290
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	2 446	610	100,00	5 883	5 883	1 392	573
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	1 275	86	100,00	18 991	18 991	5 519	4 965
L'Oréal Slovenija kozmetika D.O.O. (Slovénie)	459	390	100,00	856	856	1 891	2 057
L'Oréal Slovensko S.R.O. (Slovaquie)	1 737	174	100,00	1 673	1 673	1 759	1 793
L'Oréal Suisse	193	97	100,00	116 776	116 776	15 401	14 758
L'Oréal Sverige AB (Suède)	1 864	382	100,00	2 139	2 139	7 935	5 754
L'Oréal Taiwan (Taiwan)	18 285	-15 711	100,00	40 942	37 572	2 186	
L'Oréal Thailand	4 086	-4 917	100,00	5 238	1 960	1 819	
L'Oréal Turkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticar	21 428	3 149	100,00	22 207	22 207	4 830	3 376
L'Oréal U.S.A. Inc.	4 717	1 192 823	100,00	2 691 122	2 691 122	246 136	239 480
L'Oréal UK Ltd	25 448	4 884	100,00	47 372	47 372	74 040	56 253
L'Oréal Ukraine	590	0	100,00	515	515	-1 136	
L'Oréal Uruguay	363	-1 951	100,00	472	0	-1 389	
L'Oréal Venezuela C.A.	1 379	-312	100,00	12 502	6 363	3 360	2 066
L'Oréal Zagreb D.O.O.	136	1 355	100,00	1 503	1 503	226	411
Maybelline Suzhou Cosmetics (Chine)	58 809	-42 289	66,75	49 601	19 371	4 657	
Nihon L'Oréal KK (Japon)	135 175	27 564	100,00	377 752	363 752	6 342	
Parbel of Florida Inc. (U.S.A.)	43	-1 086	100,00	100 317	100 317	25 695	18 203
Parmobel Ltd (Chypre)	613	0	100,00	34 776	34 776	4 474	6 719
Procosa Productos de Beleza Ltda (Brésil)	132 266	21 127	100,00	170 243	170 243	14 723	15 713
P.T. L'Oréal Indonesia	1 385	-38	99,00	2 305	1 571	75	
P.T. Yasulor Indonesia	4 375	9 521	99,98	40 854	15 871	2 102	
Scental Limited (Hong Kong)	5	187	100,00	8	8	0	
Sincos Private Limited (Singapour)			100,00	0	0	0	
Sofamo (Monaco)	160	2 045	99,97	1 851	1 851	955	
Venprobel (Venezuela)	16	-242	100,00	2 722	0	0	
Yue-Sai Kan Cosmetic (Shenzhen) Chine	4 581	8 679	100,00	168 708	168 708	-2 093	
<b>D. Principales participations étrangères – Moins de 50 % du capital détenu</b>	N/S	N/S	N/S	N/S	N/S	N/S	

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen de l'année 2005.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

## Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute réévaluée	209 027	5 549 775	512 855	1
• nette	205 056	5 340 613	512 855	1
Montant des prêts et avances accordés	90 983	68 689		
Montant des cautions et avals donnés	2 733	702 703		
Montant des dividendes comptabilisés	245 183	875 049	171 649	0

# Assemblée Générale 2006

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Partie Ordinaire

#### Approbation des comptes annuels, affectation des bénéfices de l'exercice 2005 et fixation du dividende (première, deuxième et troisième résolutions)

Au vu des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2005 un bénéfice net de 1 589,6 millions d'euros contre 1 230,1 millions d'euros au 31 décembre 2004,
- et les comptes consolidés de l'exercice 2005 dont les principaux éléments figurent dans le présent document.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende net par action de 1 euro, soit une croissance de 22 % par rapport au dividende net de 2004.

Ce dividende serait mis en paiement dès le mercredi 10 mai 2006.

#### Virement de la réserve spéciale des plus-values nettes à long terme (quatrième résolution)

Conformément à la Loi, L'Oréal a procédé en 2005, dans les comptes sociaux, au virement obligatoire de la somme de 200 millions d'euros du poste *Réserve spéciale des plus-values à long terme* au poste *Autres réserves* et s'est acquitté du paiement correspondant de la taxe exceptionnelle de 2,5 %.

Jusqu'au 31 décembre 2006, les sociétés françaises peuvent opter pour le virement, en tout ou partie, du solde de leur *Réserve spéciale des plus-values à long terme* à un compte *Autres réserves*, toujours moyennant le paiement d'une taxe de 2,5 %.

La *Réserve spéciale des plus-values à long terme* de L'Oréal s'élève au 31 décembre 2005, à environ 890 millions d'euros, ce qui correspondrait à une taxe exceptionnelle de l'ordre de 22,3 millions d'euros dans l'hypothèse d'un virement intégral.

Il est proposé de mandater le Conseil d'Administration à l'effet d'effectuer avant le 31 décembre 2006, ce virement du solde de la *Réserve spéciale des plus-values à long terme* à un compte *Autres réserves*, étant précisé que le Conseil aura toute latitude, en fonction des informations dont il disposera, pour effectuer ce virement, en limiter le montant, ou encore pour n'effectuer aucun virement.

#### Conventions réglementées (cinquième résolution)

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005. Il est demandé à l'Assemblée Générale d'en prendre acte.

#### Renouvellement du mandat d'administrateurs (sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions)

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones, Monsieur Francisco Castañer Basco, Monsieur Xavier Fontanet, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière et Monsieur Franck Riboud, qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Ces mandats, d'une durée statutaire de quatre ans, expireraient à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

##### *Sir Lindsay Owen-Jones*

Président-directeur général de L'Oréal

De nationalité britannique, Sir Lindsay Owen-Jones est entré dans le groupe L'Oréal en 1969. Au cours d'une carrière internationale, il a notamment été Directeur Général de L'Oréal Italie de 1978 à 1981 et Président (CEO) de L'Oréal USA de 1981 à 1984. Nommé Vice-Président directeur général de L'Oréal en 1984, il est Président-directeur général depuis 1988. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat a été renouvelé en 2002. Sir Lindsay Owen-Jones est administrateur de Sanofi-Aventis et de Ferrari (Italie); il est également Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide.

##### *Monsieur Francisco Castañer Basco*

Directeur Général de Nestlé

De nationalité espagnole, Monsieur Francisco Castañer Basco est depuis 1964 dans le groupe Nestlé dont il a été nommé Directeur Général en 1997. Il est administrateur de L'Oréal depuis 1998 et son mandat a été renouvelé en 2002. Monsieur Francisco Castañer Basco est administrateur d'Alcon (Suisse).

##### *Monsieur Xavier Fontanet*

Président-directeur général d'Essilor

Monsieur Xavier Fontanet a été nommé Directeur Général d'Essilor en 1991, puis Vice-Président directeur général en 1995 et enfin Président-directeur général en 1996. Il est administrateur de L'Oréal depuis 2002. Monsieur Xavier Fontanet est également administrateur de Crédit Agricole SA.

##### *Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière*

Président-directeur général de Fimalac et *Chairman* de Fitch Ratings, Inc.

Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière est membre de l'Institut de France. Entré chez L'Oréal en 1976, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière a été Vice-Président en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, puis Directeur Général adjoint de 1984 à 1991. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat a été renouvelé en 2002. Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière est également administrateur de Renault et de Casino.

**Monsieur Franck Riboud**

Président-directeur général du Groupe Danone

Entré dans le groupe BSN en 1980, Monsieur Franck Riboud est Président-directeur général du Groupe Danone depuis 1996. Il est administrateur de L'Oréal depuis 2002. Monsieur Franck Riboud est également administrateur de Renault, membre du Conseil de Surveillance d'Accor, administrateur de Quiksilver (Etats-Unis) et d'ONA (Maroc).

**Nomination d'un administrateur (onzième résolution)**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale l'élection d'un nouvel administrateur : Monsieur Jean-Paul Agon.

Directeur Général adjoint de L'Oréal depuis juillet 2005, Monsieur Jean-Paul Agon serait nommé pour une durée statutaire de quatre ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale, Sir Lindsay Owen-Jones proposera au Conseil d'Administration de séparer les fonctions de Président de celles de Directeur Général et de nommer Monsieur Jean-Paul Agon Directeur Général.

**Monsieur Jean-Paul Agon**

Directeur Général adjoint de L'Oréal SA depuis juillet 2005

Monsieur Jean-Paul Agon a effectué toute sa carrière au sein du groupe L'Oréal, dans toutes les divisions, sur plusieurs continents. Il rejoint L'Oréal en 1978, pour être représentant pendant un an et prendre ensuite en charge des fonctions marketing. Il débute une carrière internationale en 1981 devenant, à 25 ans, Directeur Général de la filiale de L'Oréal en Grèce. Cinq ans plus tard, il prend la Direction Générale de la marque L'ORÉAL PARIS en France et lance notamment la gamme Studio Line. En 1989, il devient Directeur Général international de BIODERM, marque de la Division des Produits de Luxe dont il a assuré le repositionnement stratégique. En 1994, Monsieur Jean-Paul Agon devient Directeur Général de L'Oréal en Allemagne. En 1997, il crée la zone Asie où il assume la responsabilité de toutes les activités du groupe. Il implante des filiales dans les pays encore confiés à des agents et donne l'impulsion au développement rapide des marques dans cette région. En octobre 2001, Monsieur Jean-Paul Agon est nommé Président-directeur général de la première filiale du groupe, L'Oréal USA. Il déploie activement les marques américaines dans le monde et introduit aux Etats-Unis des gammes internationales comme Fructis de GARNIER. Parallèlement, il s'attache à renforcer la diversité des équipes en prenant des initiatives clés dans ce domaine, reprises ensuite dans le reste du groupe. Au cours de ces 27 années passées à travers le monde, Monsieur Jean-Paul Agon a toujours cherché à comprendre les sensibilités et les cultures, attachant toujours la plus haute importance au respect des différences.

**Autorisation de rachat par la société de ses propres actions (douzième résolution)**

Au cours de l'année 2005, votre société a procédé au rachat de 20 millions de ses propres actions, pour un montant total de 1 224,6 millions d'euros, dans le cadre :

- des autorisations données par les Assemblées des 29 avril 2004 et 26 avril 2005,

- et des plans de rachat décidés en conséquence par le Conseil d'Administration.

Ces rachats ont été effectués à titre principal en vue de l'annulation des actions achetées et à titre subsidiaire en vue de couvrir les plans d'option d'achat d'actions décidés par le Conseil d'Administration.

En 2005, le Conseil d'Administration a par ailleurs procédé, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 22 mai 2003, à l'annulation de 17 300 000 actions achetées en 2004 et 2005.

Par le vote d'une nouvelle résolution, l'Assemblée donnera au Conseil d'Administration les moyens lui permettant de poursuivre sa politique de rachat.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 95 euros.

L'autorisation porte sur un maximum de 10 % du capital pour un montant maximal de 6,3 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

Les finalités des rachats sont précisées dans le texte du projet de la résolution.

**Partie Extraordinaire****Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société L'Oréal (treizième résolution)**

Les deux autorisations d'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions votées par l'Assemblée le 22 mai 2003 expirent en 2006. Il est demandé à l'Assemblée Générale, dès le 25 avril 2006, de consentir au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation d'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions, pour une période de 26 mois.

Les bénéficiaires seraient les membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. L'enveloppe proposée est de 12 millions d'actions maximum au total. Le prix d'exercice serait conforme aux dispositions légales, à l'exclusion de la possibilité de consentir une décote, ceci étant clairement spécifié dans la résolution.

Les stock-options rapprochent les intérêts de leurs bénéficiaires de ceux des actionnaires eux-mêmes en leur faisant partager la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

Il s'agit de donner au Conseil d'Administration les moyens d'associer, de motiver et de fidéliser plus particulièrement les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe. Les stock-options participent aussi de la volonté de L'Oréal d'encourager ou d'attirer des talents.

Si l'Assemblée Générale vote cette résolution, les attributions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité « Management et Rémunérations ».

#### **Autorisation corrélative d'augmentation de capital réservée aux salariés (quatorzième résolution)**

L'autorisation de consentir des options de souscription emporte l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, il est demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois et dans la limite de 1 % du capital social, la compétence de décider de procéder à cette augmentation de capital.

#### **Autorisation d'annulation des actions correspondant à des options d'achat devenues caduques (quinzième résolution)**

Certaines options d'achat d'actions attribuées dans le passé ne peuvent plus être exercées du fait, par exemple, du départ de leur bénéficiaire.

Il est proposé que les actions correspondant à ces options soient affectées à la politique d'annulation actuellement conduite par le Conseil d'Administration.

Une partie de ces actions relevant d'un régime d'annulation différent de celui de l'autorisation d'annulation des actions en vigueur, le vote de la résolution qui est présentée permettra de les annuler dans la limite de 1,8 million d'actions.

#### **Modification des statuts visant à permettre la tenue des réunions du Conseil d'Administration par des moyens de télécommunication (seizième résolution)**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de décider de modifier l'article 9 des statuts relatif aux délibérations du Conseil d'Administration afin de permettre la tenue des réunions du Conseil d'Administration par des moyens de télécommunication, conformément aux dispositions de la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

#### **Pouvoirs pour formalités (dix-septième résolution)**

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Pour la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice, se reporter aux communiqués de presse diffusés par L'Oréal, disponibles notamment sur le site [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com).

## **PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 AVRIL 2006**

### **Partie Ordinaire**

#### **Première résolution Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2005**

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice 2005 faisant ressortir un bénéfice net de 1 589 592 354,89 euros, contre 1 230 100 216,83 euros au titre de l'exercice 2004.

#### **Deuxième résolution Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005**

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2005.

#### **Troisième résolution Affectation des bénéfices de l'exercice 2005 et fixation du dividende**

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2005 s'élevant à 1 589 592 354,89 euros :

##### **En euros**

Aucune dotation à la réserve légale,	—
celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social	
5 % des sommes dont les titres sont libérés,	
soit la totalité du capital à titre de premier dividende	6 587 696,60
Un montant de	652 181 963,40
sera attribué aux actionnaires, à titre de superdividende <sup>(1)</sup>	
Le solde, soit	930 822 694,89
sera affecté au compte <i>Autres réserves</i> <sup>(1)</sup>	

(1) Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2005 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises suite à des levées d'options de souscription ayant droit au dividende de l'exercice 2005 à la date de paiement de ce dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 1 euro net par action.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 10 mai 2006.

La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto-détenues sera affectée à la *Réserve ordinaire*.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende distribué aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende net<sup>(1)</sup> par action au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

2002	2003	2004
0,64 euro	0,73 euro	0,82 euro

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende ouvrira droit à un avoir fiscal égal à 50 % du dividende pour les distributions intervenues au titre des exercices 2002 et 2003.

**Quatrième résolution****Virement de la réserve des plus-values nettes à long terme**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, mandate le Conseil d'Administration, en application de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, pour :

- virer, avant le 31 décembre 2006, le solde de la réserve spéciale des plus-values à long terme, d'un montant de 890417190 euros, au poste *Autres réserves* et ;
- prélever la taxe exceptionnelle de 2,5 % assise sur le montant ainsi transféré au poste *Autres réserves*, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra décider de limiter le montant du virement ainsi effectué, et du prélèvement corrélatif au titre de la taxe exceptionnelle, au montant qu'il arrêtera.

**Cinquième résolution****Conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de conventions à soumettre à approbation.

**Sixième résolution****Renouvellement du mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones**

L'Assemblée Générale renouvelle, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**Septième résolution****Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Francisco Castañer Basco**

L'Assemblée Générale renouvelle, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Francisco Castañer Basco.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**Huitième résolution****Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Fontanet**

L'Assemblée Générale renouvelle, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Fontanet.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**Neuvième résolution****Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière**

L'Assemblée Générale renouvelle, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**Dixième résolution****Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Franck Riboud**

L'Assemblée Générale renouvelle, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Franck Riboud.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**Onzième résolution****Nomination de Monsieur Jean-Paul Agon en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Paul Agon en qualité d'administrateur, pour la durée statutaire de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**Douzième résolution****Autorisation de rachat par la société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 95 euros,
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital de la société au 31 décembre 2005, soit 65 876 966 actions pour un montant maximal de 6,3 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

En cas d'opérations sur le capital de la société, les montants indiqués précédemment seront ajustés en fonction des caractéristiques de l'opération.

La société pourra acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action par voie de réduction de capital, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2003 pour une durée de cinq ans,
- leur livraison aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions consenties par le Conseil d'Administration, lors de l'exercice desdites options,
- leur attribution gratuite, décidée par le Conseil d'Administration,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement,
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
- la mise en œuvre de toute nouvelle pratique de marchés qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et,

plus généralement la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert réalisées dans le cadre de la présente autorisation pourront être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché.

Ces opérations pourront également avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

## Partie Extraordinaire

### Treizième résolution

#### **Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société L'Oréal**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration à consentir, des options d'achat d'actions existantes et/ou des options de souscription d'actions nouvelles de la société L'Oréal, au bénéfice de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux tant de la société L'Oréal que des sociétés ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois,
- décide que le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions supérieur à 12 millions d'actions,
- décide que :
  - le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration, sans décote, le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur ni à la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
  - le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration, sans décote, le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties,
- décide que les options devront être levées dans un délai maximum de dix ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties,

- décide que si la société réalise, après l'attribution des options, des opérations financières ayant une incidence sur le capital, le Conseil d'Administration procèdera à un ajustement du prix et du nombre d'actions faisant l'objet d'options non encore levées, de telle sorte que la valeur totale des options en cours demeure constante pour chaque bénéficiaire,

- décide que l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante,

- prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options,

- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de sous-déléguer au Directeur Général, pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres,
- imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour constater les augmentations du capital social résultant des levées d'options, procéder aux modifications corrélatives des statuts, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,

- prend acte que la présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet.

### Quatorzième résolution

#### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions réservées aux salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux,

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente autorisation, au profit des salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à



un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaires desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux,

- fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
- décide de fixer à 1 % du capital social existant à la date de la présente Assemblée, l'augmentation de capital qui pourrait être ainsi réalisée, soit une augmentation de capital social d'un montant nominal maximal de 1 317 539 euros par l'émission de 6 587 696 actions nouvelles,
- décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation, sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail,
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de notamment :
  - fixer les conditions que devront remplir les salariés (ou anciens salariés) pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux titres émis en vertu de la présente délégation,
  - arrêter les conditions de l'émission,
  - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
  - décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
  - fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres,
  - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies,
  - imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,
  - d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

#### **Quinzième résolution**

##### **Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce, à annuler, en

une ou plusieurs fois, un maximum de 1,8 million d'actions achetées par la société sur le fondement de l'article L. 225-208 du Code de commerce pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions et qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables,

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :
  - procéder à la réduction de capital par annulation des actions,
  - arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
  - imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles,
  - procéder à la modification corrélatrice des statuts et,
  - généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Cette autorisation est donnée pour une durée de vingt six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

#### **Seizième résolution**

##### **Modification des statuts visant à permettre la tenue des réunions du Conseil d'Administration par des moyens de télécommunication**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 9 des statuts afin de permettre la tenue des réunions du Conseil d'Administration par des moyens de télécommunication, conformément aux dispositions de la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

En conséquence, l'alinéa 4 du paragraphe 2 de l'article 9 des statuts actuellement libellé comme suit :

« Conformément aux dispositions légales et réglementaires et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité »

sera remplacé par un nouveau paragraphe, libellé comme suit :

« Conformément aux dispositions légales et réglementaires et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité »

#### **Dix-septième résolution**

##### **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

# Informations complémentaires

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### Capital social

Voir informations pages 70 à 73 du présent Document.

### Forme juridique

L'Oréal est une société anonyme.

### Législation de l'émetteur

Française.

### Activité

La société L'Oréal, en plus de son rôle de coordination stratégique, scientifique et industrielle du groupe dans le monde, exerce une fonction de holding ainsi qu'une activité commerciale spécifique à la France.

L'essentiel des filiales a un rôle de développement et de commercialisation des produits fabriqués dans les usines du groupe.

La société L'Oréal possède la totalité du capital de la très grande majorité de ses filiales. Dans les autres, les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs (pages 46 à 49). Par ailleurs, elle détient des participations importantes (pages 49 et 50 et pages 113 à 115).

### Date de constitution et durée de vie de la société (article 5 des statuts)

« La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1963 pour finir le 31 décembre 2061, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

### Objet social (extraits de l'article 2 des statuts)

« La société a pour objet, tant en France que partout ailleurs dans le monde entier :

- la fabrication et la vente de produits cosmétiques en général ; de tous appareils destinés aux mêmes fins que les produits ci-dessus ; de tous produits d'entretien de caractère ménager ; de tous produits et articles se rapportant à l'hygiène féminine et infantile et à l'embellissement de l'être humain ; la démonstration et la publicité de ces produits ; la fabrication d'articles de conditionnement,
- la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport,
- toutes opérations de diversification et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, faites dans l'intérêt de la société et sous quelque forme que ce soit,
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations de la nature de celles indiquées ci-dessus, notamment par voie de

création de société, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliances avec elles. »

### Immatriculation de la société

632 012 100 RCS Paris.

### Consultation des documents relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 41, rue Martre, 92117 Clichy, sur rendez-vous si possible.

### Exercice social (article 14 des statuts)

« Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

### Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

« A - Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé et dans l'ordre suivant :

1. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont les titres sont libérés en vertu des appels de fonds et non encore amortis sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice d'une année subséquente.

2. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer – et même de la totalité dudit excédent disponible – soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un fonds de prévoyance ou à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciaux.

Ce ou ces fonds de réserve, qui ne produiront aucun intérêt, peuvent être distribués aux actionnaires ou affectés soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5 %, en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions ou de certificats d'investissement de la société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions et certificats.

3. S'il en existe un, le solde est réparti entre tous les actionnaires sans discrimination, chaque action donnant droit au même revenu.

B - Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou sur les réserves, le solde étant porté sur un compte spécial de report à nouveau. »

## Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales édictées à ce sujet.

Le droit de participer aux Assemblées est également régi par les statuts (article 12) : « Il est subordonné soit à l'inscription en compte des actions nominatives au plus tard le jour de la réunion de l'Assemblée, soit au dépôt trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. »

Depuis l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, il n'existe plus de droits de vote double.

## Seuils de détention du capital

« Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils » (article 7, alinéa 2 des statuts).

Cette disposition statutaire complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote (article L. 233-7 du Code de commerce).

« A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues par la loi ou par les statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée » (article 7, alinéa 3 des statuts).

## L'ACTION L'ORÉAL

### Fiche signalétique de l'action L'Oréal

Code Isin : FR0000120321.

Quotité : 1 action.

Valeur nominale : 0,2 euro.

Négociation au comptant à Paris.

Valeur éligible au Service à Règlement Différé (SRD).

Des *American Depositary Receipts* non parrainés circulent librement aux Etats-Unis à l'initiative de quelques banques américaines.

## Données boursières

Cours au 31.12.2005	62,8 euros
Cours le plus haut	67,45 euros le 16 septembre 2005
Cours le plus bas	54,50 euros le 24 janvier 2005
Progression annuelle au 31.12.2005 :	
- L'Oréal	+ 12,44 %
- CAC 40	+ 23,1 %
- Euronext 100	+ 23,2 %
- DJ Stoxx 50	+ 20,7 %
Capitalisation boursière au 31.12.2005	41,37 milliards d'euros
Au 31.12.2005, le poids de l'action L'Oréal est de :	
- dans le CAC 40	2,50 %
- dans Euronext 100	2,35 %
- dans le DJ Stoxx 50	0,60 %

## MARCHÉ DES TITRES DE L'ORÉAL

Premier marché jusqu'au vendredi 18 février 2005 soir.  
Eurolist – compartiment A depuis le lundi 21 février 2005 matin.  
Service de Règlement Différé (SRD) de la Bourse de Paris.

### Volume des transactions et évolution du cours des actions de la société

Date	Cours en euros			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen	
<b>2003</b>				
Janvier	74,85	58,50	67,89	123,00
Février	65,65	58,40	61,01	125,61
Mars	63,15	50,15	57,77	116,09
Avril	67,30	55,10	63,50	133,10
Mai	65,80	59,65	62,64	120,21
Juin	66,60	59,85	62,89	144,25
Juillet	61,85	56,90	59,00	116,25
Août	64,40	56,10	59,54	86,64
Septembre	66,65	58,00	62,30	93,82
Octobre	64,95	58,15	61,57	85,59
Novembre	65,20	60,60	63,21	125,25
Décembre	65,15	60,95	63,08	81,31
<b>2004</b>				
Janvier	69,90	62,95	65,42	114,00
Février	69,40	63,50	66,15	78,86
Mars	67,60	60,10	63,63	85,84
Avril	65,75	61,90	64,18	85,08
Mai	65,05	61,90	63,68	116,67
Juin	67,45	62,85	64,87	90,17
Juillet	66,00	58,55	61,43	82,49
Août	59,90	54,25	56,52	94,77
Septembre	57,75	52,45	55,28	97,71
Octobre	54,45	51,50	52,83	90,22
Novembre	56,90	53,45	55,38	71,04
Décembre	56,45	53,85	55,06	73,68

Date	Cours en euros			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen	
<b>2005</b>				
Janvier	58,10	54,50	56,40	89,07
Février	60,20	57,30	58,55	84,03
Mars	62,15	58,75	60,07	84,37
Avril	62,20	55,10	59,17	98,79
Mai	59,65	55,60	57,66	87,54
Juin	61,50	58,35	60,15	79,41
Juillet	65,95	56,20	62,45	109,07
Août	65,80	62,15	64,53	77,45
Septembre	67,45	62,75	65,17	106,38
Octobre	65,90	59,40	62,75	83,57
Novembre	62,70	59,40	61,26	74,65
Décembre	64,20	60,95	62,22	79,58
<b>2006</b>				
Janvier	67,05	62,30	64,86	108,90
Février	76,45	65,15	69,57	129,66

## Dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de cinq ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

## Rentabilité totale pour l'actionnaire

Parmi les différents indicateurs économiques et financiers de mesure de la création de valeur, L'Oréal a préféré retenir la « rentabilité totale pour l'actionnaire » (souvent intitulée *Total Shareholder Return* : TSR). Cet indicateur constitue, en effet, une mesure synthétique qui intègre à la fois la valorisation du titre et les revenus perçus sous forme de dividendes (hors avoirs fiscaux).

## Evolution sur dix ans d'un portefeuille d'environ 15 000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des coupons et rompus de droits d'attribution

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1995	Achat de 75 actions, à 199,86 euros	14 989,50		75
28.06.1996	Dividende : 2,03 euros par action, avoir fiscal non compris		152,07	75
	Réinvestissement : achat de 1 action à 260,54 euros	260,54		76
01.07.1996	Attribution gratuite (1 pour 10)			83
31.07.1996	Indemnisation de 6 droits à 22,86 euros par droit		137,16	83
	Réinvestissement : achat de 1 action à 236,91 euros	236,91		84
01.07.1997	Dividende : 2,13 euros par action, avoir fiscal non compris		179,28	84
	Réinvestissement : achat de 1 action à 393,93 euros	393,93		85
12.06.1998	Dividende : 2,44 euros par action, avoir fiscal non compris		207,33	85
	Réinvestissement : achat de 1 action à 473,05 euros	473,05		86
15.06.1999	Dividende : 2,82 euros par action, avoir fiscal non compris		242,55	86
	Réinvestissement : achat de 1 action à 586,50 euros	586,50		87
15.06.2000	Dividende : 3,40 euros par action, avoir fiscal non compris		295,80	87
	Réinvestissement : achat de 1 action à 825,00 euros	825,00		88
03.07.2000	Echange 10 pour 1 (division du nominal par dix)			880
08.06.2001	Dividende : 0,44 euros par action, avoir fiscal non compris		387,20	880
	Réinvestissement : achat de 5 actions à 78,15 euros	390,75		885
04.06.2002	Dividende : 0,54 euro par action, avoir fiscal non compris		477,90	885
	Réinvestissement : achat de 7 actions à 74,95 euros	524,65		892
27.05.2003	Dividende : 0,64 euro par action, avoir fiscal non compris		570,88	892
	Réinvestissement : achat de 10 actions à 61,10 euros	611,00		902
14.05.2004	Dividende : 0,73 euro par action, avoir fiscal non compris		658,46	902
	Réinvestissement : achat de 11 actions à 63,65 euros	700,15		913
11.05.2005	Dividende : 0,82 euro par action, avoir fiscal non compris		748,66	913
	Réinvestissement : achat de 14 actions à 56,50 euros	791,00		927
<b>Total</b>		<b>20 782,98</b>	<b>4 057,28</b>	
<b>Montant net total investi</b>		<b>16 725,70</b>		

**Valeur du portefeuille au 31.12.2005 (927 titres à 62,80 euros) : 58 215,60 euros.**

**Le capital initial a donc été multiplié par 3,88 en 10 ans (inflation sur 10 ans = 16,2% - Source INSEE) et le capital final représente 3,48 fois le montant net total investi.**

**Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 15,37% par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2005, hors impôt sur la plus-value de cession).**

**Nota : les avoirs fiscaux attachés aux dividendes sont supposés couvrir l'impôt sur le revenu à payer par l'investisseur au titre de ces dividendes.**

## RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS – INFORMATIONS DÉTAILLÉES

L'ensemble des informations de cette rubrique actualise et complète les informations contenues dans le Rapport de Gestion (rubrique « Rachat par la société de ses propres actions ») afin, notamment, de répondre aux prescriptions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de bénéficier de la dispense de publication d'un descriptif du programme, conformément à l'article 241-3 de ce même Règlement.

Au cours de l'exercice 2005 et jusqu'au 10 mars 2006, la société a procédé au rachat de 23 082 000 de ses propres actions, pour un montant total de 1 436,2 millions d'euros, dans le cadre de deux programmes successifs :

- l'un, décidé par le Conseil d'Administration du 15 juin 2004, et poursuivi et achevé pendant la première moitié de l'année,
- l'autre, décidé par le Conseil d'Administration du 29 juin 2005 et toujours en cours au 10 mars 2006.

Au 10 mars 2006, la société détenait 40 901 950 de ses propres actions, soit 6,2% du capital, dont la valeur évaluée au cours d'achat était de 2 801 millions d'euros et la valeur comptable de 2 648,5 millions d'euros.

Par ailleurs, 2 667 850 actions acquises antérieurement ont été cédées à des bénéficiaires de stock-options d'achat qui les avaient exercées.

### Autorisations en vertu desquelles les rachats d'actions de la société intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont été effectués

Les rachats ont été effectués sur le fondement des autorisations dont les caractéristiques suivent :

Assemblée	Expiration	Plafond	Finalités	Prix d'achat maximum par action
29 avril 2004	26 avril 2005	10 % du capital (soit au jour de l'AG, 67 606 216 actions pour un montant de 6,4 milliards d'euros)	Situation de marché Croissance externe Options d'achat Régularisation des cours	95 euros
26 avril 2005	25 avril 2006	10 % du capital (soit au jour de l'AG, 67 606 216 actions pour un montant de 6,4 milliards d'euros)	Annulation Options d'achat Attribution gratuite Liquidité et animation du marché Croissance externe	95 euros

### Programmes de rachat décidés par le Conseil d'Administration

#### Poursuite et achèvement du programme de rachat décidé par le Conseil d'Administration du 15 juin 2004

Au cours de sa séance du 15 juin 2004, le Conseil d'Administration avait, en application de la 10<sup>e</sup> résolution votée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, décidé de procéder dans les douze mois suivants à des rachats d'actions L'Oréal pour un montant maximum d'un milliard d'euros. Ce montant a été porté à 1,25 milliard d'euros par le Conseil d'Administration du 16 février 2005. Les rachats se sont poursuivis à partir du 26 avril 2005, en application de la 11<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du même jour.

Les actions acquises dans le cadre de ce programme ont vocation à être annulées, à l'exception de celles susceptibles d'être allouées à des plans de stock-options.

Dans ce cadre, la société a procédé au cours du premier semestre 2005 à l'achat de 9 500 000 de ses propres actions pour un montant de 557,9 millions d'euros.

Les frais de négociation ont représenté un montant total de 1 134 328,67 euros.

Les achats ont tous été réalisés directement par la société, sans être délégués à un prestataire de services d'investissement, ni avoir donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Le Conseil d'Administration du 26 avril 2005 a procédé à l'annulation de 4 960 000 de ces actions, ainsi que des 12 340 000 acquises en 2004 dans le cadre du même programme. 1 800 000 des 4 540 000 actions restantes ont été affectées à un plan de stock-options par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2005.

**Mise en œuvre du programme de rachat décidé par le Conseil d'Administration du 29 juin 2005**

Lors de sa séance du 29 juin 2005, et en application de la 11<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 26 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé de lancer un nouveau programme de rachat d'un montant de 1,25 milliard d'euros, à réaliser sur les douze mois suivants.

Les titres acquis dans ce cadre sont destinés à être annulés.

Les rachats effectués dans ce cadre jusqu'au 10 mars 2006 ont porté sur 13 582 000 actions, pour un montant de 878,3 millions d'euros.

Les frais de négociation ont représenté un montant total de 1 828 420,12 euros.

Les achats ont tous été réalisés directement par la société, sans être délégués à un prestataire de services d'investissement, ni avoir donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

**Détail des achats effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005**

Ci-après pour répondre aux exigences de l'article L. 225-209 du Code de commerce, un tableau précisant pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet :

Mois	Actions achetées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2005 et le 10 mars 2006			Utilisation au 10 mars 2006 des actions achetées			
	Nombre	Prix d'achat moyen par action (euros)	Finalité	Finalité visée	Nouvelle finalité	Nombre	Solde non utilisé
Janvier 2005	1 450 000	57,18	Annulation	1 450 000	N/A	0	0
			Options d'achat	0			
Février 2005	980 000	59,01	Annulation	980 000	N/A	0	0
			Options d'achat	0			
Mars 2005	2 310 000	59,98	Annulation	2 310 000	N/A	0	0
			Options d'achat	0			
Avril 2005	770 000	57,25	Annulation	220 000	N/A	0	0
			Options d'achat	550 000			
Mai 2005	2 190 000	57,49	Annulation	0	N/A	0	940 000
			Options d'achat	1 250 000			
Juin 2005	1 800 000	60,37	Annulation	0	N/A	0	1 800 000
			Options d'achat	0			
<b>Total acheté en 2005 dans le cadre autorisation AG 2004</b>	<b>9 500 000</b>	<b>58,73</b>	<b>Annulation</b>	<b>4 960 000</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>2 740 000</b>
			<b>Options d'achat</b>	<b>1 800 000</b>			
Juillet 2005	1 380 000	63,93	Annulation	0	N/A	0	1 380 000
Août 2005	1 060 000	64,95	Annulation	0	N/A	0	1 060 000
Septembre 2005	3 000 000	65,21	Annulation	0	N/A	0	3 000 000
Octobre 2005	1 250 000	62,90	Annulation	0	N/A	0	1 250 000
Novembre 2005	1 785 000	61,29	Annulation	0	N/A	0	1 785 000
Décembre 2005	2 025 000	62,19	Annulation	0	N/A	0	2 025 000
<b>Total acheté en 2005 dans le cadre autorisation AG 2005</b>	<b>10 500 000</b>	<b>63,49</b>	<b>Annulation</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>10 500 000</b>
			<b>Annulation</b>	<b>4 960 000</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>13 240 000</b>
			<b>Options d'achat</b>	<b>1 800 000</b>			
<b>Total acheté en 2005</b>	<b>20 000 000</b>	<b>61,23</b>					
Janvier 2006	1 800 000	64,74	Annulation	0	N/A	0	1 800 000
Février 2006	750 000	73,97	Annulation	0	N/A	0	750 000
Mars 2006 (jusqu'au 10 inclus)	532 000	74,39	Annulation	0	N/A	0	532 000
<b>Total acheté en 2006 (jusqu'au 10 mars inclus) dans le cadre autorisation AG 2005</b>	<b>3 082 000</b>	<b>68,65</b>	<b>Annulation</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>3 082 000</b>
<b>Total acheté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 10 mars 2006</b>	<b>23 082 000</b>	<b>62,22</b>	<b>Annulation</b>	<b>4 960 000</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>16 322 000</b>
			<b>Options d'achat</b>	<b>1 800 000</b>			



## Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société

### Caractéristiques de la nouvelle autorisation

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 25 avril 2006 de lui renouveler l'autorisation d'opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce pour une période maximale de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée.

Cette autorisation permettrait à la société d'acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action par voie de réduction de capital, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 mai 2003 pour une durée de 5 ans,
- leur livraison aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions consenties par le Conseil d'Administration, lors de l'exercice desdites options,
- leur attribution gratuite, décidée par le Conseil d'Administration,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement,
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
- la mise en œuvre de toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats devront répondre aux conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 95 euros,
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital au 31 décembre 2005, soit 65 876 966 actions pour un montant maximal de 6,3 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

### Achats dont la réalisation est envisagée dans le cadre de la nouvelle autorisation

Le vote par l'Assemblée du 25 avril 2006 de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions permettra au Conseil d'Administration :

- la poursuite jusqu'en juin de sa politique d'achats réguliers d'actions de la société en vue de leur annulation, telle que décidée en juin 2005, pour un montant maximum de 1,250 milliard d'euros,
- l'éventuelle mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, dans le respect des dispositions de l'autorisation consentie par l'Assemblée.

## FACTEURS DE RISQUE

Le Contrôle Interne du groupe, qui repose sur des textes de référence, des chartes, des normes, des procédures et des bonnes pratiques, vise à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

### Risques de marché

Les risques de marché et leur gestion sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés figurant dans la note 21 (p. 34 à 37) du présent Document.

### Risques juridiques

L'Oréal est propriétaire des actifs incorporels majeurs pour les sociétés du groupe auxquelles elle concède des licences contre paiement de redevances.

Le groupe ne se trouve pas, par ailleurs, dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard de tiers.

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

Il n'existe aucun fait exceptionnel ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage risquant d'affecter ou ayant récemment affecté significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

### Risques industriels et environnementaux

Pour respecter son engagement en faveur de la protection de l'environnement, de l'amélioration des conditions de sécurité industrielle et de santé au travail et pour atteindre des objectifs concrets, une politique Sécurité Hygiène et Environnement (SHE) rigoureuse a été mise en place au sein du groupe depuis de nombreuses années.

Cette politique a pour ambition d'atteindre des niveaux de rigueur élevés en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement. L'Oréal s'engage à développer, produire, distribuer et vendre des produits innovants, de la meilleure qualité, conçus pour mettre en valeur la beauté et améliorer le bien-être. L'Oréal doit remplir cette mission de manière éthique, en minimisant son impact sur l'environnement et en garantissant la sécurité et la santé de ses collaborateurs, de ses clients et des communautés dans lesquelles L'Oréal travaille.

Pour ce faire, L'Oréal prend l'engagement de :

- mesurer et communiquer ses performances dans le domaine SHE,
- améliorer de façon continue tous les aspects SHE,

- respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur relatives à SHE, ainsi que ses normes internes et ce, dans tous les domaines d'activités,
- promouvoir un système de management SHE, aussi bien en interne que chez ses sous-traitants et ses fournisseurs,
- promouvoir la participation des collaborateurs dans sa démarche relative à SHE,
- évaluer tous les nouveaux produits et procédés significatifs pour en minimiser les risques SHE,
- mettre en œuvre un programme d'audit, interne et externe, en matière de SHE,
- promouvoir le concept de développement durable et publier ses progrès dans ce domaine.

La Direction Générale Technique de L'Oréal exerce, pour l'ensemble des sites du groupe, la responsabilité fonctionnelle de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Elle est relayée par une Direction de la Sécurité, l'Hygiène et l'Environnement (SHE) et par des experts rattachés organisés de manière décentralisée.

La Direction SHE assure :

- les réalisations techniques en matière de SHE au niveau international,
- l'encadrement des experts et des spécialistes SHE à chaque niveau organisationnel et sur chaque site industriel,
- le contrôle de l'application des normes,
- la circulation des bonnes pratiques dans un souci constant d'amélioration,
- fixe les objectifs précis pour des améliorations dans les domaines SHE.

Le programme «environnement» très engagé du groupe implique l'ensemble des sites autour du monde c'est-à-dire tous les sites administratifs, tous les laboratoires, toutes les usines et toutes les centrales d'expéditions. Le groupe L'Oréal exploite 116 sites industriels dont 4 sont classés « grand seveso ». Les mêmes règles sont appliquées au niveau mondial, y compris dans les pays émergents. Le nombre des personnes responsables de la SHE varie selon la taille du site, mais comprend au minimum une personne. Le sommet mondial de Rio de Janeiro – l'eau, l'énergie, les émissions et les déchets – reste au cœur des préoccupations environnementales de L'Oréal. Aujourd'hui plus de 100 paramètres sont rassemblés mensuellement par les sites industriels. Les tableaux de bords de «sécurité, hygiène et environnement» consignent chaque mois des éléments concernant la prévention, donnent des informations sur les incidents et rapportent les résultats relatifs aux consommations d'eau, et énergie, aux rejets atmosphériques, aux effluents, aux déchets et à leur valorisation. Ils font l'objet d'une analyse pointue des experts en SHE du groupe et sont à l'origine d'actions correctrices permettant de remplir les objectifs.

Le groupe s'est doté des moyens nécessaires à cet effet : une organisation et un management spécifiques, la formation des collaborateurs, la réalisation d'audits – internes et externes –, des procédures de certifications consécutives.

### Des outils au service du management SHE

Les RIO et RIS (Risques Industriels Organisation et Risques Industriels Sécurité) sont les règles internes émises par la Direction Générale Technique fixant les principes de la politique globale de L'Oréal en matière de SHE. Pour chaque thème (par exemple pour les consignes générales en période d'alerte ou la sécurité du personnel dans les zones de stockage en hauteur ou encore pour la maîtrise des risques de pollution du sol et des eaux pluviales), sont fixés les responsabilités de chaque acteur, les systèmes d'information, les formations, les actions d'amélioration à mettre en œuvre et les moyens de contrôle.

- Le SHAP (*Safety Hazard Assessment Procedure*) est un programme d'analyse pour la prévention des risques, fondé sur l'évaluation des risques effectuée par les collaborateurs sur le terrain. Il contribue à définir poste par poste les risques et en évalue le danger permettant ainsi de dresser très précisément une cartographie des risques de chaque usine. Cette méthode d'évaluation des risques permet de relever tous les dangers, d'évaluer leur niveau, de rechercher de nouveaux moyens de contrôle des risques résiduels. Uniformisée sur tout le groupe, elle s'appuie sur le dialogue entre responsables et contribue à une amélioration collective significative de la maîtrise des risques.

- Les Prix SHE sont des concours internes visant à mobiliser les collaborateurs du groupe pour améliorer la maîtrise des risques, contribuer à la protection de l'environnement et traduire l'implication de son engagement civique dans la communauté dans laquelle L'Oréal opère. Les récompenses ont pour objectif de transmettre les valeurs fondamentales de l'amélioration continue : initiative, amélioration et constance.

### Assurance

#### Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du groupe de la survenance de risques identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du groupe.

Cette politique est déclinée à deux niveaux :

- au niveau central, le groupe a négocié des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses expositions principales en fonction de l'offre disponible,
- localement, les filiales doivent mettre en œuvre les couvertures d'assurances pour respecter les obligations réglementaires locales et souscrire les couvertures complémentaires aux programmes mondiaux du groupe pour leurs expositions résiduelles.

La solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du groupe.

Chaque programme souscrit par le groupe fait appel à un pool d'assureurs. Au global, les principaux acteurs mondiaux participent à un ou plusieurs de ces programmes.

## Programmes mondiaux intégrés

### Responsabilité civile générale

Le groupe a mis en place depuis plusieurs années un programme intégré englobant toutes les filiales. Ce programme couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des entités du groupe. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation, y compris pour les atteintes à l'environnement d'origine soudaine et accidentelle, la Responsabilité Civile du fait des produits, ainsi que les frais de retrait de produits.

Ce programme n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative, ce qui traduit la très haute exigence de qualité et de sécurité du groupe dans le pilotage de ses opérations et dans la conception et la fabrication de ses produits.

La santé et la sécurité des consommateurs et des salariés est une préoccupation omniprésente à tous les niveaux des opérations du groupe.

### Dompage aux biens et interruption des affaires

Le groupe a mis en place un programme centralisé pour couvrir l'ensemble des biens (immobilisations et stocks) de ses filiales. Ce programme couvre également les Pertes d'Exploitation consécutives à un dommage garanti. Le montant garanti couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place dans les sites industriels du groupe et des plans de continuité d'activité des sites du groupe.

La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'événement, ce programme est assorti de sous-limites globales qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce programme est assorti d'audits Ingénierie Prévention des sites du groupe par les services spécialisés des assureurs. Ces visites s'inscrivent dans le système sécurité du groupe.

### Transport

Le groupe a mis en place une couverture de tous ses transports de biens. Toutes les filiales sont adhérentes à ce programme, permettant ainsi d'apporter une sécurité maximum en matière d'assurance Transport à tous les flux de marchandises.

### Autoassurance

Le groupe, via sa filiale de réassurance, conserve à sa charge, au-delà des franchises applicables aux filiales assurées, une rétention d'un montant non significatif au niveau consolidé.

## Assurances locales

### Risque client

Les filiales sont invitées à mettre en place, avec l'aide du siège, en complément de leur propre politique de crédit-management, une couverture d'assurance crédit dans la mesure où une offre d'assurance compatible avec le niveau d'activité commerciale est disponible à des conditions financièrement acceptables.

### Autres assurances

Les filiales ont souscrit localement les couvertures d'assurance complémentaires pour satisfaire les obligations réglementaires locales mais également pour compléter les couvertures apportées par les programmes mondiaux intégrés du groupe.

## Autres risques particuliers

Il n'existe aucun autre risque, de quelque nature que ce soit, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur la situation financière du groupe.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

L'Oréal est une entreprise industrielle qui se développe grâce à deux types d'investissements :

1. des investissements scientifiques et matériels qui sont largement expliqués dans plusieurs chapitres du Rapport Annuel (voir notamment tome 1, pages 36 et 37),
2. des investissements marketing permanents et des investissements financiers occasionnels sur lesquels aucune information systématique ne peut être donnée, notamment par anticipation, pour des raisons stratégiques et concurrentielles :

a - les investissements marketing sont permanents et inhérents à l'activité, notamment cosmétologique, du groupe. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché nécessite des études approfondies dans le monde entier, ainsi que des dépenses publicitaires ajustées en fonction de l'ancienneté des marques et de leur position concurrentielle,

b - les investissements financiers sont strictement occasionnels. Ils sont liés à une politique de croissance externe modérée et mise en œuvre essentiellement en fonction des opportunités à long terme.

Pour les raisons ci-dessus, L'Oréal ne peut donc répondre aux questions relatives aux investissements futurs.

## ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

L'Oréal participe, dans l'ensemble du monde, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

### Régimes de retraite en France

En France, L'Oréal a complété son système de retraite en créant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 un régime à prestations définies à droits aléatoires, conditionné à l'achèvement de la carrière dans l'entreprise, puis le 1<sup>er</sup> septembre 2003, un régime à cotisations définies à droits acquis.

#### Régime à prestations définies

Afin de compléter éventuellement les régimes de retraite obligatoires relevant de l'assurance vieillesse de la Sécurité sociale, de l'ARRCO ou de l'AGIRC, L'Oréal a mis en place, le 1<sup>er</sup> janvier 2001, un régime de retraite à prestations définies à droits aléa-

toires, la « Garantie de ressources des retraités anciens cadres dirigeants ». L'Oréal avait fermé précédemment, le 31 décembre 2000, un autre régime de retraite à prestations définies, également à droits aléatoires, la « garantie de retraite des membres du Comité de conjoncture ».

L'accès à la « Garantie de ressources des retraités anciens cadres dirigeants », créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, est ouvert aux anciens cadres dirigeants de L'Oréal qui remplissent, outre la condition d'avoir achevé leur carrière dans l'entreprise, celle, notamment, d'y avoir eu le statut de dirigeant au sens de l'article L. 212-15-1 du Code du travail durant au moins dix ans au terme de leur carrière.

Ce régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une rente de réversion et, aux enfants, d'une rente d'orphelin, sous réserve que ceux-ci remplissent certaines conditions. La base de calcul de la garantie de ressources est la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal. La garantie de ressources est calculée en fonction du nombre d'années d'activité professionnelle du bénéficiaire dans l'entreprise apprécié à la date d'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal, dans la limite de 25 ans. A cette échéance la garantie de ressources brute ne peut excéder 50 % de la base de calcul de la garantie de ressources, ni excéder la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base. Une rente brute et un capital constitutif brut sont ensuite calculés en prenant en compte la somme des pensions annuelles acquises à la date de la liquidation par le retraité du fait de son activité professionnelle et en prenant pour âge du bénéficiaire l'âge de 65 ans. La rente viagère est issue de la conversion en rente à l'âge du bénéficiaire à la date de la liquidation du capital constitutif brut, hors préavis et congés payés, diminué du montant de toutes les indemnités dues en raison de la cessation du contrat de travail, y compris l'indemnité de départ à la retraite, et de l'ensemble des salaires versés à l'occasion d'un congé de fin de carrière, si un tel capital résulte de ces opérations. Environ 400 dirigeants sont éligibles à ce régime, sous réserve qu'ils en remplissent toutes les conditions après avoir achevé leur carrière dans l'entreprise. L'accès à la « Garantie de retraite de membres du Comité de conjoncture » est fermé depuis le 31 décembre 2000.

Cet ancien régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire, après qu'il ait achevé sa carrière dans l'entreprise, d'une rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une rente de réversion et, aux enfants, d'une rente d'orphelin, sous réserve que ceux-ci remplissent certaines conditions. La base de calcul de la garantie de retraite est la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal. La garantie de retraite est calculée en fonction de l'ancienneté du bénéficiaire, dans la limite de 40 ans. La garantie de retraite ne peut excéder 40 % de la base de calcul de la garantie de retraite, majorés de 0,5 % par année pendant les vingt premières années puis de 1 % par année pendant les vingt suivantes, ni excéder la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base. Environ 120 dirigeants sont concernés par ce régime sous réserve, pour les actifs, qu'ils en remplissent toutes les conditions après avoir achevé leur carrière dans l'entreprise.

### Régime à cotisations définies

L'accès au « Régime à cotisations définies » à droits acquis, créé le 1<sup>er</sup> septembre 2003, est ouvert en France, à tous les collaborateurs de L'Oréal, ayant plus d'un an d'ancienneté, et dont la rémunération dépasse le plafond de la Sécurité sociale, sans en excéder six.

En 2003, l'année de la création du régime, la cotisation était de 0,50 % à la charge de l'employeur. Depuis 2004, les collaborateurs et l'entreprise apportent, chaque année et jusqu'en 2008, une contribution croissante au régime qui s'établira au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à 4 % de la rémunération répartis de façon égale entre les collaborateurs et l'entreprise.

Ce régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire, après qu'il ait liquidé ses droits à pension auprès du régime vieillesse de la Sécurité sociale, d'une rente viagère ainsi que, après le décès du retraité bénéficiaire, au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une rente de réversion. La rente viagère est calculée en fonction du capital constitué par les cotisations versées et leurs produits financiers au terme de la carrière du collaborateur. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. Environ 7 000 collaborateurs bénéficient de ce régime.

### Aménagements de fin de carrière

L'Oréal porte une grande attention aux conditions de départ à la retraite de ses collaborateurs et des aménagements de fin de carrière leur sont proposés.

### Congé de fin de carrière (CFC)

Les collaborateurs remplissant les conditions d'une retraite à taux plein et qui partent à la retraite entre 60 et 63 ans peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une dispense d'activité, allant de 3 mois pour 20 ans d'ancienneté à 9 mois pour 30 ans d'ancienneté, celle-ci étant projetée à 63 ans. Ils demeurent salariés, bénéficient du maintien de leur rémunération dans la limite d'un plafond, ainsi que de la participation, de l'intéressement et des congés payés.

### Talon

Ce dispositif, lié à l'accord 35 heures et au compte épargne temps, permet à un collaborateur qui a épargné chaque année depuis 2001, de façon constante, 3 jours de congé par an dans le CET, de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité de 3 mois (6 mois pour les VRP) qui peut se cumuler avec le CFC.

### Indemnité de départ à la retraite (IDR)

Le barème de calcul des indemnités de départ à la retraite appliqué à L'Oréal est plus favorable que le barème prévu par la Convention collective nationale des industries chimiques. Ainsi, un collaborateur peut bénéficier, au moment de son départ à la retraite, d'une IDR allant de 1 mois de salaire, pour 5 ans d'ancienneté, à 6 mois de salaire, à partir de 35 ans d'ancienneté, celle-ci étant projetée à 65 ans.

### Conversion en temps de l'IDR

Le collaborateur peut opter en lieu et place du versement de son IDR pour sa conversion en temps, afin de la cumuler avec son congé de fin de carrière.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées à des organismes externes. Les engagements nets de fonds investis et d'écarts actuariels font l'objet d'une provision au passif du bilan consolidé.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements de retraite et d'aménagement de fin de carrière est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

### Régimes de prévoyance en France

Outre le capital décès obligatoire pour les cadres relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale de 1947 (1,50 % en tranche A) et les garanties prévues par la Convention collective nationale des industries chimiques, L'Oréal a mis en place, en France, par voie d'accord, un régime de prévoyance offrant des garanties collectives complémentaires à ses collaborateurs.

L'ensemble de ces garanties est basé sur les rémunérations brutes jusqu'à huit plafonds de Sécurité sociale, sauf la rente éducation jusqu'à 4 plafonds. Elles sont généralement financées sur les tranches A, B et C, sauf la rente éducation qui l'est sur A et B et la rente de conjoint qui l'est sur B et C.

Ce régime de prévoyance garantit en cas de :

- **incapacité**, à tous les collaborateurs, 90 % de leur rémunération brute limitée à huit plafonds de la Sécurité sociale, à concurrence de celle-ci nette de charges, ceci au-delà des 90 premiers jours d'arrêt,

- **invalidité**, à tous les collaborateurs, une fraction, fonction du taux d'invalidité, allant jusqu'à 90 % de leur rémunération brute limitée à huit plafonds de la Sécurité sociale, à concurrence de celle-ci nette de charges,

- **décès** :

- pour tous les collaborateurs, le versement d'un capital décès, majoré en fonction de sa situation familiale. Son montant est doublé en cas de décès accidentel,

- pour les cadres et assimilés cadres, le versement d'une rente de conjoint au conjoint survivant. Elle assure à celui-ci des ressources voisines de la pension de réversion qu'aurait versée l'AGIRC si le décès était survenu à 65 ans,

- pour les cadres, assimilés cadres et les VRP, le versement d'une rente éducation à chaque enfant à charge, selon un barème fonction de son âge. Pour les autres collaborateurs, cette garantie est optionnelle en substitution d'une partie du capital décès.

Le montant total des capitaux constitutifs de ces garanties est plafonné.

Les capitaux constitutifs de la rente de conjoint sont constitués en priorité ; ceux de la rente éducation sont ensuite calculés ; le reliquat du régime de base sert enfin à constituer le capital décès, éventuellement complété par le capital décès minimum garanti.

### Capital décès minimum garanti

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2004, puis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les VRP, L'Oréal a mis en place une garantie décès supplémentaire qui complète, le cas échéant, pour tous les collaborateurs, le capital décès à concurrence de trois années de rémunération moyenne. Cette garantie est plafonnée.

Le montant total des capitaux sous risque constitutifs des rentes de conjoint et d'éducation, du capital décès et du capital décès minimum garanti est, également, plafonné.

### Frais de santé

Des régimes de couverture complémentaire des frais de santé sont proposés aux collaborateurs de L'Oréal SA et de ses filiales françaises.

Ces régimes sont, en général, facultatifs et individuels, et financés, habituellement, à parts égales, par la société et les collaborateurs.

Ceux-ci ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille.

Les retraités peuvent, en général, continuer à bénéficier du régime des frais de santé, avec une participation de la société, sous condition de durée d'adhésion.

### Mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Conseil d'Administration de L'Oréal a pour politique constante d'assimiler les mandataires sociaux, liés à la société par un contrat de travail, et nommés par lui, à des cadres dirigeants pour tout élément accessoire à leur rémunération. Ces mandataires sociaux relèvent, à ce titre, des mêmes régimes que les dirigeants de L'Oréal, notamment en matière de retraite et de prévoyance.

### Régimes de retraite et de prévoyance à l'étranger

En 2002, L'Oréal a mis en place un comité de surveillance des régimes de retraite et de prévoyance offerts par ses filiales. Ce comité veille à la mise en œuvre et au suivi de la politique de L'Oréal en matière de retraite et de prévoyance, telle qu'elle est définie par le Comité exécutif de L'Oréal. Cette politique exprime des principes généraux dans les domaines suivants : conception et mise en place des régimes, relations avec les salariés, financement et coût des régimes, gestion des régimes. Toute mise en place d'un nouveau régime, ou modification d'un régime existant, doit obtenir au préalable l'approbation du Comité de surveillance. Le Comité de surveillance travaille en collaboration avec les directions opérationnelles des Divisions et des zones.

Les caractéristiques des régimes de retraite et des autres avantages de fin de carrière offerts par les filiales à l'extérieur de la France varient en fonction des lois et des réglementations applicables ainsi que les pratiques des sociétés dans chaque pays.

Dans de nombreux pays, L'Oréal participe à la constitution de compléments de retraite pour ses collaborateurs par l'entremise d'un ensemble de régimes à prestations définies et/ou à cotisations définies (exemples, Etats-Unis, Pays-Bas, Belgique, Canada, pays d'Amérique du Sud). Dans quelques cas, les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs qui se voient offrir des régimes à cotisations définies (Allemagne, Royaume-Uni). Cet ensemble de régimes à prestations définies et à cotisations définies permet un partage des risques financiers et une meilleure stabilité des coûts. Dans les régimes à cotisations définies, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser chaque année au plan de pension un pourcentage du salaire annuel du collaborateur.

Les régimes à prestations définies sont financés par des versements à des fonds spécialisés ou par la constitution de provisions, en accord avec les normes comptables adoptées par L'Oréal. La performance des gestionnaires des principaux fonds constitués, de même que la notation de la stabilité financière des déposataires, font l'objet d'un suivi régulier du comité de surveillance.

### PRINCIPAUX ACTIONNAIRES – OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les participations d'une part, de Madame Liliane Bettencourt et sa famille et d'autre part, de Nestlé dans le capital de L'Oréal, leur évolution ainsi que les dispositions de l'accord signé entre ces actionnaires le 3 février 2004 sont présentées dans le Rapport de Gestion (voir rubrique « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société », p. 72). Les six administrateurs nommés sur proposition des deux actionnaires principaux sont tenus aux mêmes obligations que les autres administrateurs de la société, notamment en ce qui concerne le respect de l'intérêt social, comme le rappelle le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Le mode d'organisation et de fonctionnement adopté par le Conseil lui permettrait, le cas échéant, de prévenir un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire, notamment par la présence de six administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le dispositif légal des « conventions réglementées » prévoit un triple contrôle (autorisation préalable du Conseil d'Administration, Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes [voir page 146 du présent document] et approbation de l'Assemblée Générale [voir page 119, 5<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée du 25 avril 2006] et vise non seulement les conventions conclues entre la société et l'un de ses mandataires sociaux, mais aussi celles conclues avec l'un de ses actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote.

Aucune convention réglementée n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005.

Il est rappelé que les informations sur les « transactions entre parties liées » (p. 38) figurent à la note 26 de l'annexe des comptes consolidés.

### POLITIQUE D'INFORMATION

Depuis plus de 40 ans de cotation à la Bourse de Paris, L'Oréal n'a cessé d'améliorer année après année les outils d'information à la disposition de ses 250 000 actionnaires et investisseurs français et internationaux. L'Oréal met tout en œuvre pour leur délivrer une information financière diversifiée, régulière et accessible à tous.

Les temps forts de la politique de communication actionnariale du groupe s'articulent autour de plusieurs rencontres :

- deux grandes réunions d'information financière pour les analystes et investisseurs auxquelles les journalistes qui suivent l'industrie cosmétiques sont invités. Les présentations des résultats financiers du groupe sont retransmises en direct sur le site financier [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com) et les tableaux présentés lors de ces réunions financières sont mis à disposition le jour même sur ce site, tant pour les résultats annuels que pour les résultats semestriels,
- l'Assemblée Générale, moment privilégié de dialogue entre les dirigeants et les actionnaires,
- la présentation du groupe aux actionnaires dans plusieurs grandes villes de province, en collaboration, cette année, avec la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI) et le Cercle de liaison des informateurs financiers en France (CLIFF). A l'international, de nombreuses rencontres avec les investisseurs institutionnels des principales places boursières mondiales sont organisées tout au long de l'année,
- la participation au Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris les 18 et 19 novembre 2005, où chaque actionnaire a pu rencontrer directement des représentants du groupe L'Oréal.

L'Oréal propose également à ses actionnaires une large gamme de documents revus chaque année pour mieux présenter le groupe, sa stratégie et ses développements récents. Le Rapport Annuel, déposé comme Document de Référence est traduit ou résumé en anglais, allemand, espagnol et italien. Quatre Lettres aux Actionnaires sont également publiées tous les ans, ainsi qu'un Mémento de l'Actionnaire. L'ensemble de ces documents est disponible sur simple demande et téléchargeable sur le site financier [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com). Des communiqués et avis financiers complètent cette documentation.

Dès 1997, L'Oréal a créé le site financier [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com) à l'intention des professionnels de la finance internationale et de tous ses actionnaires. Cet outil interactif, en permanence mis à jour, contient toute l'information financière et boursière sur le groupe et fournit le cours de l'action L'Oréal en temps réel. Des dizaines de milliers de visites ont lieu chaque mois. Les actionnaires y trouvent également un espace spécial qui leur est dédié et auquel ils peuvent accéder en un seul « clic ». La communauté actionnariale de plus en plus mobile utilise également l'édition nomade de [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com) qui offre l'essentiel du site financier sur Personal Digital Assistant.

Grâce à l'information électronique, L'Oréal permet, cette année, d'être systématiquement informé en temps réel de la publication d'un communiqué financier en ajoutant le "flux RSS" à son site comme nouvelle fonctionnalité.

De plus, un numéro vert pour la France et l'étranger est à la disposition des actionnaires de L'Oréal, en français, anglais ou allemand. Ce service permet d'obtenir des renseignements pratiques, de gérer le suivi de son compte titre L'Oréal, ou, pour les actionnaires inscrits au nominatif pur, d'accéder au service d'achat/vente de titres. (Voir également le tome 1, p. 74.)



## DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 17 mars 2006 par L'Oréal pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

Informations disponibles sur le site [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com) et/ou sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

### Communiqués

Dates	Communiqués
Hebdomadaire : du 3 janvier 2005 au 6 mars 2006	Déclaration des transactions sur actions propres
26 janvier 2005	Chiffre d'affaires 2004
17 février 2005	Résultats annuels 2004
21 avril 2005	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2005
26 avril 2005	Assemblée Générale Mixte et Conseil d'Administration du 26 avril 2005
28 avril 2005	Impacts du passage aux normes IFRS sur les comptes consolidés de L'Oréal
18 mai 2005	Acquisition de SKINCEUTICALS
29 juin 2005	Rachat d'actions
12 juillet 2005	Chiffre d'Affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2005
30 août 2005	Acquisition de Delial
1 <sup>er</sup> septembre 2005	Nouvelle structure du compte de résultat – Information sectorielle : rentabilité par division
2 septembre 2005	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2005
23 septembre 2005	Ouverture d'un centre de recherche à Shanghai
24 octobre 2005	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2005
13 janvier 2006	Chiffre d'affaires 2005
16 janvier 2006	Partenariat avec Diesel
16 février 2006	Résultats annuels 2005
23 février 2006	L'Oréal – Body Shop
28 février 2006	Episkin, filiale de L'Oréal, acquiert SkinEthic
16 mars 2006	Proposition du dividende 2005
17 mars 2006	Offre publique d'achat sur The Body Shop International PLC

### Opération

Date	Type d'opération
15 mars 2005	Programme de rachat 05-0154 visa AMF

### Document de Référence

Date	Type de document
07 avril 2005	Document de Référence 2004 D.05-0361 Dépôt AMF

### Bulletin des annonces légales et obligatoires : informations disponibles sur le site du Journal Officiel ([www.journal.officiel.gouv.fr](http://www.journal.officiel.gouv.fr))

Date	Numéro de parution	Publication
16 février 2005	20, p. 1464	Chiffre d'affaires 2004
14 mars 2005	31, p. 2763	Avis de réunion
8 avril 2005	42, p. 5399	Avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires
8 avril 2005	42, p. 5603	Comptes consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2004
4 mai 2005	53, p. 12256	Droits de vote
9 mai 2005	55, p. 13021	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2005
5 août 2005	93, p. 21603	Chiffre d'affaires à fin juin 2005
26 août 2005	102, p. 22292	Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2004
23 septembre 2005	114, p. 23333	Rapport semestriel
4 novembre 2005	132, p. 27780	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2005
3 février 2006	15	Chiffre d'affaires 2005

### Publications effectuées dans des journaux d'annonces légales

Journal d'annonces légales	Date de parution	Informations
Les Petites Affiches	9 mars 2006, n° 49	Augmentation de capital
Les Petites Affiches	25 mai 2005, n° 103	Non-renouvellement du mandat d'un administrateur, démission d'un administrateur et nomination d'administrateurs
Les Petites Affiches	20 mai 2005, n° 100	Réduction de capital
Gazette du Palais	8-9 avril 2005, n° 98-99 p. 53	Avis de convocation

### Informations déposées au greffe du Tribunal de Paris ([www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr))

Date de dépôt	Type de document
13.03.2006, dépôt n° 24981	Augmentation de capital (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15.02.2006)
13.03.2006, dépôt n° 24981	Statuts à jour au 15.02.2005
26.05.2005, dépôt n° 31989	Nomination d'administrateurs (extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 26.04.2005) et réduction de capital (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26.04.2005)
26.05.2005, dépôt n° 31989	Statuts à jour au 26.04.2005
26.05.2005, dépôt n° 31989	Démission d'administrateur (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16.02.2005)
02.05.2005, dépôt n° 26050	Comptes annuels 2004

### Déclarations d'opérations sur titres réalisées par les dirigeants ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

Date	Déclarant
22 décembre 2005	Sir Lindsay Owen-Jones
21 février 2006	Groupe Marc de Lacharrière
21 février 2006	Groupe Marc de Lacharrière

## ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

### Communiqué du vendredi 13 janvier 2006

#### Chiffre d'affaires 2005.

**14,5 milliards d'euros, en croissance de + 6,5%.**

**Forte progression des ventes au 4<sup>e</sup> trimestre : + 12,2%.**

**L'Europe de l'Ouest en croissance.**

**Poursuite d'une activité soutenue en Amérique du Nord et dans les nouveaux marchés.**

**Objectifs de résultats 2005 confirmés.**

Le chiffre d'affaires du groupe L'Oréal, au 31 décembre 2005, a atteint 14,53 milliards d'euros. La progression des ventes s'est établie à + 12,2% au quatrième trimestre et ressort, en cumul, à + 6,5%.

Les effets monétaires ont été positifs à + 6,1% au quatrième trimestre ; leur impact cumulé au 31 décembre est de + 1,5%. Hors effets monétaires, la progression des ventes est de + 5% sur l'année 2005 et de + 6,1% sur le quatrième trimestre. L'effet de changement de structure s'élève à + 0,2%, principalement du fait de l'acquisition de SKINCEUTICALS en juin 2005.

A données comparables, c'est-à-dire à la fois à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires du groupe s'est élevée au quatrième trimestre à + 5,7% pour atteindre + 4,8% au 31 décembre 2005.

Commentant ces chiffres, Sir Lindsay Owen-Jones, Président-directeur général de L'Oréal, a indiqué : « *Comme nous l'espérons, la progression de notre chiffre d'affaires s'est accélérée au quatrième trimestre. L'Europe de l'Ouest est repartie en croissance, ce qui lui permet d'afficher un score positif sur l'ensemble de l'année. L'Amérique du Nord et les autres régions du monde ont continué sur un rythme soutenu. Par ailleurs, le renforcement des principales monnaies contre l'euro fait apparaître un effet de change positif au quatrième trimestre. Ces chiffres nous permettent de confirmer nos objectifs de résultats pour l'année 2005.* »

### Progression du chiffre d'affaires cosmétique par division opérationnelle et zone géographique

	En millions d'euros	Au 31 décembre 2005 <sup>(1)</sup>		4 <sup>e</sup> trimestre 2005 <sup>(1)</sup>	
		Croissance à données		Croissance à données	
		Comparables	Publiées	Comparables	Publiées
<b>Par division opérationnelle</b>					
Produits Professionnels	2 061	+ 6,1 %	+ 7,3 %	+ 8,5 %	+ 14,6 %
Produits Grand Public	7 499	+ 4,6 %	+ 6,4 %	+ 4,5 %	+ 11,2 %
Produits de Luxe	3 582	+ 2,7 %	+ 3,9 %	+ 5,2 %	+ 10,6 %
Cosmétique Active	986	+ 13,5 %	+ 17,2 %	+ 15,3 %	+ 25,3 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>14 215</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>	<b>+ 5,6 %</b>	<b>+ 12,1 %</b>
<b>Par zone géographique</b>					
Europe de l'Ouest	6 742	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 2,5 %	+ 2,7 %
Amérique du Nord	3 868	+ 6,4 %	+ 8,3 %	+ 5,5 %	+ 18,2 %
Reste du monde	3 605	+ 12,6 %	+ 18,4 %	+ 11,6 %	+ 24,2 %
Dont : Asie	1 375	+ 7,4 %	+ 10,6 %	+ 5,1 %	+ 14,4 %
Amérique latine	861	+ 11,3 %	+ 23,5 %	+ 11,4 %	+ 36,3 %
Europe de l'Est	682	+ 28,5 %	+ 34,3 %	+ 28,7 %	+ 36,2 %
Autres pays	687	+ 11,5 %	+ 15,0 %	+ 9,9 %	+ 18,5 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>14 215</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>	<b>+ 5,6 %</b>	<b>+ 12,1 %</b>
Dermatologie <sup>(2)</sup>	318	+ 6,3 %	+ 8,3 %	+ 8,8 %	+ 16,9 %
<b>Total groupe</b>	<b>14 533</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>	<b>+ 5,7 %</b>	<b>+ 12,2 %</b>

(Chiffres provisoires, non audités).

(1) Tous les chiffres sont exprimés selon les normes IFRS.

(2) Part revenant au groupe, soit 50 %.

### Communiqué du lundi 16 janvier 2006

#### L'Oréal – Division Produits de Luxe – signe un partenariat avec Diesel, marque culte auprès des jeunes pour le lancement d'une ligne de parfums.

La Division Produits de Luxe L'Oréal vient de signer un contrat de licence avec la Marque Diesel, créée en 1978 et développée par son charismatique Président Renzo Rosso. Ce contrat porte sur la création d'une ligne de parfums.

Ce partenariat signe la synergie entre le savoir-faire de L'Oréal, premier groupe de cosmétiques mondial et leader dans les parfums de luxe, et la force créative de Diesel qui a su en plus de 25 ans imposer originalité et innovation pour créer un groupe d'un milliard d'euros.

Diesel est une marque culte auprès des 18-35 ans dans le monde entier. En travaillant de manière très originale sur le jean et sur le casual wear haut de gamme, Renzo Rosso, son Président-directeur général, a su inventer plus qu'une mode, une véritable attitude illustrée de manière emblématique par ses campagnes publicitaires et ses techniques marketing toujours en rupture.

Diesel, société non cotée basée à Molvena (Italie), est présente dans 80 pays, à travers 5000 points de vente dont plus de 300 exclusifs. Les flagship stores, dont le premier s'est ouvert à New York en 1996, suivi par toutes les grandes capitales s'implantent toujours au cœur des quartiers les plus branchés, inscrivant les produits Diesel en accessoires incontournables d'un luxe jeune et moderne.

L'Oréal est leader mondial en parfums sélectifs, grâce à un portefeuille de marques très complémentaires tant en terme de cibles, de positionnements et de territoires géographiques : LANCÔME, première marque de beauté mondiale, se positionne huitième en parfums.

Au sein de Prestige et Collections International GIORGIO ARMANI a multiplié par 5 son chiffre d'affaires en 10 ans et devient la troisième marque mondiale de parfums de luxe, la première en parfums masculins. RALPH LAUREN prend la deuxième place aux Etats-Unis et s'établit dans le top 10 mondial. CACHAREL, avec son style néo-romantique, se positionne dans le top 10 des Marques féminines mondiales. VIKTOR & ROLF, licence signée en 2002, marque trend-setter très couture, s'est établie très rapidement grâce au lancement de son féminin Flower Bomb, dans le top 5 de sa distribution exclusive mondiale. Diesel rejoindra l'entité Prestige et Collections International.

« Avec Diesel nous confirmons notre intérêt pour des marques à forte valeur ajoutée créative ; nous avons été conquis par les créateurs de la marque, par l'audace voire l'impertinence qui ont fait de Diesel une marque de casual-chic sexy en rupture permanente. Nous allons offrir toute notre expertise à Diesel afin de continuer à faire évoluer le marché du parfum. Le premier parfum qui verra le jour à horizon 2007, devra étonner un public jeune en attente de produits non conventionnels. »

**Patricia Turck Paquelier,**  
Directrice Générale de Prestige et Collections International,  
au sein de la Division Produits de Luxe de L'Oréal.

« L'accord avec Diesel s'inscrit dans notre volonté stratégique de renforcer notre position de numéro un mondial en parfums, en parfaite complémentarité avec notre portefeuille existant. La marque Diesel par son attractivité mondiale auprès des jeunes représente un formidable relais de croissance pour la Division des Produits de Luxe de L'Oréal et une alternative nouvelle au luxe classique. »

**Marc Menesguen,**  
Vice-Président de L'Oréal,  
en charge de la Division Produits de Luxe.

« Depuis plus de 25 ans, nous travaillons à développer Diesel comme une marque icône d'un style de vie unique, symbole d'une innovation toujours pionnière, d'une fraîcheur créative mais aussi d'une qualité exemplaire. »

Aujourd'hui, Diesel est synonyme d'un style « casual premium » en terme de vêtements et d'accessoires. Après des contrats de licences très réussis pour nos lunettes, nos bijoux et nos montres, nous recherchons le meilleur pour la catégorie des parfums, non seulement en termes de développement produits, de business et de savoir-faire mais aussi en terme d'affinité sur le plan humain. Cette dernière donnée est un facteur clé pour chacune de nos licences : notre partenaire idéal doit toujours pouvoir comprendre et traduire l'esprit et l'attitude Diesel dans les meilleurs produits possibles. En rencontrant les personnalités de L'Oréal, j'ai été convaincu que nous étions faits pour nous entendre. »

**Renzo Rosso,**  
Président Fondateur de Diesel.

## Communiqué du jeudi 16 février 2006

**Chiffre d'affaires : + 6,5 %**

**Nouvelle amélioration de la rentabilité d'exploitation**

**Résultat net<sup>(1)</sup> : + 37 %**

**Résultat net hors éléments non récurrents : + 10,3 %**

**Résultat net par action<sup>(2)</sup> : + 13,5 %**

Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le mercredi 15 février 2006 sous la Présidence de Sir Lindsay Owen-Jones et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Conseil a arrêté les comptes consolidés du groupe et les comptes sociaux de la société mère pour l'exercice 2005.

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2005 s'élève à 14,53 milliards d'euros, en progression de +6,5 % soit +4,8 % à données comparables.

Le résultat d'exploitation avant pertes et gains de change s'élève à 2313 millions d'euros, en croissance de +12,7 %. Ce résultat fait apparaître une forte amélioration de la rentabilité d'exploitation avant perte et gains de change qui passe de 15,0 % à 15,9 %. L'ensemble des postes de l'exploitation est en amélioration sensible.

Après une perte de change de 47 millions d'euros, le résultat d'exploitation, à 2266 millions d'euros, progresse de +8,5 % pour atteindre 15,6 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net part du groupe hors éléments non récurrents s'élève à 1639 millions d'euros, en croissance de +10,3 %. Le résultat net par action, s'établit à 2,60 euros en croissance de +13,5 %.

Le résultat net part du groupe, à 1972 millions d'euros, est en forte progression à +37 % comparé au pro forma 2004<sup>(1)</sup>.

Commentant ces résultats, Lindsay Owen-Jones, Président-directeur général de L'Oréal, a indiqué : « En 2005, L'Oréal a une nouvelle fois réalisé une progression largement supérieure à celle du marché mondial grâce au rayonnement de ses marques et au succès de ses nouveaux produits à forte valeur ajoutée. Les bonnes performances en Amérique du Nord et de nouvelles percées sur les marchés émergents ont tiré la croissance alors que les progressions en Europe de l'Ouest ont été plus modestes. L'augmentation du chiffre d'affaires associée à un contrôle rigoureux des coûts a permis, une nouvelle fois, d'améliorer la rentabilité et d'afficher une croissance à deux chiffres de nos résultats. L'accélération de la croissance en Europe de l'Ouest sur la fin de l'année dernière et la forte dynamique internationale nous rendent confiants pour l'année 2006 ».

1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthelabo au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthelabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros,  
- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dérogée sur ces titres, soit 2 854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

(2) Résultat net par action : résultat net par action dilué calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

### Principaux indicateurs annuels

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2004	31.12.2005	Progression en % sur Pro forma 2004
	IFRS	IFRS Pro forma <sup>(1)</sup>	IFRS	
Chiffre d'affaires	13 641	13 641	14 533	+ 6,5
Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change	2 053	2 053	2 313	+ 12,7
Résultat d'exploitation	2 089	2 089	2 266	+ 8,5
Résultat avant impôts hors éléments non récurrents	2 334 <sup>(1)</sup>	2 187	2 370	+ 8,4
Résultat net part du groupe	3 970 <sup>(1)</sup>	1 439	1 972	+ 37
Résultat net hors éléments non récurrents <sup>(2)</sup>		1 486	1 639	+ 10,3
<b>Résultat net par actions <sup>(3)</sup> (en euros)</b>		<b>2,29</b>	<b>2,60</b>	<b>+ 13,5</b>

(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthelabo au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthelabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros,

- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dégagée sur ces titres, soit 2 854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

(2) Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe exclut les plus- ou moins- values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts associés et les Intérêts minoritaires.

(3) Résultat net par action : résultat net par action dilué calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

### Progression du chiffre d'affaires cosmétique par division opérationnelle et zone géographique

Au 31.12.2005 <sup>(1)</sup>	En millions d'euros	Croissance à données	
		Comparables	Publiées
<b>Par division opérationnelle</b>			
Produits Professionnels	2 061	+ 6,1 %	+ 7,3 %
Produits Grand Public	7 499	+ 4,6 %	+ 6,4 %
Produits de Luxe	3 582	+ 2,7 %	+ 3,9 %
Cosmétique Active	986	+ 13,5 %	+ 17,2 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>14 215</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>
<b>Par zone géographique</b>			
Europe de l'Ouest	6 742	+ 0,1 %	+ 0,1 %
Amérique du Nord	3 868	+ 6,4 %	+ 8,3 %
Reste du monde	3 605	+ 12,6 %	+ 18,4 %
Dont : Asie	1 375	+ 7,4 %	+ 10,6 %
Amérique latine	861	+ 11,3 %	+ 23,5 %
Europe de l'Est	682	+ 28,5 %	+ 34,3 %
Autres pays	687	+ 11,5 %	+ 15,0 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>14 215</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>
Dermatologie <sup>(2)</sup>	318	+ 6,3 %	+ 8,3 %
<b>Total groupe</b>	<b>14 533</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>

(1) Tous les chiffres sont exprimés selon les normes IFRS.

(2) Part revenant au groupe, soit 50 %.

### Chiffre d'affaires des divisions cosmétiques

Après un quatrième trimestre à + 8,5 %, la **Division Produits Professionnels** termine l'année avec une croissance de + 6,1 % à données comparables.

Chez KÉRASTASE le lancement de Kérastase Réflexion a été un succès mondial. De plus, la nouvelle gamme VolumActive connaît un démarrage très prometteur. L'ORÉAL PROFESSIONNEL poursuit sa progression avec la nouvelle coloration Majirel et la pâte décolorante Platinum. REDKEN a relancé sa gamme de produits coiffants avec un grand succès. MATRIX a lancé Color Smart, rénové la gamme Biologie et renforcé sa présence internationale.

Aux **Produits Grand Public**, le chiffre d'affaires a augmenté de + 4,6 % à données comparables et de + 6,4 % à données publiées.

La marque GARNIER est en forte croissance grâce à la réussite des soins de la peau Ultra-Lift, de la coloration Nutrisse et du succès continu des soins capillaires Fructis. La solide progression de la marque L'ORÉAL PARIS est soutenue par les lancements du soin RevitaLift Double Lifting, des soins capillaires Elsève Nutri-Gloss et du mascara Volume Shocking ainsi que par le succès de la gamme pour hommes Men Expert. Le maquillage MAYBELLINE réalise une bonne performance avec le fond de teint Dream Mat Teint Mousse et le rouge à lèvres Moisture Extrême.

Le chiffre d'affaires annuel de la **Division Produits de Luxe** est en progression de + 2,7 %, à données comparables, avec une accélération très sensible sur le dernier trimestre à + 5,2 %.

LANCÔME progresse en soins et en maquillage avec l'excellent accueil du soin Platinum, et du mascara L'Extrême. Le parfum Hypnôse s'impose comme un très grand succès en s'inscrivant dans le hit parade des meilleures ventes de fin d'année dans tous les marchés d'Europe.

La marque ARMANI, en très forte croissance, renforce son leadership mondial sur les parfums masculins grâce au succès confirmé d'Armani Code et avec la réussite d'Emporio City Glam. On note enfin la performance de Promesse de CACHAREL, Polo Black de RALPH LAUREN et Flowerbomb de VIKTOR & ROLF au quatrième trimestre 2005.

**Cosmétique Active**, leader du marché des soins dermo-cosmétiques en pharmacie, poursuit sa forte croissance à + 13,5 % à données comparables.

Cette progression est le résultat du succès des lancements et des rénovations tels que le soin antirides fermeté Lift-Activ Pro de VICHY et le traitement antichute Aminexil SP94. Par ailleurs, LA ROCHE-POSAY profite du bon démarrage de son premier soin antirides Redermic lancé fin 2005 et réalise une belle percée sur les marchés de la protection solaire et du soin des imperfections du visage.

INNEOV confirme la forte croissance de ses ventes.

#### L'Europe de l'Ouest repart en croissance

Les Produits Professionnels, avec une progression notable au quatrième trimestre, terminent l'année 2005 en croissance et renforcent leurs positions, en particulier en soins capillaires et en coloration avec notamment les succès de la coloration Richesse et des sprays REDKEN.

La croissance des Produits Grand Public au deuxième semestre confirme le succès de ses lancements. Les nouveaux produits à haute valeur ajoutée ont permis des gains de parts de marché, particulièrement au quatrième trimestre, en soins de la peau avec RevitaLift Double Lifting, en soins capillaires avec Elsève Nutri-Gloss ainsi qu'en maquillage.

Les ventes des Produits de Luxe ont été soutenues au dernier trimestre grâce au succès notable des lancements de nouveaux produits tels que le soin Platinéum de LANCÔME ainsi que les parfums Hypnôse de LANCÔME et Polo Black de RALPH LAUREN.

Les ventes de Cosmétique Active sont bien orientées, dynamisées en particulier par le succès du relancement de Liftactiv Pro de VICHY.

#### Poursuite d'une activité soutenue en Amérique du Nord

En Amérique du Nord, la progression du chiffre d'affaires a été de + 6,4 % à données comparables.

La Division des Produits Grand Public a réalisé une forte croissance grâce au succès de GARNIER avec Fructis qui poursuit sa conquête du marché des shampoings et du coiffage et Nutrisse, celle du marché de la coloration capillaire. Par ailleurs, les ventes de maquillage sont soutenues par les initiatives réussies de L'ORÉAL PARIS avec le fond de teint Infaillible et le mascara Volume Shocking et de MAYBELLINE avec le rouge à lèvres Moisture Extrême.

La Division des Produits Professionnels a bénéficié des succès de Color Smart et Biolage de MATRIX, et de la percée de REDKEN en coloration. Ces performances sont confortées par la croissance très rapide et très qualitative de KÉRASTASE.

Malgré une progression contrariée par l'annonce de la fusion des deux plus importantes chaînes de grands magasins, la Division Produits de Luxe a connu une réussite spectaculaire de ses lancements : le soin Rénergie Microlift et le mascara

L'Extrême de LANCÔME ainsi que les très grands succès des parfums masculins Armani Code et Polo Black de RALPH LAUREN.

Enfin, le développement de Cosmétique Active a été renforcé par la forte croissance de SKINCEUTICALS, acquisition conclue en juin 2005.

#### Forte croissance dans les autres régions du monde

La zone **Asie** progresse de + 7,4 % à données comparables, soutenue par la Grande Chine et l'Indonésie. La Corée a été pénalisée toute l'année par la crise de la distribution spécialisée.

Aux Produits Grand Public, Watershine et le mascara Unstoppable ont dynamisé MAYBELLINE, au Japon comme en Chine. Le succès de White Perfect permet à L'ORÉAL PARIS d'accroître ses positions en soin de la peau.

Les Produits Professionnels gagnent des positions au Japon, grâce aux initiatives en coloration et soin du cheveu de L'ORÉAL PROFESSIONNEL et de KÉRASTASE. MATRIX se déploie en Grande Chine et aux Philippines.

Aux Produits de Luxe, BIODERM progresse fortement grâce à Line Peel, en particulier au Japon, et crée de manière spectaculaire le marché du soin pour hommes en Chine.

SHU UEMURA innove partout avec le Tokyo Lash Bar. Cosmétique Active poursuit sa rapide expansion avec de nouvelles implantations géographiques, mais aussi grâce à des initiatives fortes, telles que LiftActiv Pro de VICHY et Méla D de LA ROCHE-POSAY.

Les ventes de la zone **Amérique latine**, à + 11,3 % à données comparables, poursuivent une croissance très soutenue.

Les Produits Professionnels sont en progression rapide à + 17 % grâce, notamment, au succès de la gamme Reflection de KÉRASTASE et à la progression de REDKEN. Le Brésil, le Venezuela et l'Argentine enregistrent les meilleures performances.

Les Produits Grand Public bénéficient de la rénovation de la gamme de coloration Excellence qui vient conforter le remarquable succès de la coloration Nutrisse dans tous les pays de la zone. MAYBELLINE progresse rapidement au Mexique et en Argentine.

Outre la réussite des parfums masculins Armani Code et Cool de RALPH LAUREN, la Division Produits de Luxe profite de la croissance de BIODERM qui renforce son leadership sur le segment des hommes dans le circuit sélectif.

Enfin, Cosmétique Active poursuit son développement avec de fortes progressions au Brésil, au Mexique, en Argentine et au Chili, grâce, entre autres, à la gamme Anthélios de LA ROCHE-POSAY qui se place en position de leader sur le marché de la protection solaire au Brésil.

En 2005, l'**Europe de l'Est** a une nouvelle fois confirmé la forte dynamique de croissance de ses activités avec une progression de + 28,5 % à données comparables.

Parmi les marques qui ont contribué à ce succès, il faut souligner la rapide implantation de MATRIX dans les salons de coiffure de Pologne et de Russie ainsi que la poursuite du développement des marques VICHY et LA ROCHE-POSAY dans les pharmacies de ces mêmes pays.

La réussite des Produits Grand Public s'appuie sur le succès confirmé des produits de soin du visage et du corps de GARNIER et sur la forte progression des shampoings Elsève et de la gamme Dermo-Expertise de L'ORÉAL PARIS. Enfin, la récente



initiative très prometteuse du rouge à lèvres Hydra Extrême de MAYBELLINE vient consolider les positions déjà fortes de cette marque. En début d'année 2005, notre filiale russe a repris l'exploitation de nos grandes marques de Luxe dans ce pays. Par ailleurs, la zone poursuit son expansion géographique avec l'ouverture de filiales en Serbie et en Ukraine.

Les ventes des **autres régions du monde** sont en forte progression à +11,5% à données comparables. L'Inde confirme la forte croissance de son chiffre d'affaires à +46% grâce aux remarquables succès des soins du visage Garnier Light, de la coloration Color Natural et des shampoings Fructis de la même marque.

## Résultat

### Nouvelle amélioration de la rentabilité d'exploitation à 15,6% du chiffre d'affaires

#### Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	31.12.2004 Pro forma	En % du chiffre d'affaires	31.12.2005	En % du chiffre d'affaires	Progression en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 641,3</b>	<b>100</b>	<b>14 532,5</b>	<b>100</b>	<b>+ 6,5</b>
Coût de ventes	- 4 101,1	30,1	- 4 347,3	29,9	+ 6,0
<b>Marge brute</b>	<b>9 540,2</b>	<b>69,9</b>	<b>10 185,2</b>	<b>70,1</b>	<b>+ 6,8</b>
Frais de recherche et développement	- 466,5	3,4	- 496,2	3,4	+ 6,4
Frais publipromotionnels	- 4 176,9	30,6	- 4 367,2	30,1	+ 4,6
Frais commerciaux et administratifs	- 2 844,3	20,9	- 3 009,2	20,7	+ 5,8
Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change	2 052,5	15,0	2 312,6	15,9	+ 12,7
Pertes et gains de change	36,5	0,3	- 46,6	0,3	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 088,9</b>	<b>15,3</b>	<b>2 266,0</b>	<b>15,6</b>	<b>+ 8,5</b>

La marge brute ressort à 10 185 millions d'euros, en progression de +6,8%, et représente 70,1% du chiffre d'affaires contre 69,9% en 2004. Cette amélioration résulte notamment de la poursuite de nos programmes d'optimisation industrielle et du renforcement de l'organisation de nos achats.

Les frais de recherche augmentent de +6,4%, à 496 millions d'euros, soit 3,4% des ventes, niveau identique à celui de 2004. Les frais publipromotionnels s'élèvent à 4 367 millions d'euros et représentent 30,1% du chiffre d'affaires. Ils sont en légère diminution sous l'effet, d'une part, d'une meilleure gestion de nos frais promotionnels et, d'autre part, de l'obtention de meilleures conditions.

Les frais commerciaux et administratifs, à 3 009 millions d'euros, soit 20,7% du chiffre d'affaires sont en nette amélioration par rapport à leur niveau observé en 2004 où ils représentaient 20,9% des ventes annuelles. Cette amélioration résulte d'efforts constants en termes d'organisation et de contrôle des coûts.

Le résultat d'exploitation avant pertes et gains de change est de 2 313 millions d'euros, soit 15,9% du chiffre d'affaires, à comparer à 15,0% en 2004, soit une nouvelle progression en 2005. L'évolution des principales monnaies contre l'euro a conduit à constater une perte de change de 46,6 millions d'euros au lieu d'un gain de 36,5 millions d'euros en 2004.

Après pertes et gains de change, le résultat d'exploitation s'établit à 2 266 millions d'euros soit 15,6% du chiffre d'affaires à comparer à 15,3% en 2004.

#### Résultat d'exploitation par branche et par division : progression de la rentabilité de toutes les divisions cosmétiques

	2004 IFRS Pro forma	2005 IFRS
<b>Par division opérationnelle</b>		
Produits Professionnels	19,0%	19,7%
Produits Grand Public	16,8%	17,2%
Produits de Luxe	20,1%	20,2%
Cosmétique Active	18,6%	19,0%
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,4%</b>
Non alloué <sup>(1)</sup>	- 2,8%	- 2,8%
<b>Branche cosmétique</b>	<b>15,3%</b>	<b>15,6%</b>
<b>Branche dermatologie</b>	<b>17,3%</b>	<b>16,9%</b>
<b>Groupe</b>	<b>15,3%</b>	<b>15,6%</b>

(1) Non Alloué = frais centraux groupe, recherche fondamentale, stock-options et divers.  
En % du chiffre d'affaires total.

#### Résultat net hors éléments non récurrents : + 10,3%

La charge financière nette s'élève à 67,1 millions d'euros. La quote-part de dividende reçue de Sanofi-Aventis au titre de l'exercice 2004 s'élève à 171,6 millions d'euros, en augmentation de +17,6%. Le résultat avant impôts hors éléments non récurrents s'élève à 2 370 millions d'euros en croissance de +8,4%.

L'impôt sur les résultats hors éléments non récurrents se monte à 730,5 millions euros, en augmentation de +4,7%.

Le résultat net hors éléments non récurrents s'établit à 1 639 millions d'euros, en croissance de +10,3%.

#### Résultat net - part du groupe : + 37%

Le résultat net après prise en compte des éléments non-récurrents, s'élève à 1 972 millions d'euros, en croissance de +37%

par rapport à 2004 pro forma. Cette évolution forte résulte principalement de la réestimation des impôts différés liée au maintien de la position dans Sanofi-Aventis.

#### **Cash-flow en progression et bilan robuste**

La marge brute d'autofinancement au 31 décembre 2005 s'élève à 2 130 millions d'euros en croissance de +10,7%. Grâce au strict contrôle du besoin de roulement et à la stabilité des investissements, le flux opérationnel est en croissance de +22,4%. L'endettement net du groupe au 31 décembre 2005 ressort à 2 217 millions d'euros soit 15,1% des capitaux propres.

#### **Dividende**

Le Conseil d'Administration fixera à l'occasion de sa prochaine réunion le montant du dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2006.

#### **Communiqué du 23 février 2006**

En application des règles boursières britanniques, L'Oréal publie le communiqué suivant :

L'Oréal a observé un mouvement récent sur le titre de Body Shop International Plc's (Body Shop).

L'Oréal évalue de façon permanente un large éventail d'opportunités stratégiques susceptibles d'être créatrices de valeur pour ses actionnaires parmi lesquelles Body Shop.

Cette étude est à un stade préliminaire, aucune décision n'a été prise, le Conseil d'Administration de L'Oréal n'a pas été consulté, et aucune approche de Body Shop n'a été faite.

#### **Communiqué du 28 février 2006**

**Méthodes alternatives pour l'évaluation de la sécurité : « Une priorité absolue pour L'Oréal » Episkin, filiale de L'Oréal, acquiert SkinEthic, leader en ingénierie tissulaire**

L'acquisition de SkinEthic place L'Oréal à la pointe des technologies dédiées à la recherche et à la sécurité.

L'Oréal annonce aujourd'hui l'acquisition de SkinEthic par Episkin, filiale du groupe spécialisée dans la reconstruction tissulaire. Cette acquisition confirme l'engagement de L'Oréal à poursuivre le développement de méthodes alternatives aux tests de sécurité. Installée à Nice, la société SkinEthic est experte dans le domaine de l'ingénierie tissulaire. Son savoir-faire vient compléter et renforcer l'expertise acquise par L'Oréal en la matière.

SkinEthic est un acteur majeur, au niveau mondial, de la production et de la commercialisation d'épidermes et épithéliums reconstruits (cornéens, buccaux, gingivaux, œsophagiens, pulmonaires et vaginaux) destinés à des tests *in vitro* dans de nombreuses industries.

L'objectif de L'Oréal est de développer différentes approches et méthodes *in vitro* standardisées à destination de l'industrie pour tester la sécurité des ingrédients avec pour but d'accélérer l'élimination des tests sur animaux. La nature complémentaire d'Episkin et de SkinEthic permet à L'Oréal de s'engager encore davantage dans le développement de méthodes alternatives pour garantir l'innocuité des ingrédients utilisés.

Jean-François Grollier, Vice-président Directeur Général Recherche et Développement de L'Oréal, commente l'acquisition en ces termes : « Permettre à des équipes à la pointe de l'in-

novation de travailler à la croisée de la science et de l'industrie témoigne de notre souci d'innovation responsable. L'acquisition de SkinEthic nous permet de répondre aux besoins de l'ensemble de l'industrie et plus particulièrement dans le domaine des méthodes alternatives aux tests sur animaux – une priorité absolue pour L'Oréal », a-t-il ajouté.

« Cette acquisition offre à SkinEthic une nouvelle approche du marché ainsi qu'une capacité de recherche accrue dont bénéficieront tous les clients actuels et à venir », souligne Dr Martin Rosdy, fondateur de la société SkinEthic.

L'objectif de L'Oréal est l'élimination pure et simple des tests sur l'animal de laboratoire dès la validation des méthodes alternatives par les autorités scientifiques compétentes.

L'Oréal s'est engagé dans le développement de méthodes alternatives depuis plus de vingt ans et a déjà contribué, en collaboration avec l'ECVAM (Centre européen pour la validation des méthodes alternatives), à la validation scientifique de nouvelles méthodes. Le groupe n'a pas effectué ni fait réaliser de tests de produits finis sur des animaux depuis 1989.

#### **Communiqué du 16 mars 2006**

**Assemblée Générale des actionnaires :  
Dividende 2005 : 1 euro en croissance de +22 %  
Renouvellement de mandats d'administrateurs  
Proposition de nomination de Monsieur Jean-Paul Agon en qualité d'administrateur**

Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le jeudi 16 mars 2006 sous la présidence de Sir Lindsay Owen-Jones et a arrêté les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006.

Le Conseil d'Administration proposera au titre de l'exercice 2005 un dividende de 1 euro par action, en croissance de +22%. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 10 mai 2006.

L'Assemblée Générale se prononcera sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Lindsay Owen-Jones, de Monsieur Francisco Castañer Basco, de Monsieur Xavier Fontanet, de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière et de Monsieur Franck Riboud.

Le Conseil proposera à l'Assemblée de nommer Monsieur Jean-Paul Agon en qualité d'administrateur.

Monsieur Jean-Louis Dumas n'a pas demandé le renouvellement de son mandat d'administrateur. Le Conseil a tenu à lui témoigner sa reconnaissance pour sa participation aux travaux du Conseil et pour la qualité de sa contribution.

Les avis de réunion et de convocation, ainsi que les autres documents requis pour cette Assemblée seront publiés ou adressés prochainement aux actionnaires.

#### **Communiqué du 17 mars 2006**

L'Oréal annonce une offre publique d'achat recommandée en numéraire pour acquérir The Body Shop International PLC. En raison de contraintes réglementaires, le contenu de ce communiqué de presse n'est disponible que sur le site de L'Oréal [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com).

## RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2003	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
<b>Titulaires</b>			
<b>M. Pierre Coll</b> 34 place des Corolles – Tour AIG 92908 Paris-la-Défense 2	7 octobre 1998	6 exercices	
<b>M. Etienne Jacquemin</b> 185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	29 mai 2001	3 exercices	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2003 tenue en 2004
<b>Suppléants</b>			
<b>M. Etienne Boris</b> 32 rue Guersant 75017 Paris	1 <sup>er</sup> juin 1999	5 exercices	
<b>M. Jean-Paul Picard</b> 47 rue de Courcelles 75008 Paris	29 mai 2001	3 exercices	

2004 et 2005	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
<b>Titulaires</b>			
<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b> 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	
<b>Deloitte &amp; Associés</b> 185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2009 à tenir en 2010
<b>Suppléants</b>			
<b>M. Yves Nicolas</b> 63 rue de Villiers 92220 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	
<b>M. Jean-Paul Picard</b> 7/9 villa Houssay 92220 Neuilly-sur-Seine	29 mai 2001 <sup>(1)</sup>	6 exercices	

(1) Renouvelé le 29 avril 2004.

## Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers				Deloitte & Associés				Autres			
	Montant		En %		Montant		En %		Montant		En %	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Commissariat aux comptes	5 882	5 380	88,0	83,3	4 175	3 599	80,6	67,7	138	254	7,8	13,6
Autres missions accessoires	441	306	6,6	4,7	660	663	12,7	12,4	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>6 323</b>	<b>5 686</b>	<b>94,6</b>	<b>88,0</b>	<b>4 835</b>	<b>4 262</b>	<b>93,3</b>	<b>80,1</b>	<b>138</b>	<b>254</b>	<b>7,8</b>	<b>13,6</b>
Autres prestations <sup>(1)</sup> (juridique/fiscal/social)	360	775	5,4	12,0	345	1 056	6,7	19,9	1 620	1 603	92,2	86,4
<b>Total</b>	<b>6 683</b>	<b>6 461</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>5 180</b>	<b>5 318</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1 758</b>	<b>1 856</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Principalement réalisées à l'étranger.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 établis en application des normes comptables françaises et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 3 à 34 du tome 2 du Document de Référence 2004 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2005 sous le numéro D 05-0361, ainsi que les informations extraites du Rapport de Gestion 2004 figurant en pages 4 à 7 du tome 3 du même Document de Référence,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 établis en application des normes comptables françaises et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 3 à 39 du tome 2 du Document de Référence 2003 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2004 sous le numéro D 04-0326.

Les chapitres des Documents de Référence n° D 05-0361 et n° D 04-0326 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de Référence.

# Rapports et attestation

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### (Exercice clos le 31 décembre 2005)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- L'évaluation des titres de participation et des avances consolidables a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note « Principes comptables – Immobilisations financières – Titres de participation et avances consolidables » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### (Exercice clos le 31 décembre 2005)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société L'Oréal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, selon les modalités décrites dans la note 1-o-1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mises en œuvre de ce test de dépréciation et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues dans ce cadre.
- Les engagements de retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés ont été évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits dans les notes 1-v et 1-q aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, apprécier les hypothèses retenues et vérifier qu'une information appropriée était fournie dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PRO FORMA

A l'attention de Monsieur Christian Mulliez, Vice-Président Directeur Général Administration et Finances.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société L'Oréal relatives à l'exercice 2004 incluses dans le tome 2 du Document de Référence daté du 5 avril 2006 portant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo aurait pu avoir sur le compte de résultat de la société L'Oréal au 31 décembre 2004, établi en accord avec le référentiel IFRS, si l'opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société L'Oréal pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du Document de Référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ L'ORÉAL, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

**(Exercice clos le 31 décembre 2005)**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société L'Oréal et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du Contrôle Interne, ainsi que des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le Rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de Contrôle Interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### (Exercice clos le 31 décembre 2005)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE DE PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU DE MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006 (treizième résolution)**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de Commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux tant de la société L'Oréal que de sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

### Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006 (quatorzième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de Commerce et notamment les articles L. 225-135 et L. 225-138, nous vous présentons notre rapport sur le projet de résolution déléguant au Conseil d'Administration la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions réservées aux salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dès lors que ces salariés sont adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise du groupe L'Oréal, ainsi qu'à tous fonds de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux, dans les conditions prévues par l'article L. 443-5 du Code du Travail. Ce projet d'augmentation de capital est soumis à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129.6 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises, en une ou plusieurs fois, en application de la délégation à votre Conseil d'Administration, et pendant la durée de vingt six mois de cette dernière, est plafonné à 1 % du capital social de la société en date de la présente Assemblée.

La présente délégation se substitue à celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de la ou des augmentations de capital qu'il déciderait dans le cadre de cette délégation et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque augmentation de capital que le Conseil d'Administration viendrait à décider dans le cadre de cette délégation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire à l'occasion de toute augmentation de capital que votre Conseil d'Administration viendrait à décider dans le cadre du projet de délégation qui vous est soumis.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES

### Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006 (quinzième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de Commerce en cas de réduction de capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-208 du Code de Commerce.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 1,8 million d'actions achetées par la société sur le fondement de l'article L. 225-208 du Code de Commerce pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions, qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la ou les réductions de capital envisagées à ce titre ne ramènent pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 360 000 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Christian Mulliez, Vice-Président Directeur Général Administration et Finances, par délégation du Président-directeur général de L'Oréal, Monsieur Lindsay Owen-Jones.

### Déclaration du responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. »

Clichy, le 5 avril 2006

Par délégation du Président-directeur général,

Christian Mulliez  
Vice-Président Directeur Général Administration et Finances.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2006 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



# Table des matières

Les deux tomes ci-dessous constituent le Document de Référence 2005 du groupe L'Oréal qui a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

## Tome 1 : Plaquette générale

Message du Président	02
Conseil d'Administration	06
Hommage à François Dalle	07
Gouvernement d'entreprise	08
Comité de Direction	10
L'Oréal en chiffres	11
L'Oréal sur dix ans	16
Des marques internationales pour toutes les beautés du monde	18
Développement international	20
Tendances	28
Recherche et Développement	32
Production et Technologie	36
Relations humaines	38
Développement durable	42
<b>Cosmétique</b>	<b>44</b>
Produits Professionnels	46
Produits Grand Public	52
Produits de Luxe	60
Cosmétique Active	68
<b>Dermatologie</b>	<b>73</b>
Information de l'actionnaire	74

## Tome 2 : Comptes 2005, Rapport de Gestion et informations complémentaires

<b>Comptes consolidés</b>	<b>07</b>
Comptes de résultat consolidés comparés – Normes IFRS 2004-2005	07
Bilans consolidés comparés IFRS	08
Tableau de variation des capitaux propres consolidés IFRS (pro forma 2004)	10
Tableau de variation des capitaux propres consolidés IFRS	11
Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés IFRS	12
Notes annexes	13
Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005	46
<b>Rapport de Gestion 2005 du Conseil d'Administration</b>	<b>53</b>
<b>Annexes au Rapport de Gestion</b>	<b>75</b>
Rapport 2005 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal	75
Informations sur les mandataires sociaux	80
Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	91
Titres de participation	95
Résultats financiers sur 5 ans	96
<b>Comptes sociaux 2005</b>	<b>98</b>
Bilans comparés	98
Comptes de résultat comparés	100
Variation des capitaux propres	101
Tableaux des flux de trésorerie	102
Annexes	103
Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2005	113
<b>Assemblée Générale 2006</b>	<b>116</b>
Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale	116
Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006	118
<b>Informations complémentaires</b>	<b>122</b>
Renseignements de caractère général concernant la société	122
L'action L'Oréal	123
Marché des titres de L'Oréal	123
Rachat par la société de ses propres actions – Informations détaillées	125

Facteurs de risque .....	127
Politique d'investissements .....	129
Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires.....	129
Principaux actionnaires – Opérations avec des apparentés.....	132
Politique d'information .....	132
Document annuel d'information .....	133
Événements récents et perspectives.....	134
Responsables du contrôle des comptes .....	141
Informations financières historiques incluses par référence .....	141
<b>Rapports et attestation .....</b>	<b>142</b>
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	142
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés .....	143
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations pro forma.....	144
Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	145
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	146
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux .....	147
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés .....	148
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions autodétenues.....	149
Responsable du Document de Référence .....	150
Déclaration du responsable du Document de Référence.....	150

# Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004.

<b>Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004</b>	<b>Tome</b>	<b>Pages</b>
<b>1. Personnes responsables</b>		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	2	150
1.2 Attestation des personnes responsables	2	150
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		
	2	141
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>		
	1	11 à 17
<b>4. Facteurs de risque</b>		
	2	127 à 129
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1 Histoire et évolution de la société	1	4 <sup>e</sup> de couverture .46 à 72
	2	122
5.2 Investissements	1	37
	2	25, 129
<b>6. Aperçu des activités</b>		
6.1 Principales activités	1	46 à 73
6.2 Principaux marchés	1	46 à 73
6.3 Événements exceptionnels	N/A	N/A
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2	127
6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1	46 à 73
<b>7. Organigramme</b>		
7.1 Description sommaire du groupe	2	122
7.2 Liste des filiales importantes	2	46 à 50 113 à 115
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	1	32 à 37
	2	27
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	2	127
<b>9. Examen de la situation financière</b>		
9.1 Situation financière	2	53 à 56
9.2 Résultat d'exploitation	2	13
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		
10.1 Informations sur les capitaux	2	10, 11
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	2	12
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	2	33
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la société	N/A	N/A
10.5 Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	2	33
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>		
	1	32 à 35
<b>12. Informations sur les tendances</b>		
	1	2 à 5
	2	134 à 140
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		
	N/A	N/A

	<b>Tome</b>	<b>Pages</b>
<b>14. Conseil d'Administration et Direction Générale</b>		
14.1 Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale	1	6
	2	.80 à 91
14.2 Conflits d'intérêts	2	.90
<b>15. Rémunérations et avantages</b>		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	2	.68, 69
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	2	.30 à 32
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration</b>		
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	2	.80 à 90
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration	2	.91
16.3 Informations sur les Comités	1	.8, 9
	2	.76, 77
16.4 Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'Entreprise	2	.66
<b>17. Salariés</b>		
17.1 Nombre de salariés	1	.40
	2	.59, 60
17.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux	2	.68, 69, 71
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2	.61
<b>18. Principaux actionnaires</b>		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	2	.71
18.2 Existence de droits de vote différents	2	.123
18.3 Contrôle de l'émetteur	2	.132
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	N/A	.N/A
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	2	.132
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
20.1 Informations financières historiques	2	.7 à 50
		.98 à 115, 141
20.2 Informations financières pro forma	2	.7 à 12
20.3 Etats financiers	2	.7 à 50
		.98 à 115, 141
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	2	.142 à 144
20.5 Date des dernières informations financières	N/A	.N/A
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A	.N/A
20.7 Politique de distribution du dividende	1	.16, 17
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2	.127
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	2	.134 à 140
<b>21. Informations complémentaires</b>		
21.1 Capital social	2	.70 à 72
21.2 Acte constitutif et statuts	2	.122, 123
<b>22. Contrats importants</b>	N/A	.N/A
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	N/A	.N/A
<b>24. Documents accessibles au public</b>	2	.122, 132
<b>25. Informations sur les participations</b>	2	.58, 113 à 115



# L'ORÉAL

Société Anonyme  
au capital de 131 753 932 euros  
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif :  
41, rue Martre  
92117 Clichy  
Tél. : 01 47 56 70 00  
Fax : 01 47 56 86 42

Siège social :  
14, rue Royale  
75008 Paris

Numéro Vert :  
0 800 66 66 66